

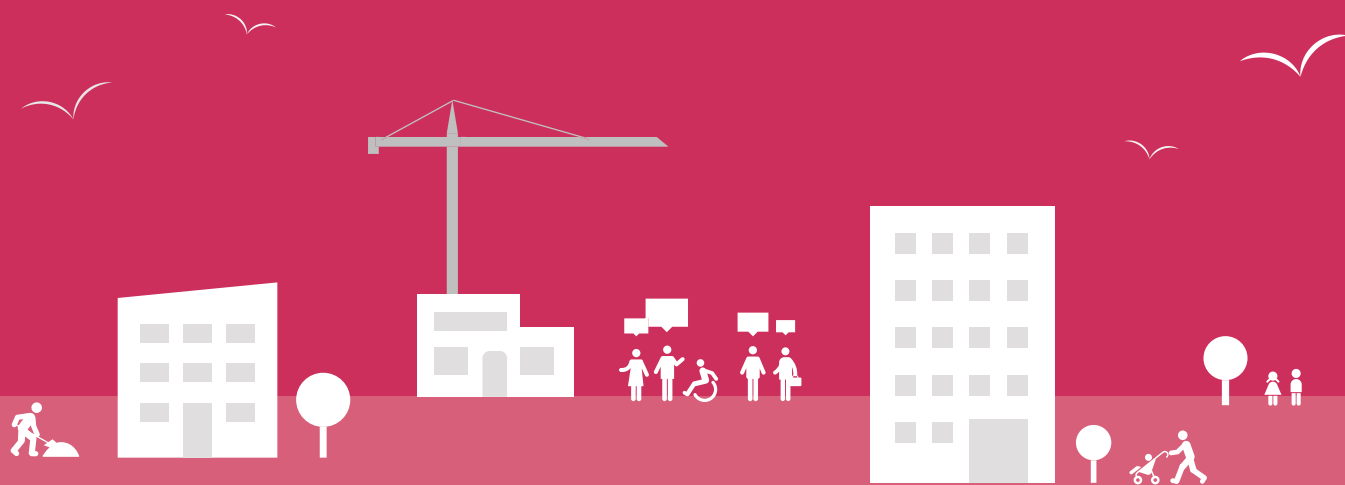
# CONTRAT

# DE VILLE

# DE LA MÉTROPOLE

# RENNAISE

# 2015 > 2020



LES SIGNATAIRES

---



# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	7
<b>I. LE TERRITOIRE DE RENNES MÉTROPOLE</b>	13
<b>1   LE PROJET DE TERRITOIRE AU REGARD DU DIAGNOSTIC MÉTROPOLITAIN</b>	15
<b>A. UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE : RÉDUIRE LES DISPARITÉS TERRITORIALES</b>	15
a. Une forte dynamique démographique	15
b. Des disparités socio-démographiques en augmentation	16
c. Un niveau de mixité territoriale important sur l'agglomération	17
<b>B. UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE : ÉVITER LA MARGINALISATION</b>	19
a. Une insécurité économique croissante pour les plus fragiles	19
b. Des risques sociaux multifformes	20
c. Des groupes plus vulnérables	21
<b>C. VIVRE ENSEMBLE DANS LA MÉTROPOLE : GÉRER LA DIVERSITÉ</b>	23
a. La place des étrangers et des immigrés est en forte évolution	23
b. Donner à chacun les moyens de son évolution dans la société	24
<b>D. UNE MÉTROPOLE CRÉATIVE : RENFORCER LA CAPACITÉ À AGIR DE LA SOCIÉTÉ</b>	24
a. Les diversités comme facteurs de craintes et risques de repli	24
b. Tenir compte des évolutions de la société	25
c. Un territoire créatif	25
<b>2   LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE</b>	27
<b>A. TERRITOIRE PRIORITAIRE</b>	27
<b>B. TERRITOIRE DE VEILLE</b>	27
<b>C. TERRITOIRE VÉCU</b>	27
<b>3   DIAGNOSTICS QUARTIERS</b>	29
<b>A. LE QUARTIER DE MAUREPAS</b>	31
<b>B. LE QUARTIER DU BLOSNE</b>	33
<b>C. LE QUARTIER CLÔTEAUX / CHAMPS-MANCEAUX (BRÉQUIGNY)</b>	35
<b>D. LE QUARTIER DE VILLEJEAN</b>	37
<b>E. LE QUARTIER DE CLEUNAY</b>	39

## II. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE 41

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET OBJECTIFS 43

#### 1 | LES AXES TRANSVERSAUX 51

##### A. LA JEUNESSE 52

##### B. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 54

##### C. LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS 56

##### D. L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DES QUARTIERS POPULAIRES 58

#### 2 | LES PILIERS 61

##### A. LE PILIER COHÉSION SOCIALE 63

- Prévention et accès aux soins, bien-être, lutte contre l'isolement 63
- Accès à la culture, au sport et au loisir 68
- Éducation, parentalité 71
- Prévention de la délinquance et accès aux droits 73
- Prise en compte des axes transversaux 76

##### B. LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN 78

- Des politiques publiques articulées au service du projet communautaire 78
- Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain répond aux enjeux des quartiers prioritaires rennais 80
- Aménagement 84
- Habitat et peuplement 85
- Cadre de vie 87
- Transport et mobilités 89
- Prise en compte des axes transversaux 90

##### C. LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 92

- Accès à l'emploi, formation, insertion professionnelle, développement économique, commerce 92
- Prise en compte des axes transversaux 97

<b>III. POUR UN RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE</b>	99
<i>Nouvelles modalités d'animation, de coordination et de pilotage du contrat de ville en faveur d'une articulation renforcée entre les dimensions sociale, économique et urbaine</i>	
<b>1   LA TRADUCTION DES ENJEUX EN TERMES DE GOUVERNANCE</b>	102
<b>A. LES DOCUMENTS D'ORIENTATION</b>	102
a. Le projet communautaire	102
b. Les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) : déclinaison des enjeux et objectifs du contrat de ville avec les habitants et les acteurs locaux	102
<b>B. ANIMATION-COORDINATION</b>	104
a. L'animation territoriale	104
b. La coordination transversale	105
<b>C. LES INSTANCES DE PILOTAGE</b>	105
a. Le comité de pilotage	105
b. Le conseil citoyen	107
c. Le comité technique / Cellule locale	108
<b>2   L'ÉVALUATION ET L'OBSERVATION</b>	109
<b>A. L'ÉVALUATION, UN OUTIL UTILE AU SUIVI DU PROCESSUS</b>	109
<b>B. L'OBSERVATION SOCIALE POUR UNE MISE EN COMMUN DES OUTILS D'OBSERVATION DES SIGNATAIRES</b>	110
<b>3   LES NOUVELLES MODALITÉS D'ARTICULATION DES CRÉDITS DE DROIT COMMUN ET DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES</b>	111
<b>ANNEXES</b>	113
1 Ont contribué à l'élaboration de ce contrat	114
2 Les acteurs de l'observation sociale du territoire	118
3 Observation : éléments méthodologiques - APRAS	119
4 Fiches Territoires Prioritaires - APRAS	120
5 Méthodologie	154
6 Documents stratégiques de planification et politiques publiques	161
7 Conventions du ministère de la Ville	176
8 Explication de la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de Rennes Métropole	177
9 Sigles	179



# PRÉAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville. Les contrats de ville de nouvelle génération, portés par l'intercommunalité, s'inscrivent dans la définition d'une nouvelle géographie prioritaire. Ils constituent un levier à part entière pour véhiculer les valeurs de citoyenneté et de laïcité dans les territoires, notamment dans les quartiers, et lutter contre les inégalités et les discriminations. Ils remettent au premier plan :

- **la mobilisation du droit commun** autour des territoires prioritaires : sur ce sujet, les partenaires du territoire de Rennes Métropole ont choisi de donner des moyens et du temps à une réflexion approfondie à travers une recherche-action<sup>1</sup>
- **la participation des citoyens**, remise au cœur de la politique de la ville notamment en s'appuyant sur des dispositifs tels que le « conseil citoyen » et la « maison du projet » pour les quartiers bénéficiant d'un programme de renouvellement urbain.

## RÉARTICULER LE DROIT COMMUN À LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'appropriation de la politique de la ville par le droit commun reste faible<sup>2</sup>, cela d'autant plus que la modalité d'appel à projet incite à une logique d'actions peu propice à la prise en compte des enjeux d'inégalités par les politiques sectorielles. La politique de la ville, de son côté, a produit beaucoup d'expérimentations utiles mais celles-ci restent insuffisamment relayées par le droit commun et son organisation laisse supposer l'existence de deux sphères différentes. En effet, la politique de la ville, aujourd'hui encore, fait figure d'exception alors qu'elle doit rester incitative et complémentaire des politiques ordinaires. Grâce à son positionnement d'interface entre les habitants et les acteurs de l'action publique, elle doit avoir une « fonction d'interpellation » pour démontrer le possible, à travers l'innovation et l'expérimentation, et ainsi favoriser l'ajustement des politiques sectorielles pour les faire évoluer vers plus d'égalité de traitement à l'endroit des populations « en risque d'exclusion ».

**L'enjeu pour le nouveau contrat de ville de la métropole rennaise se situe donc bien à l'articulation entre ces deux univers pour**

examiner comment la politique de la ville s'inscrit dans le paysage ordinaire des politiques publiques. En effet, c'est le rapport entre ces approches et la question de la prise de relais par le droit commun qui doivent être interrogés. Les propositions présentées dans la troisième partie de ce contrat, en abordant les modalités de soutien aux actions ainsi que celles de l'animation, de la coordination et du pilotage du contrat de ville y compris avec les premiers intéressés c'est à dire les habitants, entendent répondre très directement à cet enjeu d'articulation entre les politiques de droit commun et les dispositifs de la politique de la ville. Dès lors que cela concerne les politiques des collectivités territoriales ou d'autres partenaires, la mobilisation du droit commun devra être faite au moyen d'engagements formalisés, pluriannuels, chaque fois que cela est possible. S'agissant des politiques portées par l'État, cette mobilisation devra se faire au moyen de conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires.

## METTRE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Au-delà des partenaires institutionnels, les habitants sont également invités à participer au contrat de ville, à prendre part aux décisions collectives et à leur mise en œuvre. Cette implication est indispensable pour proposer des solutions adaptées et pour obtenir des résultats durables de cette participation des habitants. Les conseils citoyens et les maisons du projet en sont des expressions possibles mais non exclusives. L'accent fortement mis sur la participation par le législateur est également lié à la volonté de rehausser le « pouvoir d'agir » des plus défavorisés et de restaurer leur confiance dans leur capacité à agir individuellement mais aussi collectivement.

Cette ambition concerne l'ensemble des habitants, quels que soient leurs âges, et débordent largement la seule question des habitants défavorisés. Tous les citoyens de ces quartiers doivent être sollicités et l'ensemble des savoirs mobilisés, et le lien avec les conseils de quartier sera primordial.

L'enjeu consiste à aller au-delà de l'association des habitants pour en faire de véritables acteurs du projet, en veillant à ce que l'ensemble des groupes sociaux soit impliqué dans le projet, acteurs organisés ou pas. Cela exige un changement important des modalités de travail et de prise de décision. Il convient de privilégier une approche ascendante qui tire parti des dynamiques préexistantes tout à fait importantes, tout en veillant à leur articulation à la démarche globale.

(1) AUDIAR, *La mobilisation du droit commun, un défi pour la politique de la ville, une opportunité pour le renouvellement de la solidarité*, Octobre 2014.

(2) Rapport de la Cour des Comptes, *La politique de la ville: une décennie de réformes*, Juillet 2012.

## DES ENJEUX ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES REQUESTIONNÉS

Pour déterminer les enjeux et objectifs stratégiques de ce nouveau contrat (cf. II), le territoire de Rennes Métropole a pu s'appuyer sur un partenariat local préexistant dynamique, lequel a reposé sur une mobilisation élargie et renforcée de l'ensemble des acteurs, signataires de ce nouveau contrat : l'État, le procureur de la République<sup>3</sup>, l'Agence Régionale de Santé, le Recteur d'Académie, Rennes Métropole, la Ville de Rennes,

la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, ainsi que les autres acteurs institutionnels comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts (CDC), les chambres consulaires, Pôle Emploi (cf. annexes 1 et 5).

L'architecture retenue pour la présentation du contrat de Ville répond aux orientations nationales en se structurant autour des 3 piliers évoqués par le Premier ministre<sup>4</sup> le 30 juillet 2014, lesquels regroupent un ensemble de thématiques elles-mêmes traversées par des axes transversaux :

### LES AXES TRANSVERSAUX

Jeunesse

Égalité entre les femmes et les hommes

Lutte contre les discriminations

#### LE PILIER COHÉSION SOCIALE

Prévention et accès aux soins, bien-être, lutte contre l'isolement

Accès à la culture, au sport et au loisir

Éducation, parentalité

Prévention de la délinquance et accès au droit

#### LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Aménagement

Habitat et peuplement

Cadre de vie

Transport et mobilités

#### LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Accès à l'emploi, formation, insertion professionnelle, développement économique, commerce

(3) L'institution judiciaire participe, aux côtés de l'État et des collectivités territoriales, à la politique de la ville. C'est pourquoi le procureur de la République, chargé d'animer et de coordonner la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire (article 39-2 Code de procédure pénale) est signataire du contrat de ville. Si l'autorité judiciaire peut ainsi, dans le cadre de son action, contribuer aux objectifs et aux organisations portés par ce contrat, cela ne peut se faire que dans le respect de sa mission constitutionnelle de protection des libertés individuelles, qui lui impose de prendre en compte les situations qui lui sont soumises de manière indépendante, impartiale, et en respectant les droits de la défense. La justice ne dispose pas de crédits d'intervention spécifiques.

(4) Circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération.



Pour la plupart des thématiques travaillées dans le pilier Cohésion sociale, des groupes de réflexions ont été constitués à partir d'un premier cercle d'acteurs institutionnels particulièrement concernés par chacun des thèmes, pour s'élargir jusqu'à une réflexion partagée à l'échelle d'un quartier réunissant les différents intervenants du territoire (associations, équipements, collectifs, habitants).

Seule la thématique prévention de la délinquance et accès au droit a fait l'objet d'une approche différente, puisqu'elle a pu s'appuyer sur la démarche partenariale de révision de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) engagée fin 2013 par la ville de Rennes qui mobilisait les mêmes acteurs sur le même calendrier que l'élaboration du nouveau contrat de ville.

Pour le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain et pour le développement économique, les directions sectorielles de Rennes Métropole et de la ville de Rennes en charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques s'y rapportant ont été directement sollicitées afin de contribuer à la définition des orientations stratégiques de ces piliers.

En ce qui concerne le pilier Emploi et développement économique qui intègre les dimensions « Accès à l'emploi, formation, insertion professionnelle, développement économique, commerce », les Groupes Solidarité Emploi (GSE) préexistants sur les quartiers ont très largement contribué à la définition des enjeux et objectifs stratégiques. Différentes réflexions ont ensuite été menées au sein d'un groupe de travail élargi réunissant à la fois les acteurs de l'emploi et du développement économique, incluant également des entreprises.

### **LE CONTRAT DE VILLE : UNE FONCTION « D'ASSEMBLIER »**

Par nature très transversale, la préparation du contrat de ville, a nécessité une large prise en compte et référence à l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux déjà en œuvre. Ainsi, une attention particulière a été portée pour veiller à l'articulation des orientations stratégiques de ce nouveau contrat avec les documents de politiques publiques et les documents cadres de planification et de programmation du territoire (Plan Éducatif Local (PEL), Contrat Local de Santé (CLS), volet territorial des Contrats de Plan État-Région (CPER) afin de coordonner les différentes actions, d'optimiser les moyens mobilisés et de s'assurer que les quartiers prioritaires et leurs habitants, avec leurs spécificités sont bien pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques.

De même, la convergence des différents dispositifs intervenant dans le champ de la politique de la ville et de la cohésion sociale (Gestion Urbaine de Proximité (GUP), Programme de Réussite Éducative (PRE)...) avec le nouveau contrat de ville a constitué un point d'attention majeure.

**Ainsi, le contrat de ville « nouvelle génération » de la métropole rennaise constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il formalise les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés et s'appuie en cela sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité révisé en 2013. Il s'inscrit dans une démarche intégrée en tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique et en veillant à leur articulation.**

### **DE NOMBREUX POINTS D'APPUI ORGANISATIONNELS ET PARTENARIAUX**

Cette prise en compte partagée des enjeux majeurs de la réforme a été possible grâce aux nombreux points d'appui, organisationnels et partenariaux existants sur le territoire, mis en évidence dès la période de préfiguration et de manière continue depuis.

#### **UN PROJET DE TERRITOIRE RÉCEMMENT RENOUVÉLÉ**

En juin 2013, Rennes Métropole a adopté son nouveau projet de territoire au terme d'un long processus participatif significatif (contribution des acteurs de la société civile, élus, habitants...).

#### **UNE ORGANISATION LOCALE DE L'ÉTAT FAVORABLE**

L'organisation locale de l'État se traduit notamment par la mobilisation des services de l'État dans le cadre des réunions mensuelles politique de la ville, l'expertise territoriale portée par les délégués du préfet sur les quartiers et l'implication forte de la cellule interministérielle locale de l'État.

#### **UNE ORGANISATION TERRITORIALE RENNAISE STRUCTURÉE DE LONGUE DATE**

Depuis plus de 20 ans la ville de Rennes a mis en place une organisation territoriale en créant 12 quartiers. En 2003, elle s'est dotée d'une véritable administration de proximité en créant **6 directions de quartiers** (les chargés de mission politique de la ville interviennent au sein de ces directions de quartiers). Certains autres services comme les Directions Insertion Aides à la Population du

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Éducation Enfance ou les Mairies de quartiers... se sont également déconcentrés sur les quartiers pour se rapprocher de la population. D'autres services tels que les Directions des Rues, des Jardins, des Sports, de la Vie Associative ou la Mission Promotion Santé Territoires, ont désigné des référents qui sont les interlocuteurs privilégiés des Directions de Quartiers. Cette démarche de territorialisation permet une plus grande accessibilité et une plus grande proximité entre les habitants et l'administration, une meilleure identification des besoins et des attentes des habitants ainsi qu'une plus grande réactivité des services.

Depuis 2010, les deux missions « politique de la ville » de Rennes et de Rennes Métropole ont été mutualisées renforçant ainsi encore la cohérence et l'efficacité dans la gestion du dispositif contractuel. C'est désormais le Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville (CSPV), qui regroupe la mission politique de la ville et la mission renouvellement urbain, au sein de la Direction Générale Proximité et Cohésion Sociale (DGPCS) qui a vocation à coordonner sur le territoire le dispositif Politique de la Ville.

### UNE OBSERVATION SOCIALE TERRITORIALE PARTENARIALE PARTAGÉE

Depuis 1990, et la création du Tableau de bord social des quartiers rennais<sup>5</sup>, l'observation sociale du territoire de Rennes Métropole n'a cessé de s'enrichir grâce à la mobilisation des ressources et à l'analyse de l'APRAS<sup>6</sup> et de l'AUDIAR<sup>7</sup> (cf. annexe 2).

Pour le diagnostic du présent contrat de ville (partie I), l'AUDIAR propose un diagnostic à l'échelle métropolitaine sur les grands enjeux de cohésion sociale tandis que l'APRAS a plus particulièrement contribué au diagnostic à l'échelle des quartiers. Ces travaux sont complétés par ceux effectués dans le cadre de la démarche du Plan Stratégique Local (PSL) et devront être partagés avec les habitants et les acteurs associatifs au cours de la seconde phase consacrée à l'élaboration des plans d'actions territoriaux.

### DES PARTENAIRES PRÉSENTS AU CŒUR DES QUARTIERS, EN PROXIMITÉ DES HABITANTS

▪ **La Maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation (MEIF)** Siègent à la MEIF : l'État à travers l'unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Rennes Métropole, Pôle Emploi, le Conseil Général et le Conseil Régional, l'Éducation Nationale, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre de Métiers, la Mission Locale, le Conseil de Développement Économique et Social du Pays et de l'Agglomération de Rennes<sup>8</sup> (CODESPAR), le MEDEF, Réso-Solidaire. La MEIF dispose d'une organisation territoriale structurée avec un chargé de mission sur 4 des 5 territoires prioritaires permettant une mobilisation maximale des acteurs de l'emploi et de l'insertion. Ils sont installés physiquement dans les quartiers et animent les Groupes Solidarité Emploi (GSE) qui regroupent les acteurs institutionnels de l'emploi et de l'insertion et les associations de quartier.

▪ **Les Espaces Sociaux Communs (ESC)** ont été créés à l'issue d'une réflexion commune entre la Ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine et la CAF d'Ille-et-Vilaine, et avec le soutien financier de l'État. Le territoire rennais est entièrement couvert par ces équipements situés au cœur des quartiers prioritaires. La charte des ESC précise 4 principes :

- la simplification de l'accès aux droits sociaux et prestations
- l'amélioration des interventions
- le soutien à l'expression des habitants et des usagers
- le soutien aux initiatives des habitants et à leur implication dans une démarche de développement local.

On retrouve au sein de chacun des 6 ESC :

▸ **Les CDAS (Centres départementaux d'action sociale) du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine** : le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine est

(5) Il aborde un ensemble complet de thématiques: démographie, logement, famille - enfance - accueil jeunes enfants, éducation, chômage, pauvreté - précarité, personnes âgées, travers les données fournies chaque année par de nombreux organismes (services des collectivités, services de l'État, organismes HLM, CAF, Conseil Général, associations,...). (6) APRAS : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale.

(7) AUDIAR : Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

(8) Le CODESPAR est une instance de veille, de concertation et de préconisations sur les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux du bassin de vie de Rennes.

un acteur directement mobilisé et reconnu dans les interventions sur les quartiers à travers notamment ses CDAS qui sont rattachés à l'Agence départementale du Pays de Rennes. Dans un objectif d'amélioration de la relation aux usagers-citoyens, cinq ambitions guident ses interventions :

- mettre en place une politique d'action sociale préventive, globale et responsabilisante
- développer une action sociale territorialisée
- favoriser une politique d'action sociale dynamique et innovante
- développer la participation des usagers de l'action sociale en les rendant pleinement acteurs de leurs parcours
- bien accueillir et faciliter l'accès aux prestations.

Plus de 250 personnes travaillent au sein des 6 CDAS rennais : médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, psychologues, conseillères conjugales et familiales, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers sociaux en gérontologie, personnel administratif. Ces équipes de professionnels ont pour mission d'écouter, d'informer, d'orienter, de conseiller, de protéger et d'accompagner les personnes. Le CDAS peut apporter aides et services gratuits dans les domaines de la petite enfance, la protection de l'enfance, la famille, le logement, l'insertion, la santé, la perte d'autonomie liée à l'âge et /ou au handicap et ce, au plus près de l'expression des besoins.

› **Les antennes du CCAS de la ville de Rennes**

› **Les équipes de la Mission Locale**

› **Le centre social du quartier**

› **Les équipes de la CAF...**

▪ **Les agences des bailleurs sociaux** : acteurs dans l'animation et la prévention au sein des quartiers, les bailleurs ont mis en place une organisation territoriale au plus près des habitants au travers de leurs agences dans chacun des quartiers.

## DES NOUVELLES MODALITÉS PARTENARIALES À METTRE EN ŒUVRE

Le présent contrat de ville sera complété par des **Plans d'Actions Territoriaux (PAT)** (cf. III) représentant l'ensemble des déclinaisons opérationnelles issues des orientations stratégiques décrites ici. Ce sont ces PAT, construits de manière partenariale et transversale à l'échelle de chacun des quartiers, qui permettront d'établir une hiérarchisation des priorités d'actions à mener et à soutenir dans le cadre des moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville. Enfin, les questions **d'évaluation et d'observation** feront l'objet d'un groupe de travail partenarial qui réfléchira à leurs mises en œuvre.

## RÉFÉRENCES

- Circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012 relative à l'élaboration de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de la Ville et les ministres concernés par la politique de la ville
- Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine
- Circulaire du Premier ministre n°5706/SG du 26 mars 2014 relative à l'animation et à la mise en œuvre par l'administration territoriale de l'État des conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville
- Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains
- Circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération
- Circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville
- Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif aux périmètres des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville



# I. LE TERRITOIRE DE RENNES MÉTROPOLE

<b>1   LE PROJET DE TERRITOIRE AU REGARD DU DIAGNOSTIC MÉTROPOLITAIN</b>	15
A. UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE : RÉDUIRE LES DISPARITÉS TERRITORIALES	15
B. UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE : ÉVITER LA MARGINALISATION	19
C. VIVRE ENSEMBLE DANS LA MÉTROPOLE : GÉRER LA DIVERSITÉ	23
D. UNE MÉTROPOLE CRÉATIVE : RENFORCER LA CAPACITÉ À AGIR DE LA SOCIÉTÉ	24
<b>2   LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE</b>	27
A. QUARTIER RÉGLEMENTAIRE	27
B. TERRITOIRE DE VEILLE	27
C. TERRITOIRE VÉCU	27
<b>3   DIAGNOSTICS QUARTIERS</b>	29
A. LE QUARTIER DE MAUREPAS	31
B. LE QUARTIER DU BLOSNE	33
C. LE QUARTIER CLÔTEAUX / CHAMPS-MANCEAUX (BRÉQUIGNY)	35
D. LE QUARTIER DE VILLEJEAN	37
E. LE QUARTIER DE CLEUNAY	39



# 1

## LE PROJET DE TERRITOIRE AU REGARD DU DIAGNOSTIC MÉTROPOLITAIN

La construction du projet de territoire de la métropole rennaise repose sur des valeurs et des ambitions traduites en quatre grandes composantes qui participent conjointement de la qualité de la cohésion sociale sur le territoire de Rennes Métropole :

- Une métropole entreprenante et innovante
- Une métropole accueillante et solidaire
- Une métropole écoresponsable et exemplaire
- Une métropole capitale régionale, attractive et entraînée.

La question de la réduction des inégalités vécues dans les territoires prioritaires ne peut se travailler qu'en lien avec l'ensemble de la métropole. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville, ces deux échelles et les enjeux sociaux qui les caractérisent font l'objet d'une analyse par l'AUDIAR à l'échelle métropolitaine, et par l'APRAS à l'échelle des quartiers (cf. annexe 4).

Le diagnostic territorial à l'échelle de la métropole présenté ci-après, a ainsi été réalisé par l'AUDIAR. Il est organisé en reprenant les quatre grandes ambitions du projet de territoire qui constituent la grille d'analyse à la lumière de laquelle est conduite la réflexion.

### A. UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE : RÉDUIRE LES DISPARITÉS TERRITORIALES

#### a. Une forte dynamique démographique

Avec 700 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>9</sup>, l'aire urbaine<sup>10</sup> de Rennes occupe le 10<sup>e</sup> rang au niveau national. Ce territoire enregistre par ailleurs une dynamique démographique particulièrement élevée, avec une forte croissance depuis les années 1975 (+52 %) pour atteindre dans les années 2000 un rythme deux fois supérieur à celui de la France métropolitaine (1,2 % par an contre 0,5 %).

Quant à l'agglomération rennaise, avec plus de 410 000 habitants aujourd'hui<sup>11</sup>, elle représente près de 60 % de l'aire urbaine et s'inscrit dans cette tendance même si son rythme d'évolution annuel a légèrement diminué au cours de la dernière période (1999-2010). Avec un taux d'évolution moyen de 1,1% depuis 1999<sup>12</sup>, elle enregistre la 2<sup>e</sup> plus forte croissance démographique des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 250 000 habitants, derrière Montpellier.

Il faut par ailleurs souligner la singularité de la croissance rennaise, portée à la fois par deux composantes : 2<sup>e</sup> rang pour le solde naturel et 3<sup>e</sup> rang pour le solde migratoire dont l'impact est par conséquent très significatif de l'attractivité du territoire, essentiellement liée aux deux grands leviers que sont le dynamisme de son bassin d'emploi et l'enseignement supérieur.

La croissance démographique rennaise s'accompagne d'une évolution qualitative de la structure des ménages dont la taille moyenne a tendance à diminuer, comme partout en France, sous l'effet des évolutions sociétales (allongement de la durée de vie, décohabitation, recompositions familiales...). Ce phénomène de desserrement se poursuit de façon continue depuis les années 1975. Ainsi, au sein de l'aire urbaine de Rennes, la taille moyenne des ménages baisse, atteignant 2,27 personnes par ménage en 2009 contre 2,39 en 1999, elle se situe au deuxième rang derrière celle de Lille. Le potentiel de desserrement reste donc important. Par ailleurs, Rennes Métropole se distingue par rapport au panel des agglomérations comparables<sup>13</sup> par une très légère surreprésentation des ménages composés de couples avec enfants et une sous-représentation des familles monoparentales. Mais ces moyennes masquent de grandes disparités territoriales : à Rennes, le taux de ménages sans enfant est plus élevé que dans les communes de la périphérie (65 % contre 53 %).

(9) Les données Insee fournies au 1<sup>er</sup> janvier 2014 portent sur l'année 2011.

(10) Une Aire Urbaine (AU) est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

(11) cf. Rennes Métropole: chiffres-clés, 2014 (chiffres Insee au 01/01/2011)

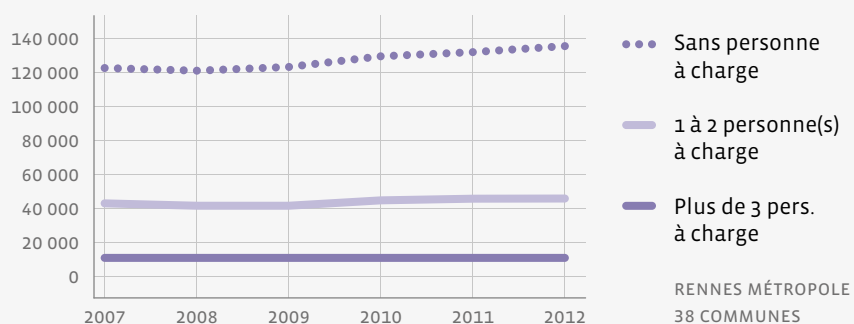
(12) cf. Baro'Métropole, Mai 2013.

(13) Parmi les informations mises à disposition par le Baro'Métropole, figure un indicateur de positionnement, permettant de situer Rennes Métropole en référence à un panel d'agglomérations: Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nantes, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Lorsque le « panel » sera évoqué, il fera référence à ces agglomérations.

## Évolution de la composition des ménages sur Rennes Métropole<sup>14</sup>

Depuis 2008, le nombre de ménages sans personnes à charge a sensiblement augmenté (+13 %). Entre 2012 et 2013, en valeur absolue, le nombre de ménages ayant 1 ou 2 personnes à charge a augmenté trois fois moins que le nombre de ménages sans personne à charge.

Source : AUDIAR, Chiffres clés Rennes Métropole 2015



### b. Des disparités socio-démographiques en augmentation<sup>15</sup>

Rennes Métropole fait partie des 15 agglomérations (hors Ile de France) présentant le plus haut niveau de revenu médian<sup>16</sup>, supérieur de 11 % à la moyenne nationale. Il s'agit donc d'une agglomération relativement aisée par rapport à la France et même à la Bretagne, pourtant parmi les moins pauvres puisqu'elle se situe à la 7<sup>e</sup> place des régions de métropole. C'est en effet une agglomération où les cadres et professions supérieures, mais aussi les professions intermédiaires sont surreprésentées par rapport à la moyenne française (13,10 % contre 8,6 %).

L'aire urbaine rennaise et Rennes Métropole sont relativement peu inégalitaires. L'écart entre les plus riches et les plus pauvres est en effet plus resserré qu'ailleurs. Cela est notamment dû au montant du 1<sup>er</sup> décile, plus élevé que sur les autres territoires. Si l'on n'est pas beaucoup moins riche à Rennes Métropole, on y est surtout en moyenne moins pauvre qu'ailleurs. Ainsi l'agglomération fait partie des métropoles dont le modèle de cohésion sociale est décrit comme « abouti », car il est caractérisé par une faible intensité de la pauvreté et une homogénéité sociale plus forte.

Les écarts sont plus élevés dans la ville-centre. Ces moyennes masquent en effet de forts écarts. L'arrivée de nouvelles populations, attirées par le dynamisme local de l'emploi mais aussi par le cadre de vie et l'offre culturelle, concerne à la fois des ménages « aisés » et des ménages « modestes ». La ville-centre, en particulier, abrite à la fois les riches, tirés par les emplois technopolitains supérieurs qui y sont largement présents, mais aussi les plus pauvres, ce qui est moins courant. Rennes porte en effet les cinq territoires prioritaires de l'agglomération.

Les distances entre les niveaux de revenus se sont creusées avec une forte progression entre 2001 et 2008. Rennes Métropole fait partie des 15 agglomérations (13<sup>e</sup> rang) qui ont connu la plus forte augmentation de l'indice de Gini<sup>17</sup>, après Strasbourg, le Mans, Nancy, Poitiers et avant Orléans, Lyon, Angoulême et Tours. L'écart entre les revenus les plus élevés et les plus bas (rapport de 1 à 5,3), s'est agrandi, comme pour le panel, même s'il reste le plus resserré. Cela est principalement dû à une intensification de la pauvreté. On constate en effet un « décrochage » des niveaux du 1<sup>er</sup> décile (inférieur à 7 739 euros/an), qui est en baisse même s'il reste 20 % de plus que la moyenne du panel (du Baro'Métropole).

(14) cf. AUDIAR, Chiffres-clés 2015.

(15) Les données comparatives de ce paragraphe sont issues de l'étude de l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF) : Le processus de développement des agglomérations françaises. Les agglomérations et leur territoire : 10 ans de dynamiques socio-économiques, Mars 2012.

(16) Le revenu médian est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des Français.

C'est de manière équivalente le niveau de revenu au-dessus duquel se situent 50 % des Français.

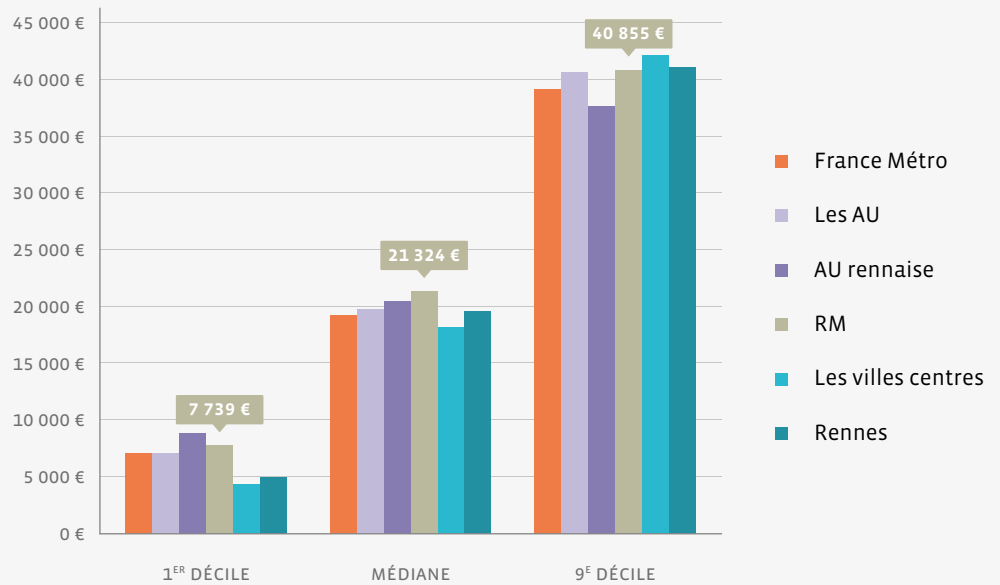
(17) L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalité, variant entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.



### Distribution des revenus déclarés en euro/UC en 2011

Dans l'Aire Urbaine (AU) rennaise et dans Rennes Métropole, on note une moins grande intensité de la pauvreté et à la fois la présence de revenus légèrement moins élevés qu'ailleurs en France métropolitaine sur des territoires équivalents.

Sources : Insee - DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages 2011 - AUDIAR



### c. Un niveau de mixité territoriale important sur l'agglomération

Rennes Métropole présente des tendances lourdes de polarisation propres aux grandes métropoles avec un éloignement des ménages les plus modestes à ses franges. Cependant, les politiques volontaristes, notamment celle du logement, mises en œuvre par la métropole rennaise depuis les années 2000 et surtout dans la dernière période (2006-2013) ont permis d'atteindre un niveau de mixité sociale plus élevé qu'ailleurs.

Néanmoins, si la précarité est concentrée à Rennes, elle progresse dans la périphérie où apparaissent quelques secteurs de « fragilité sociale ». Ceci est lié à la diversification du parc de logements dans les communes de l'agglomération. Il existe en effet à Rennes Métropole une corrélation très forte entre le parc de logements et les niveaux de revenus des ménages. Les logements sociaux abritent, pour l'essentiel, les populations aux plus bas revenus. Ceci est dû à l'attractivité du marché immobilier qui induit une rareté d'un « habitat social de fait » (parc ancien dégradé et copropriétés précarisées). Dans ce contexte, l'implantation des logements

sociaux a un impact significatif sur la constitution d'espaces de pauvreté et cela d'autant plus fortement que la quotité est élevée : 25% dans toutes les opérations pour se conformer aux règles du Plan Local de l'Habitat (PLH).

La question sociale a désormais franchi la rocade. Si la ville-centre est le lieu d'accueil « historique » des logements sociaux, son importance devient significative dans le périurbain et la répartition de logement social est en train d'évoluer (14% en 2013; ce taux était de 10% en 2005). La mixité sociale s'accroît dans toutes les communes de l'agglomération, lesquelles, pour la plupart, ont mis en œuvre une politique de l'habitat leur permettant d'accueillir ou de conserver davantage de familles modestes.

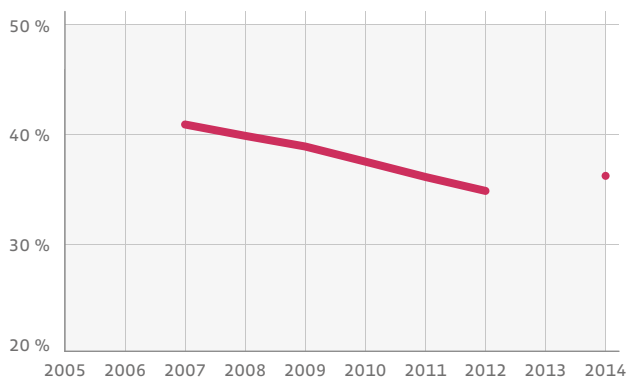
Un mouvement inverse de « normalisation » s'observe dans certains quartiers. Cette évolution peut s'observer sur certains territoires dont les données socio-économiques moyennes rejoignent celles de la ville de Rennes. Pourtant cela ne doit pas occulter le fait que certaines « poches de pauvreté » demeurent sur ce quartier. Mais la « marque » de la ville de Rennes semble être celle d'une « mosaïque sociale » qui nécessite donc des modalités ou des outils d'observation fins pour permettre une lisibilité des disparités sociales<sup>18</sup>.

(18) On voit ici tout l'intérêt de la technique du carroyage qui permet de repérer finement les secteurs de précarité sociale.

### Taux d'inégalité de répartition du parc de logement social

Au sein de Rennes Métropole, les disparités entre communes et quartiers, du point de vue du poids du parc de logement social dans le stock de logements tendent à se réduire, grâce notamment au PLH. L'intégration de 5 nouvelles communes moins urbaines fait légèrement augmenter la dispersion.

Source : Baro'métropole 2013 (actualisé 2014)



### Géographie carroyée - Classe de parts des ménages à bas revenus au carreau

Des secteurs de plus grande précarité sociale apparaissent notamment sur les quartiers prioritaires selon une géographie plus resserrée.

Les carrés de couleur plus foncée correspondent souvent au parc social représenté par des ronds dont la taille varie avec le nombre de logements.

Sources : Insee-revenus fiscaux 2010. AUDIAR

## B. UNE MÉTROPPOLE SOLIDAIRE : ÉVITER LA MARGINALISATION

Le dynamisme démographique qu'a connu la métropole est synonyme de développement mais il peut aussi être source de « mise à l'écart » pour certaines catégories sociales. Comme cela a été mentionné précédemment, la métropole rennaise n'échappe pas à l'augmentation des situations de précarité et la pauvreté s'accroît, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville. Face à cette évolution, la solidarité doit être mobilisée pour apporter les supports nécessaires à ceux qui en ont le plus besoin au sein de l'agglomération.

### a. Une insécurité économique croissante pour les plus fragiles

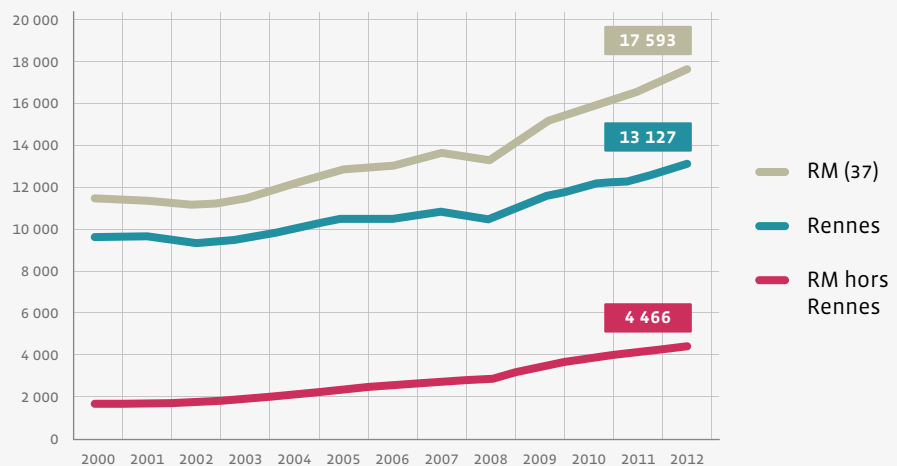
Plusieurs indicateurs permettent de repérer les secteurs et les groupes sociaux les plus touchés par la précarité sociale. Parmi eux on peut retenir le **taux d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales**<sup>19</sup> (c'est-à-dire le nombre de personnes, parmi les allocataires de la CAF pour qui les prestations sociales représentent plus de 50% des revenus) qui fait apparaître plusieurs évolutions récentes :

- **Une augmentation significative des fragilités sociales dans la décennie** sur le territoire de Rennes Métropole. La progression de ménages fortement dépendants des prestations sociales a été plus accentuée sur la période 2010-2012 (+1 804 ménages) que sur les huit années de la période 2000-2008 (+ 1 900 ménages). Il faut noter cependant que leur nombre relatif est moins important que sur les autres agglomérations du panel. Leur part dans l'ensemble des ménages est de 8,7 % contre 10,4 % pour l'ensemble du panel.
- **Une concentration des ménages fortement dépendants** sur la ville de Rennes qui accueillent 75 % d'entre eux. Cependant la diffusion des fragilités sociales aux communes de l'agglomération est maintenant évidente, car ce taux était de 82 % en 2005.
- **Une fragilisation plus marquée pour les personnes seules et les familles monoparentales** : (34 % de familles monoparentales à Rennes et 26 % en périphérie en 2012). Ces familles sont, en outre, en forte hausse, surtout dans les communes hors Rennes où elles étaient très peu présentes jusqu'à une période récente, (+11 % en 2000). On sait en effet que les ruptures familiales conduisent souvent à la précarité.

### Évolution du nombre de ménages fortement dépendants des prestations

Près de trois fois plus de ménages fortement dépendants des prestations sociales à Rennes mais une forte hausse dans les communes périphériques depuis le milieu des années 2000.

Sources : CAF, APRAS. ODS 2014



(19) Données issues de l'Observatoire des Données Sociales 2014 sur cet indicateur

mais également sur d'autres comme les allocataires à bas revenu ou les bénéficiaires du RSA.

## b. Des risques sociaux multiformes

Pour les catégories les plus pauvres, les risques de « décrochage » sont à la fois économiques, sociaux et culturels.

**La montée du chômage et les freins à l'accès à l'emploi**, sont des facteurs cruciaux de marginalisation car responsables de la pauvreté et des clivages que cela génère.

- **Le taux de chômage** de la zone d'emploi de Rennes, au deuxième trimestre 2014, s'élève à 7,8%. Ce taux, dégradé en 2009 du fait de la crise économique, persiste même s'il reste cependant inférieur à celui des autres agglomérations du panel (9,7% en moyenne).

- Le nombre de chômeurs de longue durée a également fortement augmenté depuis 2010 (+4 370 pour la durée de 12 à 24 mois, soit +26% et +3 860 pour la durée de plus de 24 mois, soit +134%).

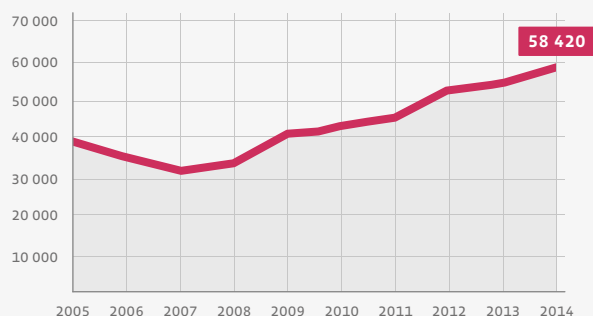
- **L'écart entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes** s'est en revanche fortement réduit depuis 1999 dans toutes les agglomérations du panel et particulièrement à Rennes Métropole. Mais cette réduction de l'écart entre les femmes et les hommes, comme pour le panel, s'est aussi faite par le bas, avec une plus forte augmentation du taux de chômage des hommes à partir de 2008.

- **Le taux d'emploi des 55-59 ans** enfin s'élève en 2009 à 66,3%, c'est à dire à un niveau sensiblement supérieur au taux du panel (62,4%) entre 2010 et 2014.

**Le niveau de formation, l'illettrisme ou la non-maîtrise de la langue** rendent plus vulnérables ceux qui sont déjà en difficulté. Néanmoins, sur le territoire de Rennes Métropole, le niveau de formation est globalement très bon :

- **La population sans diplôme** représente une part relativement faible : 11,1% contre 15,1% au niveau du panel du Baro'Métropole.

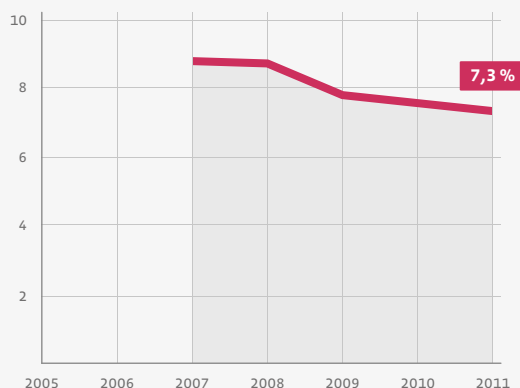
- **Le taux de réussite au baccalauréat** est quant à lui très élevé en 2010 (90,5% contre 88,6% au niveau du panel), synonyme d'égalité des chances, le baccalauréat est plus accessible aux couches sociales les plus défavorisées par rapport au niveau national : ainsi 13,8% des bacheliers sont fils d'ouvriers alors que la population des ménages ouvriers ne représente 16% de la population de Rennes Métropole (contre respectivement 11,8% et 22,5% au niveau national).



### Nombre de personnes inscrites au pôle emploi

Conséquence de la crise économique, le nombre de personnes inscrites au pôle emploi, toutes catégories de chômeurs confondues, continue de croître et dépasse 58 000 personnes fin 2014.

Source : Pôle Emploi



### Part des jeunes détectés en difficulté de lecture

7,3% des jeunes de 17 ans qui se sont présentés aux journées Défense et citoyenneté ont été détectés en difficulté de lecture. Ce chiffre en diminution est aussi moins important que celui observé au niveau national (10,4%).

Source : Baro'Métropole 2013

## LA SANTÉ

Si l'état de santé de l'ensemble de la population s'est amélioré, il existe un fort gradient social impliquant que les personnes les plus vulnérables sur le plan socio-économique présentent, en général, un état de santé plus dégradé et accèdent moins aux dispositifs de prévention et de dépistage de façon générale. Ainsi, outre les conditions socio-économiques qui sont moins favorables et influencent la santé, la prévention et le dépistage sont des pratiques beaucoup moins répandues chez les personnes les plus pauvres, surreprésentées dans les territoires prioritaires.

Pour les personnes les plus vulnérables, la santé ne constitue que rarement une priorité, et est reléguée à un rang secondaire parmi les préoccupations quotidiennes (travail, alimentation, logement, lien social...). La prise en compte de la santé intervient souvent quand les problématiques médicales sont installées, ce qui constitue une inégalité face à la maladie et dans le processus de soins. Ainsi inégalités sociales et de santé vont de pair.

À cet égard, la prévalence des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire<sup>20</sup> (CMUC) et des affections de longue durée sur les territoires prioritaires, ainsi que leur augmentation, témoignent de l'intérêt de cibler les démarches, de construire des partenariats et de privilégier l'«aller vers» afin de développer du lien entre les acteurs locaux et avec les populations fragiles pour qu'elles puissent appréhender leur santé comme une ressource. Or les difficultés financières, la méconnaissance des droits, des structures et de l'offre, la barrière de la langue, les représentations, l'accès à des professionnels de proximité (et sur l'ensemble de la ville), sont autant de variables sur lesquelles il est possible d'agir collectivement pour favoriser l'égal accès de tous à la santé et réduire les inégalités.

### c. Des groupes plus vulnérables

Parmi les catégories sociales particulièrement touchées par la précarité, il faut mentionner en particulier, **les jeunes et les personnes âgées**. S'ils ne constituent pas en tant que tels des groupes marginalisés, une partie d'entre eux, en raison de leur âge, sont plus exposés à la crise. Il importe donc d'être attentif aux risques spécifiques auxquels sont soumis respectivement chacun

de ces groupes sociaux pour être en mesure de leur apporter les soutiens nécessaires et améliorer, dans toutes les politiques publiques, la prise en compte de leurs problématiques spécifiques (mobilité, logement, formation, emploi, santé, culture, loisirs, etc.) ou en expérimentant, pour y faire face, de nouvelles modalités d'interventions et d'accompagnement.

### LES JEUNES SONT PLUS FORTEMENT CONFRONTÉS À LA PRÉCARITÉ

Le territoire rennais est particulièrement jeune, un habitant sur quatre a moins de 25 ans et plus de 45 000<sup>21</sup> étudiants vivent sur l'agglomération. Leur nombre est en augmentation constante depuis 2008. En outre, Rennes Métropole attire de plus en plus d'étudiants étrangers : ils représentaient 11% des étudiants en 2011<sup>22</sup>. Ce dynamisme et ce potentiel sont des atouts pour l'avenir. La crise a cependant rendu vulnérable une partie d'entre eux. Les jeunes sont en effet confrontés à des problèmes au quotidien pour s'insérer sur le marché du travail. Ceci induit des effets en chaîne sur leur projet de vie, trouver un logement, fonder une famille, participer à la vie de la cité. Leur accès à l'autonomie repose aujourd'hui trop souvent exclusivement sur la solidarité familiale.

Le taux de chômage des jeunes adultes est aujourd'hui deux fois plus élevé que pour le reste de la population. En 2009, si le chômage des jeunes de Rennes Métropole est moins élevé que dans les autres agglomérations (19,8%), l'écart avec celui de l'ensemble de la population (9,8%) est très important et même légèrement plus que dans les autres agglomérations du panel.

Un risque de décrochage existe pour un nombre croissant de jeunes adultes en difficulté sociale, notamment ceux dont les liens familiaux sont plus distants ou les familles plus pauvres. Ainsi, le nombre de jeunes suivis par la Mission Locale ne cesse de croître. En 2012, plus de 7 500 jeunes sont suivis par la Mission Locale, chiffre en nette augmentation depuis 2007 (après la modification du mode de comptage). Les étudiants boursiers sont nombreux, et beaucoup d'entre-eux subissent une situation de pauvreté et de précarité<sup>23</sup>. Les jeunes en situation d'échec scolaire ou universitaire sont également plus fortement soumis aux risques sociaux. La part des 15-24 ans sortis de formation initiale sans diplôme est de 11,9% sur Rennes Métropole, soit un niveau largement plus faible qu'ailleurs (16,5% en moyenne dans le panel).

(20) La CMUC permet à toute personne, résidant régulièrement en France et de façon ininterrompue depuis plus de trois mois, en situation régulière, dont le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas un montant maximum de bénéficier d'une protection complémentaire gratuite et renouvelable. Le plafond était de 716€ mensuel pour une personne seule au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

(21) On compte en 2012-2013, 63 000 inscrits mais tous ne vivent pas à Rennes Métropole.

(22) cf. Baro'Métropole

(23) 17 143 étudiants boursiers. Source : Observatoire métropolitain de l'enseignement supérieur, recherche, innovation et vie étudiante. 2014 AUDIAR 21

**LES PERSONNES ÂGÉES, UNE CLASSE D'ÂGE EN FORTE AUGMENTATION**

Rennes Métropole est un territoire jeune mais il n'échappe pas au phénomène national du vieillissement, notamment sous l'effet de l'allongement de la durée de vie et de l'arrivée à la retraite des baby-boomers. Cette évolution est mise en lumière par l'indice de jeunesse qui représente le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans. Ce taux est l'un des plus élevés du panel (1,34 en 2011) du fait à la fois d'une plus forte présence de jeunes, étudiants pour beaucoup d'entre eux, mais aussi à une part de personnes âgées plus faible qu'ailleurs.

**Cependant, son indice de jeunesse est en diminution sensible** par rapport au niveau de 1999 (1,82). Cette évolution devrait se prolonger dans les années à venir car s'il y a actuellement 50 000 personnes de plus de 65 ans sur l'agglomération, il y en a pratiquement autant dans la tranche d'âge des 55-64 ans (42 000).

**L'indice de vieillissement attendu**, qui rapporte la part des 75-84 ans aux plus de 85 ans, est un autre indicateur intéressant à consulter car il renseigne sur le poids de ceux qui arrivent dans l'âge de la dépendance, par rapport à celui de ceux qui y sont déjà (l'âge de la dépendance se situant autour de 85 ans). Cet indice est donc l'un

des signes prévisibles de besoins croissants dans ce domaine<sup>24</sup>. L'indice de vieillissement attendu à Rennes est de 2,4, soit exactement le niveau moyen pour les 100 plus grandes communes de France. Cela signifie que la ville devra faire face demain à un accroissement relativement fort de ses aînés. En revanche, la part des plus de 85 ans n'est aujourd'hui que 2,4 % à Rennes, ce qui relativise le poids de ces futurs aînés.

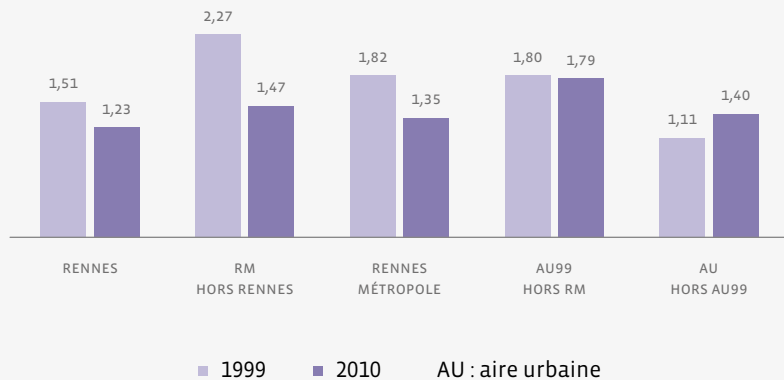
**On note une « spécialisation territoriale » de la segmentation des âges.** Cela est dû aux périodes d'urbanisation sur le territoire de l'agglomération. Rennes est la championne du grand âge puisqu'elle accueille 61 % des plus de 75 ans. Les communes de Rennes Métropole hors Rennes sont au contraire le territoire des jeunes seniors qui y sont les plus fortement représentés (53 % contre 47 %).

**Le niveau de revenu des personnes âgées** s'est beaucoup amélioré au cours des dernières décennies et les retraités sont globalement plus aisés que la moyenne de la population mais rien ne dit que cela va se prolonger étant donné l'augmentation de la précarité des parcours professionnels. Parmi eux, les plus âgés sont aussi les plus modestes, tout comme les personnes seules. Ainsi, les seniors sont à la fois les plus aisés et les plus modestes. La pauvreté du grand âge devrait toucher prioritairement les immigrés.

**Indice de jeunesse. Part des moins de 20 ans sur la part des plus de 60 ans**

Hors migration, l'indice de jeunesse diminue d'année en année avec le vieillissement des générations du baby-boom. Entre 1999 et 2011, cet effet s'est davantage ressenti sur Rennes Métropole que sur le reste de l'Aire Urbaine qui a bénéficié de l'arrivée de familles avec enfants.

Source : AUDIAR, Chiffres clés Rennes Métropole 2015



(24) Cet indice a été calculé par COMPAS pour les 100 plus grandes communes de France (sur les données Insee 2009).

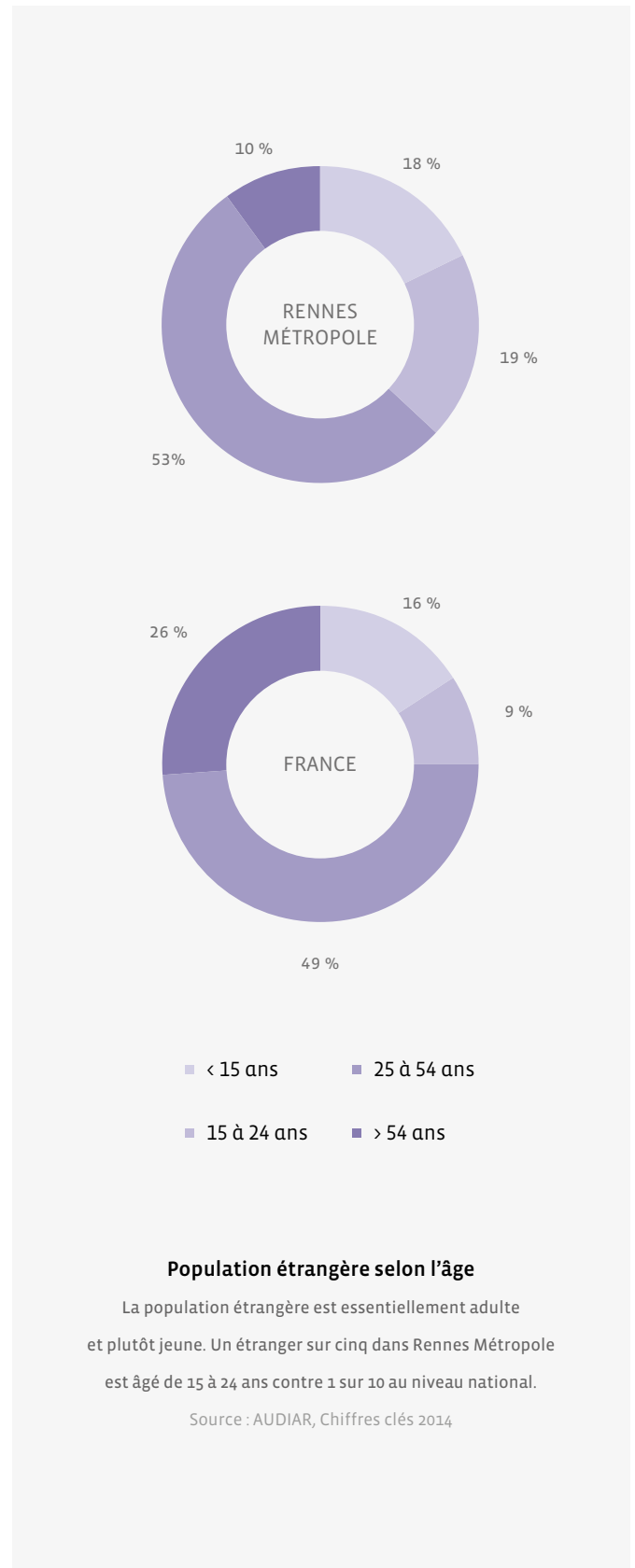
## C. VIVRE ENSEMBLE DANS LA MÉTROPOLE : GÉRER LA DIVERSITÉ

Le dynamisme démographique atteste de la vitalité du territoire rennais, mais ce développement est également synonyme de diversités ethnique, culturelle, religieuse, générationnelle ou sociale. La prise de conscience de cette évolution de la société, désormais beaucoup plus multiculturelle, peut être facteur de craintes et conduire à des replis communautaires ou à des formes d'entre soi. C'est dans ce contexte qu'a émergé la notion de « vivre ensemble » dans les années 80. Sur un territoire comme celui de Rennes Métropole, ce dynamisme s'accompagne d'une forte mobilité résidentielle : en 2011, 18 % des habitants n'y habitaient pas un an auparavant. Le défi consiste à donner une existence concrète à ce vivre ensemble au niveau rennais en permettant aux nouveaux habitants de trouver une forme d'enracinement et en faisant de la diversité un atout pour l'avenir.

### a. La place des étrangers et des immigrés est en forte évolution

La Bretagne est la région française où le taux d'immigrés<sup>25</sup> est le plus faible. Sur 5,3 millions d'immigrés qui vivent en France, la Bretagne n'en abrite que 85 500. Soit 2,7 % de la population de la région et 1,6 % des immigrés habitant en France métropolitaine. De toutes les régions françaises, elle est celle qui compte, en proportion de la population, le moins d'immigrés même si toutes les régions du grand-ouest ont des taux d'immigrés inférieurs à 4,5 % (Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Haute-Normandie). Un doublement en 10 ans sur la région Bretagne : depuis 2006, l'installation d'immigrés se fait à un rythme deux fois supérieur à l'ensemble de la France. Avec une augmentation de 7 % chaque année, la population immigrée a connu une hausse de plus de 50 % entre 1999 et 2009. Ce qui relativise l'idée que la Bretagne n'est pas une région d'immigration.

Une répartition essentiellement urbaine : Rennes Métropole accueille (en 2011) 23 924 immigrés, ils représentent 5,9 % de la population de l'agglomération et 68 % des immigrés du département de l'Ille-et-Vilaine. Quant à sa part dans la population rennaise, elle est de 8,6 % en 2011 et se rapproche du niveau national où les immigrés représentent 8,7 % de la population, tout comme la population étrangère (6,6 % à Rennes et 6 % au niveau national).



(25) Individus nés étrangers dans un pays étranger et résidant en France. Ils peuvent avoir acquis la nationalité française.

## b. Donner à chacun les moyens de son évolution dans la société

Dans une société plus mobile, il s'agit de donner aux individus les moyens pour qu'ils puissent trouver leur place, et viennent par la même, l'enrichir de leurs diversités. C'est la raison pour laquelle les actions liées à l'éducation et à la formation tout au long de la vie mais aussi les loisirs, la culture et le sport sont essentiels. Dans ce domaine, le territoire rennais dispose d'atouts très importants pour maintenir le bien-être collectif et donner à chacun les moyens de son épanouissement.

### UN TISSU ASSOCIATIF TRÈS DENSE

Pour améliorer le vivre ensemble, le territoire rennais peut compter sur un réseau associatif très riche. Les associations sociales, culturelles et sportives sont nombreuses. Ce sont des moyens de cultiver le plaisir d'être utile pour soi et pour les autres, d'agir ensemble.

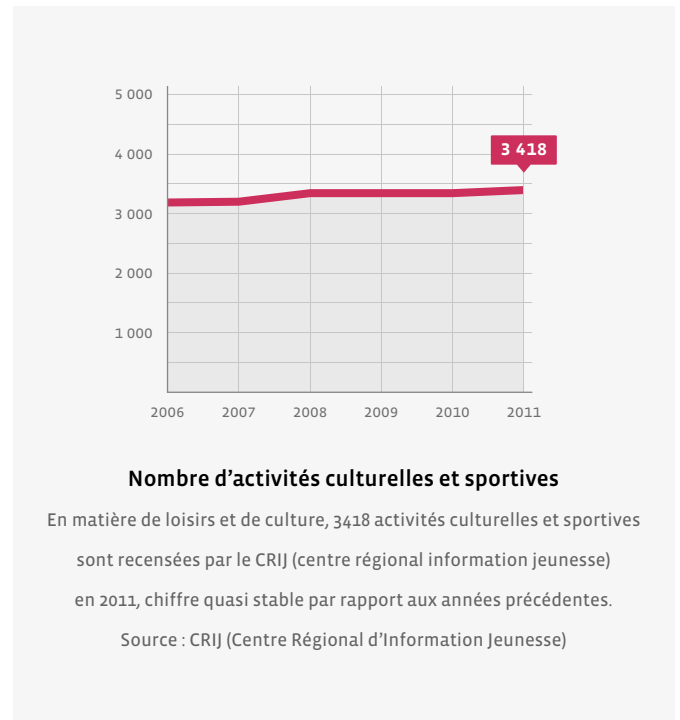
**La région Bretagne connaît un niveau d'engagement associatif très élevé**, couvrant un large spectre de la vie sociale. Rennes Métropole et la ville de Rennes s'inscrivent dans ce même mouvement. L'observatoire de la vie associative fournit des données qui permettent d'objectiver cette dynamique sur le territoire rennais<sup>26</sup>.

**Le territoire rennais se caractérise par une forte vitalité associative** : 340 associations en moyenne sont créées chaque année, soit près de 17 associations pour 1 000 habitants. C'est bien plus que les moyennes régionale (10,2) et nationale (10,6).

### UNE EFFERVESCENCE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

L'ouverture, la créativité et la forte présence d'acteurs sociaux et socioculturels caractérisent l'agglomération rennaise. Ces artistes savent irriguer le territoire de leurs projets dans tous les domaines (spectacle vivant, cinéma, arts visuels, littérature, art numérique, etc.), ils constituent une ressource pour entretenir le sentiment d'appartenance à un territoire, donner les clés pour se situer et comprendre le monde contemporain. Leur volontarisme et leur habitude du travail en commun sont de véritables atouts pour lutter contre les risques d'isolement des plus fragiles et pour favoriser le « vivre ensemble ».

Alliée à une pratique particulièrement soutenue de débats, de conférences, de diffusion des savoirs et des connaissances, d'échanges d'idées qui touchent tous les champs de la vie en société, l'agglomération offre ainsi des capacités d'implication et d'expression accrues qui enrichissent l'intelligence collective sur tout le territoire.



## D. UNE MÉTROPOLITAIN CRÉATIVE : RENFORCER LA CAPACITÉ À AGIR DE LA SOCIÉTÉ

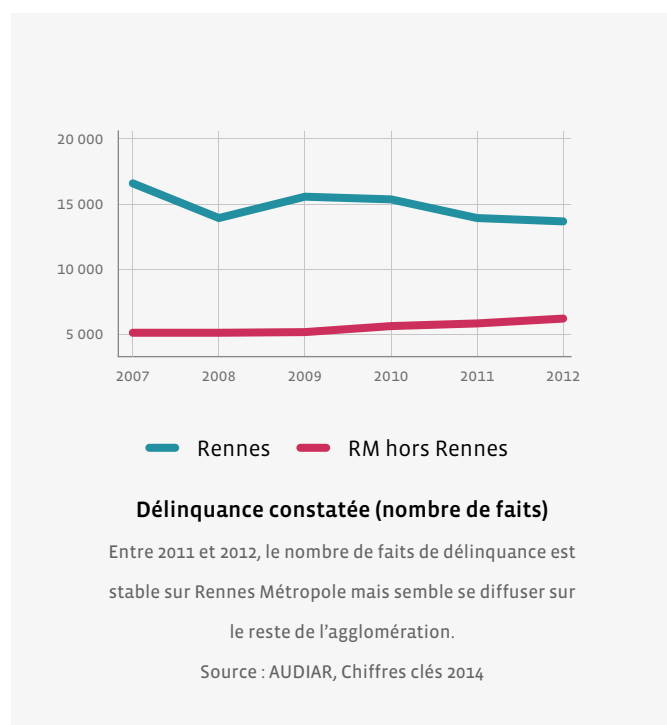
Pour faire face aux incertitudes, s'adapter aux changements de plus en plus rapides, il est important que la communauté soit « résiliente », c'est-à-dire organisée pour s'adapter rapidement aux changements en faisant preuve de flexibilité, d'innovation, tout en maintenant sa cohésion et des relations ouvertes avec le monde. Cet enjeu est particulièrement important dans un contexte de mutations importantes. L'ambition de développer la capacité à agir de la société ne doit pas se lire uniquement dans cette perspective collective mais également en relation avec le processus d'individuation qui la traverse et qui modifie en profondeur la société.

### a. Les diversités comme facteurs de craintes et risques de repli

La prise de conscience de cette évolution d'une société, désormais beaucoup plus diverse, multiculturelle voire segmentée, peut être facteur de craintes et conduire à des replis communautaires ou à des formes d'entre soi. Il est clair que le développement des inégalités de toutes natures qui affaiblissent aujourd'hui la cohésion de la société traversée par l'individualisme et fragilisée par les conditions d'accès à l'emploi.



**La délinquance, mais surtout le sentiment d'insécurité qu'elle engendre, peut constituer un obstacle au «vivre ensemble».** Les faits de délinquance constatés sur les communes de Rennes Métropole ont augmenté en 2009. En 2011, ils sont pratiquement revenus à leur niveau de 2008. Plus globalement le département d'Ille-et-Vilaine se situe parmi les plus faibles taux d'indicateurs de délinquance. Cependant, il apparaît souvent un décalage entre la réalité des faits et le ressenti qu'en ont les habitants. Il convient donc de suivre ces indicateurs de façon précise. Par ailleurs, si la délinquance constatée sur Rennes Métropole s'oriente sur Rennes à la baisse, elle semble au contraire se diffuser sur le reste de l'agglomération.



### b. Tenir compte des évolutions de la société

Il est nécessaire de tenir compte du processus d'individuation pour activer les forces vives du territoire et mobiliser les habitants<sup>27</sup>. La solidarité est l'affaire d'individus plus libres qu'autrefois de leurs appartenances, de leurs engagements et désengagements. Mais la «qualité de reliance» peut aussi être meilleure parce que mieux choisie et plus réflexive, la relation aux autres devant s'inscrire dans un horizon de sens. En effet, il ne faut pas confondre cette notion avec l'individualisme, c'est même le contraire car «l'individuation n'aboutit pas à un renfermement sur soi-même

mais au contraire à une ouverture sur autrui et sur le monde»<sup>28</sup>. Chaque individu a en effet un farouche souhait de liberté mais aussi d'égalité et de justice.

«Rendre capable» est un enjeu corollaire pour ceux qui manquent des supports leur permettant d'accéder à leur pleine autonomie, on parle aussi d'«empowerment». Le renforcement de leurs capacités individuelles peut passer par la mise en œuvre de processus adaptés : aller chercher les personnes, ou «aller vers» semble être la première étape pour leur permettre de s'engager. Il est également important de les accompagner dans la construction d'une parole collective, entre pairs, avant de pouvoir ensuite se confronter au sein d'un plus grand groupe.

### c. Un territoire créatif

Pour aller dans ce sens, le territoire rennais dispose de nombreux atouts parmi lesquels on peut mentionner :

**Un niveau de formation élevé.** Le niveau de diplômés de l'enseignement supérieur court, mais surtout long, est nettement plus élevé que sur d'autres territoires. Ceci est dû, bien sûr en grande partie, à la forte présence d'étudiants (cf. données monographies secteurs rennais).

**Un territoire «connecté»** avec un taux d'équipement des ménages très élevé (85% des ménages accèdent au haut débit), et l'existence de multiples supports à travers des outils innovants développés autour des nouvelles technologies ou des usages numériques qui sont autant de leviers pour développer les réseaux mais aussi investir le monde local de l'art et de la culture.

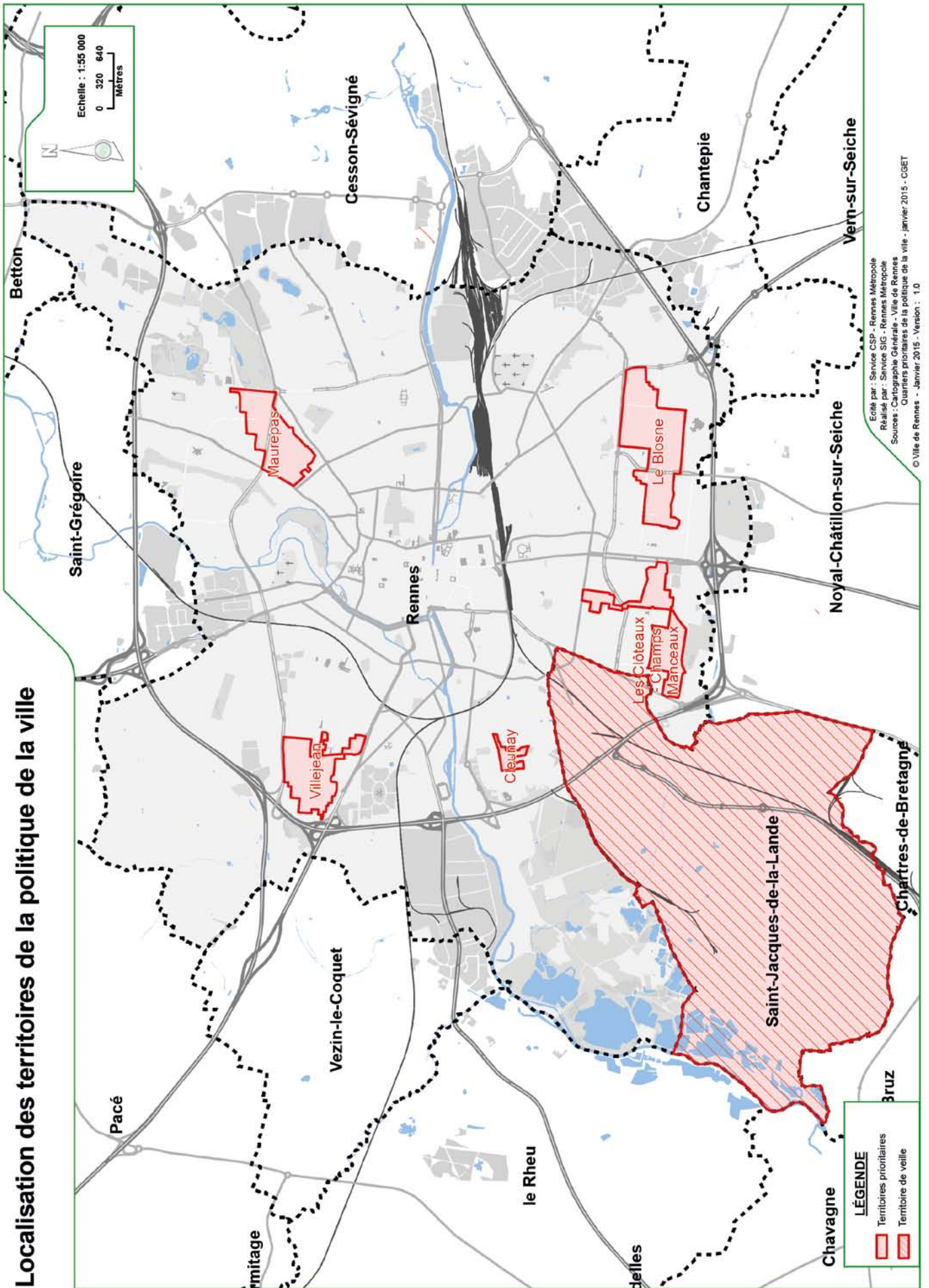
Un taux de participation aux élections relativement élevé même si les chiffres suivent la tendance nationale. Les citoyens de Rennes Métropole se déplacent davantage aux urnes lors des élections politiques (taux de participation de 60,6% contre 59,1% au niveau national), comme lors des élections prud'homales (27,1% contre 24,9% en moyenne dans le panel en 2011).

Une adhésion communale relativement forte<sup>29</sup> : dans un contexte de mobilité accrue, où chacun vit sur plusieurs espaces, l'appartenance physique à un même territoire de résidence ne peut suffire à définir un «sentiment d'appartenance» identique. Globalement, le niveau d'adhésion à la commune de résidence, sous la forme de la fierté qu'on en a, est élevé. Au-delà de l'espace de proximité, représenté par la commune, les habitants ont un sentiment d'appartenance à la communauté plus large que constitue Rennes Métropole relativement élevé, même si les habitants des plus petites communes sont moins nombreux à exprimer ce ressenti.

(27) cf. AUDIAR, Étude La participation citoyenne. Entre engagement et déception : réflexion sur les motivations des habitants, avril 2013

(28) cf. Jacques Ion, Interview dans Actualités sociales hebdomadaires, 16 novembre 2012

(29) cf. AUDIAR, Étude sur les nouveaux modes d'habiter dans les communes de Rennes Métropole, novembre 2013



# 2

## LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la loi pour la ville et la cohésion urbaine, rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté.

### A. TERRITOIRE PRIORITAIRE

L'identification des nouveaux quartiers réglementaires se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian. Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif aux périmètres des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville fixe la liste des quartiers réglementaires et détermine leurs périmètres (cf. cartes I.3.).

NOM DU QUARTIER	POPULATION <sup>30</sup>	REVENU MÉDIAN
Maurepas	6 300	8 600
Le Blossne	11 200	9 400
Villejean	7 100	10 200
Clôteaux - Champs-Manceaux	5 100	10 900
Cleunay	1 300	9 200
<b>TOTAL</b>	<b>31 000</b>	
<b>TOTAL ville de Rennes <sup>31</sup></b>	<b>215 916</b>	
<b>TOTAL Rennes Métropole</b>	<b>413 417</b>	

14,4% des Rennais | 7,5% des habitants de Rennes Métropole vivent dans un quartier réglementaire de la politique de la ville.

### B. TERRITOIRE DE VEILLE

Les territoires sortant de la géographie prioritaire doivent continuer à faire l'objet de l'attention des différents signataires du contrat de ville et deviennent territoires de veille.

Ainsi, le territoire de Saint-Jacques-de-la-Lande, ne relevant plus de cette nouvelle géographie prioritaire, devient territoire de veille (cf. annexe 4). Il pourra de ce fait bénéficier d'un accompagnement en termes d'ingénierie et de mobilisation de la solidarité locale.

Des dispositifs spécifiques existants peuvent être maintenus ou pérennisés sur ces territoires, tels que le programme de réussite éducative, et/ou plus largement les actions en faveur de la jeunesse, de l'intégration des nouveaux habitants... Les indicateurs sociaux du territoire permettent d'apprécier la pertinence de ces dispositifs et de faire évoluer l'action publique locale en conséquence.

Les signataires du contrat de ville, associés à cette réflexion et à ce travail, portent une attention particulière à la mobilisation des moyens du droit commun pour accompagner les politiques publiques de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Si l'animation territoriale des dispositifs locaux relève de la responsabilité de la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, il demeure essentiel de bénéficier d'un regard élargi des partenaires institutionnels : la continuité du programme de réussite éducative, des actions de prévention de la délinquance, des actions de cohésion sociale par exemple, nécessitent une réflexion globale menée à l'échelle de Rennes Métropole.

### C. TERRITOIRE VÉCU

Pour compléter cette nouvelle géographie prioritaire et afin d'éviter les effets de « zone », il convient de définir les territoires vécus. Ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité...) qui débordent souvent le strict périmètre réglementaire.

Ils permettent d'y intégrer les services publics, équipements publics et opérateurs associatifs situés hors du quartier réglementaire dès lors que leur action bénéficie aux habitants de ces quartiers.

Ils seront définis dans le cadre du travail qui sera réalisé sur les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) (cf. III.1.A.b.) et feront l'objet d'un avenant au présent contrat.



# 3

## DIAGNOSTICS QUARTIERS

Les quartiers prioritaires ne concentrent pas à eux seuls toutes les inégalités et les réponses sont à rechercher à l'échelle communautaire, même si cela suppose une réflexion sur les déclinaisons précises à donner à la solidarité entre les territoires, en fonction de l'identité et de la spécificité propres à chacun d'entre eux.

Les cinq quartiers prioritaires rennais ont un mode de développement non uniformisé du fait d'une intervention publique différenciée depuis trente ans. Ils ont fait l'objet d'études urbaines récentes et disposent pour certains de schémas directeurs.

Dans le cadre de l'arrivée à terme de son Projet de Renovation Urbaine (PRU), la ville de Rennes, en lien avec les services de l'État, a engagé l'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL) qui objective la situation actuelle des quartiers, définit leur place et leur rôle dans la ville et dresse leurs perspectives d'évolution. Ces travaux ont donc constitué un appui précieux pour identifier les grands enjeux urbains et sociaux auxquels sont confrontés les quartiers prioritaires aujourd'hui et à l'horizon 10-15 ans, ainsi que pour définir les priorités qui devront être traitées dans le nouveau contrat de ville (cf.II.). Ainsi, **les diagnostics quartiers réalisés dans le cadre du PSL** constituent l'essentiel des éléments présentés ci-après.

Ceux-ci sont complétés par les données collectées au sein du tableau de bord social réalisé chaque année par l'APRAS et mises en forme autour de **fiches « territoires prioritaires »** qui figurent en annexe 4 du présent contrat de ville. Ces travaux sont utilement complétés par des documents thématiques produits ponctuellement également par l'APRAS (sur les sans-emploi à Rennes, les indicateurs du contexte rennais...). Les données mobilisées s'appuient sur les données à l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) et selon les périmètres de la précédente géographie prioritaire.



## A. LE QUARTIER DE MAUREPAS

### Le diagnostic quartier réalisé dans le cadre du PSL

Malgré de premières interventions déjà réalisées en partie dans le temps du projet de rénovation urbaine, Maurepas demeure aujourd'hui un quartier fragilisé sur les plans urbains et sociaux. Les états de transformations sont par ailleurs très différents pour chacun des deux secteurs du quartier. Maurepas bénéficie toutefois d'une ambition affirmée de transformation à moyen terme, en accompagnement de l'arrivée du métro, celle-ci devant se traduire par une forte accélération des projets urbains.

Sur le secteur des Gayeulles, au nord du quartier, un projet de grande ampleur est d'ores et déjà défini ; il vise un nouvel aménagement du quartier ainsi que la création de nouveaux logements variés et de nouveaux équipements.

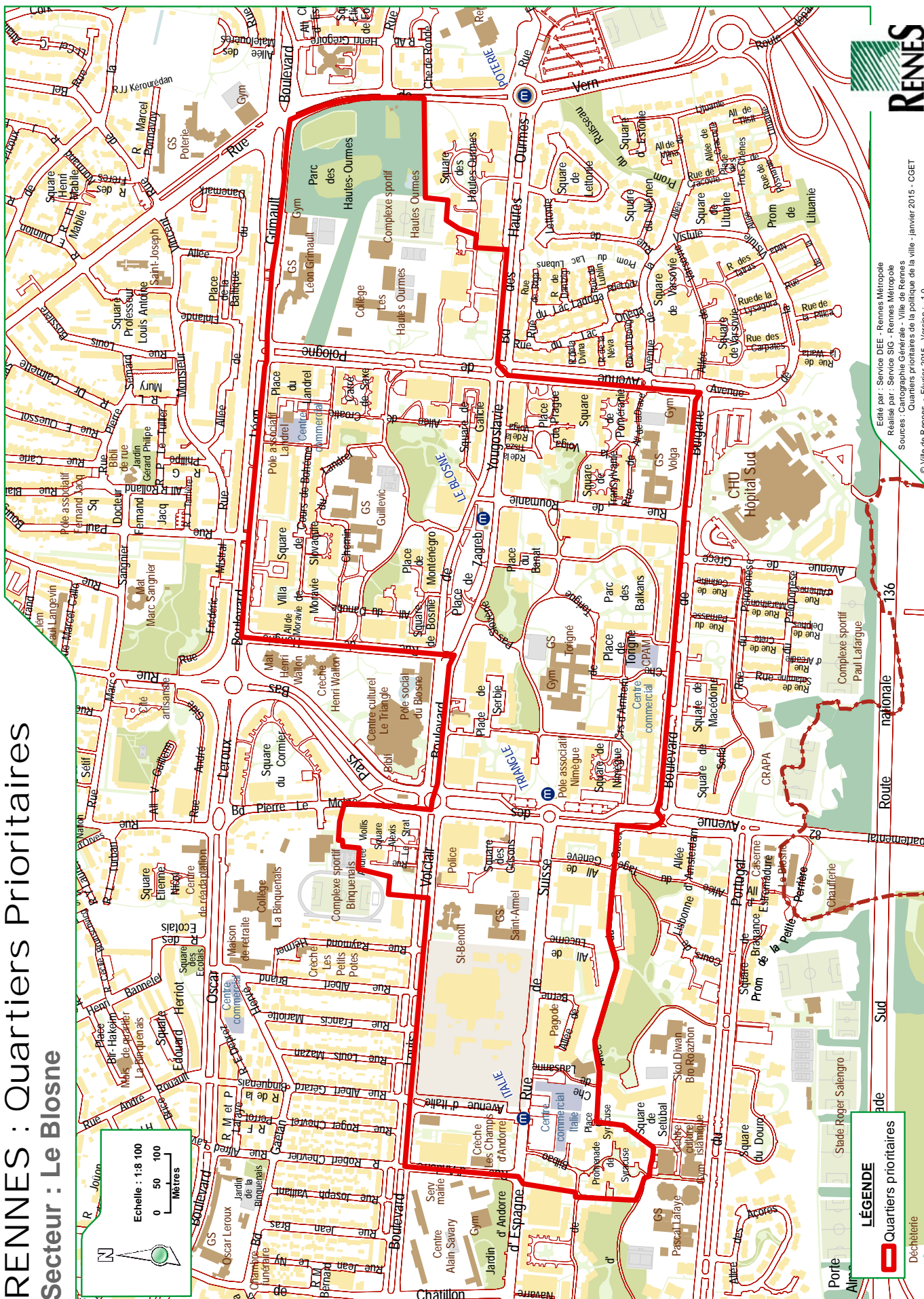
Sur le secteur du Gros Chêne, de l'autre côté de l'avenue de Rochester, les signes d'alerte se multiplient et l'image du secteur se dégrade malgré une intervention relativement récente. Cela appelle l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'envergure, tant sur le plan urbain que sur le plan du développement social.

POINTS FORTS ET OPPORTUNITÉS	POINTS FAIBLES ET DE VIGILANCE
<p><b>En termes de qualité du cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la proximité immédiate des parcs des Gayeulles et de Maurepas</li> <li>• la présence d'équipements attractifs</li> <li>• les transformations amorcées sur le Gast</li> </ul> <p><b>Sur le plan social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une vie de quartier dynamique rassemblant les habitants</li> <li>• une mobilisation sur le champ de la sécurité</li> <li>• une très grande richesse culturelle de la population</li> </ul> <p><b>Concernant l'évolution du quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'arrivée du métro en 2018 au cœur des Gayeulles et à l'entrée du Gast</li> <li>• un projet urbain ambitieux visant la création d'une offre diversifiée d'habitat, permettant de répondre aux besoins en logements des habitants du quartier, à différentes étapes</li> <li>• l'aménagement de ViaSilva 2040, nouveau quartier au nord-est de Maurepas</li> </ul>	<p><b>Sur le plan social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des situations de pauvreté de plus en plus fréquentes</li> <li>• un sentiment d'insécurité dans la population</li> <li>• un possible repli sur soi de certaines populations</li> </ul> <p><b>En termes de qualité de l'habitat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des logements sociaux offrant des loyers très bas et regroupant des ménages fragiles</li> <li>• la création de contrastes au sein du quartier dans la qualité des logements entre les neufs et les plus anciens</li> <li>• une image du parc social, et du quartier en général, qui se dégrade</li> </ul> <p><b>Concernant les équipements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la modification des emplacements des équipements et services publics</li> <li>• des centres commerciaux en déclin</li> </ul> <p><b>Concernant l'évolution du quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion de l'attente du projet sur certains secteurs</li> <li>• la concurrence de quartiers à proximité, proposant un cadre de vie et une offre de logements différents</li> </ul>

Fiche « Territoire prioritaire » réalisée par l'APRAS cf. annexe 4

# RENNES : Quartiers Prioritaires

## Secteur : Le Blosne



Édité par : Service DEE - Rennes Métropole  
 Réalisé par : Service SG - Rennes Métropole  
 Sources : Cartographie Générale - Ville de Rennes  
 Quartiers prioritaires de la politique de la ville - janvier 2015 - CGET  
 © Ville de Rennes - Février 2015 - Version : 1.0



## B. LE QUARTIER DU BLOSNE

### Le diagnostic quartier réalisé dans le cadre du PSL

Le Blosne est un quartier fragile sur le plan social avec une augmentation de la pauvreté, des tensions qui se développent entre les habitants et un sentiment d'insécurité qui augmente. Le quartier est également marqué sur le plan urbain malgré de nombreux atouts (liaison rapide au centre-ville par le métro desservant le quartier en trois stations, patrimoine environnemental de qualité, etc.). Le Blosne bénéficie en outre d'un projet ambitieux visant à moyen

terme la création de nouveaux logements variés et de nouveaux pôles d'équipements et de services autour des stations de métro. Le projet s'appuie également sur la valorisation des qualités paysagères du quartier.

Toutefois, en attendant ces évolutions, il est nécessaire à court terme de mettre en place des actions d'accompagnement à destination des habitants, des commerces de proximité et des associations, pour leur permettre d'attendre les transformations dans de bonnes conditions.

#### POINTS FORTS ET OPPORTUNITÉS

##### Sur le plan urbain :

- trois stations de métro au cœur du quartier
- un paysage naturel de qualité

##### Sur le plan social :

- la création récente d'une zone de sécurité prioritaire permettant de renforcer les moyens de lutte
- une participation active des habitants à l'élaboration du projet urbain
- des associations et des acteurs publics très impliqués pour favoriser l'intégration de tous

##### Concernant les équipements :

- des équipements attractifs déjà présents dans le quartier
- de nombreux locaux collectifs, services publics et équipements de proximité, pour les habitants du quartier

##### En termes de qualité de l'habitat et du cadre de vie :

- quelques opérations de transformation déjà réalisées (tour Espacil)

##### Concernant l'évolution du quartier :

- un projet ambitieux visant une transformation importante
- des terrains libres, permettant la construction de nouveaux logements diversifiés
- le développement de nouveaux équipements attractifs, pour les habitants du quartier et l'ensemble des Rennais
- en termes d'emploi, des opportunités pour les habitants dans le cadre des futurs chantiers

#### POINTS FAIBLES ET DE VIGILANCE

##### Sur le plan urbain :

- un quartier de grande taille, ce qui peut limiter les échanges avec les quartiers voisins
- une image stigmatisée depuis l'extérieur

##### Sur le plan social :

- des jeunes qui se marginalisent
- une montée du communautarisme ressentie
- de nouveaux arrivants de plus en plus pauvres
- un « vivre ensemble » qui se dégrade (tensions, cohabitations difficiles entre les habitants, insécurité)

##### Concernant les équipements et les services :

- un quartier qui devient de plus en plus un « quartier dortoir »
- des commerces de proximité fragiles
- pas d'équipement spécifique dédié à une politique jeunesse

##### Concernant l'évolution du quartier :

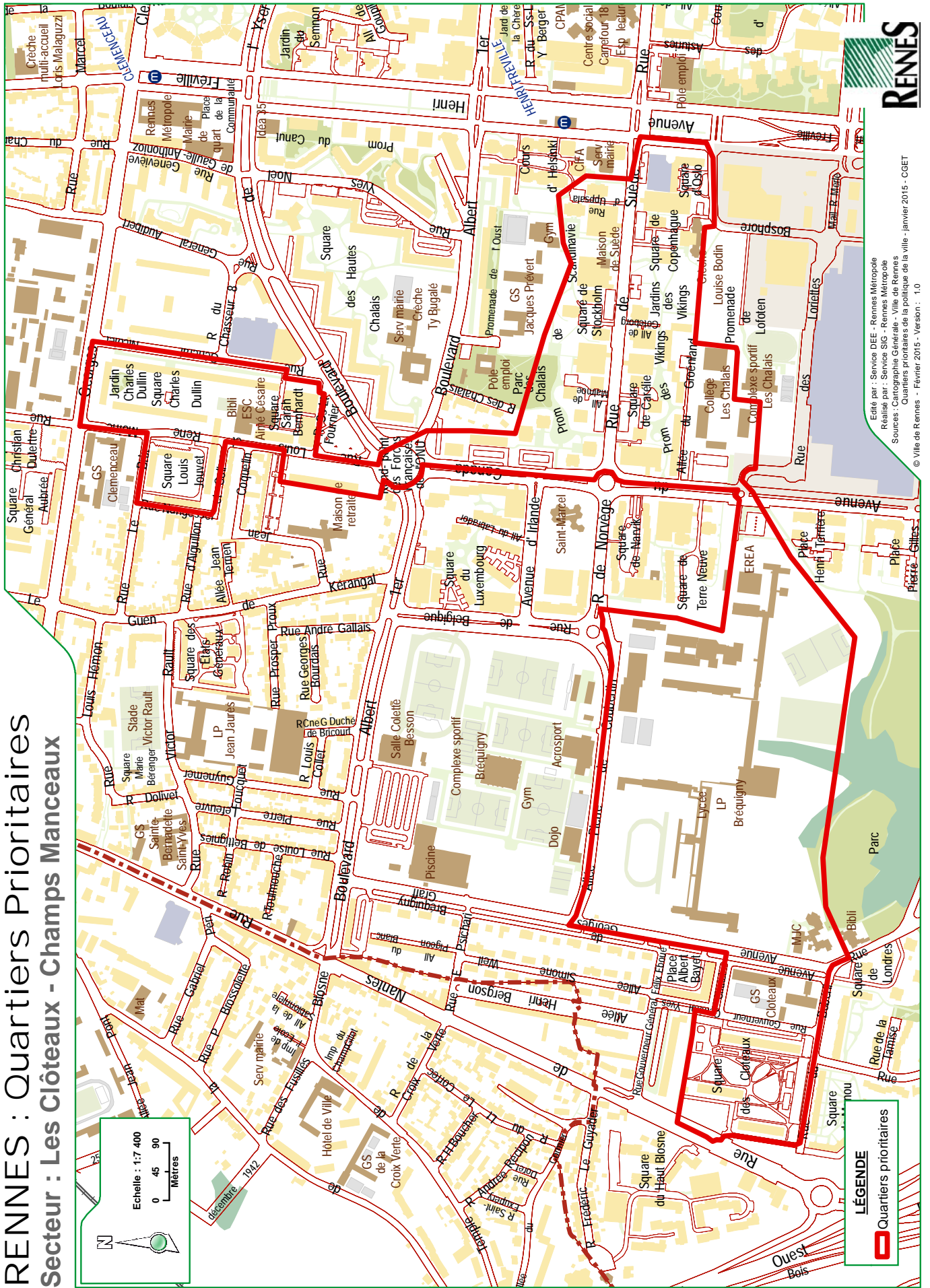
- un risque de contrastes dans la qualité des logements entre le neuf et l'ancien (social et privé)
- un projet de longue durée

#### Fiche « Territoire prioritaire » réalisée par l'APRAS

cf. annexe 4

# RENNES : Quartiers Prioritaires

## Secteur : Les Clôteaux - Champs Manceaux



## C. LE QUARTIER CLÔTEAUX / CHAMPS-MANCEAUX (BRÉQUIGNY)

### Le diagnostic quartier réalisé dans le cadre du PSL

Aujourd'hui, Bréquigny est un quartier plutôt équilibré. On y observe toutefois toujours des poches concentrant des situations de fragilité sur le plan urbain et/ou social.

Dans son organisation spatiale, Bréquigny est composé de plusieurs îlots qui se juxtaposent et ne forment pas un seul grand quartier homogène. Ainsi, alors que certains îlots sont bien

reliés aux équipements et services, d'autres secteurs du quartier apparaissent davantage enclavés, voire relégués pour certains (les Clôteaux en particulier). À Bréquigny, le projet de rénovation urbaine s'est principalement axé sur l'amélioration des liaisons entre le quartier et le centre-ville et la réhabilitation de logements sociaux. Aussi, certains axes nécessitent aujourd'hui encore d'être réinvestis : le secteur des Hautes-Chalais, qui a fait l'objet d'une étude urbaine approfondie sans que celle-ci n'entre encore en phase opérationnelle, l'organisation de Bréquigny autour de « pôles de quartiers » et la volonté de diversifier le parc de logements ou encore d'introduire des entreprises.

#### POINTS FORTS ET OPPORTUNITÉS

##### Sur le plan urbain :

- un quartier très facilement accessible, notamment grâce au métro et à la proximité de l'avenue Henri Fréville, axe structurant de la ville
- un quartier qui se fond dans son environnement du fait d'un fonctionnement en îlots relativement autonomes

##### Sur le plan social :

- une relative mixité sociale au sein du quartier
- une dynamique des acteurs locaux autour des enjeux de santé et de réduction des comportements à risque dans un réseau en cours de formalisation.

##### En termes de qualité de l'habitat et du cadre de vie :

- un logement social en bon état et des espaces publics de qualité
- des bâtiments diversifiés dans le collectif
- un quartier bien pourvu en équipements attractifs (équipements sportifs, parc, etc.)
- la présence du centre commercial Alma, facteur de développement

##### Concernant l'évolution du quartier :

- des possibilités d'évolution du quartier grâce à l'existence de foncier disponible (square des Hautes-Chalais, bordure du parc de Bréquigny), dans une optique de diversification/densification

#### POINTS FAIBLES ET DE VIGILANCE

##### Sur le plan urbain :

- un relatif manque d'identité de quartier et une absence de centralités fortes
- des liaisons en transport en commun inter-îlots insuffisantes et une capacité de stationnement insuffisante en entrée de ville

##### Sur le plan social :

- une tendance à la fragilisation de la population (vieillesse, perte de population, paupérisation)
- la montée de la perception d'incivilités selon les îlots

##### En termes de qualité de l'habitat :

- des copropriétés vieillissantes pouvant connaître des situations de pauvreté

##### Concernant les équipements :

- en dehors de la plaine de jeux, de la MJC et de la piscine, une faible fréquentation des équipements par les Rennais extérieurs au quartier
- des centres commerciaux de proximité fragilisés

##### Concernant l'évolution du quartier :

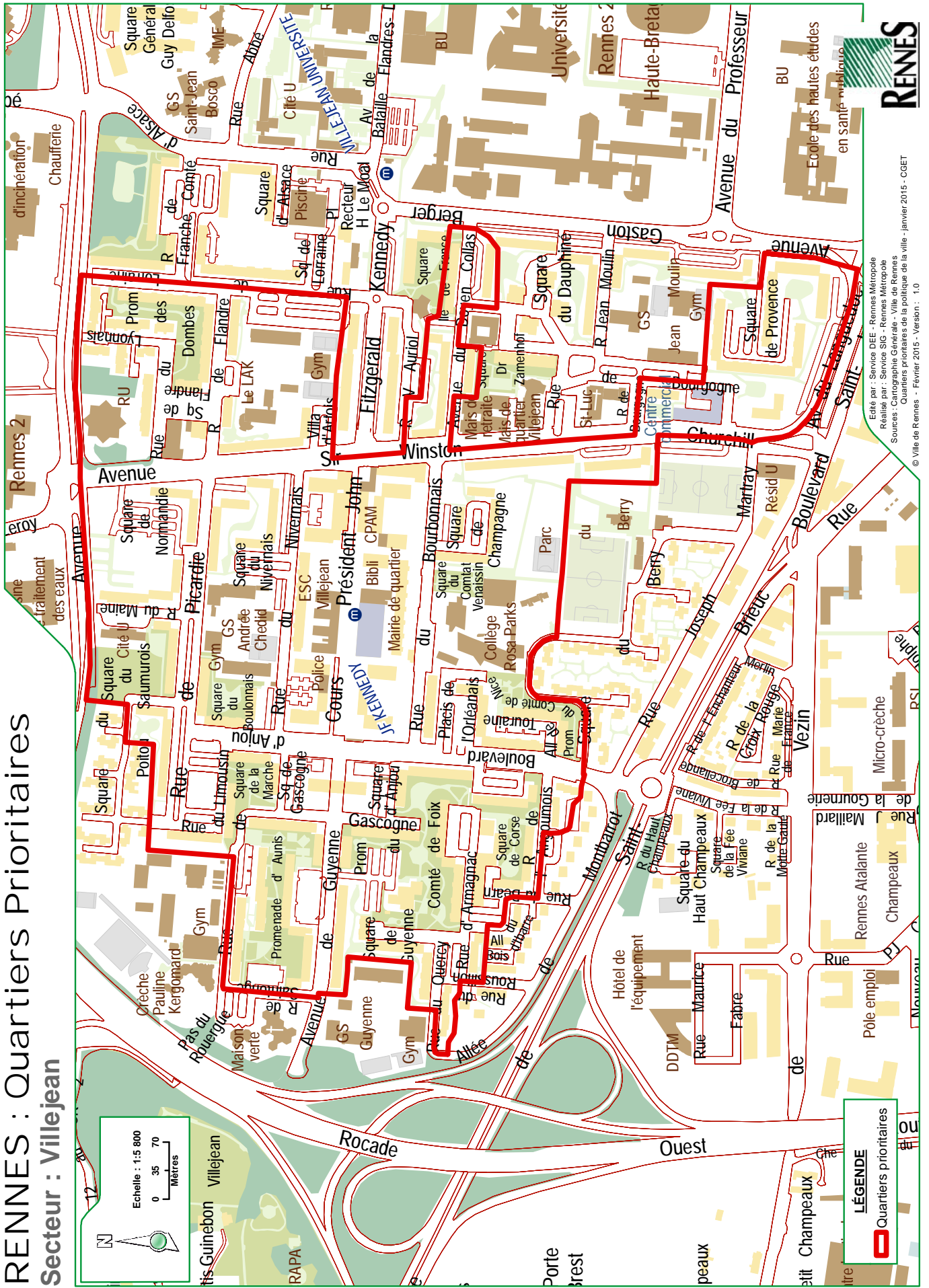
- le renforcement de l'isolement des secteurs les plus fragiles

Fiche «Territoire prioritaire» réalisée par l'APRAS

cf. annexe 4

# RENNES : Quartiers Prioritaires

## Secteur : Villejean



## D. LE QUARTIER DE VILLEJEAN

### Le diagnostic quartier réalisé dans le cadre du PSL

Villejean est un quartier proche du centre-ville, auquel il est directement relié par le métro, et très vivant. Au sortir du Projet de Rénovation Urbaine (PRU), le quartier a déjà très largement entamé sa transformation, grâce à une intervention ambitieuse de réaménagement de sa dalle centrale (dalle Kennedy) concentrant les commerces et les services. Villejean est aujourd'hui attractif au-delà de ses limites.

Malgré cette dynamique positive, une partie des résultats du PRU sont encore à conforter : l'attractivité et la diversité de l'habitat au-delà du secteur de l'îlot Normandie-Saumurois (dont la réalisation est encore en cours), le changement d'image de l'ensemble du quartier et non de la seule dalle Kennedy, etc. En parallèle, subsistent en outre des signaux d'alerte : ainsi, le fonctionnement social de certains immeubles, la gestion urbaine de certains espaces dans le quartier, etc. nécessitent une vigilance particulière. Enfin, si le quartier bénéficie de nombreux atouts avec la présence d'équipements structurants (le parc du Berry, l'hôpital, l'université), leur effet levier sur le développement du quartier doit encore être exploité.

POINTS FORTS ET OPPORTUNITÉS	POINTS FAIBLES ET DE VIGILANCE
<p><b>Sur le plan urbain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une vraie qualité urbaine et de centralité redonnée à la dalle Kennedy</li> <li>• un changement d'image effectif et reconnu de la dalle Kennedy</li> <li>• des fonctions diverses présentes dans le quartier : habitat, commerces, services, équipements, etc.</li> </ul> <p><b>Sur le plan social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une mixité intergénérationnelle</li> <li>• un tissu associatif développé avec en particulier de nombreux projets en direction des jeunes</li> </ul> <p><b>En termes de qualité de l'habitat et du cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une nouvelle offre d'habitat et de services, en particulier dans le cadre de la future ZAC Normandie-Saumurois</li> </ul> <p><b>Concernant l'évolution du quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la présence d'équipements d'échelle métropolitaine (université, hôpital, commerces de la dalle, métro et parc relais, stade couvert, centre islamique Avicenne), sources d'attractivité</li> <li>• le parc du Berry au sud du quartier</li> <li>• l'existence d'une dynamique autour de la santé, en lien avec l'hôpital situé en bordure du quartier</li> </ul>	<p><b>Sur le plan urbain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• certaines parties du quartier restent enclavées</li> </ul> <p><b>Sur le plan social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des situations de pauvreté concentrées dans certains immeubles</li> <li>• des rapports de voisinage parfois tendus, notamment au sein des copropriétés (dûs notamment à la cohabitation intergénérationnelle)</li> <li>• la persistance de zones d'activités illicites nuisant à la vie quotidienne et à l'image du quartier</li> <li>• des limites de l'intervention de la Police Nationale sur le quartier</li> </ul> <p><b>En termes de qualité de l'habitat et du cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la création de contrastes entre les logements neufs et anciens</li> <li>• des copropriétés vieillissantes et peu accessibles aux personnes âgées et handicapées</li> </ul> <p><b>Concernant les équipements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'éloignement géographique de l'agence Pôle Emploi</li> <li>• des parkings saturés</li> </ul> <p><b>Concernant l'évolution du quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la concurrence d'opérations de logements proches (ZAC de Beauregard pour le logement familial)</li> <li>• un chantier de construction de logements suspendu à l'entrée du quartier qui donne une mauvaise image</li> <li>• peu d'espaces encore disponibles pour la construction, et donc peu de possibilité de proposer de nouveaux logements</li> </ul>

Fiche « Territoire prioritaire » réalisée par l'APRAS

cf. annexe 4



## E. LE QUARTIER DE CLEUNAY

### Le diagnostic quartier réalisé dans le cadre du PSL

À l'issue du projet de rénovation urbaine, Cleunay affiche le visage d'un quartier « banalisé » ayant déjà largement entamé sa transformation et accueillant des habitants dont le profil est en moyenne plutôt stable. Il subsiste toutefois quelques secteurs plus fragiles au sein du quartier.

L'arrivée du métro à Cleunay permettra d'assurer une meilleure liaison au centre-ville et s'accompagnera d'un réaménagement de l'ensemble du cœur de quartier ; ce projet pose par ailleurs la question du devenir d'une partie des logements, collectivement reconnus inadaptés et vieillissants.

Au sein de ce quartier qualifié de « village » par ses habitants, l'enjeu est aujourd'hui également d'assurer le développement des liens avec les secteurs limitrophes ou voisins : la Vilaine-Aval, la Courrouze, la Préalaye voire le centre-ville.

POINTS FORTS ET OPPORTUNITÉS	POINTS FAIBLES ET DE VIGILANCE
<p><b>Sur le plan urbain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un renouvellement urbain quasiment achevé</li> <li>• une attractivité renforcée du quartier</li> </ul> <p><b>Sur le plan social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un quartier avec une image positive attirant une population diversifiée</li> <li>• un projet jeunesse sur le quartier</li> <li>• une vie associative portée par les habitants qui semble toutefois se ralentir</li> </ul> <p><b>Concernant les équipements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la présence d'équipements attractifs au-delà du quartier (clinique de la Sagesse, groupe scolaire et complexe sportif, salle de concert de l'Antipode...)</li> </ul> <p><b>En termes de qualité de l'habitat et du cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une grande diversité de l'habitat répondant aux besoins de toutes les populations (loyers, formes d'habitat...)</li> </ul> <p><b>Concernant l'évolution du quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'arrivée prochaine du métro au cœur du quartier</li> <li>• des liens à développer avec le nouveau quartier voisin de la Courrouze et le parc de la Vilaine-Aval</li> </ul>	<p><b>Sur le plan social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une tendance à la fragilisation des habitants (isolement, vieillissement) et l'existence de poches de pauvreté</li> <li>• peu de mixité dans le comité de quartier</li> <li>• une absence de fréquentation de l'espace public par les jeunes</li> <li>• une connexion à la politique emploi de la MEIF réduite par rapport aux autres quartiers</li> </ul> <p><b>En termes de qualité de l'habitat et du cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une partie du parc social ancien obsolète (accessibilité, conception)</li> <li>• la création de contrastes dans la qualité des logements entre le neuf et le parc ancien social</li> </ul> <p><b>Concernant l'évolution du quartier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'articulation avec le quartier de la Courrouze (liaison, concurrence en matière d'équipements et de commerces, ...)</li> <li>• la nécessité de fixer des priorités d'intervention parmi les actions restant à mener</li> </ul>

### Fiche « Territoire prioritaire » réalisée par l'APRAS

cf. annexe 4





# II. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

<b>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET OBJECTIFS</b>	43
<b>1   LES AXES TRANSVERSAUX</b>	51
A. LA JEUNESSE	52
B. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	54
C. LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	56
D. HISTOIRE ET MÉMOIRE DES QUARTIERS POPULAIRES	58
<b>2   LES PILIERS</b>	61
A. LE PILIER COHÉSION SOCIALE	63
B. LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	78
C. LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	92



## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES AXES TRANSVERSAUX	
<b>JEUNESSE</b>	<p><b>ENJEU 1</b> • Faciliter les parcours individuels pour favoriser l'autonomie</p> <p><b>ENJEU 2</b> • Accompagner des projets collectifs pour renforcer la cohésion sociale</p>
<b>ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES</b>	<p><b>ENJEU 1</b> • Faire reculer une répartition traditionnelle et prescriptive entre les sexes dans l'espace public et privé, notamment par une éducation à la culture de l'égalité afin de faire évoluer les rapports sociaux de sexe</p> <p><b>ENJEU 2</b> • Combattre le sous-emploi et la faible qualification des femmes pour rompre le cercle de la pauvreté et assurer le développement des territoires fragilisés</p> <p><b>ENJEU 3</b> • Garantir l'accès aux droits et aux services des femmes</p> <p><b>ENJEU 4</b> • Favoriser, reconnaître et rendre visibles l'expression, l'engagement et la participation citoyenne des femmes</p>
<b>LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</b>	<p><b>ENJEU 1</b> • Restaurer l'égalité de traitement dans les territoires prioritaires</p> <p><b>ENJEU 2</b> • Garantir l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes de discriminations</p> <p><b>ENJEU 3</b> • Favoriser l'expression et soutenir les initiatives citoyennes des premiers concernés par les discriminations</p>
<b>HISTOIRE ET MÉMOIRE DES QUARTIERS PRIORITAIRES</b>	<p><b>ENJEU</b> • Reconnaître et valoriser l'histoire et le patrimoine de l'immigration et des quartiers populaires à l'échelle de l'ensemble de la métropole</p>

## LE PILIER COHÉSION SOCIALE

### PRÉVENTION ET ACCÈS AUX SOINS, BIEN-ÊTRE ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>ENJEU 1</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prendre en compte les situations de solitude et d'isolement</b></li> </ul>                                |
| OBJECTIF 1     | - Prévenir les situations de solitude et d'isolement en veillant à la qualité de vie (accueil des nouveaux arrivants, solidarité de voisinage...)     |
| OBJECTIF 2     | - Mieux repérer les personnes en situation de solitude et d'isolement et créer des liens avec elles   |
| OBJECTIF 3     | - Améliorer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de solitude et d'isolement  |
| OBJECTIF 4     | - Favoriser la création du lien social  |
| <b>ENJEU 2</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer la mobilisation collective autour des situations de fragilité psychologique</b></li> </ul>      |
| OBJECTIF 1     | - Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de fragilité psychologique et de leur entourage                                  |
| OBJECTIF 2     | - Améliorer la lisibilité de l'offre et travailler les passerelles entre le milieu médical et le milieu non-médical                                   |
| OBJECTIF 3     | - Lutter contre les préjugés et la stigmatisation des personnes en situation de fragilité psychologique   |
| <b>ENJEU 3</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Favoriser l'accès de tous à la prévention et à l'offre en matière de santé et de bien-être</b></li> </ul> |
| OBJECTIF 1     | - Lever les freins et lutter contre le non recours  |
| OBJECTIF 2     | - S'assurer d'une offre de soins de proximité adaptée aux besoins et préoccupations des personnes   |
| OBJECTIF 3     | - Sensibiliser les personnes aux questions de santé et renforcer les dispositifs de prévention  |
| OBJECTIF 4     | - Promouvoir les activités physiques et sportives dans une démarche de santé et de mieux-être   |

### ACCÈS À LA CULTURE, AU SPORT ET AU LOISIR

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>ENJEU 1</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valoriser les territoires et les habitants à travers la promotion des cultures, des sports et des loisirs</b></li> </ul>  |
| OBJECTIF 1     | - Favoriser le lien social et valoriser le territoire grâce à la culture, au sport et au loisir   |
| OBJECTIF 2     | - Développer une offre de proximité valorisante pour le territoire et ses habitants   |
| OBJECTIF 3     | - Valoriser la richesse culturelle des habitants des territoires prioritaires   |
| <b>ENJEU 2</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs comme leviers d'épanouissement personnel, de reconnaissance, d'insertion et d'éducation</b></li> </ul> |
| OBJECTIF 1     | - Permettre et valoriser les pratiques amateurs et informelles ou émergentes  |
| OBJECTIF 2     | - Valoriser les pratiques comme outils éducatifs et leviers d'insertion   |
| OBJECTIF 3     | - Promouvoir les activités physiques et sportives dans une démarche de santé et de mieux-être   |

	<b>ENJEU 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la participation de tous et aller vers les personnes les plus éloignées</li> </ul>
	OBJECTIF 1	- Améliorer l'information sur l'offre culturelle, sportive et de loisir
	OBJECTIF 2	- Accompagner vers la culture, le sport et le loisir et développer les passerelles pour favoriser l'accès de tous
	OBJECTIF 3	- Développer les liens entre les structures et les habitants
	OBJECTIF 4	- Partir des besoins et demandes des habitants pour développer des projets y compris les départs en vacances
	OBJECTIF 5	- S'appuyer sur le numérique comme outil en faveur de la participation de tous
<b>ÉDUCATION, PARENTALITÉ</b>	<b>ENJEU 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale de l'enfant et du jeune (de la petite enfance à la majorité)</li> </ul>
	OBJECTIF 1	- Développer la complémentarité et la continuité entre les offres
	OBJECTIF 2	- Développer la continuité éducative entre les âges à toutes les étapes
	OBJECTIF 3	- Développer l'animation de proximité, l'«aller vers», valoriser le temps libre comme temps éducatif
	<b>ENJEU 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et conforter les parents et les familles dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur leurs ressources avec une attention particulière vis-à-vis des familles monoparentales et les parents d'adolescents</li> </ul>
	OBJECTIF 1	- Favoriser la rencontre et l'échange entre les parents et les professionnels de l'éducation (éducateurs, enseignants, animateurs et bénévoles)
	OBJECTIF 2	- Favoriser la rencontre et l'échange des parents entre eux et valoriser leurs compétences et leurs savoir-faire
	OBJECTIF 3	- Organiser l'information des familles et l'accueil des nouveaux parents
	<b>ENJEU 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une stratégie d'intervention autour des pratiques langagières et culturelles</li> </ul>
	OBJECTIF 1	- Identifier la diversité des actions d'apprentissage de la langue française et de connaissance de la culture française et organiser leurs complémentarités
	OBJECTIF 2	- Simplifier et diversifier les modes et outils de communication vers les familles
	OBJECTIF 3	- Valoriser le bilinguisme et la diversité culturelle
<b>PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET ACCÈS AU DROIT</b>	<b>ENJEU 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, associer et orienter les habitants</li> </ul>
	<b>ENJEU 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir, développer et coordonner l'offre d'accès au droit, de médiation et d'aide aux victimes</li> </ul>
	<b>ENJEU 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les violences en direction des femmes</li> </ul>
	<b>ENJEU 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes adultes</li> </ul>
	<b>ENJEU 5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir la récurrence</li> </ul>
	<b>ENJEU 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'observation de la délinquance et des atteintes à la tranquillité publique</li> </ul>

## LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

## AMÉNAGEMENT

## ENJEU 1

## OBJECTIF 1

- **Veiller au désenclavement urbain des territoires prioritaires**
- Poursuivre l'intégration des territoires prioritaires dans le tissu urbain de la ville-centre et avec leur environnement immédiat (ZAC, franges des quartiers...)
  - › Articulation des secteurs urbanisés et des grands espaces naturels de la ville de Rennes
  - › Renforcement de la trame piétonne ou cycle, programme de développement des zones de circulation apaisée
  - › Retraitement de certaines voiries structurantes

## OBJECTIF 2

- Affirmer le réseau bus-métro comme vecteur essentiel des pratiques urbaines de demain dans les comportements de mobilité (*levier important pour la desserte des quartiers d'habitat social, favorisant l'intermodalité entre les divers modes de déplacements*)

## ENJEU 2

## OBJECTIF 1

- **Encourager la mixité fonctionnelle dans les territoires prioritaires**
- Affirmer les cœurs de quartiers comme des lieux de polarité (*commerces bureaux, équipements ouverts sur leur environnement et accessibles en termes d'offre de transport, nouveaux lieux d'intermodalité, espaces publics de qualité...*)

## OBJECTIF 2

- Favoriser la diversification de l'offre de logements et l'émergence de nouvelles activités économiques
  - › Produire de nombreux logements pour répondre aux besoins d'accueil et aux évolutions sociétales en termes d'usages de ceux-ci ; réaliser une offre de logements à prix maîtrisés permettant de répondre aux besoins des différents parcours résidentiels
  - › Poursuivre la réflexion sur la notion de logements régulés actuellement en cours
  - › Travailler l'articulation des activités de proximité avec la politique d'insertion

## ENJEU 3

## OBJECTIF 1

- **Prendre en compte les besoins et usages des habitants pour les aménagements urbains dans les territoires prioritaires**
- Promouvoir les lieux d'échange et de réflexion commune avec les habitants des territoires prioritaires dans le cadre des projets

## OBJECTIF 2

- Favoriser la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants des territoires prioritaires dans la définition des projets

## ENJEU 4

## OBJECTIF 1

- **Renforcer l'attractivité des territoires prioritaires**
- Dynamiser et valoriser les lieux de vie et de convivialité dans les cœurs de quartiers

## OBJECTIF 2

- Poursuivre la dynamique de requalification de l'existant dans les territoires prioritaires (*espaces extérieurs, bâti notamment au regard des enjeux de précarité énergétique ou d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en lien avec le vieillissement des résidents*)

## OBJECTIF 3

- Accueillir avec des formes urbaines et constructions plus diversifiées dans les territoires prioritaires (*pour inscrire ces quartiers dans la ville contemporaine et agir positivement sur leur image*)

## OBJECTIF 4

- Encourager la nature en ville, support de nouvelles liaisons et de nouveaux usages (*lieux de promenade ou liaisons de loisirs, aires sportives, parcours santé...*)

## OBJECTIF 5

- Promouvoir la santé et le bien-être dans l'environnement urbain pour mieux répondre aux nouvelles demandes sociales et contribuer à une ville plus solidaire et inclusive (*lien avec qualité de l'air, de l'eau, bruit, nuisances...*)

<b>HABITAT ET PEUPLEMENT</b>	<b>ENJEU 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Donner la possibilité aux habitants des territoires prioritaires d'être logés sur l'ensemble de Rennes Métropole</b></li> </ul>	
	OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et renforcer la production de logements très sociaux dans les nouveaux programmes (30 % de PLAI)</li> <li>› <i>Maintenir l'accessibilité financière des logements très sociaux au public aux revenus les plus modestes</i></li> <li>› <i>Accompagner les bailleurs dans l'expérimentation de la baisse des loyers dans le parc existant dans l'ensemble des quartiers rennais, en particulier dans les quartiers hors politique de la ville</i></li> </ul>	
	OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir des processus d'accès au logement équitables et dans un souci de mixité</li> <li>› <i>Porter une attention particulière aux ménages locataires du parc social dans les territoires prioritaires dans le cadre d'une meilleure organisation de la fluidité des parcours résidentiels</i></li> </ul>	
	OBJECTIF 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux locataires qui le souhaitent de réaliser un parcours résidentiel au sein de leur quartier par la mise en place d'un accompagnement spécifique d'accession aidée à la propriété notamment au sein des copropriétés privées existantes</li> </ul>	
	<b>ENJEU 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Encourager la venue de nouveaux habitants dans les territoires prioritaires</b></li> </ul>	
	OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir une qualité de l'offre concurrentielle par rapport aux autres secteurs de la ville et de la métropole (<i>qualité des réhabilitations, accompagnement des copropriétés privées, performance énergétique...</i>)</li> </ul>	
	OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir sur les filières d'attribution</li> <li>› <i>Développer le parc de logements dans les territoires prioritaires réservés aux salariés (conventions avec les collecteurs 1 %)</i></li> <li>› <i>Définir dans le cadre de l'accord collectif des attributions, des conventions de mixités sociales, à l'échelle du quartier</i></li> </ul>	
	<hr/>		
	<b>CADRE DE VIE</b>	<b>ENJEU 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adapter les modalités d'intervention dans les territoires prioritaires à la diversité des situations et les traiter dans une logique de réactivité et de proximité</b></li> </ul>
		OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux prioriser et renforcer les interventions dans les territoires prioritaires</li> </ul>
OBJECTIF 2		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la coordination et l'échange entre les différents acteurs de la GUP</li> </ul>	
OBJECTIF 3		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les échanges inter-quartiers pour valoriser et réitérer les expériences positives</li> </ul>	
<b>ENJEU 2</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partir des besoins, des demandes et des pratiques des habitants pour améliorer et maintenir un cadre de vie de qualité dans les territoires prioritaires</b></li> </ul>	
OBJECTIF 1		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux prendre en compte les compétences et les expertises d'usage des habitants</li> </ul>	
OBJECTIF 2		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer ou recréer le dialogue entre les acteurs techniques et les habitants pour améliorer la remontée des informations</li> </ul>	
OBJECTIF 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la sensibilisation des habitants au respect du cadre de vie</li> </ul>		

<b>TRANSPORT ET MOBILITÉS</b>	<b>ENJEU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser les conditions d'une mobilité facilitée des habitants, « depuis », « vers » et « dans » les territoires prioritaires</b></li> </ul>
	OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lever les freins à la mobilité des habitants des territoires prioritaires pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation (<i>accompagnement, action sur les infrastructures et réseaux...</i>)</li> </ul>
	OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les territoires prioritaires (<i>pratique du vélo, pédibus, ...</i>)</li> </ul>
	OBJECTIF 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance et la prise en compte des pratiques et des besoins des habitants pour travailler des modalités de réponses spécifiques (<i>rapprochement des décideurs et des usagers, appui sur les comités d'usagers existants...</i>)</li> </ul>

## LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

<b>ACCÈS À L'EMPLOI, FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE</b>	<b>ENJEU 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mobiliser les habitants des territoires prioritaires en insertion professionnelle ou en recherche d'emploi vers la formation et les actions d'apprentissage</b></li> </ul>
	OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître                             <ul style="list-style-type: none"> <li>› <i>Faire mieux connaître et appréhender les formations par les habitants</i></li> <li>› <i>Faciliter le financement des formations pour les habitants</i></li> </ul> </li> </ul>
	OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer                             <ul style="list-style-type: none"> <li>› <i>Développer des actions de remise à niveau à destination des publics les plus en difficultés</i></li> <li>› <i>Soutenir les actions d'apprentissage du français et de lutte contre l'illettrisme</i></li> </ul> </li> </ul>
	OBJECTIF 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se former                             <ul style="list-style-type: none"> <li>› <i>Favoriser le recours aux formations en alternance</i></li> <li>› <i>Développer de nouvelles modalités de formation plus adaptées aux habitants</i></li> </ul> </li> </ul>
	<b>ENJEU 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faciliter les parcours d'insertion et/ou sécuriser les parcours professionnels des habitants des territoires prioritaires</b></li> </ul>
	OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître                             <ul style="list-style-type: none"> <li>› <i>Faire mieux connaître et appréhender les métiers, le monde économique par les habitants et les enseignants qui accompagnent les jeunes</i></li> <li>› <i>Faire mieux connaître les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et les mesures de retour à l'emploi par les prescripteurs et les employeurs</i></li> </ul> </li> </ul>
	OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer                             <ul style="list-style-type: none"> <li>› <i>Lever les freins à la réalisation d'un parcours</i></li> <li>› <i>Développer de nouveaux supports de mise en activité à destination des habitants</i></li> </ul> </li> </ul>
	OBJECTIF 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en relation                             <ul style="list-style-type: none"> <li>› <i>Renforcer l'offre de services de proximité, l'« aller vers » et le partenariat entre les acteurs</i></li> <li>› <i>Rapprocher les habitants des territoires prioritaires des employeurs (offre et demande)</i></li> <li>› <i>Faciliter la mise en œuvre des clauses sociales par les employeurs et faciliter leur accès aux habitants des territoires prioritaires</i></li> </ul> </li> </ul>



OBJECTIF 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintenir</b></li> <li>&gt; <i>Sécuriser la mise en emploi en assurant notamment un suivi pendant la période d'essai et les premiers mois</i></li> <li>&gt; <i>Sécuriser dans l'emploi</i></li> </ul>
<b>ENJEU 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer l'attractivité des territoires prioritaires en favorisant la vie économique et commerciale de proximité, vecteur de vie de quartier et de lien social</b></li> </ul>
OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Être facilitateur de la création, du maintien et du développement de l'activité économique</b></li> <li>&gt; <i>Par la création d'une offre adaptée à l'implantation des entreprises</i></li> <li>&gt; <i>Par la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)</i></li> <li>&gt; <i>Par l'amélioration de l'accès au financement des investissements</i></li> <li>&gt; <i>Par la promotion de l'offre commerciale dans et en dehors des quartiers</i></li> </ul>
OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Soutenir la création et la reprise d'entreprise</b> depuis la sensibilisation à l'acte d'entreprendre jusqu'à l'hébergement de jeunes entreprises en passant par la détection et l'accompagnement des porteurs de projets et la mobilisation des différents modes de financement au profit des entrepreneurs</li> </ul>
OBJECTIF 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Promouvoir les territoires prioritaires auprès des habitants et des entreprises de l'ensemble du territoire métropolitain</b> pour les inciter à venir y trouver une offre de service et de produits à laquelle ils n'accèdent pas spontanément et qui répond pourtant potentiellement à leurs besoins, ainsi que pour créer l'identité d'un territoire économique à part entière</li> </ul>



# 1

## LES AXES TRANSVERSAUX

Pour rappel (cf. Préambule), l'architecture retenue pour la présentation du contrat de ville répond aux orientations nationales en se structurant autour des 3 piliers (Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique) évoqués par le Premier ministre<sup>32</sup>, lesquels regroupent un ensemble de thématiques, elles-mêmes traversées par trois axes transversaux qui devront faire l'objet d'une attention particulière :

- **La jeunesse**
- **L'égalité entre les femmes et les hommes**
- **La lutte contre les discriminations**

Le détour par l'histoire et par ce qui fait sens pour les habitants dans leur intimité, est un levier pour comprendre ce qui se joue dans les rapports sociaux actuels et dans le vivre ensemble dans les quartiers populaires. Aussi, le contrat de ville de Rennes Métropole inclut également une réflexion transversale sur la question de **l'histoire et la mémoire des quartiers populaires**.

(32) Circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération.

## A. LA JEUNESSE

Le contrat de ville constitue un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes.

### Constats et chiffres clés <sup>33</sup>

#### LA STRUCTURE PAR ÂGE

En 2011, les jeunes âgés de 11-24 ans représentent 28,1% de la population rennaise dont 22 % âgés de 18-24 ans. Ce chiffre descend à 15,3 % en ce qui concerne les territoires prioritaires.

Entre 2006 et 2011, le nombre de jeunes est en baisse à Rennes, mais la baisse est plus forte dans les territoires prioritaires :

- 10,6 % pour les 18-24 ans (- 2,2 % à Rennes)
- 22,4 % pour les 11-17 ans (- 7,8 % à Rennes)

#### LA STRUCTURE FAMILIALE

Les territoires prioritaires accueillent 35 % des familles rennaises dont 43 % de familles monoparentales. À noter que le pourcentage de familles à bas revenus sur les territoires prioritaires s'élève à 52 %.

#### LA SCOLARITÉ

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est plus faible dans les territoires prioritaires (63,4 %) comparé à celui de la ville dans son ensemble (78%). Bréquigny connaît le taux le plus bas avec 47,7 % alors que celui de Villejean est supérieur à la moyenne rennaise.

#### LE CHÔMAGE

Selon Pôle Emploi, 3 045 jeunes rennais de moins de 25 ans étaient inscrits comme demandeurs d'emploi au 31 mars 2014.

**Avec un chiffre de 1 050, les territoires prioritaires concentrent 34 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits, tandis qu'ils ne composent que 24 % des actifs de moins de 25 ans.**

Le chômage touche plus durement les jeunes, surtout les moins diplômés : 25,8 % des actifs rennais de 15 à 24 ans se déclarent au chômage (14,8 % pour les 15-64 ans) ; ce taux est de 35,2 % dans les territoires prioritaires (21,6 % pour l'ensemble des 15-64 ans). Leur nombre est globalement stable à l'échelle de la ville sur la

période 2013-2014 ; mais en augmentation de 62 % sur la période 2010-2014. Par ailleurs, le nombre de demandeurs d'emploi de 25 à 26 ans augmente de 15,2 %.

#### LA PAUVRETÉ

La pauvreté touche en premier lieu les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, comme en témoigne le faible niveau de revenus des foyers dans lesquels vivent les jeunes dans les territoires prioritaires : 45,4 % des moins de 20 ans des territoires prioritaires sont bénéficiaires de la CMUC (31,4 % à Rennes).

#### LA FORMATION

Le pourcentage des jeunes, habitant sur l'un des territoires prioritaires dont le niveau de formation est inférieur ou égal à un niveau CAP/BEP est plus important que celui de l'ensemble des jeunes rennais.

Cette tendance s'inverse à partir du niveau BAC. Avec 30,2 %, Maurepas connaît le plus fort taux de jeunes de niveau inférieur au CAP/BEP comparé à l'ensemble des quartiers prioritaires.

#### LES INDICATEURS DE REVENUS

Le pourcentage des jeunes des territoires prioritaires rennais sans revenus, ou avec d'autres revenus (RSA, AAH) est pratiquement similaire à celui des jeunes à l'échelle de la ville. Par contre, le pourcentage des jeunes qui bénéficient de revenus du travail (19,2%), est moins important à l'échelle des territoires prioritaires en comparaison de la moyenne rennaise (22,2%).

Avec 46,3 % de jeunes sans revenus, le territoire de Villejean présente le pourcentage le plus important de l'ensemble des territoires prioritaires. Maurepas est celui dont le pourcentage de jeunes bénéficiant d'autres revenus (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), RSA, etc.) est le plus important avec 21,5 %.

#### L'HÉBERGEMENT

Le pourcentage de jeunes des quartiers prioritaires hébergés soit par leurs parents (30,9 %), soit par leurs amis ou la famille autre que les parents (28 %) est supérieur à celui de l'ensemble de la ville ; respectivement 23,4 % et 22,6 %. À noter que Cleunay connaît un pourcentage de jeunes en logement autonome supérieur à la moyenne rennaise.

(33) APRAS, Tableau de bord des données sociales.

Ces chiffres sur l'hébergement des jeunes chez les amis ou dans la famille autre que les parents renvoient à la fragilité de l'hébergement ; cette catégorie peut être apparentée à de l'hébergement précaire.

### CONSTATS GÉNÉRAUX

Même si le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi reste stable entre mars 2013 et mars 2014, il n'en demeure pas moins que l'indice de chômage sur les territoires prioritaires est nettement plus élevé (20 %) que sur la ville de Rennes (13,7 %). Les jeunes des quartiers populaires sont les premiers confrontés à la dégradation générale de l'activité économique. Ils y sont d'autant plus confrontés que leur niveau de formation est faible.

L'exposition des jeunes aux aléas de la conjoncture économique, qui rend plus difficile la mobilité et l'accès au logement, prolonge la phase de transition vers l'âge adulte.

Certains jeunes ont le sentiment de ne pas pouvoir maîtriser leur destin, fortement conditionné dès le plus jeune âge par leurs résultats scolaires. Ils expriment parfois un sentiment d'abandon par les institutions qui pâtissent d'un déficit de confiance. Néanmoins, les jeunes français adhèrent aux valeurs de la société, ainsi 85 % se sentent fiers d'être français<sup>34</sup>.

Loin de constituer un groupe homogène, la jeunesse se décline en une multitude de parcours individuels dont le déroulement semble aujourd'hui moins spontané et nécessite des expérimentations.

### Enjeux

Les politiques publiques développées en faveur de la jeunesse visent à accompagner les jeunes vers l'autonomie selon une logique de parcours et à replacer les jeunes au cœur de l'action publique. L'enjeu est bien de dépasser les approches sectorielles pour construire une politique transversale.

ENJEU 1 Faciliter les parcours individuels pour favoriser l'autonomie

ENJEU 2 Accompagner des projets collectifs pour renforcer la cohésion sociale

### CONTRIBUTEURS

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Ville de Rennes

### RÉFÉRENCES (cf. annexe 6)

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants :

- La garantie européenne pour la jeunesse
- La nouvelle politique nationale « Priorité jeunesse » et sa déclinaison locale (projet de service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- La convention entre le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et le ministère de la Ville
- La convention entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de la Ville
- La convention entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville
- La convention entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère de la Ville
- La convention entre le ministère de la Défense et le ministère de la Ville
- Le protocole de coopération sur les politiques de jeunesse engagé par l'État (DDCSPP), la CAF et le Département d'Ille-et-Vilaine
- La charte d'engagement en faveur des jeunes de la Région Bretagne
- Le programme « Générations breilliens » du Département d'Ille-et-Vilaine
- L'axe Jeunesse du projet de territoire de Rennes Métropole
- Le Pacte Jeunesse de la ville de Rennes

### DÉFINITION

La jeunesse est la phase qui se situe entre l'enfance (âge de la sécurité, des certitudes et de l'identification aux parents), et l'âge adulte (construction de ses propres repères). Cette période de changements, à la fois physique, psychique, relationnel et social, peut induire une certaine fragilité. Période propice à une remise en question des règles et à une contestation des figures d'autorité, les jeunes peuvent ressentir un sentiment de mal être, d'exclusion ou d'isolement ; être soi tout en faisant partie d'un groupe n'est pas toujours aisé. C'est donc un âge de transition caractérisé à la fois par la structuration de la personnalité et la recherche de l'autonomie, tout en conservant une certaine dépendance financière et affective envers la famille. C'est également une génération porteuse de valeurs positives (dynamisme, innovation) dont les modes de vie font évoluer la société toute entière.

(34) Enquête ARVAL (Association pour la Recherche sur les systèmes de VALEurs) et INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), Les valeurs des Français, 2008.

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Rennes Métropole

## B. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Aux inégalités entre les territoires, s'ajoutent des inégalités au sein des populations des territoires fragilisés, et en premier lieu entre les femmes et les hommes. Certaines femmes y sont les plus pauvres des pauvres, ont un moindre accès aux droits et aux services et vivent une répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes.

### Constats et chiffres clés <sup>35</sup>

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. Les inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. L'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires prioritaires de la politique de la ville que dans les agglomérations environnantes <sup>36</sup>.

L'observatoire National de la Politique de la ville doit désormais produire des données sexuées sur les quartiers prioritaires. En effet, ces données spécifiques ne peuvent pas être déconnectées de l'ensemble des autres données participant au diagnostic de territoire, ni ne pas faire l'objet d'analyses particulières.

### EMPLOI

41,8 % des femmes de 25 à 64 ans sont inactives en Zone Urbaine Sensible (ZUS) contre 25 % hors ZUS. Lorsqu'elles travaillent, leur niveau de responsabilité est plus faible que celui de la moyenne des femmes et elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée. En ZUS, près d'1 femme sur 2 se situe hors du marché de l'emploi. Cette situation touche plus particulièrement les femmes immigrées ou héritières des immigrations et les jeunes femmes.

### POIDS DU GENRE ET DES STÉRÉOTYPES DE SEXE

En ZUS, les femmes sont mères plus tôt (1 femme de moins de 25 ans sur 5 est mère, soit plus du double des femmes hors ZUS).

### PAUVRETÉ

En ZUS, 1 famille sur 4 est monoparentale. Les familles monoparentales vivent deux fois plus souvent sous le seuil de pauvreté qu'en dehors des ZUS. Les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en ZUS sont plus souvent en charge de famille et sont davantage exposées à la monoparentalité.

### ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

En ZUS, plus d'une femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins.

### FORMATION ET ORIENTATION

1 fille sur 5 a un retard scolaire contre 1 sur 10 hors ZUS. 49 % des filles suivent un enseignement professionnel contre 27 % hors ZUS. 17 % des filles de 18 à 25 ans sont en situation d'illettrisme contre 5 % hors ZUS (2011).

Les filles ont en moyenne de meilleurs résultats que les garçons : 11,5 % des garçons et 8,3 % des filles ont au moins une année de retard à l'entrée en 6<sup>e</sup> en 2013 dans l'Académie de Rennes et 20,7 % des garçons et 15,3 % des filles à l'entrée en 2<sup>nde</sup>.

Les acteurs du système éducatif peinent à prendre la mesure du rôle de l'école dans la reproduction ou la correction des inégalités entre les femmes et les hommes.

On compte 77 % de garçons dans les secondes professionnelles des secteurs de la production et 79 % de filles dans celles des secteurs des services.

Cette concentration des filles et des garçons sur des spécialités scolaires et professionnelles sensiblement distinctes est spontanément attribuée à des différences naturelles dans leurs centres d'intérêt et leurs aptitudes.

### PERSONNES MISES EN CAUSE ET VICTIMES <sup>37</sup>

Les femmes sont beaucoup moins condamnées que les hommes, elles représentent entre 15 et 20 % des mis en cause chaque année depuis 2003, et légèrement moins victimes également : en 2013 43 % des victimes sont des hommes, 36,3 % des femmes et 20,4 % des personnes morales.

(35) Observatoire des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS), *Emploi des femmes dans les ZUS*, Mars 2014. Étude du Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), en collaboration avec l'ONZUS et l'INSEE, *Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux*, Avril 2014.

(36) Cadre de référence du CGET «Égalité femmes – hommes» dans les contrats de ville de nouvelle génération, septembre 2014

Il faut cependant noter qu'elles sont majoritairement victimes, et de façon significative, sur les atteintes aux mœurs : elles représentent 87 % des personnes ayant déposé plainte dans cette catégorie de faits<sup>38</sup>.

## Enjeux

Les priorités nationales, au travers des préconisations du rapport EGALiTER, et les préoccupations locales convergent. Ainsi, les enjeux prioritaires de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de ce contrat de ville, en parfaite cohérence avec ceux identifiés par le Haut Conseil à l'Égalité, sont les suivants :

- |         |  |
|---------|--|
| ENJEU 1 | Faire reculer une répartition traditionnelle et prescriptive entre les sexes dans l'espace public et privé, notamment par une éducation à la culture de l'égalité afin de faire évoluer les rapports sociaux de sexe |
| ENJEU 2 | Combattre le sous-emploi et la faible qualification des femmes pour rompre le cercle de la pauvreté et assurer le développement des territoires fragilisés   |
| ENJEU 3 | Garantir l'accès aux droits et aux services des femmes   |
| ENJEU 4 | Favoriser, reconnaître et rendre visibles l'expression, l'engagement et la participation citoyenne des femmes  |

La réussite de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une vigilance particulière sur différents points :

- Éduquer à la culture de l'égalité pour tous les acteurs et actrices en présence, afin de faire évoluer les rapports sociaux de sexes (formation des acteurs afin de lutter contre les mécanismes discriminatoires inconscients)
- Travailler à la production d'un diagnostic sexué afin de donner aux acteurs du territoire les moyens d'objectiver les situations et ainsi de mieux prioriser en vue d'agir plus efficacement sur les actions, les pratiques et les comportements.

(38) APRAS, Observation de la délinquance Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Rennes, 2013.

(39) Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes, Octobre 2014.

## RÉFÉRENCES (cf. annexe 6)

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants :

- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Le Haut-Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) : la démarche EGALiTER
- La convention entre le ministère des Droits des femmes et le ministère de la Ville
- Le protocole d'accord signé par les associations d'élus locaux et le ministère des Droits des femmes.
- La politique transversale de la Région Bretagne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : Le Conseil pour l'Égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne ; La convention-cadre « Territoires d'excellence »
- La démarche du Département d'Ille-et-Vilaine en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : La signature de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ; La signature de la Convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bretagne
- La politique de la ville de Rennes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : La signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ; Le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; Le comité consultatif Droits des femmes récemment renouvelé sous le nom de Comité consultatif Égalité femmes-hommes.

## DÉFINITIONS<sup>39</sup>

L'égalité entre les femmes et les hommes : Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est permettre à chacune et à chacun d'accéder aux mêmes droits, chances, opportunités, possibilités de développer ses compétences et talents et de les exercer. Ce n'est pas chercher à rendre identiques des femmes et des hommes, car le contraire de « égalité » est « inégalité » et non « identique ». Le contraire d'« identique » est « différent ». L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas non plus associée à la diversité car les femmes ne sont pas des « minorités ». Elles comptent plus de la moitié de l'humanité. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas la mixité. La mixité est un outil de l'égalité. La lutte contre la discrimination sexiste est un instrument de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les stéréotypes : Les stéréotypes de sexe sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes, sous-entendu par nature. Le genre Le genre est un système de normes hiérarchisées et hiérarchisant de masculinité/féminité, dans une société donnée et à une époque donnée. Ces normes sont interdépendantes et elles se définissent les unes par rapport aux autres.

Les rôles de sexe : Les rôles de sexe concernent les traits psychologiques, les comportements, les rôles sociaux ou les activités assignés plutôt aux femmes ou plutôt aux hommes, dans une culture donnée.

Les rapports sociaux de sexe : Ils reposent sur un système hiérarchique entre les sexes. Il s'agit du rapport de pouvoir et de domination.

## C. LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les quartiers populaires portent avec leurs habitants une histoire lourde de représentations et de stéréotypes. Immigration, condition sociale sont vécus comme des stigmates pesant sur l'avenir des jeunes notamment. Les pratiques discriminatoires doivent pouvoir être repérées et traitées mais il s'agit aussi au travers d'actions de reconnaissance et de valorisation du «vivre ensemble» collectif de contribuer à construire une histoire commune, un récit de ville qui soit partagé entre tous les habitants à la fois à l'échelle des quartiers populaires mais également du bassin de vie. La réflexion sur les questions d'histoire et de mémoire des quartiers populaires (cf.

II.1.D.) participe pleinement de la lutte contre les discriminations en permettant d'interroger les représentations stéréotypées, de les déconstruire et d'aboutir in fine à la production d'un changement du regard porté sur les quartiers populaires et leurs habitants.

Relier les politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations à la politique de la ville nécessite de s'inscrire dans le temps long, partagé, de lutte pour la reconnaissance des droits, d'égal accès aux services publics, à la vie sociale. Placer ces questions au centre d'un contrat de ville, c'est se donner l'objectif d'une ville et d'une agglomération inclusives et égalitaires.

### Constats et chiffres clés

Entre 2009 et 2011, dans une vaste enquête intitulée Trajectoires et origines, l'Institut National d'Études Démographiques (INED) soulignait que «toutes choses égales par ailleurs», les fils et filles d'immigrés ont un risque de chômage de 20 à 50% plus élevé que le reste de la population. Elle révèle également que 40% de la population globale ayant déclaré avoir subi une discrimination sont immigrés ou descendants d'immigrés quand ils ne représentent que 22% de la population adulte résidant en France.

Rennes compte aujourd'hui 8,3% d'immigrés, ce qui correspond à la moyenne nationale. Près de 48% des étrangers à Rennes vivent dans les quartiers prioritaires et 50% des immigrés<sup>40</sup>. Les étrangers à Rennes viennent tout d'abord du Maghreb (23%), des autres pays d'Afrique (22,4%) et de l'Europe (16%). Marocains et Turcs devançant les Algériens et les Portugais.

### Population immigrée et population étrangère en 2010 en % dans la population<sup>41</sup> :

	ÉTRANGERS	IMMIGRÉS
<b>Rennes Métropole</b>	<b>3,9 %</b>	<b>5,6 %</b>
<b>Rennes</b>	<b>6,3 %</b>	<b>8,3 %</b>
Le Blossne	14,8 %	18,3 %
Maurepas	11,2 %	15,7 %
Villejean	10,9 %	14,7 %
Bréquigny	8 %	10,8 %
Cleunay	3,4 %	4,7 %
<b>5 territoires prioritaires</b>	<b>12,3 %</b>	<b>15,7 %</b>

(40) cf. travaux d'Anne Morillon et Angéline Etienne, collectif Topik.

(41) Les immigrés et les étrangers sont des populations qui se recouvrent partiellement. En effet, les étrangers font partie des immigrés, mais certains ont pu acquérir la nationalité française. Il ne s'agit donc pas de deux populations spécifiques. Elles ne s'additionnent pas.

(42) Article 225-1. (Loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 art. 1 Journal Officiel du 17 novembre 2001) (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 art. 4 Journal Officiel du 5 mars 2002) (Loi n° 2006-340 du 23 mars 2006 art. 13 II Journal Officiel du 24 mars 2006)

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation sexuelle,



## Enjeux

Au regard des différents éléments de réflexion et constats développés précédemment, les enjeux prioritaires de la lutte contre les discriminations dans le cadre du contrat de ville sont les suivants :

- |         |  |
|---------|--|
| ENJEU 1 | Restaurer l'égalité de traitement dans les territoires prioritaires  |
| ENJEU 2 | Garantir l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes de discriminations                              |
| ENJEU 3 | Favoriser l'expression et soutenir les initiatives citoyennes des premiers concernés par les discriminations |

## CONTRIBUTEURS

- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- Rennes Métropole - ville de Rennes

## RÉFÉRENCES (cf. annexe 6)

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants :

- Le programme d'accompagnement de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances pour la prise en compte des questions de discriminations dans les contrats de ville
- Le Plan de Lutte Contre les Discriminations de la ville de Rennes

## DÉFINITION

Par lutte contre les discriminations, on entend la mise en œuvre d'actions visant à restaurer l'égalité de traitement dans l'accès aux divers champs de la vie sociale d'un individu ou d'un groupe entier. Traitement différencié, à situation comparable, les discriminations résultent le plus souvent d'un système qui organise des décisions, conscientes ou inconscientes, ayant pour effet d'écartier une partie de la population de l'accès à un bien ou un service. 20 critères sont précisés dans la loi<sup>42</sup>, dont ceux de l'origine, réelle ou supposée, du patronyme et de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée. L'énoncé de ces critères recouvre les discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée, autrement dit, le traitement différencié opéré en direction des étrangers, des immigrés et de leurs descendants sur le territoire français.

de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales à raison de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de l'apparence physique, du patronyme, de l'état de santé, du handicap, des caractéristiques génétiques, des moeurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de l'appartenance ou de la

non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales. Depuis le 21 février 2014, le lieu de résidence est venu s'ajouter aux 19 critères de discrimination reconnus par la loi. Constitue désormais une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son lieu de résidence, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

## D. L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DES QUARTIERS POPULAIRES

Dans le cadre du travail préalable à la réforme de la politique de la ville, le ministre délégué de la Ville avait souhaité lancer un vaste programme national de valorisation et de préservation de l'histoire et de la mémoire des quartiers populaires. Cette démarche a abouti à la remise du rapport intitulé « Histories, Patrimoines et mémoires de la politique de la ville », rédigé sous l'égide de l'historien Pascal Blanchard.

Cet enjeu n'est pas minime et il importe de ne pas sous-estimer ses conséquences en termes de reconnaissance, de bien-être, de citoyenneté et de sentiment d'appartenance à la ville, à la nation. La réflexion sur les questions d'histoire et de mémoire des quartiers populaires peut trouver une résonance sous diverses formes au sein des trois piliers du contrat de ville. Plusieurs points de vigilance et préconisations sont à prendre en compte dans les processus de réflexion et d'action, notamment :

- La mise en perspective de l'histoire de l'immigration (notamment postcoloniale) avec celle de l'histoire ouvrière est une approche intéressante pour traiter de l'histoire des quartiers populaires, pour croiser les regards, les récits de vie et les mémoires individuelles. Il s'agit bien de penser la place de chacun dans l'histoire nationale et de pouvoir, au travers d'actions pédagogiques, réparer, voire redonner une place, aussi symbolique soit-elle, à des populations souvent reléguées aux marges du récit national.
- L'histoire de l'immigration ne concerne pas uniquement les territoires prioritaires de la politique de la ville ou les immigré(e)s et leurs descendants. Elle fait partie intégrante de l'histoire de France et doit à ce titre concerner tout le territoire de la ville voire de l'agglomération.
- Le soutien d'actions mémorielles dans le cadre de la rénovation urbaine doit être utilisé comme levier pour construire une histoire inclusive des quartiers, à l'image de la diversité des populations qui habitent ces territoires.

Afin de promouvoir un vivre ensemble égalitaire et prévenir les ruptures dans le pacte républicain, il convient de construire un récit des quartiers populaires qui soit intégré à l'histoire de la ville. Il doit être plus divers, plus inclusif afin que chaque citoyen dans ses identités multiples puisse s'y retrouver.

### ENJEU

Reconnaître et valoriser l'histoire et le patrimoine de l'immigration et des quartiers populaires à l'échelle de l'ensemble de la métropole

### Quelques pistes de travail sur ces questions

- Engager une démarche de capitalisation/valorisation des projets déjà menés localement
- Recenser et promouvoir des supports qualitatifs auprès des acteurs locaux (films, expositions, livres, spectacles)
- Travailler la formation des acteurs qui est concomitante à la question des supports, de leur promotion et utilisation. Des actions de formation des acteurs locaux pourraient être ainsi être mises en place pour donner l'envie et des clefs pour se sentir légitimes et à l'aise pour traiter de ces sujets.
- Impulser des projets structurants à l'échelle de la ville et de la métropole (Exemple : balades patrimoniales).





# 2

## LES PILIERS

Pour rappel (cf. Préambule), l'architecture retenue pour la présentation du contrat de ville répond aux orientations nationales en se structurant autour des 3 piliers (Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique).

Pour la plupart des thématiques travaillées dans le **pilier Cohésion sociale**, des groupes de réflexions ont été constitués à partir d'un premier cercle d'acteurs institutionnels particulièrement concernés par chacun des thèmes, pour s'élargir jusqu'à une réflexion partagée à l'échelle d'un quartier réunissant les différents intervenants du territoire (associations, équipements, collectifs, habitants).

Seule la thématique prévention de la délinquance et accès au droit a fait l'objet d'une approche différente, puisqu'elle a pu s'appuyer sur la démarche partenariale de révision de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) engagée fin 2013 par la ville de Rennes qui mobilisait les mêmes acteurs sur le même calendrier que l'élaboration du nouveau contrat de ville.

Pour le **pilier Cadre de vie et renouvellement urbain** et pour le développement économique, les directions sectorielles de Rennes Métropole et de la ville de Rennes en charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques s'y rapportant ont été directement sollicitées afin de contribuer à la définition des orientations stratégiques de ces piliers.

En ce qui concerne le **pilier Emploi et développement économique** qui intègre les dimensions « Accès à l'emploi, formation, insertion professionnelle, développement économique, commerce », les Groupes Solidarité Emploi (GSE) préexistants sur les quartiers ont très largement contribué à la définition des enjeux et objectifs stratégiques. Différentes réflexions ont ensuite été menées au sein d'un groupe de travail élargi réunissant à la fois les acteurs de l'emploi et du développement économique, incluant également des entreprises.



## A. LE PILIER COHÉSION SOCIALE

Le pilier Cohésion sociale se décompose en quatre thématiques :

- **Prévention et accès aux soins, bien-être, lutte contre l'isolement**
- **Accès à la culture, au sport et au loisir**
- **Éducation, parentalité**
- **Prévention de la délinquance et accès au droit**

L'enjeu principal de ce pilier est de tisser le lien social, favoriser l'égalité des chances pour les habitants des territoires prioritaires, en portant une attention particulière aux familles monoparentales et aux jeunes et en visant la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

Les enjeux et objectifs présentés ci-après, travaillés et mis en partage avec l'ensemble des partenaires concernés par chacune des thématiques (cf. annexe 5), seront plus précisément déclinés par quartier dans le cadre des Plans d'Actions Territoriaux (PAT) (cf. III. 1. A. b.) qui seront élaborés au cours du premier semestre 2015.

### PRÉVENTION ET ACCÈS AUX SOINS, BIEN-ÊTRE, LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

#### CONTRIBUTEURS

- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Ville de Rennes (Direction Santé Publique Handicap),
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- APRAS

#### RÉFÉRENCES (cf. annexe 6)

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants, à savoir :

- Le Contrat Local de Santé (CLS)
- La convention entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de la Ville
- La circulaire conjointe de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, la ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et la secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville
- Le Projet Régional de Santé de l'ARS et le projet territorial de santé du territoire 5
- Le Projet Stratégique Départemental du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
- Le schéma départemental de la Protection Maternelle Infantile
- La politique départementale d'insertion
- Le schéma départemental personnes âgées et personnes handicapées
- Le Plan Local de Santé de la ville de Rennes
- Les Ateliers Santé Ville (ASV) de la ville de Rennes
- La convention de partenariat portant sur l'accès aux droits et aux soins des Rennais

### Enjeu 1 / Constats

Le développement du sentiment de solitude est renforcé par la précarité, les mobilités résidentielles, la mutation des modèles familiaux...

Les situations de solitude et d'isolement s'expliquent notamment par une évolution de la société de manière générale avec le développement d'un hyper individualisme et une diminution du lien social « naturel ». Il en découle notamment un renfermement des personnes.

L'isolement social constitue un risque de vulnérabilité psychique ainsi que de défaut de soins médicaux. Les territoires prioritaires sont potentiellement fortement impactés par ce phénomène difficile à appréhender, et que la seule promotion du lien social ne peut suffire à endiguer.

Le repérage des personnes en situation de solitude et d'isolement est difficile pour les acteurs de terrain. Il existe de nombreux freins à la mise en œuvre d'un accompagnement des personnes, l'instauration d'un rapport de confiance est nécessaire.



ENJEU 1	• <b>Prendre en compte les situations de solitude et d'isolement</b>
OBJECTIF 1	- Prévenir les situations de solitude et d'isolement en veillant à la qualité de vie (accueil des nouveaux arrivants, solidarité de voisinage...)
OBJECTIF 2	- Mieux repérer les personnes en situation de solitude et d'isolement et créer des liens avec elles
OBJECTIF 3	- Améliorer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de solitude et d'isolement
OBJECTIF 4	- Favoriser la création du lien social

### DÉFINITIONS

La **solitude** : « On la croit durable, voire irréversible, conditionnée à un âge, la vieillesse, et à une situation, l'isolement géographique ou relationnel. En fait, elle est plus volontiers transversale, nichée à des âges plutôt précoces et au cœur même du lien familial et social. La solitude n'est pas l'isolement. L'**isolement** répond à un statut tangible, objectivé par des indicateurs de rareté des liens. La solitude relève d'une expérience subjective, fondamentalement inscrite dans la dynamique de nos appartenances et de leurs réversibilités... La solitude prend à contre-pied l'évidence positive du lien et le caractère systématiquement subi du retrait -réel ou symbolique- vis-à-vis du collectif. »

*Cécile Van de Velde, La fabrique des solitudes, Seuil, 2011*



## Enjeu 2 / Constats

Les acteurs du territoire partagent le sentiment que les problématiques d'ordre psychique sont de plus en plus nombreuses parmi les populations suivies notamment chez les plus précaires. Le phénomène de mal-être se retrouve globalement dans les pays occidentaux dès lors que les problématiques physiques sont prises en charge par la médecine, en outre, le desserrement des liens de solidarité et l'isolement croissant qui touchent les villes sont également des éléments signifiants. Le repérage des personnes en situation de fragilité psychologique est difficile pour les acteurs de terrain.

L'accès à l'information pour les personnes en situation de fragilité psychologique reste difficile.

L'approche globale de la personne doit être favorisée, il importe donc de travailler en partenariat.

La coordination entre les acteurs autour des situations demande à être améliorée.

Les passerelles entre milieu médical et milieu non-médical nécessitent d'être travaillées : coordination en amont et en aval des hospitalisations.

L'amalgame entre troubles psychologiques et dangerosité d'une personne est fréquent : il est important de sensibiliser les habitants et les professionnels, d'autant que les situations de fragilité psychologique peuvent avoir des conséquences importantes sur le vivre ensemble dans les territoires prioritaires (habitat collectif fortement impacté).



ENJEU 2	• Renforcer la mobilisation collective autour des situations de fragilité psychologique
OBJECTIF 1	- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de fragilité psychologique et de leur entourage
OBJECTIF 2	- Améliorer la lisibilité de l'offre et travailler les passerelles entre le milieu médical et le milieu non-médical
OBJECTIF 3	- Lutter contre les préjugés et la stigmatisation des personnes en situation de fragilité psychologique

## DÉFINITIONS

**Fragilités psychologiques :** Le terme de « fragilités psychologiques » recouvre quatre grands ensembles de réalités, aux limites non étanches :

- une première catégorie de personnes souffrant ponctuellement ou de façon permanente de maladies mentales avérées, désignées communément et dans le passé sous le terme de folie, plus fréquemment aujourd'hui sous le terme de psychose ou à partir d'entités cliniques : schizophrénie, psychose maniaco-dépressive, paranoïa, etc. Ces maladies ont pour points communs une altération du rapport des sujets à la réalité, et bien souvent une détérioration (ponctuelle ou permanente) de l'usage de la langue, ou de la langue elle-même, en tant que support de ce rapport.
- les personnes qui seraient dans une problématique de perversion, catégorie utilisée plus rarement par des professionnels pour désigner diverses formes de remise en cause de la loi, et de mise à mal des intervenants sociaux.
- des publics dont les pathologies sont liées ou se manifestent par l'alcoolisme, la toxicomanie, la pharmacodépendance, les conduites addictives que certains classent sous un terme générique de « pathologies du lien ».

- une catégorie de personnes dont la souffrance psychique est plus diffuse, désignant un mal-être proche de l'angoisse existentielle.

*Jean-Yves Broudic. Fragilités psychologiques et troubles de la vie sociale, rôle des institutions, pratiques des professionnels. APRAS. 2003*

**La santé mentale :** La santé mentale est définie par l'OMS comme « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Elle comporte trois dimensions : la santé mentale positive qui correspond à l'épanouissement personnel, la détresse psychologique en réaction à des difficultés vécues, et les troubles psychiatriques qui se réfèrent à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles plus ou moins sévères et handicapants. Ainsi le champ de la santé mentale recouvre une dimension individuelle et sociétale. En effet, si la question de la prise en charge de la maladie mentale interroge évidemment notre système de psychiatrie publique, elle questionne avec acuité la place de la différence et notre capacité à vivre ensemble.

**Enjeu 3 / Constats**

La persistance d'inégalités sociales de santé nécessite une meilleure prise en compte du gradient social (c'est-à-dire du lien entre l'état de santé d'une personne et sa place dans le groupe social). Outre la classe sociale, les conditions de vie et les comportements individuels jouent un rôle dans la construction de ces inégalités.

De nombreux freins sont identifiés, notamment culturels et financiers, qui reposent souvent sur des représentations. Il existe une peur, une appréhension du coût de la santé et du bien-être.

La diversité des publics (situations, langues...) rend complexe le lien et la prise en compte de l'ensemble des besoins.

La précarité et la logique d'immédiateté qui en découle, éloignent les personnes des préoccupations autour de leur santé.

Ces questions de santé et de bien-être sont également difficiles à travailler avec les personnes parce qu'elles touchent à l'intime.

La connaissance des ressources par les personnes n'induit pas nécessairement le recours à ces ressources. L'offre du territoire en matière de santé et de bien-être est multiple mais sa lisibilité est insuffisante pour permettre un accès de tous à cette offre : malgré les actions d'information mises en œuvre, les personnes ont des difficultés à savoir où s'adresser. Les professionnels eux-mêmes identifient mal les ressources du territoire alors qu'ils doivent pouvoir être vecteurs de mobilisation et d'information à tout moment.

La ville de Rennes dispose d'une offre de soins hospitaliers importante et exhaustive. Hormis pour les infirmiers libéraux, les densités de professionnels de santé implantés sont plus élevées que dans le reste du département et de la Bretagne. La ville aura néanmoins à faire face aux départs à la retraite massifs dans les 10 ans des professionnels de santé exerçant sur son territoire (50% des médecins généralistes ont plus de 55 ans) et à la problématique d'accessibilité des cabinets médicaux, avec une attention particulière sur les quartiers prioritaires pour lesquels la densité de professionnels de santé est plus faible d'ailleurs.



ENJEU 3	• Favoriser l'accès de tous à la prévention et à l'offre en matière de santé et de bien-être
OBJECTIF 1	- Lever les freins et lutter contre le non recours
OBJECTIF 2	- S'assurer d'une offre de soins de proximité adaptée aux besoins et préoccupations des personnes
OBJECTIF 3	- Sensibiliser les personnes aux questions de santé et renforcer les dispositifs de prévention
OBJECTIF 4	- Promouvoir les activités physiques et sportives dans une démarche de santé et de mieux-être

## DÉFINITIONS

**La santé** : La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Ainsi, chercher à améliorer la santé pour tous, c'est agir sur les facteurs qui influencent l'état de santé des populations. Ce sont aux comportements individuels, aux conditions de vie (logement, habitat, transport, alimentation, solidarité du tissu social, aménagement urbain, mobilité), aux conditions de travail, à la qualité de l'environnement et des relations sociales, à la culture qu'il faut s'intéresser pour développer cette approche. La promotion de la santé intègre bien entendu l'accès aux droits, aux soins et à la médecine, mais elle cherche à en élargir le champ en y associant la prévention, éducation pour la santé, développement d'un milieu et de comportements favorables, qu'elle englobe dans une dynamique commune. Cette approche globale permet d'appréhender ce qui fait santé dans la ville au-delà du système de soin, ainsi la santé constitue un facteur de bien-être, de développement social, économique et environnemental favorable à tous.

*Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*

**Le bien-être** : En son acception la plus large, le bien-être réside dans un sentiment général d'agrément, d'épanouissement suscité par la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit. Le terme anglais de « well-being » est plus compréhensif puisqu'il ajoute la dimension de la richesse et de la prospérité. Cette plurivocité introduit une ambiguïté dans la compréhension du bien-être, dont la signification oscille entre le revenu et les biens, d'une part, et l'« utilité » ou le bonheur, d'autre part. Toutefois une conception objectiviste du bonheur suppose une certaine diversité de biens humains, qui ne consistent pas seulement en biens matériels, mais également en talents, relations personnelles, estime de soi, capacités et biens privés ou personnels, comme la réflexion, l'imagination, le sens esthétique, etc. Le bien-être dépend donc de la satisfaction de désirs et de pratiques mais également de biens relatifs aux formes de vie commune et enfin de biens liés à des dispositions inhérentes à la nature humaine.

*Caroline Guibet-Lafaye, « Bien-être », Dictionnaire du corps, M. Marzano (dir), PUF, 2007*

## ACCÈS À LA CULTURE, AU SPORT ET AU LOISIR

### CONTRIBUTEURS

- DDCSPP
- DRAC
- Ville de Rennes (Direction des Sports)
- Rennes Métropole (Direction Générale Culture)

### RÉFÉRENCES (cf. annexe 6)

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants (cf. annexe 6), à savoir :

- La convention entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Ville
- La convention entre le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative et le ministère de la Ville
- La politique culturelle de l'État en Bretagne conduite par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, service déconcentré du ministère de la Culture
- Les actions de la DDCSPP en faveur de l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
- Le dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV)
- Le dispositif partenarial de la DDCSPP, de la CAF d'Ille-et-Vilaine et de la ville de Rennes : « Loisirs Vacances Jeunes » (LVJ)
- La politique culturelle de la Région Bretagne
- Le chèque sport de la Région Bretagne
- Le Visa Internet Bretagne mis en œuvre par la Région
- La politique culturelle et sportive du Département d'Ille-et-Vilaine
- Le projet culturel de Rennes Métropole
- La politique culturelle et sportive de la ville de Rennes
- Le dispositif partenarial Sortir! de Rennes Métropole, la ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine et l'État

### Enjeu 1 / Constats

Les équipements dans les quartiers sont des piliers de la valorisation des territoires et de leurs habitants. Les initiatives culturelles, sportives et de loisirs constituent des outils de valorisation des habitants, de modification d'image et de désenclavement des quartiers prioritaires.

Toutefois, une insuffisance de lien entre certaines structures et habitants est constatée et la co-construction avec ces mêmes habitants est rarement effective.

Les résidences d'artistes constituent de bons leviers pour développer des liens avec les habitants et le territoire. Elles contribuent à renforcer le lien entre les structures et les habitants.

Les espaces publics sont autant de lieux qui peuvent être investis pour des événements fédérateurs. La culture n'est pas que l'offre, c'est aussi faire culture ensemble. La diversité des cultures n'est pas prise en compte alors même que le métissage culturel devrait être considéré comme une ressource. Elle comporte une dimension collective essentielle, une forte notion de partage.

Le bénévolat est un vecteur du mieux vivre ensemble mais il nécessite la création de lien pour amener les personnes à s'engager.

Les formations culturelles et sportives mettent peu l'accent sur la dimension collective, sur l'aspect du vivre ensemble. Les activités culturelles, sportives et de loisirs sont parfois de simples prétextes pour être ensemble. La culture, le sport et le loisir constituent des vecteurs intéressants à utiliser dans les projets de renouvellement urbain.



ENJEU 1	• <b>Valoriser les territoires et les habitants à travers la promotion des cultures, des sports et des loisirs</b>
OBJECTIF 1	- Favoriser le lien social et valoriser le territoire grâce à la culture, au sport et au loisir
OBJECTIF 2	- Développer une offre de proximité valorisante pour le territoire et ses habitants
OBJECTIF 3	- Valoriser la richesse culturelle des habitants des territoires prioritaires

### Enjeu 2 / Constats

Certaines formes de pratiques culturelles, sportives et de loisirs (pratiques amateurs, pratiques hors des équipements, pratiques spontanées et informelles...) manquent de valorisation, manquent de lieux (exemple des murs d'expression libre graffiti).

Les personnes rencontrent des difficultés d'appropriation de lieux pourtant ouverts à tous.

La rencontre entre amateurs et professionnels est parfois difficile à construire entre expertise technique et expertise habitante.

Il existe une forte demande des publics jeunes en matière de culture urbaine face à une offre insuffisante. Des difficultés se posent pour les structures dans l'articulation des demandes individuelles avec une action collective; les structures ne sont pas toujours en capacité de prendre en compte les demandes émanant des publics.

De nombreuses structures d'animation sportive existent mais leurs projets peuvent manquer de visée socio-éducative.

La prise en compte des pratiques sportives, culturelles et de loisirs comme leviers d'insertion est insuffisante.

L'implication bénévole, facteur de lien social et d'estime de soi, est peu valorisée: participer à un événement en tant que bénévole, c'est sortir de l'isolement, c'est une opportunité de rencontrer des gens. Les pratiques des enfants et adolescents sont bien valorisées par les écoles.



ENJEU 2	• <b>Valoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs comme leviers d'épanouissement personnel, de reconnaissance, d'insertion et d'éducation</b>
OBJECTIF 1	- Permettre et valoriser les pratiques amateurs et informelles ou émergentes
OBJECTIF 2	- Valoriser les pratiques comme outils éducatifs et leviers d'insertion
OBJECTIF 3	- Promouvoir les activités physiques et sportives dans une démarche de santé et de mieux-être

**Enjeu 3 / Constats**

L'offre en matière de sport, de culture et de loisir est riche mais un manque de lisibilité est constaté. De nombreux freins sont identifiés, notamment culturels et financiers, qui reposent souvent sur des représentations.

Les activités, abonnements, spectacles... sont souvent considérés comme trop coûteux au regard des priorités. Les dispositifs financiers (réductions, bons CAF, bons vacances, Sortir!...) pour favoriser l'accès sont souvent méconnus des personnes, parfois des professionnels eux-mêmes (problème de lisibilité). La participation à des activités culturelles, sportives ou de loisirs ne se décrète pas. C'est au travers d'une relation de confiance avec une association/un bénévole/un habitant que l'accompagnement «vers» peut s'enclencher : le lien entre les différentes structures est essentiel pour y arriver.

La précarité et la logique d'immédiateté qui en découle rend l'anticipation très difficile pour les personnes et renforce l'éloignement de l'offre. Le temps et/ou les moyens impartis aux loisirs est mince, il intervient quand les personnes ont répondu à leurs priorités vitales. La question de la garde d'enfant a un impact sur les loisirs (notamment pour les familles monoparentales) donc sur l'émancipation des jeunes adultes et adultes.

Le sentiment d'appartenance à un quartier est fort et la mobilité entre îlots, entre quartiers est difficile. Il importe de travailler l'articulation entre l'offre de proximité et l'offre de manière générale dans une logique de passerelles.

La part importante des familles de culture et de langue d'origines diverses pose des difficultés croissantes de maîtrise de la langue française qui constituent des freins au recours à l'offre culturelle, sportive et de loisir. La non prise en compte de la culture et de la langue d'origine produit de l'exclusion et de la disqualification. La nature de l'offre ainsi que les outils de communication doivent intégrer ces paramètres.



<b>ENJEU 3</b>	<b>• Favoriser la participation de tous et aller vers les personnes les plus éloignées</b>
OBJECTIF 1	- Améliorer l'information sur l'offre culturelle, sportive et de loisir
OBJECTIF 2	- Accompagner vers la culture, le sport et le loisir et développer les passerelles pour favoriser l'accès de tous
OBJECTIF 3	- Développer les liens entre les structures et les habitants
OBJECTIF 4	- Partir des besoins et demandes des habitants pour développer des projets y compris les départs en vacances
OBJECTIF 5	- S'appuyer sur le numérique comme outil en faveur de la participation de tous

## ÉDUCATION, PARENTALITÉ

### CONTRIBUTEURS

- DDCSPP
- Éducation Nationale
- CAF
- Ville de Rennes (Direction Éducation Enfance)

### RÉFÉRENCES (cf. annexe 6)

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants (cf. annexe 6), à savoir :

- L'instruction ministérielle du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville
- La convention entre le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Ville
- La convention entre la ministre des Affaires sociales et de la Santé, la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, la ministre déléguée à la Famille, le ministre délégué aux Personnes Handicapées et à la Lutte contre l'exclusion et le ministre de la Ville
- La politique du Département d'Ille-et-Vilaine en faveur de la famille et de l'enfance
- La politique éducative du Département d'Ille-et-Vilaine
- Le Projet Éducatif Local de la ville de Rennes (commission éducation-enfance et Projet Éducatif De Territoire, PEDT)
- Le Programme de Réussite Éducative de Rennes (PRE)
- La politique en faveur de la Petite Enfance de la ville de Rennes

### DÉFINITIONS

**L'éducation** : L'éducation permet à un individu de se construire et se développer à partir de la matière éducatrice que constitue l'ensemble des influences qui se sont exercées et s'exercent sur lui.

*Approche « globale » de l'éducation, réflexion de Pierre de Rosa reprise par le Réseau Français des Villes Éducatrices*

**La parentalité** : La parentalité est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans lequel il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

*Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP), basé sur la réflexion d'un groupe de travail accompagné de la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux*

**Enjeu 1 / Constats**

Certains enfants/ jeunes connaissent des ruptures dans leur parcours qui peuvent les inscrire dans des spirales d'échec et d'exclusion.

L'intervention des professionnels continue à être segmentée par tranche d'âge ou par thématique.

La séparation entre l'enfant et ses parents et/ou sa famille peut constituer une difficulté compte tenu du nombre important d'enfants gardés à la maison.

L'autonomisation de l'enfant a des conséquences sur la famille.

Les jeunes se regroupent sur l'espace public et ne vont pas naturellement vers les structures.

Sur Maurepas, l'école Trégain constate un renouvellement d'1/3 des élèves en cours d'année scolaire.



ENJEU 1	• <b>Développer la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale de l'enfant et du jeune (de la petite enfance à la majorité)</b>
OBJECTIF 1	- Développer la complémentarité et la continuité entre les offres
OBJECTIF 2	- Développer la continuité éducative entre les âges à toutes les étapes
OBJECTIF 3	- Développer l'animation de proximité, l'« aller vers », valoriser le temps libre comme temps éducatif

**Enjeu 2 / Constats**

Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. Assurer ce rôle tout en faisant face à un quotidien difficile est compliqué.

Les fonctionnements institutionnels et administratifs sont complexes et méconnus, leurs codes parfois obscurs.

Certaines familles expriment leur difficulté à communiquer avec l'école.

Les familles monoparentales et les parents d'adolescents rencontrent des difficultés particulières qu'il faut prendre en compte.



ENJEU 2	• <b>Soutenir et conforter les parents et les familles dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur leurs ressources avec une attention particulière vis-à-vis des familles monoparentales et les parents d'adolescents</b>
OBJECTIF 1	- Favoriser la rencontre et l'échange entre les parents et les professionnels de l'éducation (éducateurs, enseignants, animateurs et bénévoles)
OBJECTIF 2	- Favoriser la rencontre et l'échange des parents entre eux et valoriser leurs compétences et leurs savoir-faire
OBJECTIF 3	- Organiser l'information des familles et l'accueil des nouveaux parents



### Enjeu 3 / Constats

La part importante des familles de culture et de langue d'origines diverses pose des difficultés croissantes de maîtrise de la langue française.

La non prise en compte de la culture et de la langue d'origine produit de l'exclusion et de la disqualification.

On observe un délaissement de la langue d'origine à l'âge adolescent.



ENJEU 3	• <b>Développer une stratégie d'intervention autour des pratiques langagières et culturelles</b>
OBJECTIF 1	- Identifier la diversité des actions d'apprentissage de la langue française et de connaissance de la culture française et organiser leurs complémentarités
OBJECTIF 2	- Simplifier et diversifier les modes et outils de communication vers les familles
OBJECTIF 3	- Valoriser le bilinguisme et la diversité culturelle

## PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET ACCÈS AU DROIT

Pour cette thématique, le choix a été fait de s'appuyer sur la démarche de révision de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) engagée fin 2013 par la ville de Rennes qui mobilisait les mêmes acteurs, sur le même calendrier, que l'élaboration du contrat de ville.

### CONTRIBUTEURS

- Préfecture (Cabinet du Préfet)
- Parquet (représenté par M. le Procureur de la République)
- Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ)
- Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP 35)
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)
- Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

### RÉFÉRENCES (cf. annexe 6)

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants (cf. annexe 6), à savoir :

- La stratégie nationale de prévention de la délinquance de l'État
- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux Victimes d'Ille-et-Vilaine
- La convention entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Ville
- La convention entre le ministère de la Justice et le ministère de la Ville
- La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) de la ville de Rennes

## DÉFINITIONS

**Prévention de la délinquance** : Anticiper et agir sur les facteurs pouvant conduire des personnes à être auteurs ou victimes d'actes délinquants (d'infractions pouvant aller de la contravention au crime).

**Accès au droit** : Garantir aux habitants une information générale sur leurs droits et obligations et les aider dans l'exercice d'un droit ou l'accomplissement d'une démarche juridique. L'accès au droit se développe par la mise en place de permanences juridiques, d'assistance à la rédaction d'actes, la sensibilisation de professionnels de proximité. Le Centre Départemental d'Accès au Droit 35 (CDAD) est pilote de cette politique qui s'inscrit dans la politique de prévention de la délinquance dans la mesure où elle consolide le lien entre les citoyens et la Justice. À ne pas confondre avec l'accès aux droits (pluriel) qui renvoie à la question de l'accès aux droits sociaux (travail, éducation, culture, santé...).

**Sécurité publique** : Garantir l'ordre public en protégeant les citoyens d'une menace, prévenant les dommages aux personnes et aux biens comme les violences physiques ou psychologiques, le vol, la destruction ou la dégradation de biens. Elle se distingue de la sécurité civile, davantage liée à la protection des risques naturels, industriels ou liés aux transports (notion de secours). Globalement, la garantie de la sécurité publique relève du domaine d'intervention de la Police Nationale. Par commodité, on utilisera le plus souvent le terme « sécurité ». Exemples : violences intrafamiliales, agressions physiques sur l'espace public, vols de véhicule, cambriolages, abus sur personnes vulnérables...

**Tranquillité publique** : « Préserver le calme des citoyens », c'est-à-dire prévenir et réguler les conflits d'usage sur l'espace public ainsi que différentes nuisances (sonores, visuelles, olfactives...). Globalement, la tranquillité publique relève des pouvoirs de police du Maire, notamment par l'action de la Police Municipale ou du service Santé Environnement qui est en charge des questions d'hygiène (salubrité publique). Par extension, les partenaires avec lesquelles la Ville contractualise agissent également sur la tranquillité publique (Optima et Cité et Médiation (médiation de voisinage), Kéolis (transports), les bailleurs sociaux...). Exemples : regroupements sur l'espace public, consommation d'alcool sur l'espace public, divagation de chiens, appropriation d'espaces (aires de jeux, parcs), nuisances sonores émises par un bar, conflit entre deux voisins...

### Enjeu / Constats

Avec un taux de criminalité stable oscillant entre 65 et 70 faits commis pour 1000 habitants sur les dernières années<sup>44</sup>, Rennes se situe dans la tranche basse du nombre de faits commis dans les villes de même taille. Différents facteurs expliquent ce résultat : une politique de mixité sociale, le maillage associatif fort dans les différents quartiers, l'engagement de partenaires comme les bailleurs sociaux et une certaine réactivité lorsque des situations sont identifiées.

Avec une moyenne de 3,3 % des faits constatés chaque année depuis 2003, le trafic de stupéfiants ne représente pas le volume le plus important de faits constatés par les services de police. Pour autant il s'agit de la problématique qui est le plus fréquemment évoquée par les habitants en termes d'insécurité. Ce qui peut s'expliquer par la visibilité du phénomène sur l'espace public.

En 2013, environ 65 % des appels reçus par les Correspondants de nuit portaient sur des conflits de voisinage, soit un peu plus de 2000 appels ; les conflits de voisinage représentent également environ 400 plaintes déposées auprès de la Police Nationale depuis début 2014.

### TRAFICS DE STUPÉFIANTS

- Sentiment d'insécurité lié à la visibilité du trafic, stratégies d'évitement de certains secteurs par les habitants
- Menaces et agressions
- Rapport à la légalité : défiance des habitants vis-à-vis des institutions qui voient le trafic persister sans que les auteurs ne semblent être sanctionnés
- Risque de basculement de familles ou jeunes dans des parcours délinquants avec l'objectif de gagner de l'argent malgré la crise

### CONFLITS DE VOISINAGE

- Nuisances sonores
- Menaces et agressions (verbales et physiques)
- Conflits interpersonnels
- Nuisances liées à une forte alcoolisation
- Conflits impliquant des personnes en fragilités psychologiques
- Invocation de l'origine ou des pratiques culturelles du voisin mis en cause

### CIRCULATION DE QUADS ET DEUX ROUES SANS RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

- Mise en danger des usagers de l'espace public qui peuvent se faire percuter
- Mise en danger des conducteurs qui, le plus souvent, n'ont pas de casque ou protections
- Nuisances sonores

### CONFLITS D'USAGE SUR L'ESPACE PUBLIC OU DANS DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS IMPLIQUANT DES ADOLESCENTS

- Dégradations (vitres brisées, tags...)
- Insultes et menaces, appropriation de l'espace, ce qui génère l'adoption de stratégies d'évitement par les habitants
- Occupations de halls et de parties communes
- Mise en danger des jeunes livrés à eux-mêmes, sentiment d'impunité

### RASSEMBLEMENTS FESTIFS SUR DES PARCS / STADES / ESPACES VERTS

- Nuisances sonores
- Dégradations, bris de verre, volume de déchets important
- Appropriation de l'espace
- Regroupements d'adultes, voire de familles par manque de lieux pour se retrouver
- Fêtes lycéennes et étudiantes « ritualisées » (reprise des cours, examens, début des vacances...)

### CONFLITS D'USAGES LIÉS À L'OUVERTURE DE SQUATS OU À DES OCCUPATIONS ILLÉGALES DE L'ESPACE PUBLIC PAR DES GENS DU VOYAGE

- Nuisances sonores
- Gênes occasionnées par l'occupation
- Sentiment d'insécurité
- Mécontentement des riverains car impression que les procédures n'aboutissent pas

#### PRIORITÉ 1

- Prévenir et lutter contre les troubles liés aux rassemblements festifs sur l'espace public (prises de risques liées à la consommation d'alcool et stupéfiants, nuisances sonores et dégradations, agressions)

#### PRIORITÉ 2

- Prévenir et lutter contre les troubles liés à l'appropriation d'espace par des groupes (en priorité : errance, trafic de stupéfiants, « rodéos »)

#### PRIORITÉ 3

- Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage

#### ENJEU 1

- Informer, associer et orienter les habitants

#### ENJEU 2

- Soutenir, développer et coordonner l'offre d'accès au droit, de médiation et d'aide aux victimes

#### ENJEU 3

- Prévenir les violences en direction des femmes

#### ENJEU 4

- Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes adultes

#### ENJEU 5

- Prévenir la récidive

#### ENJEU 6

- Renforcer l'observation de la délinquance et des atteintes à la tranquillité publique

## PRISE EN COMPTE DES AXES TRANSVERSAUX

### La jeunesse dans le pilier Cohésion sociale

En matière de cohésion sociale, l'enjeu prioritaire est de permettre aux jeunes de prendre des initiatives individuelles, de vivre des engagements collectifs correspondant aux valeurs qui fondent leur citoyenneté dans le respect des principes de laïcité.

Sur la thématique de l'**éducation**, une attention particulière est portée à la prévention au titre de la réussite éducative. Si ce dispositif concerne les enfants (2-16 ans), il ne peut être dissocié des politiques Jeunesse puisqu'il permet, par anticipation, de résoudre des problèmes et ainsi d'en amoindrir les conséquences sur l'enfant devenu «jeune». La lutte contre le décrochage, enjeu essentiel des politiques Jeunesse, doit ainsi être travaillée au plus tôt afin de faciliter le parcours du jeune. Enfin, une attention est portée à l'utilisation des espaces numériques et plus particulièrement des réseaux sociaux. Pour lutter contre les inégalités de **santé**, une approche en matière d'information en proximité du lieu de vie des jeunes et de prévention est à privilégier. Que cela concerne les conduites addictives (tabac, drogue, alcool), la vie affective et sexuelle ou encore les questions d'alimentation, il s'agit d'organiser au mieux la diffusion de l'information, afin d'offrir aux jeunes un égal accès aux droits, aux soins et à la médecine. Les dispositifs de **prévention** des conduites à risques existants doivent être renforcés qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

**La culture, le sport et le loisir** sont autant de supports permettant le «vivre ensemble» et la structuration de la personnalité (l'individu dans le groupe). L'enjeu est donc d'améliorer l'information sur l'offre culturelle, de soutenir la créativité artistique, de promouvoir les talents et d'accompagner les jeunes à la structuration de projets. Afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture, au sport et au loisir, il est nécessaire de soutenir et d'encourager les pratiques, en mettant en place, dès que cela est possible, une médiation entre les publics les plus éloignés et les supports éducatifs.

En matière de **tranquillité publique**, une attention particulière est portée à la prévention, que ce soit en termes de nuisances liées à l'occupation de l'espace public par certains groupes (consommation d'alcool, circulation d'engins motorisés) ou en termes de délinquance des mineurs et des jeunes adultes (vol, trafic de stupéfiants). L'ensemble des dispositifs favorisant l'accès au droit doit être activé afin de lutter contre les violences dont les jeunes peuvent être victimes.

### La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le pilier Cohésion sociale

Dans un contexte de pauvreté qui s'entend non seulement comme une privation monétaire mais comme une limitation à pouvoir choisir sa vie et à participer à la vie démocratique, les femmes sont en général plus pauvres que les hommes et plus encore dans les quartiers de la politique de la ville. La question de la culture de l'égalité entre les sexes est centrale, notamment dans le pilier Cohésion sociale. En effet, le poids des stéréotypes et la persistance des rôles caractérisés par une répartition plus traditionnelle et prescriptive entre les femmes et les hommes restent importants. L'implication des hommes dans les champs socio-éducatifs et de loisirs doit être recherchée.

Ainsi, en matière d'**éducation**, il importe de sensibiliser et de renforcer la culture du respect mutuel et de l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes. Cette culture de l'égalité doit être intégrée dans les pratiques éducatives et de loisirs.

Les inégalités entre les hommes et les femmes dans les pratiques **culturelles, sportives et/ou de loisirs** sont notables, notamment du point de vue du temps accordé à une activité, de l'accès aux équipements...

Les offres sportives et de loisirs des filles et des femmes doivent être encouragées afin de permettre une égale utilisation des opportunités par les jeunes filles et les jeunes garçons. Aussi, des actions spécifiques pour les filles peuvent être développées quand cela est nécessaire. Les associations qui s'inscrivent en ce sens dans la sensibilisation aux stéréotypes sexués en œuvre dans le domaine de la culture, du sport et du loisir doivent faire l'objet d'un soutien spécifique.

Les démarches de parcours **santé – bien-être** engagées dans certains quartiers doivent être poursuivies sachant qu'elles peuvent constituer des outils d'émancipation, des lieux de libération de la parole des femmes, et ce au-delà de leur objet initial.

En matière de **tranquillité publique**, la question des violences faites aux femmes doit être traitée, notamment par le soutien aux associations d'accompagnement des victimes, par la poursuite des actions d'information et de sensibilisation.

En matière d'**accès au droit**, l'accès des femmes en situation de fragilité résidant dans les territoires prioritaires aux informations sur les droits des femmes (permanences juridiques...) doit faire l'objet d'une attention spécifique. En effet, certaines femmes n'accèdent pas à leurs droits sociaux, certaines s'autocensurent pour faire valoir leurs droits pour des raisons multiples (non maîtrise de la langue, des codes sociaux, crainte d'une absence d'anonymat...) : une action particulière en direction de ce public pourrait être menée en lien avec les services sociaux.

### La lutte contre les discriminations dans le pilier Cohésion sociale

Véritables entorses au principe d'égalité républicaine, les discriminations sont sources de replis, de ségrégations sociales et économiques, d'isolement et de violence. La reconnaissance de ces phénomènes et de leur ancrage dans la société sont un enjeu de cohésion sociale en soi. Il s'agit de repérer dans tous les espaces de la vie sociale les failles et les systèmes de représentations et de pratiques qui instituent un fonctionnement inégal. La majeure partie du temps, ces pratiques non-intentionnelles peuvent évoluer par la formation, l'échange et la mise en réseau des acteurs. L'intervention de la justice est également à valoriser dans sa dimension de sanction d'un acte illégal mais aussi et surtout de réparation.

En matière de **prévention et de santé**, l'enjeu est d'identifier les pratiques discriminatoires dans les trajectoires de soin, du refus de soin en passant par l'application systématique de protocoles suivant les origines. Il s'agira également de porter une attention particulière aux conditions de vieillissement de la population immigrée et de non-recours à leurs droits.

En matière d'**accès à la culture, au sport et au loisir**, la lutte contre les discriminations implique de regarder les différences de traitement dans l'accès aux locaux sportifs, aux lieux de loisirs (refus d'accès en boîte de nuit, difficultés d'obtention de licences dans les clubs sportifs...). L'art, la culture sont aussi des leviers indispensables dans la reconnaissance et la valorisation de la pluralité et de la diversité de la société française. La promotion des droits culturels se doit d'être une exigence.

En matière d'**éducation**, il apparaît absolument nécessaire d'accompagner la communauté éducative dans le repérage des discriminations : orientations, effets des normes scolaires, accessibilité des échanges pédagogiques avec les familles. Il est également indispensable de constituer des boîtes à outils pédagogiques pour aborder avec les jeunes les questions de respect et d'égalité.

En matière de **prévention de la délinquance et d'accès au droit**, le contrat de ville doit pouvoir permettre de mobiliser la justice dès lors que des discriminations sont repérées et contribuer par la promotion du droit à la réparation des victimes.

## B. LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain se décompose en quatre thématiques :

- Aménagement
- Habitat et peuplement
- Cadre de vie
- Transports et mobilités

L'enjeu principal de ce pilier est d'améliorer de façon tangible et significative la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier ceux qui résident dans le logement social, en intégrant les questions d'habitat et de mobilité.

En référence au SCoT et aux documents stratégiques qui en découlent, ainsi qu'au regard des éléments de constats, des enjeux prioritaires ont été identifiés comme majeurs pour chacune des thématiques de ce pilier<sup>47</sup>.

Ces enjeux sont déclinés en objectifs stratégiques qui seront plus précisément définis par quartier dans le cadre des Plans d'Actions Territoriaux (PAT) qui seront élaborés au cours du premier semestre 2015. Ces PAT seront notamment construits à partir d'une lecture spatiale du quartier (relations inter-quartiers, dynamiques de développement, atouts économiques, services de proximité, etc.).

### DES POLITIQUES PUBLIQUES ARTICULÉES AU SERVICE DU PROJET COMMUNAUTAIRE

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants<sup>45</sup>.

#### • Le Schéma de Cohérence Territoriale (2007)

Approuvé en 2007 par le syndicat mixte du Pays de Rennes, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) harmonise les orientations des différents EPCI que sont le développement, la solidarité, l'ouverture au monde et la gestion économe des ressources naturelles. La révision de ce document supra communal est en cours et devrait être approuvée au premier semestre 2015. L'objectif principal poursuivi par Rennes Métropole sur son territoire vise à répondre

aux évolutions sociodémographiques en permettant la réalisation d'une offre de logements diversifiés. Celle-ci doit s'inscrire dans l'armature urbaine proposée par ce document stratégique et permettre, d'une part, d'accueillir les futurs résidents, et d'autre part, de diversifier les parcours résidentiels des habitants en lien avec leurs besoins, tout en préservant les atouts de la «ville-archipel», notamment l'alternance entre la ville et la campagne qui est un gage d'attractivité pour la métropole.

Le SCoT joue le rôle de document intégrateur des documents de rang inférieur (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains...).

#### • Le Programme Local de l'Habitat 2005-2014 de Rennes Métropole

Les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Rennes Métropole traduisent une politique volontaire et ambitieuse fondée sur l'équité du développement, où l'accès au logement pour tous est au cœur des préoccupations. Les enjeux restent majeurs pour l'agglomération et doivent aujourd'hui faire l'objet d'une nouvelle mutation pour tenir compte des bouleversements enregistrés ces dernières années et faire face aux nouveaux défis : évolution du marché, évolutions sociologiques, nouveaux usages et nouveaux besoins réinterrogeant les cadres de vie, ainsi qu'une meilleure prise en compte des questions énergétiques et de mobilité... Celui-ci se déclinera également à partir de la nouvelle armature urbaine prévue dans le SCoT révisé.

L'évaluation de la politique locale de l'habitat a constitué la première étape de la mise en révision du PLH et d'élaboration du prochain PLH qui prendra effet en 2015. Cette évaluation a abouti à la définition d'orientations stratégiques qui visent notamment à :

- Garder le cap quantitatif et qualitatif en faisant preuve de souplesse et de réactivité
- Différencier les objectifs et la programmation selon les territoires
- Veiller aux conditions de l'attractivité des parcs existants
- Se fixer une obligation de résultats pour loger les publics les plus en difficulté

De nombreuses études ont été lancées dans le cadre de la révision du PLH qui s'attache à analyser la situation dans les quartiers (mixité, populations spécifiques, parc ancien...).

(45) Deux lois cadres récentes font évoluer les compétences de Rennes Métropole en matière d'aménagement du territoire :

- La loi ALUR, loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué

- La loi MAPTAM, loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles

• **Le Plan de Déplacements Urbains 2007-2017 de Rennes Métropole**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) met en œuvre la politique de l'agglomération au travers de trois enjeux majeurs et se décline autour d'un plan d'actions organisé en 6 axes. Lors de la révision du PDU en 2014, 4 enjeux stratégiques ont été identifiés dans le cadre de l'évaluation de l'actuel PDU dans la perspective de sa réécriture pour 2017 :

- Affirmation des modes actifs dans les zones agglomérées et pour les déplacements de courtes portées
- Renforcement de l'usage des transports en commun dans la ville-centre et en lien avec celle-ci
- Renouvellement de l'usage de la voiture en périphérie : sortie du modèle exclusif de l'usage solo de la voiture particulière
- Favoriser le développement d'une logistique urbaine en lien avec les futurs objectifs du PDU.

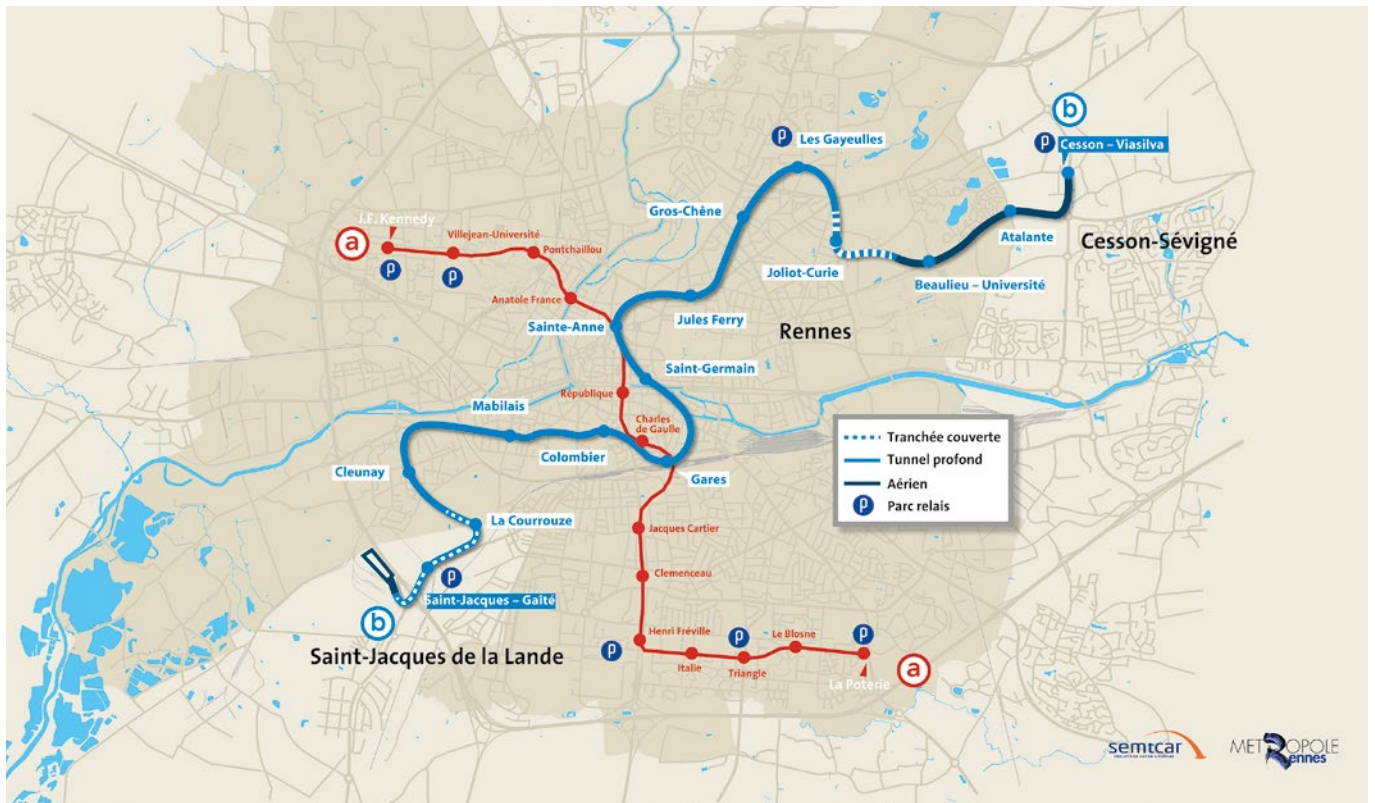
• **Le Plan Local d'Urbanisme**

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement de la ville et fixe les règles et modalités de mise en œuvre de cette politique. Il s'inscrit dans une hiérarchie établie des plans et des

schémas ayant un impact sur l'aménagement du territoire. Le PLU de la ville de Rennes, adopté en 2004, définissait de nombreux projets à horizon 2015 dont bon nombre sont aujourd'hui réalisés ou en cours d'aménagement.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), engagée en novembre 2014, se justifie en particulier par l'arrivée à échéance du projet urbain 2015 qu'il traduit, et la nécessité de prendre en compte de grands projets métropolitains (seconde ligne de métro et restructuration du réseau de transports en commun, EuroRennes, Vilaine Aval, ViaSilva, etc.), la forte croissance socio-démographique de l'agglomération, la refonte de documents supra-communaux avec lesquels le PLU devra se mettre en compatibilité (SCoT, PLH et PDU) mais aussi par les récentes évolutions législatives (lois Grenelle, loi ALUR, loi MAPTAM, etc.).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, c'est Rennes Métropole qui devrait poursuivre les procédures en collaboration avec les communes ayant engagé leurs démarches. Diverses thématiques auront vocation à être structurantes dans la nouvelle réflexion à conduire. Elles seront soit nouvelles, soit à revisiter, soit à amplifier. À souligner que ce nouveau document d'urbanisme constituera une contribution de la ville de Rennes à la formalisation du PLU Métropolitain que Rennes Métropole aura à réaliser dans les années à venir.



Les deux lignes de métro automatique de Rennes Métropole

## LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES QUARTIERS PRIORITAIRES RENNAIS

Depuis les années 80, la ville de Rennes a mené en continu une politique de renouvellement urbain afin d'éviter le décrochage des quartiers prioritaires, de maintenir leur attractivité et d'améliorer leur diversité. Pour cela, elle a mobilisé les dispositifs successifs tels que Habitat et Vie Sociale à Cleunay, le Développement Social des Quartiers au Blosne et Maurepas, le contrat de ville sur les 5 quartiers et enfin le Grand Projet de Ville qui a permis de lancer la requalification de la dalle Kennedy à Villejean.

Le Programme de Rénovation Urbaine 2006-2014 (PRU) a été contractualisé entre la ville de Rennes, Rennes Métropole, les bailleurs, la Foncière Logement, la CDC, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'État et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Ce premier PRU a porté sur les 5 ZUS (Maurepas, Le Blosne, Villejean, Cleunay et Bréquigny – Champs-Manceaux), ainsi que sur deux secteurs dérogatoires au titre de l'article 6 de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003, le secteur Italie et le secteur Rabelais-Rouault. Il s'est par ailleurs appuyé sur la construction de la ligne A du métro, facteur essentiel de lien entre les quartiers prioritaires et les pôles d'attractivité ou d'activités de la ville-centre.

Ce projet arrive aujourd'hui à son terme puisque l'ensemble des opérations contractualisées sont réalisées ou en cours de réalisation. Ainsi, la ville de Rennes a engagé, en lien avec les services de l'État, l'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL) afin d'objectiver la situation actuelle des quartiers, de définir leur place et leur rôle dans la ville et de dresser leurs perspectives d'évolution. Le diagnostic réalisé dans le cadre du PSL a ainsi permis d'analyser la situation pour chacun d'entre eux et de faire une distinction entre certains quartiers ayant retrouvé un fonctionnement urbain positif ou relativement satisfaisant, même s'ils sont fortement impactés par la crise et qu'il y demeure des îlots à traiter (Cleunay, Villejean et Bréquigny - Champs-Manceaux) ; et deux territoires, Maurepas et Le Blosne qui restent marqués par de graves dysfonctionnements urbains et par de fortes difficultés sociales.

Aussi, sans délaisser les autres territoires, c'est sur ces deux quartiers, retenus par l'ANRU comme quartiers d'intérêt national, que les efforts seront concentrés avec l'engagement dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain <sup>46</sup> (NPNRU) dont les deux enjeux majeurs sont le désenclavement des quartiers et leur attractivité. Celui-ci s'appuiera particulièrement sur la construction de la ligne B du métro desservant notamment Maurepas et Cleunay.

### LES ENJEUX POUR LE QUARTIER DE MAUREPAS

#### • Le projet Maurepas-Gayeulles : le secteur du Gast

Cohérent avec les orientations des documents de planification et de développement spatial de Rennes et son agglomération, le projet de renouvellement urbain de Maurepas-Gayeulles répond à une stratégie d'urbanisme durable fondé sur des objectifs de mixité urbaine, sociale et fonctionnelle, de gestion et mobilité durables qui se traduisent par :

#### - Une logique de transport durable : préparer le quartier à l'arrivée du métro

L'objectif fondamental du projet est d'organiser la transformation du quartier en accompagnement de l'arrivée de la deuxième ligne du métro en intégrant notamment les équipements qui lui sont liés : station de métro, parc relais, gare bus, l'ensemble formant un véritable pôle d'échange multimodal.

#### - Une logique d'économie et de densification de l'espace : diversifier l'habitat, et donc le peuplement, par un nombre important de constructions nouvelles

1 400 logements nouveaux sont prévus et offrent des nouvelles typologies de logements (locatifs intermédiaires, accession à la propriété aidée, logements libres), dans une grande variété de formes architecturales : logements individuels denses et logements intermédiaires sur le site Guy Ropartz, immeubles collectifs aux épannelages diversifiés le long du boulevard Rochester reconfiguré en boulevard urbain.

#### - Une logique de conception durable de l'aménagement :

un urbanisme qui prend appui sur les modes de transports alternatifs et intègre les préoccupations de maîtrise de l'énergie ainsi que de préservation de l'environnement.

#### - Une logique de restructuration lourde des espaces publics

pour répondre au manque de lisibilité des espaces extérieurs et à l'absence d'appropriation par les habitants des espaces verts : réorganisation complète du fonctionnement des espaces extérieurs et hiérarchisation du système de desserte du quartier.

#### - Une logique de mixité fonctionnelle en renforçant les pôles de centralité du quartier

notamment en valorisant les équipements existants et en développant de nouveaux : le cœur de quartier est affirmé autour de la place du marché, qui devient une véritable place publique plurifonctionnelle, et au milieu du mail Guy Ropartz. La place de l'Europe située à la charnière du secteur du Gast et du secteur Gros-Chêne et la place des Gayeulles accueillera des locaux tertiaires structurants.



– **En améliorant l’offre commerciale, en particulier avec la rénovation du centre commercial du Gast**, qui permettra de passer d’une organisation introvertie à un fonctionnement ouvert sur l’extérieur, via une opération tiroir de construction-démolition des cellules actuelles. L’espace commercial sera ainsi complètement intégré à la nouvelle place publique, avec le supermarché situé en son cœur et les locomotives commerciales réparties sur le linéaire de façade. En outre, ce projet prévoit d’adjoindre aux équipements commerciaux des locaux tertiaires et de l’habitat, contribuant ainsi à la mixité fonctionnelle et sociale du quartier.

• **La restructuration du Gros-Chêne**

À ce stade de l’étude, les grandes orientations proposées par la Fabrique Urbaine et retenues par les élus définissent les enjeux urbains et sociaux suivants :

– **Assurer l’ouverture du quartier du Gros-Chêne sur son environnement urbain :**

- › Renforcer l’îlot commercial du Gros-Chêne comme centralité structurante «cœur de quartier» dans la perspective de l’arrivée de la seconde ligne du métro à l’horizon 2020.
- › Poursuivre la requalification de l’armature des espaces publics dans le prolongement des actions précédentes et en lien avec les aménagements prévus par la ZAC Maurepas-Gayeulles.
- › Adapter ou requalifier le réseau des équipements publics notamment pour garantir un équilibre de l’offre entre Le Gast et Gros-Chêne.

– **Maintenir l’attractivité du parc social du Gros-Chêne et améliorer la mixité sociale**

- › Adapter les logements aux nouveaux besoins de la population, en particulier de la population vieillissante, par l’amélioration du confort, de l’accessibilité et de la performance énergétique.
- › Mettre en valeur et améliorer l’image du cadre bâti, notamment par le traitement des pieds d’immeubles et des espaces de transition.
- › Diversifier le parc de logements avec l’apport éventuel de logements libres et une évolution des typologies afin d’accueillir de nouvelles populations dans le quartier.

**LES ENJEUX DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BLOSNE**

Sa requalification, dont le projet a été confié à l’architecte urbaniste Antoine Grumbach, est fondée, non sur la démolition, mais

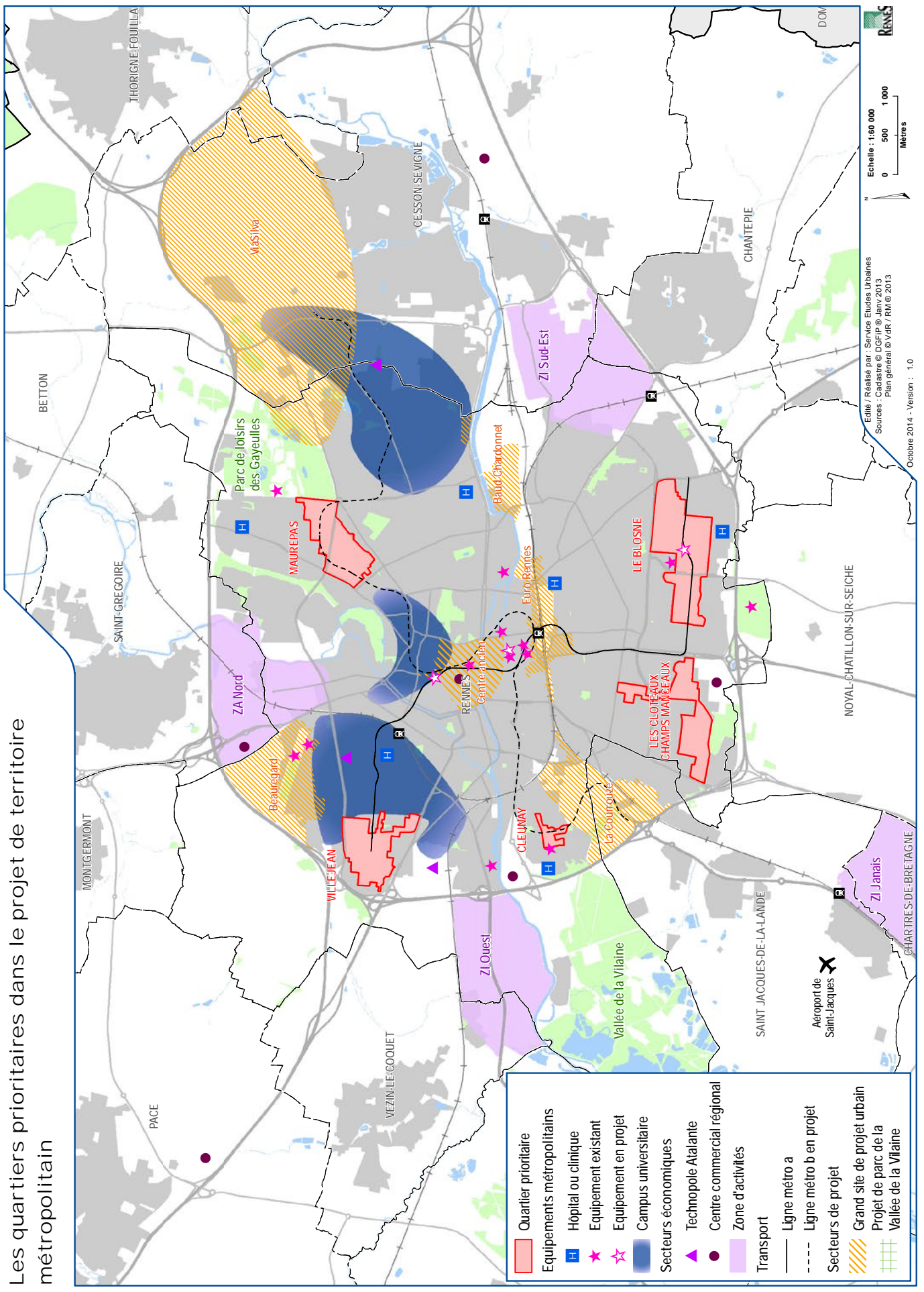
sur l’apport de constructions nouvelles le long des grands axes aujourd’hui bordés de parkings en ouvrage, permettant ainsi d’accueillir de nouvelles populations et activités et de recréer des fronts bâtis structurés.

En parallèle, l’autre point fort du projet **consiste à valoriser des espaces extérieurs** de grande qualité mais peu reliés et peu lisibles : le projet permettra de les améliorer, les relier et les diversifier, pour aboutir à la réalisation d’un **parc en réseau à l’échelle du quartier**. Ces deux axes majeurs se coordonnent aux orientations suivantes :

- **Intensifier les fonctions urbaines en renforçant le pôle de centralité Zagreb/Yougoslavie :**
  - › Renforcer l’offre de services, commerces et équipements qui participeront à la redéfinition d’une centralité sur cet espace majeur
  - › Pérenniser le marché hebdomadaire en lien avec la réorganisation de l’espace, des circulations et des stationnements
- **Organiser, structurer les mobilités et les déplacements afin de faire évoluer les pratiques**
  - › Apaiser la circulation des axes structurants
  - › Réduire les emprises foncières dédiées à l’automobile
  - › Rendre plus lisibles les espaces publics dédiés aux modes de déplacements alternatifs
- **Mettre l’accent sur la qualité environnementale et énergétique**
  - › Évolution du réseau de chaleur existant vers les énergies renouvelables
  - › Optimisation de la performance énergétique du réseau et des constructions nouvelles et existantes
  - › Intégration des facteurs climatiques dans les plans masse des aménagements
  - › Optimisation de la gestion des eaux
- **Consolider et renforcer le maillage des équipements publics et associatifs, le niveau de services et d’activités économiques**
  - › Renforcer les liens sociaux grâce à un maillage efficient des équipements publics et associatifs
  - › Favoriser l’apport de services et de commerces pour garantir la qualité résidentielle

L’essentiel des premiers travaux engagés dans le cadre du projet urbain seront concentrés sur le Blosne Est qui concentre, par rapport à l’Ouest du quartier, les difficultés sociales les plus importantes, et où la mixité de l’habitat est la moins importante puisque l’habitat privé est moins nombreux et qu’on y retrouve une concentration de logements locatifs sociaux.

Les quartiers prioritaires dans le projet de territoire métropolitain



Echelle : 1:60 000  
 0 500 1 000 Mètres  
 Edité / Réalisé par : Service Etudes Urbaines  
 Sources : Cadastre © DGFIP © Janv 2013  
 Plan général © VdR / RM © 2013  
 Octobre 2014 - Version : 1.0

**LES ENJEUX POUR LES AUTRES QUARTIERS :****VILLEJEAN, CLEUNAY ET BRÉQUIGNY – CHAMPS-MANCEAUX****[VILLEJEAN]**

La requalification de la dalle Kennedy, opération phare du PRU alliant la restructuration d'un parking souterrain, la réhabilitation et la résidentialisation de 500 logements locatifs sociaux, la reconfiguration de l'offre commerciale et la création d'équipements publics, a redonné une véritable centralité au quartier.

Avec des opérations de réhabilitation touchant la quasi-totalité du parc social et la réalisation par la Ville du parc ludo-sportif du Berry, on peut considérer que le projet urbain de Villejean a franchi une étape majeure.

Plusieurs projets de construction de logements en accession sociale et en libre vont permettre d'y **renforcer la mixité mais aussi d'accompagner les parcours résidentiels des habitants du quartier et d'améliorer l'offre existante.**

C'est bien l'objectif poursuivi par la **ZAC Normandie-Saumurois**, située à l'emplacement de l'ancienne tour étudiante Normandie et de l'immeuble C. Tillon d'Archipel Habitat, démolis dans le cadre du premier PRU.

La ZAC va permettre de développer, dans les prochaines années, une offre mixte d'environ 150 logements étudiants, de 54 logements en accession aidée, de 68 logements en accession dite « abordable » et d'une vingtaine de logements libres (forme individuelle dense). Un programme locatif social de 26 logements est également proposé afin d'offrir la possibilité de trajectoires résidentielles, y compris dans le logement social, des personnes souhaitant rester sur le quartier. En effet, à Villejean, à l'exception des tours de la dalle Kennedy, la totalité du parc n'est pas desservi d'ascenseur, ce qui en termes d'accessibilité, limite le maintien à domicile des personnes vieillissantes.

Des surfaces (environ 700 m<sup>2</sup>) destinées à des locaux associatifs et au Pôle de Santé de Villejean, seront créées en pieds d'immeubles. Villejean a été retenu par l'ANRU comme quartier d'intérêt régional présentant des enjeux importants.

**[CLEUNAY]**

La démolition-reconstruction du Square Colmar a constitué la dernière étape d'un processus commencé il y a 35 ans avec l'opération Habitat et Vie sociale. Cleunay est aujourd'hui un quartier résidentiel assez banal comprenant aussi des activités, dont la clinique mutualiste de la Sagesse, qui ont contribué à transformer sa réalité et son image.

- **Une nouvelle étape de renouvellement avec l'arrivée de la seconde ligne de métro**

De nouvelles perspectives s'annoncent avec l'arrivée du métro en 2020 : la reconfiguration commerciale, le renouveau du cadre bâti ancien, l'aménagement des espaces publics...

- **Les enjeux de renouvellement du parc social en cœur de quartier**

Le parc ancien présent sur le cœur de quartier (la Cité Million patrimoine de Néotoa et le Grand Bleu propriété d'Archipel Habitat), méritera d'ici 2025, une restructuration afin d'éviter son décrochage par rapport au développement de l'offre neuve sur site où à proximité, notamment sur La Courrouze. Le projet de réhabilitation des 144 logements de l'immeuble le Grand Bleu est quant à lui envisagé à court terme.

**[BRÉQUIGNY – CHAMPS-MANCEAUX]**

Initialement plus mixte et hétérogène que les autres quartiers, le PRU a permis de centrer les efforts sur les espaces publics des immeubles locatifs sociaux de l'ex-ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité), avec l'aménagement du grand jardin Uppsala-Stockholm. Il a aussi permis la réalisation d'un équipement majeur pour les populations du quartier, l'Espace Social Commun et Culturel Aimé Césaire, comprenant un centre social, une bibliothèque, et différents services sociaux.

- **Le secteur des Hautes-Chalais**

Pour les dix prochaines années, l'étude urbaine réalisée dans le cadre du PRU sur le secteur des Hautes-Chalais, préfigure l'opération immobilière qui, en lien avec une restructuration et reconfiguration du groupe scolaire Jacques Prévert, renforcera la mixité par une diversification des logements.

- **Le secteur des Clôteaux**

Par ailleurs, une étude urbaine est à mener sur le secteur des Clôteaux, situé au Sud-Ouest du quartier, afin de définir et mettre en œuvre son renouvellement urbain, tout en favorisant la perméabilité avec les autres îlots du quartier et de manière à lutter contre son enclavement et sa stigmatisation sociale.

## AMÉNAGEMENT

Le travail réalisé pour l'identification des enjeux et objectifs stratégiques pour cette thématique repose notamment sur les axes qui ont vocation à être structurants pour le territoire dans le cadre de la révision du PLU. Étant donné l'ampleur des champs couverts par cette thématique, un certain nombre d'éléments transversaux sont présents dans les enjeux Aménagement et sont repris dans les autres thématiques du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain.

### Enjeux / Constats

Un manque de lien entre les quartiers et leur environnement et l'existence de barrières urbaines, facteurs d'enclavement des quartiers avec la présence de grandes infrastructures viaires ou d'équipements. Des espaces publics peu qualifiés, en lien avec l'ancienneté des quartiers et qui peuvent être aujourd'hui peu adaptés aux nouveaux besoins.

Des centres commerciaux obsolètes avec souvent une conception d'origine très introvertie et des structures de copropriété complexes.

Une mono-fonctionnalité résidentielle avec globalement peu d'activités aux abords des secteurs à dominante de logements sociaux.

Un sentiment d'insécurité et une image déqualifiée de certains quartiers.

Des dysfonctionnements urbains importants sur les quartiers du Blossne et de Maurepas, quartiers identifiés dans le NPNRU.



ENJEU 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Veiller au désenclavement urbain des territoires prioritaires</b></li> </ul>
OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'intégration des territoires prioritaires dans le tissu urbain de la ville-centre et avec leur environnement immédiat (ZAC, franges des quartiers...)</li> <li>&gt; Articulation des secteurs urbanisés et des grands espaces naturels de la ville de Rennes</li> <li>&gt; Renforcement de la trame piétonne ou cycle, programme de développement des zones de circulation apaisée</li> <li>&gt; Retraitement de certaines voiries structurantes</li> </ul>
OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer le réseau bus-métro comme vecteur essentiel des pratiques urbaines de demain dans les comportements de mobilité (levier important pour la desserte des quartiers d'habitat social, favorisant l'intermodalité entre les divers modes de déplacements)</li> </ul>
ENJEU 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Encourager la mixité fonctionnelle dans les territoires prioritaires</b></li> </ul>
OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer les cœurs de quartiers comme des lieux de polarité (commerces, bureaux, équipements ouverts sur leur environnement et accessibles en termes d'offre de transport, nouveaux lieux d'intermodalité, espaces publics de qualité...)</li> </ul>
OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la diversification de l'offre de logements et l'émergence de nouvelles activités économiques</li> <li>&gt; Produire de nombreux logements pour répondre aux besoins d'accueil et aux évolutions sociétales en termes d'usages de ceux-ci ; réaliser une offre de logements à prix maîtrisés permettant de répondre aux besoins des différents parcours résidentiels</li> <li>&gt; Poursuivre la réflexion sur la notion de logements régulés actuellement en cours</li> <li>&gt; Travailler l'articulation des activités de proximité avec la politique d'insertion</li> </ul>

- ENJEU 3 • Prendre en compte les besoins et usages des habitants pour les aménagements urbains dans les territoires prioritaires**
- OBJECTIF 1 – Promouvoir les lieux d'échange et de réflexion commune avec les habitants des territoires prioritaires dans le cadre des projets
- OBJECTIF 2 – Favoriser la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants des territoires prioritaires dans la définition des projets
- ENJEU 4 • Renforcer l'attractivité des territoires prioritaires**
- OBJECTIF 1 – Dynamiser et valoriser les lieux de vie et de convivialité dans les cœurs de quartiers
- OBJECTIF 2 – Poursuivre la dynamique de requalification de l'existant dans les territoires prioritaires (espaces extérieurs, bâti notamment au regard des enjeux de précarité énergétique ou d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en lien avec le vieillissement des résidents)
- OBJECTIF 3 – Accueillir avec des formes urbaines et constructions plus diversifiées dans les territoires prioritaires (pour inscrire ces quartiers dans la ville contemporaine et agir positivement sur leur image)
- OBJECTIF 4 – Encourager la nature en ville, support de nouvelles liaisons et de nouveaux usages (lieux de promenade ou liaisons de loisirs, aires sportives, parcours santé...)
- OBJECTIF 5 – Promouvoir la santé et le bien-être dans l'environnement urbain pour mieux répondre aux nouvelles demandes sociales et contribuer à une ville plus solidaire et inclusive (lien avec la qualité de l'air, de l'eau, bruit, nuisances...)

## HABITAT ET PEUPEMENT

L'un des chantiers du futur PLH consiste à analyser plus finement les caractéristiques d'occupation sociale de chaque quartier. Ce travail constitue une réelle opportunité d'articuler les réflexions à différentes échelles. Ainsi, cette réflexion croisée et complémentaire permettra de prendre en compte les besoins spécifiques des habitants des territoires prioritaires et d'articuler les échelles de réflexion, de priorisation et d'action.

### Enjeux / Constats

Un profil social marqué, une précarité croissante, une concentration des logements sociaux qui répond aux besoins des populations les plus pauvres, permettant ainsi de loger l'ensemble de la population, mais les concentre sur les mêmes îlots.

Les loyers les plus accessibles sont localisés dans les quartiers dont le parc a été construit entre 1950 et 1980, donc Cleunay, Maurepas, Villejean, les Champs-Manceaux et le Blossne mais le parc locatif social s'étend sur l'ensemble de Rennes.

Un parc locatif social de très bonne qualité, conséquence d'un entretien régulier dans l'ensemble du parc. En conséquence, un parc privé quelque peu déqualifié comparé à la qualité du parc social. Peu de copropriétés dégradées mais l'augmentation des difficultés économiques des copropriétaires rendent leur entretien plus difficile.

Une mono fonctionnalité résidentielle.

Une offre d'habitat insuffisamment diversifiée : on trouve peu de logement intermédiaire et de logement privé ce qui limite les possibilités de mixité au sein des territoires prioritaires.

Un sentiment d'insécurité et une image déqualifiée de certains quartiers.

Une augmentation constante des coûts énergétiques difficile à supporter pour les habitants les plus pauvres (dans le logement social et les copropriétés).



**ENJEU 1 • Donner la possibilité aux habitants des territoires prioritaires d'être logés sur l'ensemble de Rennes Métropole**

**OBJECTIF 1** – Poursuivre et renforcer la production de logements très sociaux dans les nouveaux programmes (30 % de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI))

- › Maintenir l'accessibilité financière des logements très sociaux au public aux revenus les plus modestes
- › Accompagner les bailleurs dans l'expérimentation de la baisse des loyers dans le parc existant dans l'ensemble des quartiers rennais, en particulier dans les quartiers hors politique de la ville

**OBJECTIF 2** – Garantir des processus d'accès au logement équitables et dans un souci de mixité

- › Porter une attention particulière aux ménages locataires du parc social dans les territoires prioritaires dans le cadre d'une meilleure organisation de la fluidité des parcours résidentiels

**OBJECTIF 3** – Permettre aux locataires qui le souhaitent de réaliser un parcours résidentiel au sein de leur quartier par la mise en place d'un accompagnement spécifique d'accession aidée à la propriété notamment au sein des copropriétés privées existantes

**ENJEU 2 • Encourager la venue de nouveaux habitants dans les territoires prioritaires**

**OBJECTIF 1** – Garantir une qualité de l'offre concurrentielle par rapport aux autres secteurs de la ville et de la métropole (qualité des réhabilitations, accompagnement des copropriétés privées, performance énergétique...)

**OBJECTIF 2** – Agir sur les filières d'attribution

- › Développer le parc de logements dans les territoires prioritaires réservés aux salariés (conventions avec les collecteurs 1 %)
- › Définir dans le cadre de l'accord collectif des attributions, des conventions de mixité sociales, à l'échelle du quartier

## CADRE DE VIE

La thématique « cadre de vie » du contrat de ville repose essentiellement sur le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : « C'est l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle concerne divers acteurs qui doivent coordonner leurs actions pour améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants. »<sup>48</sup>

La qualité du cadre de vie ne se limite plus à la présence d'un certain nombre d'équipements, des aspects plus qualitatifs sont mis en avant au travers des questions de propreté, de qualité des espaces extérieurs, de proximité des services, du sentiment de sécurité, etc. La GUP est ainsi une démarche partenariale qui, sur la base d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs impliqués (collectivités, bailleurs sociaux, etc.), travaille à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Cette notion d'amélioration du cadre de vie s'entend au sens large :

- Dans sa définition urbaine : elle englobe les actions sur le bâti et la résolution des problématiques de dysfonctionnements, de dégradations sur les aménagements urbains... Elle s'inscrit en complémentarité des projets de réhabilitation ou de construction, notamment dans le cadre des programmes de renouvellement urbain.
- Elle aborde également le lien entre l'urbain et le social au travers d'une réflexion sur les différents espaces, en mettant l'accent sur les différentes pratiques et usages sociaux.

La GUP participe à la vie sociale dans son ensemble et contribue à améliorer l'image d'un quartier et de ses habitants. Le travail autour de la création, de l'animation, voire de la restauration du lien social revêt une importance majeure, notamment dans la mesure où les habitants sont généralement très attachés à leur quartier et que ce dernier bénéficie souvent d'une image peu valorisante et dégradée. L'habitant est, par essence même, le premier expert de son territoire et il détient une légitimité réelle à s'exprimer à ce sujet. Porteur d'une histoire vécue de son territoire, il doit être acteur des solutions. Ainsi, l'implication des habitants est incontournable dans une démarche de GUP légitime et efficace. Il est nécessaire de reconnaître les pratiques des habitants et de mettre en œuvre les moyens adaptés afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. La GUP, indissociable de la citoyenneté, doit donc nécessairement s'appuyer sur la participation des habitants, individuelle ou collective.

Une nouvelle convention de GUP en application du NPNRU précisera notamment les modalités liées à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

La mise en œuvre de « **diagnostics en marchant GUP** » sur le territoire est une expérience à capitaliser au regard de ces différents éléments en ce qu'elle permet de travailler des réponses spécifiques par quartier. Cette démarche nationale, initiée par l'Acse et pilotée localement par la Préfecture et la DDTM, s'appuie sur des visites de sites par un groupe d'acteurs afin de :

- Dresser un constat partenarial des dysfonctionnements des secteurs retenus
- Proposer des pistes de résolution pour y remédier
- Permettre la mobilisation des acteurs impliqués dans la gestion des quartiers autour d'un projet commun d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Les participants se retrouvent 6 à 9 mois plus tard sur site afin de faire le point sur les avancées et éventuels points de blocage à lever. Les sites rennais de Maurepas (secteur Gros-Chêne) et Villejean (secteur Provence) ont été retenus en 2014 pour cette démarche. Cette expérience viendra nourrir la réflexion sur le cadre de vie dans le cadre du contrat de ville, notamment en ce qu'elle permet une mobilisation élargie des acteurs d'un territoire, y compris celle des habitants.

(48) Note de cadrage, Direction Interministérielle de la Ville (DIV), 1999.

**Enjeux / Constats**

Des actions GUP qui portent aujourd’hui essentiellement sur la gestion des déchets, les encombrants et la propreté des espaces de façon générale, ainsi que sur la médiation et la prévention des incivilités (jets de déchets et de nourriture par les fenêtres, dépôts sauvages, incivilités, difficultés de cohabitation sur un même espace public, difficultés intergénérationnelles...).

Une réactivité dans les interventions inégale.

Un suivi des interventions réalisées qui reste compliqué.

Une prise en compte inégale par les services de la priorité à donner à la réalisation des travaux et actions au sein des territoires prioritaires.

Malgré la réalisation d’actions partenariales (action de lutte contre les déchets, mise en place de chantiers d’insertion, square Charles Dullin, etc.) conjointes entre la ville de Rennes, Rennes Métropole, les bailleurs sociaux, les associations..., la culture de partenariat et de mobilisation est inégale et repose parfois plus sur les personnes que sur les organisations.

Un besoin de transversalité et d’échanges inter-quartiers est constaté.

Une participation des habitants qui reste faible du fait d’une difficulté de mobilisation, même si les sujets touchant à la vie quotidienne les intéressent a priori.

Un manque de valorisation des actions (services mais également habitants) et une absence de lisibilité des actions par les habitants.

Une absence d’informations et d’outils de communication pour les habitants à disposition des directions de quartier.



<b>ENJEU 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adapter les modalités d’intervention dans les territoires prioritaires à la diversité des situations et les traiter dans une logique de réactivité et de proximité</b></li> </ul>
<b>OBJECTIF 1</b>	– Mieux prioriser et renforcer les interventions dans les territoires prioritaires
<b>OBJECTIF 2</b>	– Améliorer la coordination et l’échange entre les différents acteurs de la GUP
<b>OBJECTIF 3</b>	– Favoriser les échanges inter-quartiers pour valoriser et réitérer les expériences positives
<b>ENJEU 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partir des besoins, des demandes et des pratiques des habitants pour améliorer et maintenir un cadre de vie de qualité dans les territoires prioritaires</b></li> </ul>
<b>OBJECTIF 1</b>	– Mieux prendre en compte les compétences et les expertises d’usage des habitants
<b>OBJECTIF 2</b>	– Renforcer ou recréer le dialogue entre les acteurs techniques et les habitants pour améliorer la remontée des informations
<b>OBJECTIF 3</b>	– Renforcer la sensibilisation des habitants au respect du cadre de vie



## TRANSPORT ET MOBILITÉS

Le nouveau statut des métropoles implique des conséquences en matière de transport pour Rennes Métropole. Le volet « transport » de la loi relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) implique des changements pour Rennes Métropole dont le passage du statut d’Autorité Organisatrice des Transports (AOT) à celui d’Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) avec des compétences étendues notamment dans les domaines des usages partagés de l’automobile (autopartage, covoiturage), les modes actifs et la logistique urbaine. Rennes Métropole devient notamment chef de file en termes de mobilité durable.

Au regard du calendrier de réécriture du PDU pour 2017, le travail sur les questions de transport et de mobilité dans le cadre de l’écriture du présent contrat de ville constitue une réelle opportunité d’articuler les réflexions à différentes échelles. Ainsi, cette réflexion croisée et complémentaire permettra de prendre en compte les besoins spécifiques des habitants des territoires prioritaires et ainsi d’articuler les échelles de réflexion, de priorisation et d’action. Avec la réalisation de la deuxième ligne de métro à l’horizon 2020, Rennes Métropole poursuit son objectif de desservir et de relier les quartiers prioritaires au centre-ville comme la première ligne l’a fait, en 2001, avec les stations de Villejean, au cœur de la dalle Kennedy, du Blosne et de Bréquigny – Champs-Manceaux.

La deuxième ligne va desservir le centre de Cleunay ainsi que, de manière très volontariste, à deux reprises Maurepas, sur le Gast et le Gros-Chêne. Outre ce service immédiat rendu aux habitants, l’arrivée des stations de métro constitue un atout sur lequel s’appuient les projets de requalification urbaine de sites peu attractifs.

**DÉFINITION** Modes de déplacement alternatifs : ce sont les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo. Ils comprennent les modes de déplacement actifs tels que la marche à pied ou le vélo, les transports collectifs, ainsi que les modes de transport partagés tels que le covoiturage, l’auto-partage, le transport à la demande, les services vélos.

### Enjeux / Constats

À l’échelle des quartiers, la desserte en transports en commun est globalement bonne dans les territoires prioritaires. L’un des objectifs est de desservir et de relier les quartiers prioritaires au centre-ville :

- Ligne de métro A (station Villejean sur dalle Kennedy, Blosne : 3 stations au cœur du quartier, et Bréquigny-Champs Manceaux : 2 stations à l’Est du quartier)
- Poursuite avec la ligne B qui desservira le centre de Cleunay et également Maurepas avec deux stations (Gros-Chêne et le Gast). Son arrivée va faire évoluer les pratiques des lieux, des équipements, les temps de déplacements... à l’instar de ce qui a été observé avec la ligne A.

En revanche, les déplacements par transport en commun au sein d’un même quartier (Bréquigny par exemple) restent parfois compliqués. Le passage par le centre-ville est souvent nécessaire. De même, certains équipements structurants et services publics sont parfois difficilement accessibles depuis un quartier proche (là encore, sans passer par le centre-ville).

La lisibilité des espaces dédiés aux modes de déplacements alternatifs (réseau de liaisons douces) est parfois difficile et le réseau discontinu. Un important effort est actuellement réalisé pour une meilleure organisation et hiérarchisation des voiries, et pour modérer les vitesses des axes de circulation afin de permettre une plus grande cohabitation des différents modes de déplacement, et réduire progressivement la place allouée à l'usage de la voiture solo. La volonté d'agir sur le recours aux pratiques alternatives à l'usage de la voiture repose sur une forte sensibilisation des personnes, notamment des automobilistes, pour inciter à l'utilisation du vélo.

Les besoins spécifiques liés à l'accès à l'emploi et à la formation des habitants des territoires prioritaires ne sont pas totalement pris en compte : horaires décalés, zones d'emploi non accessibles en transports collectifs, durée de trajet importante, stationnement des véhicules utilitaires (au Blosson par exemple)...

Globalement, la capacité d'identification des besoins spécifiques des habitants des territoires prioritaires fait aujourd'hui défaut.



ENJEU	• <b>Organiser les conditions d'une mobilité facilitée des habitants, « depuis », « vers » et « dans » les territoires prioritaires</b>
OBJECTIF 1	- Lever les freins à la mobilité des habitants des territoires prioritaires pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation (accompagnement, action sur les infrastructures et réseaux...)
OBJECTIF 2	- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les territoires prioritaires (pratique du vélo, pédibus, ...)
OBJECTIF 3	- Améliorer la connaissance et la prise en compte des pratiques et des besoins des habitants pour travailler des modalités de réponses spécifiques (rapprochement des décideurs et des usagers, appui sur les comités d'usagers existants...)

## PRISE EN COMPTE DES AXES TRANSVERSAUX

### La jeunesse dans le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

En matière de **logement**, le principal objectif des politiques publiques est de faciliter les parcours résidentiels des jeunes tout en les sécurisant.

Les questions financières d'**accès au logement** (caution) et de maintien dans le logement (coût du loyer, coûts énergétiques) sont prégnantes pour le public jeune qui a souvent de faibles ressources. Des dispositifs d'aide (fonds solidarité logement, prise en charge de la caution...) existent et doivent être promus auprès des jeunes.

Il s'agit également de diversifier l'**offre de logement** (résidences universitaires, foyers de jeunes travailleurs) en développant des formes d'habitat innovantes telles que les Koloc À Projets Solidaires (KAPS) et le logement intergénérationnel.

En matière de **cadre de vie et d'aménagement urbain**, les jeunes au même titre que tous les habitants, devront être associés (de l'information à la co-construction) dans les réflexions liées aux projets du quartier. Les modes de concertation devront être adaptés aux jeunes, afin que leurs attentes, leurs besoins, leurs demandes et leurs pratiques soient intégrés aux projets urbains.

#### La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Dans l'espace public, la répartition traditionnelle et prescriptive des rôles sociaux se matérialise par une occupation et des usages particulièrement différenciés entre les femmes et les hommes. Si l'**espace public** exprime les normes sociales du territoire, la conception de l'espace public génère elle-même des inégalités dans son occupation. Enfin, l'espace public est un lieu privilégié de contrôle social (où se joue notamment la question de la réputation chez les femmes et les jeunes filles).

1 femme sur 3 éprouve un **sentiment d'insécurité** dans son quartier (contre moins d'une femme sur 5 hors ZUS) et 10% d'entre elles ont été victimes de violences physiques ou sexuelles. Les femmes se sentent particulièrement exposées dans la rue et dans les transports, avec la peur fréquente d'être suivie, et de subir des agressions, des menaces ou des vols.

La différenciation entre l'espace privé et l'espace public est au cœur de la structuration des rapports sociaux de sexe. Les politiques publiques, de par leur message, peuvent participer à la différenciation de l'espace public. L'espace urbain inscrit les normes collectives et les imaginaires et contribue à les façonner.

Les **marches exploratoires** des femmes constituent une méthode collective d'action qui a pour principal intérêt de se fonder sur leur expérience quotidienne et leurs pratiques d'usage du quartier. Cet outil permet de travailler la question de la place des femmes dans l'espace public et d'apporter des améliorations, notamment dans l'aménagement urbain du quartier.

#### La lutte contre les discriminations dans le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Plus facilement objectivables dans le domaine de l'**accès aux biens ou aux services**, les discriminations sont moins connues en matière de renouvellement urbain et de cadre de vie. Pour autant, ces inégalités de traitement existent et demandent à être traitées. En effet, comme le souligne en 2013 Thierry Tuot, Conseiller d'État dans son rapport au Premier ministre, *La Grande Nation, Pour une société inclusive*, «l'objectif doit être que le logement permette à nouveau ou enfin d'habiter la ville, et la société, c'est-à-dire d'y choisir la vie qu'on entend y mener dans toute la mesure possible [...] que personne ne se sente assigné : telle est l'ambition. Que nul ne soit jugé défavorablement sur sa seule adresse : tel est le but.»

L'enjeu principal est donc d'inclure les habitants dans la définition des priorités de leur territoire de vie tout en mettant l'accent sur la liberté d'habiter le lieu que l'on s'est choisi.

En matière d'**aménagement**, l'enjeu principal est d'inclure de façon systématique les habitants experts dans leur façon d'habiter un quartier, dans la définition des priorités de leur territoire.

En matière d'**habitat**, la non-discrimination implique à la fois une transparence absolue des procédures mais également d'interroger les processus visant à la mixité sociale qui peuvent parfois être source d'assignation ou de stigmatisation d'une partie de la population.

En matière de **cadre de vie**, l'enjeu est d'assurer aux habitants des quartiers populaires un traitement égal aux quartiers centraux dans la gestion urbaine de proximité et la qualité du service public.

## C. LE PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le pilier Emploi et développement économique reprend la thématique **Accès à l'emploi, formation, insertion professionnelle, développement économique, commerce.**

L'enjeu principal de ce pilier est de réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, de soutenir la création d'activité et de consolider le tissu économique des quartiers afin que leurs habitants bénéficient comme les autres des dynamiques de développement de leur agglomération. En ce sens, le lien fait avec le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, même s'il n'a pas pour vocation directe le développement économique et commercial des quartiers, trouve toute sa pertinence.

### ACCÈS À L'EMPLOI, FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE

Les enjeux et objectifs présentés ci-après, travaillés et mis en partage avec l'ensemble des partenaires concernés par cette thématique, seront plus précisément déclinés par quartier dans le cadre des Plans d'Actions Territoriaux (PAT) qui seront élaborés au cours du premier semestre 2015.

#### CONTRIBUTEURS

ADO Habitat | CCAS/Direction Insertion Aides à la Population | Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) | Caisse des Dépôts (CDC) | Conseil Général | Chambre de Métiers et de l'Artisanat | Conseil Régional | DIRECCTE | Éducation Nationale DSDEN | La Poste | Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) | Mission Locale | Orange | Pôle Emploi | Préfecture | Rennes Métropole (Service Emploi, Insertion, Formation ; Direction Économie, Recherche et Enseignement Supérieur) | Réso-Solidaire

#### RÉFÉRENCES (cf. annexe 6)

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants :

- La convention entre le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et le ministère de la Ville
- La convention entre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère de la Ville
- La convention entre le ministère des Droits des femmes et le ministère de la Ville
- La convention entre l'État et la Caisse des Dépôts
- La convention entre Pôle Emploi et le ministère de la Ville
- La convention entre Pôle Emploi et la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)
- La Charte Entreprises et Quartiers
- La charte bretonne de partenariat pour l'emploi de qualité de la Région Bretagne
- Le réseau des Maisons de la Formation Professionnelle
- Le Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP)
- La politique d'insertion du Département d'Ille-et-Vilaine
- Le Plan Départemental d'Insertion (PDI)
- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)
- Le Pacte Rennais d'Insertion
- Le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du Département d'Ille-et-Vilaine
- La Stratégie de Développement Économique de Rennes Métropole

- Le Schéma Métropolitain de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire de Rennes Métropole
- Le volet relatif au commerce du SCoT du Pays de Rennes
- Le Schéma de Développement Universitaire métropolitain
- La Stratégie Enseignement Supérieur et Recherche de Rennes Métropole
- Le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE) de Rennes Métropole
- La Charte commune d'activation des clauses sociales sur le bassin d'emploi de Rennes
- La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

## Enjeu 1 / Constats

La formation est un domaine complexe difficilement lisible pour les professionnels comme pour les publics. Les formations qui offrent des débouchés sont particulièrement méconnues.

L'orientation des jeunes des quartiers est pénalisée par le manque de connaissance des métiers, le manque de réseau d'employeurs (emploi, stage).

Les passerelles entre l'école et l'entreprise sont difficiles et une orientation très sexuée des métiers est constatée (limitation du nombre de métiers et formations envisagées).

Au-delà de la question de la lisibilité des dispositifs et des financements (et ce malgré l'existence du réseau des Maisons de la Formation Professionnelle du Conseil Régional, 38 points d'accueil sur le Pays de Rennes), il existe un problème d'accès à la formation quant au financement total ou partiel, à la mobilité géographique nécessaire qui induit des coûts (logement, transport...) qui ne sont pas toujours pris en charge (problème de la rémunération pendant la formation notamment, et ce malgré la rémunération proposée par la Région Bretagne dans le cadre d'un parcours de formation aux demandeurs d'emploi non ou peu indemnisés).

La démarche de formation ne fait pas sens pour certains jeunes des territoires prioritaires qui n'engagent pas de parcours de formation ou décrochent en cours de parcours : projection d'une scolarité difficile, manque de confiance, peur de l'échec, délai de formation... (et ce malgré l'existence du Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP) de la Région Bretagne).

Les entreprises ont du mal à recruter des candidats sur certaines formations en alternance.

Les habitants rencontrent des difficultés croissantes à trouver des entreprises pour la réalisation de stages ou de formation en alternance, ce qui là aussi produit du décrochage.

Un travail s'avère nécessaire sur les représentations qu'ont les jeunes des quartiers prioritaires sur les formations en alternance.

Le niveau des prérequis pour entrer en formation est de plus en plus élevé et un manque de places est constaté dans certaines formations.

La part importante des familles de culture et de langue d'origines diverses pose des difficultés croissantes de maîtrise de la langue française.

L'illettrisme constitue un frein à l'insertion professionnelle, ce qui explique que l'essentiel des dispositifs de lutte contre l'illettrisme relève de cette thématique. Cette problématique est très présente dans les territoires prioritaires. Le bon taux de réussite au baccalauréat sur l'ensemble de Rennes Métropole ne doit pas masquer le fait qu'une personne sur dix est illettrée dans les territoires prioritaires rennais. Pour les filles de 18-25 ans, la proportion d'illettrées atteint 17 %.

Pour rappel, l'illettrisme concerne les personnes qui ont été scolarisées en France de manière significative qui ne maîtrisent pas suffisamment les codes pour déchiffrer et comprendre un texte simple. L'illettrisme ne doit donc pas être amalgamé avec la problématique du Français Langue Étrangère (FLE).



<b>ENJEU 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les habitants des territoires prioritaires en insertion professionnelle ou en recherche d'emploi vers la formation et les actions d'apprentissage</li> </ul>
<b>OBJECTIF 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître           <ul style="list-style-type: none"> <li>› Faire mieux connaître et appréhender les formations par les habitants</li> <li>› Faciliter le financement des formations pour les habitants</li> </ul> </li> </ul>
<b>OBJECTIF 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer           <ul style="list-style-type: none"> <li>› Développer des actions de remise à niveau à destination des publics les plus en difficulté</li> <li>› Soutenir les actions d'apprentissage du français et de lutte contre l'illettrisme</li> </ul> </li> </ul>
<b>OBJECTIF 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se former           <ul style="list-style-type: none"> <li>› Favoriser le recours aux formations en alternance</li> <li>› Développer de nouvelles modalités de formation plus adaptées aux habitants</li> </ul> </li> </ul>

## Enjeu 2 / Constats

Les quartiers prioritaires rassemblent 25 % de la population rennaise, 34 % des chômeurs rennais et 24 % de la population active. Les chômeurs des territoires prioritaires ont des niveaux de formation globalement plus faibles : 58 % ont des niveaux CAP-BEP ou Infra, 33 % dans les quartiers non prioritaires. Ces indicateurs traduisent un accès au marché du travail plus difficile pour les habitants de ces quartiers et notamment les jeunes. Ces derniers n'ont, pour certains, plus envie d'être en contact avec les institutions car les réponses ne sont plus adaptées à leur fonctionnement, à leurs attentes (délais d'attente, conditions d'accueil, etc.)

La mobilité est un frein important à l'accès à l'emploi ou à la formation, 64 % des jeunes à Rennes n'ont pas le permis, pour 75 % d'entre eux les transports en commun sont les moyens de locomotion utilisés. À ce frein s'ajoutent des freins financiers ; 41,7 % des ménages dans les quartiers prioritaires sont bénéficiaires du RSA.

Au-delà de la mobilité géographique, la question des représentations des métiers auxquels on peut avoir accès est à traiter, que ce soit pour les jeunes et surtout les filles. Ne pas être assigné, ouvrir le champ des possibles, car souvent il existe des offres mais les personnes ne se sentent pas capables, pas prêts, pas légitimes pour y répondre alors qu'ils peuvent l'être. L'employabilité de certains habitants des quartiers prioritaires depuis longtemps éloignés du marché du travail est cependant parfois trop faible pour permettre une intégration directe dans l'emploi

Le manque de relation et de réseau des habitants des quartiers prioritaires est pénalisant pour mener à bien une recherche d'emploi.

Les relations entre les associations et les services publics de l'emploi peuvent être améliorées.

La multiplicité des actions, des lieux et des offres existantes n'est pas lisible pour les habitants.

Les habitants des quartiers prioritaires peuvent présenter des difficultés d'intégration et de maintien dans l'emploi et souffrir d'une méconnaissance des codes de l'entreprise.



<b>ENJEU 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faciliter les parcours d'insertion et/ou sécuriser les parcours professionnels des habitants des territoires prioritaires</b></li> </ul>
<b>OBJECTIF 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Connaître</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Faire mieux connaître et appréhender les métiers, le monde économique par les habitants et les enseignants qui accompagnent les jeunes</li> <li>› Faire mieux connaître les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et les mesures de retour à l'emploi par les prescripteurs et les employeurs</li> </ul> </li> </ul>
<b>OBJECTIF 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Préparer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Lever les freins à la réalisation d'un parcours</li> <li>› Développer de nouveaux supports de mise en activité à destination des habitants</li> </ul> </li> </ul>
<b>OBJECTIF 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mettre en relation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Renforcer l'offre de services de proximité, l'«aller vers» et le partenariat entre les acteurs</li> <li>› Rapprocher les habitants des territoires prioritaires des employeurs (offre et demande)</li> <li>› Faciliter la mise en œuvre des clauses sociales par les employeurs et faciliter leur accès aux habitants des territoires prioritaires</li> </ul> </li> </ul>
<b>OBJECTIF 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintenir</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Sécuriser la mise en emploi en assurant notamment un suivi pendant la période d'essai et les premiers mois</li> <li>› Sécuriser dans l'emploi</li> </ul> </li> </ul>

### Enjeu 3 / Constats

La question du développement économique au sein des quartiers prioritaires du contrat de ville renvoie à deux objectifs complémentaires :

- Répondre à la problématique de l'emploi pour les habitants, dans et hors du quartier (cf. objectif 2)
- Implanter et développer dans le quartier des activités économiques créatrices d'emplois et vectrices de lien social et d'ouverture.

Les activités commerciales et de services aux particuliers sont essentielles en cela qu'en plus de constituer une activité économique à part entière, elles contribuent fortement à développer la vie sociale du quartier, et participent de l'offre de service globale proposée aux habitants.

Il convient donc de s'assurer prioritairement des conditions économiques élémentaires indispensables à la création et au développement de ces activités. Dans un quartier où, par définition, le pouvoir d'achat des habitants sera inférieur à la moyenne et où se poseront donc des questions de solvabilité de la clientèle, il est indispensable de pouvoir proposer aux commerces des conditions optimales d'exploitation en termes d'accessibilité, de visibilité, de qualité de l'espace public environnant, incluant la sécurité, mais aussi s'assurer de la qualité de l'offre commerciale qui, idéalement, doit pouvoir à la fois :

- Répondre aux besoins élémentaires des habitants du quartier en adéquation avec leur pouvoir d'achat
- Élargir sa zone de chalandise hors quartier pour augmenter les volumes de vente voire proposer une offre plus diversifiée en gamme, améliorant les marges commerciales.

Il importe également d'assurer la diversification de l'activité économique présente dans les quartiers. Pour cela, il est nécessaire de renforcer leur attractivité sur des segments spécifiques tout en tenant compte de l'environnement global et des grands équilibres de marché.

Ainsi, s'il semble peu pertinent de développer une offre de bureaux significative compte tenu de l'existence dans l'agglomération de polarités parfaitement adaptées à ce marché (La Courrouze, EuroRennes, ViaSilva, etc.) quelques opérations particulièrement bien ciblées, complémentaires de l'offre existante et en quantité maîtrisée peuvent néanmoins s'envisager, sous réserve d'un positionnement clair sur le marché du bureau (forme urbaine, prix, activités ciblées, etc.).

Mais prioritairement, il conviendra d'envisager les conditions nécessaires à l'implantation d'une activité artisanale de production.

D'une manière générale, les quartiers prioritaires sont confrontés à plusieurs facteurs qui pénalisent leur attractivité pour les acteurs économiques :

- Une image et une représentation trop souvent floues voire négatives auxquelles sont injustement associés leurs habitants, en dépit de leurs talents et compétences intrinsèques.
- Une localisation péricentrale « intermédiaire » entre centre-ville (dotée de tous les atouts d'attractivité : accessibilité, densité économique et commerciale, image...) et périphérie, apte quant à elle à développer une offre foncière moins contrainte permettant d'y implanter des zones d'activités accessibles notamment par les grands réseaux routiers.
- Une configuration urbaine peu propice à la création de lieux dédiés à l'activité économique capables de se différencier à la fois de l'offre de centre-ville et de celle de la périphérie.

La ligne A du métro (pour le Blosne, Champs-Manceaux et Villejean) et la création de la ligne B (pour Cleunay et Maurepas – Le Gast) sont des atouts considérables permettant de lutter contre les facteurs pénalisants identifiés ci-dessus, en contribuant significativement à améliorer l'image, mais aussi le désenclavement et l'accessibilité des quartiers desservis. Les grands projets urbains qui s'y réalisent agissent bien évidemment dans le même sens. Ce sont des préalables indispensables au développement économique des quartiers.

Enfin, au-delà des conditions physiques de l'implantation d'entreprises, il importe de mettre en place toute une offre d'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises, basée prioritairement sur la détection et l'accompagnement de projets conçus au sein des quartiers par leurs habitants, mais n'hésitant pas non plus à proposer une implantation dans le quartier à des projets nés ailleurs, mais pouvant y trouver des conditions propices de réalisation.

Les freins à la création d'activité sont nombreux (barrière administrative). Il faut cependant être vigilant sur l'encouragement à la création d'entreprise auprès des publics déjà très en difficultés financières et/ou sociales (questionnement sur le statut d'auto-entrepreneur).





<b>ENJEU 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer l'attractivité des territoires prioritaires en favorisant la vie économique et commerciale de proximité, vecteur de vie de quartier et de lien social</b></li> </ul>
<b>OBJECTIF 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être facilitateur de la création, du maintien et du développement de l'activité économique</li> <li>› Par la création d'une offre adaptée à l'implantation des entreprises</li> <li>› Par la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)</li> <li>› Par l'amélioration de l'accès au financement des investissements</li> <li>› Par la promotion de l'offre commerciale dans et en dehors des quartiers</li> </ul>
<b>OBJECTIF 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la création et la reprise d'entreprise depuis la sensibilisation à l'acte d'entreprendre jusqu'à l'hébergement de jeunes entreprises en passant par la détection et l'accompagnement des porteurs de projets et la mobilisation des différents modes de financement au profit des entrepreneurs</li> </ul>
<b>OBJECTIF 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les territoires prioritaires auprès des habitants et des entreprises de l'ensemble du territoire métropolitain pour les inciter à venir y trouver une offre de service et de produits à laquelle ils n'accèdent pas spontanément et qui répond pourtant potentiellement à leurs besoins ainsi que pour créer l'identité d'un territoire économique à part entière</li> </ul>

## PRISE EN COMPTE DES AXES TRANSVERSAUX

### La jeunesse dans le pilier Emploi et développement économique

En matière d'emploi, l'enjeu prioritaire est de parvenir à la fluidité des parcours des jeunes, ce qui doit œuvrer à leur insertion durable sur le marché du travail.

Les jeunes qui manquent de réseau personnel connaissent des situations de discrimination: l'effet «quartier» est réel, les jeunes qui habitaient dans un quartier de la politique de la ville à la fin de leurs études ont plus de difficultés que les autres à accéder à l'emploi. Aussi semble-t-il nécessaire de mettre en œuvre des actions mobilisant l'ensemble des signataires du contrat ainsi que des entreprises partenaires afin de proposer des lieux de stage (y compris de 3<sup>e</sup>) et d'alternance.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes est en effet une première étape vers l'autonomie. Le bon fonctionnement du triptyque Insertion/formation/emploi est la clé de réussite d'un parcours individuel. D'abord, il s'agit de faciliter l'accès à l'information sur les champs de la formation, de la connaissance des métiers, des réseaux d'employeurs (fonction publique et entreprises). Le travail d'accompagnement vers l'emploi effectué par la Mission Locale doit être soutenu et les Espaces Ressources Emploi doivent pouvoir accueillir largement les jeunes. Il importe d'accompagner les jeunes à mieux connaître leurs droits et leurs devoirs.

Il s'agit également de promouvoir l'engagement des jeunes dans des dispositifs d'engagements citoyens comme les chantiers jeunesse, le service civique ou les Coopératives Jeunesse de Services.

Ces dispositifs peuvent être considérés non seulement comme des leviers d'insertion favorisant la prise d'initiative et la connaissance d'un environnement professionnel, mais aussi comme une première étape formatrice vers l'emploi.

### **La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le pilier Emploi et développement économique**

La question des opportunités de formation doit faire l'objet d'une analyse fine afin de pouvoir remédier aux inégalités qui se posent entre les filles et les garçons au moment des parcours de formation initiale. En effet, des différences très fortes sont constatées dans les opportunités de parcours, avec de fortes limitations pour les filles.

Il est nécessaire que les acteurs locaux s'investissent dans la recherche d'une plus grande mixité des filières et des métiers.

Les femmes des territoires prioritaires sont particulièrement touchées par la problématique de l'emploi, mais les inégalités qu'elles vivent s'expliquent par des facteurs variés, imbriqués les uns dans les autres, qui de ce fait nécessitent une démarche globale d'action publique.

Concernant la discrimination des femmes dans l'emploi, les professionnels d'accompagnement vers et dans l'emploi ne disposent pas de suffisamment d'informations et de formation qui leur permettraient de travailler à réparer les processus discriminatoires.

Une attention particulière doit être portée aux démarches tendant à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des femmes des quartiers.

Les chiffres présentés précédemment (cf. II.1.B.) soulignent la prépondérance des familles monoparentales dans les territoires prioritaires. Afin de favoriser l'accès des femmes cheffes de famille à l'emploi et à la formation, il est nécessaire d'agir sur les différents types de freins qui peuvent se présenter dans ces conditions (modes de garde pour les 0-3 ans, horaires atypiques...)

Les femmes migrantes doivent bénéficier d'une attention particulière au regard des questions d'accès à l'emploi, notamment au travers du développement d'actions d'apprentissage de la langue française. Il s'agit également de sensibiliser tous les intermédiaires de l'emploi sur une vision et une répartition moins traditionnelles des métiers afin d'amener les femmes vers des secteurs plus diversifiés. Une attention devra être portée à la nécessité de faciliter les parcours de création d'activités par des femmes, notamment via les dispositifs existants.

### **La lutte contre les discriminations dans le pilier Emploi et développement économique**

En parallèle d'une action renforcée en matière d'accompagnement et d'insertion, la lutte contre les discriminations vient pointer des pratiques et des systèmes qui, depuis l'orientation, l'accès aux stages, le recrutement, en passant par l'évolution professionnelle et la création d'entreprise, produisent des différences de traitement.

Il s'agit de mobiliser l'ensemble des intermédiaires de l'emploi autour d'une approche partagée de repérage et de résolution des situations de discriminations.

Les habitants des quartiers prioritaires sont victimes de discrimination à l'embauche en raison de leur origine et de leur adresse. Il convient de poursuivre la mobilisation des professionnels dans la lutte contre les discriminations.

L'apprentissage de la langue devra faire l'objet d'une attention particulière au regard des questions d'accès à l'emploi et à la formation.

# III. POUR UN RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

*Nouvelles modalités d'animation, de coordination et de pilotage  
du contrat de ville en faveur d'une articulation renforcée entre les  
dimensions sociale, économique et urbaine*

<b>1   LA TRADUCTION DES ENJEUX EN TERMES DE GOUVERNANCE</b>	102
A. LES DOCUMENTS D'ORIENTATION	102
B. ANIMATION-COORDINATION	104
C. LES INSTANCES DE PILOTAGE	105
<b>2   L'ÉVALUATION ET L'OBSERVATION</b>	109
A. L'ÉVALUATION UN OUTIL UTILE AU SUIVI DU PROCESSUS	109
B. L'OBSERVATION SOCIALE POUR UNE MISE EN COMMUN DES OUTILS D'OBSERVATION DES SIGNATAIRES	110
<b>3   LES NOUVELLES MODALITÉS D'ARTICULATION DES CRÉDITS DE DROIT COMMUN ET DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES</b>	111



La mobilisation du droit commun et la participation pleine et entière des habitants des quartiers où se concentrent les populations les plus démunies, renvoient à une refonte des modalités d'intervention. Il s'agit d'adopter des postures qui ont été largement testées dans le cadre de la politique de la ville et ont montré toute leur pertinence, en particulier l'**approche transversale**, pour aborder les situations humaines dans leur globalité et favoriser les « parcours ». Cela nécessite une articulation renforcée entre les dimensions sociale, économique et urbaine. Ces orientations doivent s'appliquer à un **partenariat élargi** afin de mobiliser l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir au bénéfice des territoires de la politique de la ville. Il s'agit là des axes qui peuvent résumer la philosophie du renouvellement du contrat de ville et dont découlent les grands enjeux d'une gouvernance renouvelée.

#### PRIVILÉGIER L'APPROCHE TRANSVERSALE

La question du « vivre ensemble » et de la « cohésion sociale » concernent les politiques sociales mais les débordent largement car c'est l'ensemble des politiques publiques qui concourent au bien-être de la vie quotidienne, le logement, l'emploi mais aussi les politiques éducative, familiale, culturelle ou sportive et leur mise en synergie.

En effet, dans la plupart des cas, surtout lorsqu'il s'agit de traiter des situations complexes, les approches sectorielles ne sont plus suffisantes ou ne donnent pas de résultats satisfaisants. Les défis qui se posent en milieu urbain, sont de plus en plus entremêlés. Il s'agit de faire évoluer les quartiers non seulement en termes de bâti, mais aussi d'espaces publics, de développement économique, tout en renforçant la capacité d'agir de leurs habitants.

› **L'enjeu consiste donc à « interpellier » les politiques sectorielles ordinaires**, pour qu'elles ajustent leur mode de gestion au sein d'une approche globale. C'est le sens d'un contrat de ville unique sur le plan du développement social et urbain. Mais celui-ci implique vraisemblablement un changement en profondeur des postures et des pratiques en matière de coopération entre les différents partenaires, autour d'un projet partagé pour faciliter l'articulation entre les actions et enrichir les politiques publiques à travers l'innovation tout en permettant, le plus souvent, une meilleure utilisation des moyens.

#### ÉLARGIR LE PARTENARIAT

Avant tout recours aux crédits spécifiques, il faut rechercher la mobilisation du droit commun des politiques publiques de l'État mais également celui des collectivités territoriales de Rennes et de Rennes Métropole qui, conjointement avec lui, assureront le pilotage du contrat. Plus largement, cette orientation concerne l'ensemble des collectivités. Cela vise en particulier le Département et la Région compte-tenu de leurs compétences, mais aussi tous les partenaires qui agissent sur les territoires prioritaires de la politique de la ville comme la Caisse d'Allocations Familiales ou les bailleurs sociaux, mais aussi la Caisse des Dépôts et les acteurs économiques (consulaires et représentants économiques).

La multiplication et la diversification des partenaires, appelés à participer au contrat de ville, est un gage d'amplification de l'intervention en faveur des territoires les plus précarisés.

› **L'enjeu principal se situe au niveau de la coordination globale** pour garantir l'atteinte des buts définis collectivement. Ceci renvoie à la responsabilité et à la volonté politique des signataires du contrat de ville, de construire une approche cohérente et de définir des règles et des pratiques partagées.

#### L'ORGANISATION D'UNE DÉMARCHÉ INTÉGRÉE

L'articulation du droit commun de l'ensemble des partenaires à l'approche spécifique de la politique de la ville lui confère un caractère « intégré » qui peut s'envisager selon un double point de vue. Celui des logiques sectorielles d'une part et d'autre part celui des niveaux d'intervention. Sur chacun de ces axes, il s'agit de passer d'une approche « classique », basée sur la segmentation, à une approche mettant l'accent sur les interactions.

# 1

## LA TRADUCTION DES ENJEUX EN TERMES DE GOUVERNANCE

Les ambitions fortes, mises en avant par le renouvellement de la politique de la ville, doivent nécessairement se traduire par des évolutions structurelles de la gouvernance, en termes d'ingénierie opérationnelle, d'organisation et de méthodes pour impulser et soutenir une nouvelle dynamique de travail partenarial et gérer la complexité de ce système.

L'essentiel consiste à proposer un cadre de réflexion à partir des questions opérationnelles qui ont été formulées précédemment. La gouvernance recouvre à la fois des dimensions organisationnelles et politiques et renvoie à la mise en cohérence de différentes strates d'intervention permettant de fédérer l'ensemble des acteurs et de garantir la cohérence de l'action collective.

La conception d'un cadre commun doit être partagée avec toutes les parties prenantes du projet pour assurer l'inscription de leurs interventions dans le processus global et ainsi en favoriser l'efficacité. Cela concerne les institutions signataires dont les politiques devront pouvoir se développer en cohérence avec les grandes orientations du contrat de ville. Cela concerne également les habitants appelés à s'inscrire dans un processus de co-construction avec l'ensemble des partenaires.

Il ne s'agit pas nécessairement de mettre en place un système définitif dans un délai trop court qui ne permettrait pas une appropriation suffisante. Aussi, les propositions contenues dans ce document ne doivent-elles pas être considérées comme un aboutissement mais plutôt comme le point de départ d'un processus en construction sur la durée du contrat de ville. Celui-ci constitue une opportunité pour faire évoluer le cadre de référence et les pratiques au sein des institutions parties-prenantes pour parvenir progressivement à une meilleure égalité de traitement des quartiers et des populations les plus démunies.

### A. LES DOCUMENTS D'ORIENTATION

Pour que l'articulation des dimensions stratégiques et opérationnelles s'opère, il est nécessaire d'adosser le projet à des orientations politiques fortes et partagées. S'agissant d'un projet intégré entre le niveau intercommunal et celui des territoires prioritaires, ce cadrage doit être précisé à chacun de ces niveaux et leur articulation assurée :

- À l'échelle de l'agglomération, en référence au **projet communautaire**, pour poser et partager la vision prospective donnée au territoire.
- Au niveau des territoires prioritaires, à travers des **plans d'actions territoriaux** qui permettent de décliner les orientations stratégiques, les enjeux et objectifs au sein des quartiers.

#### a. Le projet communautaire

Ainsi que le prévoit la loi, les futurs contrats de ville devront être adossés au projet de territoire<sup>(49)</sup> porté par l'intercommunalité (cf. I). Rennes Métropole s'engage à élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité<sup>(50)</sup>, dès lors que l'instruction spécifique du Ministère de la Ville sur les modalités d'élaboration de ce pacte sera parue<sup>(51)</sup>. À ce titre, Rennes Métropole dispose d'ores et déjà d'une dotation de solidarité communautaire dont l'explication de la répartition figure en annexe 8.

#### b. Les Plans d'Actions Territoriaux (PAT)

*Déclinaison des enjeux et objectifs du contrat de ville avec les habitants et les acteurs locaux partagés par l'ensemble des signataires.*

La déclinaison des orientations stratégiques au niveau des territoires constitue une nouveauté du contrat de ville qui reste une démarche centrée sur la géographie prioritaire et sur des territoires considérés comme relevant de besoins spécifiques au regard de l'intérêt général. La formalisation des PAT assure le passage entre l'institutionnel et l'opérationnel, en offrant un espace de mise en synergie pour l'intervention locale des partenaires du contrat de ville et en permettant l'articulation entre l'échelon global des institutions signataires et celui des territoires prioritaires où s'inscrit

(49) Un projet de territoire est la formalisation par une collectivité territoriale d'une vision prospective de son territoire. Il vise à fixer le cadre nécessaire à la mise en cohérence des politiques locales en s'inscrivant dans une approche globale et s'appuie sur un diagnostic dynamique du territoire concerné intégrant ses atouts et ses faiblesses. Les axes stratégiques du projet et ses objectifs opérationnels donnent généralement lieu à un programme d'actions, le cas échéant inscrit dans le cadre d'un contrat d'agglomération.

(50) Article 12 de la loi 21 février 2014

(51) Circulaire du Ministre de la Ville aux préfets de région et de département du 15 octobre 2014.

leur action de terrain. Le PAT constitue une déclinaison des politiques sectorielles dans une logique de dynamique territoriale, créant les conditions de l'attractivité des quartiers au développement urbain et économique diversifié.

#### UN LEVIER POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS OPÉRATIONNELS

L'élaboration d'un PAT constitue donc un élément clé de la démarche opérationnelle, non seulement pour les acteurs de la politique de la ville mais également pour l'ensemble des intervenants qui travaillent dans les quartiers et doivent pouvoir répondre aux besoins concrets des habitants. C'est le sens donné à la mobilisation du droit commun, qui ne consiste pas uniquement en une contribution financière mais aussi en une adaptation qualitative des modalités d'intervention.

**Une co-construction avec l'ensemble des acteurs.** L'élaboration et la mise en œuvre du PAT reposent sur la mobilisation et la coopération de tous, non seulement des partenaires institutionnels, à travers leurs services déconcentrés ou les dispositifs d'intervention dans les quartiers, mais aussi et surtout des habitants avec les associations et les acteurs économiques, pour partir de leurs intérêts concrets, tout en faisant appel à leur connaissance fine des spécificités territoriales.

**La territorialisation des actions** pour faire le lien entre le besoin des populations et les politiques publiques pour renforcer leur efficacité. Cela implique que la cohérence des interventions ne soit plus seulement située à l'échelle verticale mais recherchée également au niveau des territoires pour évoluer dans leurs modes d'organisation et de savoir-faire à l'échelle des quartiers.

**La transversalité de l'approche** pour aborder les problèmes de façon globale, en mettant l'accent sur les interactions entre les divers domaines (éducation, emploi, santé, logement, transport, culture, sécurité, citoyenneté, sport,...) et pour construire le contenu des projets à partir du droit commun en lien avec les autres services municipaux territorialisés et créer des synergies.

#### UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE SUR UN QUARTIER

Le PAT, constitue un levier opérationnel essentiel pour mobiliser l'ensemble des partenaires appelés à contribuer au contrat de ville, pour mieux mettre en cohérence les initiatives et les financements et faire émerger une dimension collective. Sa construction prend en compte la pluralité des points de vue afin d'aboutir à un projet où chacun se reconnaisse et voit sa contribution prendre sens dans une dynamique plus vaste. Cela implique que la construction du PAT articule trois logiques.

- **Une logique territoriale** fondée sur les spécificités propres à chacun des quartiers de la politique de la ville. La démarche sera fondée sur un diagnostic pour faire émerger les forces et les faiblesses locales mais surtout les contraintes à prendre en compte et les atouts sur lesquels s'appuyer pour aboutir aux choix stratégiques.

- **Les logiques des acteurs du droit commun** sont prises en compte, en particulier à travers les orientations stratégiques (cf. II) définies pour chacun des piliers et des axes transversaux du contrat de ville, en lien avec les représentants des politiques publiques sectorielles concernées.

- **Les modalités d'approches méthodologiques de la politique de la ville**, largement expérimentées sur les territoires de proximité pour mieux appréhender et répondre aux besoins des habitants.

Les PAT ainsi formalisés constituent le « référentiel » unique au niveau de chaque quartier prioritaire. Ils permettent de mobiliser les énergies autour des actions jugées collectivement comme prioritaires et leur fonction est essentielle à plusieurs niveaux :

- **Éclairer et accompagner la dynamique de développement local** en permettant la mise en cohérence des actions à conduire et des acteurs à mobiliser en vue de répondre efficacement aux enjeux ciblés.

- **Guider les choix d'adaptation et de concentration du droit commun**, en termes de moyens humains et financiers afin de les rendre plus efficaces.

- **Légitimer les choix budgétaires concernant les crédits spécifiques** de la politique de la ville, venant en complémentarité pour des actions innovantes ou expérimentales.

Chaque PAT comprendra :

- **Un diagnostic de la situation** en termes de forces/faiblesses et opportunités/contraintes écrivant précisément ce qui fait la spécificité du territoire.

- **Des choix stratégiques** construits à partir des besoins des habitants.

- **Une planification opérationnelle** (objectifs précis, types d'actions à développer) reposant sur la responsabilisation, la mobilisation et le niveau d'implication des participants et permettant de prioriser les actions qui ont des impacts significatifs.

- **Des indicateurs** permettant de mesurer l'atteinte des objectifs.

L'élaboration et la mise en œuvre du PAT sur chacun des quartiers sont conduites par un binôme « État/Collectivité » (délégué du préfet et direction de quartier de la ville de Rennes) (cf.III.B.a). Ils seront finalisés d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

## L'ARTICULATION ENTRE L'ÉCHELON GLOBAL ET CELUI DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Afin de faciliter et de concrétiser<sup>52</sup> pour chacun des signataires l'articulation entre leur échelon global et celui des territoires prioritaires où s'inscrit leur action de terrain, un document de synthèse précisera pour chacun d'entre eux :

- La prise en compte dans leurs interventions des besoins spécifiques des quartiers de la politique de la ville, permettant la mise en œuvre de la territorialisation de leur action au regard des objectifs définis à l'issue du diagnostic partagé et faisant l'objet de chaque PAT. La contribution apportée, en fonction de leurs compétences ordinaires, de leurs priorités et la façon dont ils peuvent s'inscrire dans le projet au regard des orientations stratégiques définies pour chacune des thématiques du contrat de ville.
- Leurs engagements financiers non seulement en termes de crédits spécifiques (montant affecté aux quartiers prioritaires)<sup>53</sup> mais surtout en termes de ciblage de leurs moyens de droits communs portant notamment sur les effectifs, les actions ou les dispositifs ayant une importance particulière pour les territoires de la politique de la ville<sup>54</sup>.
- Les points de convergence entre les approches et les problématiques respectives de chacun, qui nécessiteront la mise en place de modalités d'articulation ou d'échange pour réaliser de véritables actions transversales.

## B. ANIMATION-COORDINATION

L'enjeu du renouvellement des approches opérationnelles, en particulier pour mieux impliquer les habitants et mobiliser le droit commun, conduit à privilégier une démarche « ascendante » qui s'ancre sur la réalité des territoires. L'articulation de ces dynamiques territoriales, entre elles et au niveau du projet global implique un accompagnement du processus pour garantir la cohérence d'ensemble, en termes d'ingénierie opérationnelle et de méthode.

### a. L'animation territoriale

Cette mission est essentiellement dévolue aux intervenants de terrain des partenaires du contrat de ville. Leur organisation en **mode projet** semble la plus adaptée, en particulier pour la formulation et la mise en œuvre du PAT. Les délégués du Préfet et les

directions de quartier de la ville de Rennes, professionnels généralistes sont en charge de cette animation territoriale. Ils s'entoureront de l'ensemble des intervenants sectoriels des services et institutions spécialisées reflétant l'implication de tous les partenaires du contrat de ville, ainsi appelés à s'inscrire dans une approche transversale. L'intervention des uns et des autres doit être souple et sera modulée en fonction des sujets et des temps forts qui ponctueront les démarches. **Ces équipes-projet** auront à jouer un rôle significatif dans plusieurs domaines selon des approches à décliner et à adapter à chaque contexte territorial.

- **Une mission de veille active** consiste en une bonne connaissance du terrain qui leur confère la possibilité d'identifier les besoins et conditionne leur capacité à accompagner les dynamiques territoriales en les structurant.
  - **La construction des PAT dans chacun des quartiers** en impliquant les acteurs locaux dans toute leur diversité. Cette formulation itérative est conçue dans un processus d'évolution continue sur un cycle annuel ou biennuel en visant une amélioration à partir des résultats atteints et de l'analyse qui en sera faite.
  - **L'animation d'un projet transversal local** qui va au-delà de la mise en œuvre d'actions autonomes pour tendre vers une maîtrise d'œuvre en réseau, avec les différents intervenants sur le même territoire, tout en veillant à la participation des habitants et à la coordination territoriale globale.
  - **L'expérimentation et l'exploration de nouvelles modalités d'actions** en favorisant les initiatives de tous les acteurs afin que la politique de la ville puisse continuer à jouer un rôle d'impulsion vis-à-vis des politiques de droit commun sur une logique très clairement affichée de complémentarité pour garantir le passage de relais et la pérennité des actions.
- Leur légitimité sera étroitement articulée à leur rôle de porteurs du PAT dont ils seront les maîtres d'œuvre et les garants à plusieurs niveaux :
- Par rapport aux logiques sectorielles descendantes de droit commun, pour faire valoir la capacité « d'interpellation » des logiques territoriales.
  - Par rapport aux opérateurs de quartiers, pour pouvoir assumer une fonction de coordination des interventions, nécessaire au développement d'un projet global sur les territoires.
  - Par rapport aux habitants et acteurs associatifs ou économiques territoriaux, pour être en mesure de représenter leurs besoins de façon objectivée et pluraliste.

(52) La loi précise que "des engagements précis et chiffrés des politiques de droit commun" devront être formalisés sans toutefois en définir les modalités.

(53) Aujourd'hui, seuls la ville de Rennes, Rennes Métropole, l'État et le Conseil Général 35 affectent des crédits spécifiques à la politique de la ville.

(54) Les institutions signataires ne sont pas nécessairement organisées pour valoriser leurs interventions de droit commun sur les territoires prioritaires.

Cet enjeu peut donc avoir des impacts en termes d'organisation interne qu'ils seront invités à préciser pour indiquer à quelle échéance ils seront en mesure de répondre à cette exigence.



## b. La coordination transversale

Le renouvellement de la politique de la ville consiste à lui redonner son rôle originel d'impulsion et d'initiative, en lien avec les politiques de droit commun. L'enjeu de l'articulation entre l'une et l'autre sphère est donc central. Affirmer une nouvelle légitimité du projet de la politique de la ville va de pair avec l'ingénierie pour le porter. Celle-ci est incarnée par le Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville (CSPV), positionné à Rennes Métropole qui a en charge le contrat de ville et qui regroupe la mission Politique de la Ville ainsi que la mission Renouvellement Urbain. Il lui incombe une fonction-ressource<sup>55</sup> auprès des opérateurs de terrain et d'interface pour accompagner le droit commun à amorcer les évolutions nécessaires à l'amélioration des modalités de mise à disposition de l'accessibilité des politiques publiques auprès des groupes sociaux les plus précarisés. Ce rôle de coordination se décompose en plusieurs fonctions stratégiques.

### LA FONCTION DE PÔLE RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES-PROJETS

**Favoriser la synergie entre les compétences et les cultures** des équipes-projets en tissant des liens entre les projets, non seulement lors de leur élaboration mais également tout au long du processus de mise en œuvre. Cela se fera à travers la recherche de méthodes de travail transversales et la mise en place de modes d'organisation collectifs.

**Identifier les besoins précis d'accompagnement et de qualification** pour élaborer les réponses à ces besoins sous forme de guides méthodologiques, référentiels, grilles de questionnements, sessions de formation sur-mesure. Ces apports pourront prendre diverses formes complémentaires, articulant des actions individualisées et des démarches collectives, plateformes d'échanges, animation de débats sur des problématiques ou des mutations de fond, formation ad hoc pour aider les équipes à mobiliser de nouvelles compétences, à travailler avec des services professionnels nouveaux et à prendre en compte toutes les dimensions du projet.

**Conforter les savoir-faire à travers une capitalisation des acquis** en tirant partie des expérimentations qui auront démontré leur efficacité ou leur pertinence pour en faire bénéficier l'ensemble des intervenants. Cela suppose le recueil et la formalisation progressive des modes d'intervention, notamment lorsqu'ils sont susceptibles d'être repris par le droit commun.

### UN RÔLE D'ARTICULATION SECTORIELLE ET INSTITUTIONNELLE ENTRE LES DISPOSITIFS

Les PAT seront positionnés en complémentarité et non en substitution des plans, schémas et dispositifs existants qui concourent aux mêmes objectifs que le contrat de ville (PLIE, NPNRU, PRE, GSE, GUP, ASV, STSPD...). Mis en place dans le cadre des entrées thématiques, ils mobilisent tous une expertise pointue et capitalisent une réflexion partenariale dont il est particulièrement important de tenir compte. Face à cette logique de travail sectoriel, il faut prévoir une appréhension globale des questions pour une efficacité optimale de leur action. Ainsi, l'équipe de coordination transversale travaillera au renforcement de leur articulation, non seulement au plus près du terrain mais également au niveau des services sectoriels dont ils dépendent. Cela peut nécessiter une meilleure sensibilisation des agents et la mise en place de modalités d'articulation verticales entre les politiques structurelles thématiques et la politique de cohésion sociale.

Concernant le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain, la direction du projet est assurée par le Directeur Général Adjoint mutualisé Rennes Métropole - Ville de Rennes en charge de la proximité et de la cohésion sociale. Il s'appuie sur une équipe projet stratégique intégrée rassemblant notamment le chef de projet renouvellement urbain, le chef de projet politique de la ville, le directeur de l'aménagement urbain et les directeurs des bailleurs principalement impliqués. Une équipe-projet déclinée à l'échelle territoriale sous la conduite du Directeur de quartiers assure la coordination opérationnelle sur chaque territoire.

## C. LES INSTANCES DE PILOTAGE

Le pilotage du contrat de ville doit permettre que les décisions soient prises au bon niveau mais également qu'elles entrent dans une cohérence d'ensemble. Cela suppose des instances adaptées à chacun des niveaux concernés et leur bonne articulation.

### a. Le comité de pilotage

Le pilotage du contrat de ville tient compte de la spécificité de cette organisation « intégrée » à un double croisement, celui de l'axe institutionnel-opérationnel d'une part et celui de l'axe sectoriel-transversal d'autre part.

(55) Résovilles, le centre de ressources de la politique de la ville des régions Bretagne et Pays de Loire pourra être sollicité en complémentarité.

Il sera co-présidé par M. Le Préfet d'un côté, et Mme la Maire et M. le Président de Rennes Métropole de l'autre et assure un suivi d'ensemble du projet. Chaque signataire est membre de droit du comité de pilotage.

#### LES MISSIONS DE PILOTAGE À ASSURER

Le comité de pilotage assume la responsabilité de la bonne réalisation de chacune des étapes du contrat de ville.

- **Planifier** en fixant les objectifs et la stratégie à mettre en œuvre pour les atteindre ainsi que les indicateurs correspondants pour les mesurer. Ce cadre de référence sera bâti en parfaite compréhension avec l'ensemble des acteurs.
- **Suivre et évaluer l'atteinte des objectifs fixés**, mesurer l'avancée réelle du projet, sur la base des indicateurs retenus et analyser les écarts tout en identifiant des trajectoires alternatives pour y remédier et prendre les décisions de réorientation mais également prévoir ou anticiper les risques qui menacent le projet.
- **S'assurer de la coopération partenariale** tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville. Cela implique une coordination des actions s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville et le maintien d'une communication permanente pour donner du sens à l'action.
- **Gérer les ressources et veiller à la mobilisation du droit commun**, les crédits spécifiques ne venant qu'en complémentarité. Pour les décisions concernant l'affectation des crédits spécifiques, une instance émanant du comité de pilotage est constituée (comité de financeurs : en 2015, elle regroupe les quatre financeurs des crédits spécifiques que sont actuellement la ville de Rennes, Rennes Métropole, l'État et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine).

#### PARTENARIAT ET RÉPARTITION DES RÔLES

L'association de l'ensemble des partenaires au pilotage sera une particularité de ce projet intégré qu'est le contrat de ville reposant sur une large mobilisation du droit commun au service des territoires « politique de la ville ».

#### Le triumvirat État - intercommunalité - commune, porteur du projet

Une mission de pilotage stratégique est confiée au niveau intercommunal dans le cadre de la réforme de la politique de la ville. Il s'agit en effet du bon niveau pour articuler une politique de cohésion sociale pour les quartiers prioritaires avec celles d'aménagement, de logement, de transport et de développement économique en faisant jouer l'effort de solidarité pour permettre l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération.

**Par son poids démographique, la ville-centre garde un rôle singulier**, notamment en matière de cohésion sociale car étant la plus confrontée à des situations de précarité. La géographie prioritaire reste en effet concentrée sur son territoire où se situent les cinq territoires de la politique de la ville.

**L'État est un partenaire à part entière**, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, en particulier pour la mobilisation des politiques relevant de ses champs de compétences. Son rôle d'animation interministérielle constitue à ce titre un enjeu fondamental pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires. Le comité de l'administration régionale (CAR), présidé par le préfet de région et dont sont membres les préfets de département et leurs services, les directeurs régionaux, les recteurs d'académie, l'ARS... s'assure de la cohérence de l'action de l'État dans la région, et de l'exécution de ses politiques publiques.

#### Un deuxième cercle composé d'acteurs « incontournables »

Parmi l'ensemble des signataires, citons les collectivités locales dont le partenariat paraît incontournable compte-tenu de leurs compétences respectives :

- **Le Département** au titre de ses compétences (en matière d'action sociale, de collège et de prévention spécialisée...) et de ses champs d'intervention (culture, jeunesse, sports...) <sup>56</sup>.
- **La Région** pour appréhender la question du développement urbain et des quartiers politiques de la ville en raison de ses champs de compétences en matière d'économie, de formation initiale (lycées...) et continue, de transports et d'autres champs d'intervention (culture, jeunesse, sport, égalité femmes/hommes, santé, habitat, patrimoine, politique territoriale...). Par ailleurs, la Région est également nouvelle autorité de gestion des fonds européens (FEDER-FSE) <sup>57</sup>. Elle mobilisera ces crédits au regard des priorités de la politique de la ville. Le contrat métropolitain négocié avec Rennes métropole permettra de mobiliser les crédits européens territorialisés (usages numériques, réhabilitation thermique de l'habitat social, mobilités).
- **D'autres partenaires institutionnels** devront également être mobilisés, en particulier la direction régionale de la Caisse des Dépôts en vue de mobiliser les moyens prévus par la convention signée avec l'État le 18 juin 2014 sur les volets développement économique, urbain et logement du contrat de ville, les organismes HLM, les CAF, les chambres consulaires, Pôle Emploi...

(56) Le Département est aussi autorité de gestion déléguée d'une part de l'enveloppe nationale du FSE.

(57) La convention cadre signée le 13 février 2014 entre le ministre délégué à la Ville et le président de l'ARF prévoit que les régions s'engagent à mobiliser au moins 10% des fonds structurels européens pour les quartiers populaires.

### Et des membres du conseil citoyen

Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les modalités de participation du conseil citoyen au comité de pilotage feront l'objet d'échanges avec les membres du conseil citoyen eux-mêmes (cf. III.C.b).

#### b. Le conseil citoyen

Dans le renouveau de la politique de la ville, l'accent est mis sur l'importance de considérer les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, **leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats**. En termes de pratiques, « l'idée de cohésion sociale déplace l'action publique des institutions ou des territoires vers les individus qu'il s'agit alors d'armer pour leur donner les moyens d'agir » d'où l'insistance donnée à la formation et à « l'empowerment », comme condition de la co-construction appuyée sur l'intégration des groupes sociaux et la reconnaissance de leur diversité. Le conseil citoyen, dont la mise en place obligatoire est prévue dans l'article 7 de la loi du 21 février 2014 est complémentaire des autres formes de participation.

#### MÉTHODE POUR LA MISE EN PLACE DU CONSEIL CITOYEN RENNAIS

Dès la phase de préfiguration (entre octobre 2013 à janvier 2014), trois partenaires particulièrement impliqués dans les démarches de participation et/ou de soutien aux initiatives d'habitants ont été pressentis pour travailler la question de la participation des habitants du nouveau contrat de ville.

Ainsi, différentes démarches ont été identifiées pour servir d'appui à la préparation de ce volet du contrat :

- **L'APRAS** a réalisé un état des lieux des ressources et des pratiques existantes dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche collective de réflexion autour de la question du soutien aux initiatives d'habitants des quartiers (1<sup>er</sup> semestre 2014) et mène un travail

d'actualisation de la charte des espaces sociaux communs sur le volet de la participation des habitants avec l'ensemble des acteurs.

- **L'ADO Habitat** a initié une réflexion avec ses associations de locataires directement mobilisées sur le sujet du futur contrat de ville.
- **L'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS)** dont la gouvernance est assurée par les habitants a concrétisé dans le programme de travail 2014 de sa commission vie associative, la prise de position du projet associatif élaboré en 2013 : « mettre en œuvre les moyens permettant à l'habitant, s'il le souhaite, d'exercer son rôle de citoyen, de prendre part au débat citoyen en ayant tous les éléments de connaissance nécessaires » et a expérimenté, avec le centre social TyBlosne la mise en place d'une table de concertation en 2014.

Ces trois acteurs sont impliqués dans le **groupe de travail**<sup>58</sup> qui a été mis en place pour réfléchir à la participation des habitants dans le nouveau contrat de ville.

**Une volonté politique de rénovation des démarches participatives** est portée par la nouvelle équipe municipale rennaise. Ainsi, elle a lancé le label de la fabrique citoyenne qui répertorie, met en cohérence et rend visible les différentes démarches de participation des habitants. Elle facilite l'information et l'accès aux initiatives portées par la Ville, les habitants ou les associations. Elle permet d'encourager l'engagement citoyen et de développer le pouvoir d'agir des habitants. Pour concrétiser son ambition de renouvellement de la démocratie locale, la ville a souhaité inscrire ses engagements dans une charte de la démocratie locale conçue et écrite avec les acteurs de la ville dans le cadre des assises de la démocratie locale organisées d'octobre 2014 à janvier 2015. C'est dans ce cadre que différentes instances de participation sont mises en place et/ou renouvelées tels que les conseils de quartier<sup>59</sup>. La nouvelle équipe municipale a souhaité doter les conseils de quartier d'une co-présidence élu(e)-habitant(e) et a défini des nouvelles modalités de désignation des conseillers de quartiers du collège habitants, directement inspirées des préconisations concernant la constitution des conseils citoyens en introduisant le tirage au sort dans sa composition<sup>60</sup>.

(58) Composition du groupe de travail : ARCS : Gabriel Séné, co-gérant (collège habitants) ; Amélie Trappier, directrice ; Yves-Marie Lescornet, directeur Centre Social de Maurepas / APRAS : Philippe Le Saux, directeur ; Christophe Bechet / ADO Habitat : Anne Chemier / Préfecture : Jean-Matthieu Sales et Erwan Calvé, délégués du préfet / Ville de Rennes : Chantal Parent, chargée de mission politique de la ville, quartier Maurepas / Rennes Métropole / Laurence Arenou, chef de projet politique de la ville. Muse D territoires, qui a accompagné la ville de Rennes au cours des assises de la démocratie locale, est partie prenante de ce groupe.

(59) Depuis 1983, la ville de Rennes a mis en place une démarche quartier : 12 quartiers ont été délimités (dont les quartiers 11, 12, 9, 5 et 10 qui comprennent les territoires prioritaires du Blosne, Clôteaux - Champs-Manceaux, Cleunay, Maurepas et Villejean). Un conseil de quartier est en place dans chacun d'eux depuis 2003. Ils constituent l'instance centrale de proximité de la démocratie locale. Le conseil de quartier organise les instances du quartier (assemblée de quartier, commissions, groupe-projet...) et son fonctionnement.

(60) Voir page suivante

**Un cadre local** a ainsi été défini. Ainsi, compte tenu de l'antériorité d'existence des conseils de quartier sur le territoire rennais, des nouvelles modalités de désignation des conseillers de quartiers du collège habitants, et afin de ne pas multiplier les instances (lisibilité pour les habitants) **un seul conseil citoyen**, autonome et indépendant, sera constitué pour la ville de Rennes dont les membres seront pour partie issus des conseils de quartier, notamment les habitants tirés au sort.

Le conseil citoyen rennais sera constitué de deux collèges :

- **Le collège habitants** : une partie des sièges du collège habitants « tiré au sort » des conseils de quartiers comprenant un territoire prioritaire, seront réservées à des personnes issues de ces quartiers. Ceux-ci siègeront au conseil citoyen. Ils pourront être rejoints par des habitants volontaires.
- **Le collège association et acteurs locaux** : ceux-ci seront identifiés suite à un appel à candidatures auprès des associations de quartiers, collectifs d'habitants, association de locataires, associations de parents d'élèves, acteurs économiques, professionnels de santé...

La représentation de chacun des cinq territoires prioritaires au sein du conseil citoyen rennais respectera le poids démographique de chacun. La parité femmes/hommes sera respectée.

**L'implication des partenaires associatifs et locaux des quartiers** et des associations de locataires dans la mise en place du conseil citoyen se traduit par l'organisation d'une réflexion collective pour construire l'organisation concrète du conseil citoyen rennais et décliner les aspects opérationnels concernant :

- **Les missions** du conseil citoyen
- **Les articulations** entre le Conseil Citoyen et le comité de pilotage du contrat de ville, les conseils de quartier, les autres instances ou groupe de réflexion...
- **Les modes d'accompagnement nécessaires**

**La liste des membres du conseil citoyen rennais** sera transmise au Préfet au plus tard avant la fin du premier semestre 2015.

**Le cadre de référence du Conseil Citoyen Rennais**, déclinaison du cadre de référence national des conseils citoyens sera rédigé à

partir des propositions qui seront élaborées au cours du séminaire, des travaux du groupe de travail participation des habitants, des éléments qui seront précisés par le conseil citoyen lui-même (tels que ceux liés à son mode de fonctionnement : organisation, groupe de travail, règlement intérieur...) et de l'examen de ces propositions par l'État, Rennes Métropole et la Ville de Rennes.

### **c. Le comité technique / cellule locale**

Une « cellule locale », déjà mise en place dans le cadre de la préfiguration, regroupe le Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville (CSPV) de Rennes Métropole et la cellule interministérielle de l'État. Dans le cadre de réunions régulières, cette cellule technique assure une mission d'ensemblier et d'interface, en lien direct avec le triumvirat du comité de pilotage afin de :

- **Préparer les décisions du comité de pilotage**, en se chargeant notamment de lui soumettre la programmation annuelle des moyens mobilisés dans le cadre du contrat (crédits spécifiques) dont elle assure le suivi.
- **Assurer le suivi des décisions** du comité de pilotage et le passage de la décision à l'action. Elle a pour rôle d'assurer le bon fonctionnement de la démarche d'ensemble (y compris sur le plan des tâches administratives et de gestion) et de garantir le respect des objectifs fixés, notamment la mobilisation des différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.
- **Relier les niveaux institutionnels et opérationnels** en maintenant une proximité au terrain (lien avec les acteurs et intervenants dans les quartiers) et une proximité au pilotage stratégique. Cela passe par un rôle « d'interpellation » pour favoriser la transformation progressive des cultures professionnelles administratives et politiques qui est appelé à se développer en parallèle à la mise en œuvre du contrat car la politique de la ville « doit embrayer sur des transformations institutionnelles »<sup>61</sup> et doit faire évoluer l'approche des services sectoriels. Il s'agit de jouer un rôle de relais auprès des acteurs du droit commun lorsque cela s'avère nécessaire, pour une meilleure coordination de l'action publique locale. Cela nécessite un accompagnement des institutions signataires pour favoriser la coordination entre les départements spécialisés ou entre les différents niveaux d'intervention, à l'interne des collectivités, mais aussi dans les relations partenariales.

(60) Le conseil de quartier comprend 41 membres, l' élu (e) de quartier, et à part égale habitants et représentants des acteurs du quartier.

Il est composé de 2 collèges : d'une part un collège habitants qui respecte la parité entre les femmes et les hommes. Ce collège est composé de 50 % de volontaires (avec tirage au sort si le nombre de volontaires est trop élevé) et 50 % par tirage au sort à partir des adresses sur le quartier (le co-président(e) habitant (e) est élu (e) par les membres du collège des habitants), d'autre part, un collège acteurs du quartier qui réunit une diversité de partenaires engagés sur le quartier (associations, collectifs, acteurs publics et économiques). Dans le cas où ils sont surreprésentés par rapport aux habitants, ils sont désignés soit par l'assemblée de quartier, soit par tirage au sort par catégories (acteurs de la vie économique, associations, institutions). Le conseil invite des membres de droit qui n'ont pas voix délibérative: autres élus, bailleurs, partenaires publics (établissements scolaires par exemple).

# 2

## L'ÉVALUATION ET L'OBSERVATION

### A. L'ÉVALUATION, UN OUTIL UTILE AU SUIVI DU PROCESSUS

L'évaluation participe du pilotage du projet et de sa stratégie d'amélioration continue.

#### UN OUTIL CENTRAL POUR LA CONDUITE DU CONTRAT DE VILLE

L'évaluation devra s'interroger sur la cohérence et l'efficacité du projet. Dans un contexte en perpétuelle transformation, cette démarche permet de faire évoluer le projet de façon itérative et participe ainsi d'une stratégie d'amélioration continue.

**C'est donc avant tout un outil de « management »** indispensable pour tirer enseignement des actions réalisées, apprécier les atouts et faiblesses du dispositif local et donner ainsi aux décideurs et aux acteurs les éléments d'information utiles pour affiner leur stratégie d'action et renforcer la cohérence de la démarche.

**L'évaluation permet aussi de se projeter dans l'avenir** en contribuant à la prise de recul et de distance sur les pratiques de terrain. Elle permet ainsi de répondre à une forte attente sur la nécessité d'une certaine distanciation pour juger des résultats et des impacts d'une politique dont la complexité empêche bien souvent les professionnels d'en avoir une réelle lecture.

#### UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE PARTICIPATION

Si l'évaluation permet de guider les décideurs, elle permet également d'informer tous les acteurs mais aussi et surtout les citoyens. Cette potentialité est particulièrement intéressante dans une démarche où la co-construction est érigée en un principe pivot. L'évaluation peut en effet devenir un espace fédérateur de débat à chacune des étapes du projet, où chacun puisse être partie prenante de l'action et de sa cohérence, à l'échelle des quartiers comme à celle du dispositif global.

**La qualité d'un diagnostic partagé est un atout important** pour mettre en valeur les enjeux et préciser les objectifs à atteindre. On peut donc considérer que l'évaluation est la première étape de la concertation, permettant à tous les acteurs de bâtir ensemble leur vision commune du territoire et ainsi de mieux apprécier les raisons qui sont à l'origine des intentions recherchées dans l'action, à l'égard des quartiers ou de certains publics.

**L'existence d'un cadre d'échange est essentielle pour la consolidation du partenariat** autour du contrat de ville. La mise en débat des résultats peut être un vecteur d'implication de tous les acteurs en favorisant le partage des ajustements et réorientations nécessaires et le développement d'une culture partagée par l'ensemble des parties prenantes, facilitant la mutation interne des organismes, notamment en matière de transversalité.

**L'évaluation est aussi l'occasion d'un processus d'apprentissage** dans l'action et de consolidation de la compréhension commune du projet, tout en développant une meilleure qualité de jugement, issu d'un croisement de regards.

**Un lieu de mobilisation et d'interaction pour l'ensemble des partenaires associatifs** intervenant sur les territoires de la politique de la ville qui ont une bonne connaissance des réalités sociales du quartier et dont l'expertise est une ressource indispensable.

**Une occasion de mobiliser un « réseau d'alliés » autour du contrat de ville.** En effet, l'évaluation lieu hybride par excellence favorise le rapprochement entre sciences et action. Cette activité permet une prise de recul et une mise en regard de la connaissance de terrain qui s'élabore dans l'action avec celle plus distanciée des acteurs de l'enseignement supérieur et du monde économique.

#### LES CONDITIONS D'UNE ÉVALUATION STRATÉGIQUE

L'enjeu est donc de tirer parti de l'évaluation pour en faire un outil stratégique et permettre l'actualisation des potentialités dont cette démarche est porteuse. Cela repose sur un pilotage de la démarche d'évaluation au plus haut niveau politique et technique, pour assurer dès le départ son positionnement stratégique et son articulation à chacun des niveaux d'intervention. Deux éléments essentiels conditionnent la lisibilité du dispositif.

- **Une approche globale de l'évaluation qui concerne** les interventions territoriales dans les territoires de la politique de la ville mais allant bien au-delà de leur somme pour concerner également les actions structurantes à l'échelle supra, celle de l'agglomération en particulier.
- **La construction d'une architecture robuste autour d'un « référentiel » partagé** par l'ensemble des partenaires, signataires du contrat de ville.

**Afin de construire cette démarche d'évaluation en continu, un groupe de travail sera mis en place.**

## B. L'OBSERVATION SOCIALE POUR UNE MISE EN COMMUN DES OUTILS D'OBSERVATION DES SIGNATAIRES

Il convient de faire un lien direct entre l'évaluation et le dispositif d'observation qui requiert, en amont, la mise en place de modalités d'observation composées d'outils (indicateurs, tableaux de bord, cartographies) et d'une organisation adaptée pour la collecte de données et les mettre en débat à échéances régulières.

**Partir des ressources existantes, en particulier des observatoires** des partenaires du contrat de ville. En effet, il s'agit moins de constituer un nouveau dispositif d'observation que de proposer des axes de mutualisation et d'organisation des ressources existantes<sup>62</sup> autour de principes communs pour se donner les moyens de produire collectivement les informations qui servent de support à la construction d'une réflexion collective à travers la mise en dialogue de savoirs différents, dont celui des personnes concernées, pour proposer une analyse des causes des phénomènes observés.

**Retenir des données et des indicateurs utiles pour l'analyse partagée.** Au-delà de la compilation, c'est en effet la question du sens de l'observation sociale locale qui est importante afin que ces informations deviennent des outils d'aide à la décision et à la définition des orientations stratégiques. Il s'agira donc de mener une réflexion commune pour choisir les données et construire les indicateurs au regard des enjeux de cohésion sociale et de réduction des inégalités.

### LES ENJEUX D'UNE OBSERVATION RENOUVELÉE

Les objectifs stratégiques fixés pour réduire les inégalités sociales et territoriales constitueront le socle du système d'observation qui sera mis en place. Celui-ci devra répondre conjointement à plusieurs enjeux.

**« Penser agglomération, agir quartiers ».** Il s'agira en effet d'appréhender les objectifs de solidarité sur l'ensemble du territoire pour faire ressortir les poches de précarité et les zones de concentration de difficultés, les territoires prioritaires et territoires de veille. Il s'agira également d'affiner l'analyse sur les territoires de la politique de la ville, sous ses différents aspects, en allant au-delà du critère unique de définition de la géographie prioritaire pour recueillir les éléments d'appréciation permettant de saisir les évolutions socio-démographiques, socio-économiques et sociales sur ces périmètres. Il s'agira aussi de promouvoir une lecture transversale, de toutes les politiques, éventuellement à travers des indicateurs de « décrochage » à l'instar d'autres collectivités.

**Comprendre la dynamique des territoires et le rôle qu'ils jouent dans l'agglomération.** Pour dépasser le traitement des conséquences et tenter d'aller à la racine des maux en prenant en compte les flux (chômage, mobilités résidentielles) pour dégager une vision dynamique de la trajectoire des territoires prioritaires par une comparaison entre la géographie prioritaire et le reste du territoire communal ou intercommunal. Cela pourra également passer par la comparaison à d'autres agglomérations pour quelques indicateurs significatifs.

**Une importance accordée à l'approche qualitative,** notamment pour révéler le « potentiel » des quartiers et les opportunités dont ils sont porteurs. Les habitants pourront être particulièrement impliqués dans ce type d'observation à travers des modalités qui restent à construire avec eux pour observer les indicateurs de « bien-être » dont ils auront décidé collectivement des priorités pour que la ville soit un lieu d'épanouissement.

(62) En lien avec ses partenaires, la ville de Rennes développe un observatoire de la santé qui s'intègre dans cette démarche et vise à appréhender

les enjeux de santé à l'échelle infra communale mais dans une dynamique d'observation globale et qualitative.

# 3

## LES NOUVELLES MODALITÉS D'ARTICULATION DES CRÉDITS DE DROIT COMMUN ET DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'amélioration de la mobilisation du droit commun au service des territoires prioritaires et son articulation aux crédits spécifiques constitue un axe central de la réforme de la politique de la ville. Une des préconisations issue de la **recherche action sur le droit commun menée par l'AUDIAR** répond à la question de l'amélioration de l'effet levier des crédits spécifiques. « Il s'agit de rendre à ces crédits **leur caractère additionnel et non substitutif** en faisant en sorte qu'ils ne soient activés que si la nature des difficultés le nécessite et après optimisation des moyens de droit commun. L'enjeu est en effet de redonner à la politique de la ville la possibilité d'expérimenter, en élaborant de nouvelles réponses pour irriguer ou rendre plus efficaces les politiques publiques dans les quartiers prioritaires en vue de la pérennisation de ces actions, à travers le droit commun. Il s'agira également, dans le cadre du nouveau contrat de ville, de ne financer que les actions qui auront un impact avéré sur la situation des habitants des quartiers prioritaires ».

L'enjeu est de faire évoluer progressivement les modes de « penser » et de « faire » de l'ensemble des acteurs concernés et d'atteindre l'organisation « idéale » à l'horizon 2016/2017. Ainsi, le passage du traditionnel « appel à projet et programmation du CUCS » vers des nouvelles « modalités d'articulation des crédits de droit commun et des crédits spécifiques du nouveau contrat de ville » a été pensé à partir des éléments suivants :

- Pour donner une meilleure efficacité aux crédits spécifiques de la politique de la ville, dans un contexte financier contraint, il est essentiel de revenir aux « fondamentaux » en termes d'objectifs poursuivis. La vocation des crédits spécifiques est de ne pas se substituer aux crédits et moyens du droit commun mais d'agir essentiellement dans 3 directions pour favoriser :
  - la transversalité
  - l'expérimentation
  - les dynamiques ascendantes.
- Les modalités de mise en œuvre de ces financements doivent correspondre à ces objectifs de façon claire et transparente car ceci conditionne l'efficacité de la coopération entre les acteurs et la coordination de leurs moyens respectifs.
- Le calendrier de cette programmation financière doit pouvoir être compatible avec sa vocation « complémentaire » aux actions du droit commun et donc être postérieur aux décisions les concernant. Ce calendrier doit en outre être « souple » pour pouvoir s'adapter aux objectifs. Ceci plaide en faveur d'une programmation « glissante » ou continue tout au long de l'année.

**TRANSVERSALITÉ (APPROCHE GLOBALE)**

<b>TYPE D'ACTION</b>	S'agit-il d'une action transversale, multithématique ou en quoi elle favorise une appréhension globale ?
<b>PUBLIC CONCERNÉ</b>	S'agit-il d'une action qui favorise la mixité sociale, générationnelle, voire géographique ou en quoi y conduira-t-elle ?
<b>PORTAGE DE L'ACTION</b>	En quoi cette action renforce le partenariat et/ou la coopération entre acteurs ?

**EXPÉRIMENTATION (APPROCHE COMPLÉMENTAIRE AU DROIT COMMUN)**

<b>TYPE D'ACTION</b>	En quoi ce projet est-il innovant, expérimental (en termes d'actions, d'implantation, de méthode...) ? S'il s'agit d'une action récurrente (vérifier que l'on dispose d'une évaluation des actions passées qui justifie sa prolongation ou sa reconduction) ?
<b>PUBLIC CONCERNÉ</b>	En quoi le public est nouveau (habituellement pas mobilisé et pourquoi) ? Être en mesure de préciser l'impact de ce projet sur les publics des territoires prioritaires (indicateurs quantitatifs à formaliser) ; cela sera particulièrement important pour pouvoir évaluer l'action des associations.
<b>APPROCHE COMPLÉMENTAIRE AU DROIT COMMUN &gt;</b>	Comment peut-on vérifier qu'il ne s'agit pas d'une « substitution », d'un effet d'opportunité ?
<b>EFFET-RETOUR</b>	Vérifier (surtout s'il s'agit d'un financement de fonctionnement) qu'il a bien été envisagé en termes de : partenariat avec le ou les services concernés, modalité d'évaluation (quels sont les critères qui seront utilisés pour statuer de son succès ou non), échéance (durée du projet).

**DYNAMIQUES ASCENDANTES (DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL)**

<b>TYPE D'ACTION</b>	S'agit-il bien d'une action « territorialisée » ?
<b>PUBLIC CONCERNÉ</b>	En quoi cette action favorise : la participation des habitants et la co-construction ? un petit groupe ou bien l'ensemble des habitants du quartier ? a un effet d'entraînement, une utilité sociale en contribuant à la dynamique collective, au vivre ensemble ou à la cohésion sociale au sein du quartier ?
<b>PORTEURS</b>	S'agit-il d'un financement déterminant pour la pérennité d'une association et/ou d'une dynamique engagée sur le quartier ?
<b>PRIORITÉ DU QUARTIER (PAT) &gt;</b>	En quoi cette action répond-elle aux objectifs prioritaires du quartier ?



# ANNEXES

1. ONT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DE CE CONTRAT	114
2. LES ACTEURS DE L'OBSERVATION SOCIALE DU TERRITOIRE	118
3. OBSERVATION : ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES - APRAS	119
4. FICHES TERRITOIRES PRIORITAIRES - APRAS	120
5. MÉTHODOLOGIE	154
6. DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE PLANIFICATION ET POLITIQUES PUBLIQUES	161
7. CONVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA VILLE	176
8. EXPLICATION DE LA RÉPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC) DE RENNES MÉTROPOLE	177
9. SIGLES	179

## 1. ONT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DE CE CONTRAT

### ADO Habitat

---

#### BRAS DENIS Annie

Directrice adjointe Archipel Habitat

#### RAULT Jules

Directeur Espacil Habitat

### Agence Régionale de Santé

---

#### LE FORMAL Nathalie

Directrice de l'UT35 ARS

#### POUPAULT-CHAMBET Françoise

Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

Département Action et Animation Territoriale

### Aiguillon Construction

---

#### ULLIAC Pierre

Directeur Général remplacé par

#### LOISON Frédéric

Directeur Général Délégué

### APRAS

---

#### LE SAUX Philippe

Directeur

### Archipel Habitat

---

#### BELARD DU PLANTYS Cécile

Directrice Générale

#### BRAS DENIS Annie

Directrice adjointe

### AUDIAR

---

#### DE BOISMENU Isabelle

Directrice d'études - Habitat et société

### Caisse d'Allocations Familiales

---

#### BASTIEN Anne

Directrice adjointe

#### BOUVIER Aude

Conseillère technique parentalité

#### GENTIL PERRET Monique

Responsable du Pôle Études, Évaluation et supports  
des politiques d'action sociale

### Caisse des Dépôts

---

#### BERARD Pascal

Directeur territorial - Investissements

#### ROBIN Matthieu

Chargé de Développement Territorial

### Caisse Primaire d'Assurance Maladie

---

#### GODET Sylvie

#### LE DIGOU Christine

### Chambre de Commerce et d'Industrie

---

#### SAURA Corinne

Responsable Commerce, Tourisme et Territoires

### Chambre de Métiers et de l'Artisanat

---

#### CLOSIER Philippe

Responsable Pôle Développement Économique

#### DENIS Isabelle

Chargée de mission

### Conseil Général

---

#### BONNEAU Amandine

Pôle égalité des chances, Mission Jeunesse - Politiques éducatives

#### BOUTIN Cyrille

Agence du Pays de Rennes - Chef de service

#### KERLIDOU Sandrine

Directrice de la Culture

#### LAURENCEAU Bertrand

Responsable économique

#### LAGREE Anne-Marie

Agence du Pays de Rennes - Agent de développement social local

#### LE TENAFF Martine

Agence du Pays de Rennes - Directrice

#### ROUILLARD Roseline

Chef de service Éducation, Sports

## Conseil Régional

---

### **DU BOISLOUVEAU Christian**

*Chef de projet du Développement urbain*

### **CLERMONT Julien**

*Délégué territorial Pays de Brocéliande et Pays de Rennes*

### **GUÉGAN Gaël**

*Directeur de l'économie*

### **HAMARD Sébastien**

*Direction de l'Aménagement et de la Solidarité (DIRAM)*

## Direction Départementale pour la Cohésion Sociale et la Protection des Populations

---

### **GABILLAUD Xavier**

*Directeur Adjoint*

### **LUCAS Laurence**

*Chargée de mission Politique de la ville*

### **MAGALHAES Sonia**

*Chargée de Mission aux Droits des Femmes et à l'Égalité*

### **TREPOS POUPLARD Raphaël**

*Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse*

## Direction Départementale de la Sécurité Publique

---

### **LE BORGNE Vincent**

*Chef d'État-Major*

### **MOUREAU Nathalie**

*Commandant – Adjointe au chef d'État-Major*

### **RENELIER Frédérique**

*Commandant*

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer

---

### **GIRAULT Sabine**

*Chef du SETCAM*

### **LEDUC Annick**

*Responsable du domaine Cohésion Territoriale et Mixité Sociale*

## Direction Régionale des Affaires Culturelles

---

### **GASPARUTTO Claire**

*Conseillère action territoriale et politique interministérielle*

## Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

---

### **CROISSANT Jean-Philippe**

*Chargé de mission Politique de la ville et Prévention et Lutte contre les discriminations*

## DIRECCTE

---

### **STANDQUIC Thierry**

*Remplacé par*

### **GAILLARD Cécile**

*Déléguée au développement territorial et à l'emploi du bassin d'emploi de Rennes*

### **HUSSON Séverine**

*Directrice Adjointe*

## Éducation Nationale

---

### **BESSOL Jean-Yves**

*Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'Éducation Nationale*

### **CAINE Michèle**

*Directrice académique adjointe*

### **ROBERT Philippe**

*Chargé de mission Politiques scolaires, éducatives et partenariales*

### **TERTRAIS Michaël**

*Secrétaire Général Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale*

### **TRICHEREAU Alain**

*Directeur Centre d'Information et d'Orientation*

## Espacil Habitat

---

### **NGUYEN Giao**

*Directeur des agences de Rennes*

### **RAULT Jules**

*Directeur*

## La Poste

---

### **COLLET Béatrice**

*Délégation régionale*

## Maison de l'Emploi, de l'Insertion de la Formation Professionnelle

---

### **COUDRAY Anne**

*Chargée de mission territoriale Villejean*

**HUET Camille***Chargée de mission territoriale Maurepas***LE GOFF Morgane***Chargée de mission territoriale Blosne, Bréquigny, Champs-Manceaux***Mission Locale****GESSEN Guillaume***Conseiller Emploi***JOURDAN Philippe***Directeur***Néotoa****CACCIA Bruno***Directeur Général***CORLAY Nathalie***Directrice des Territoires***Orange****AUDURIER Eric***Responsable Diversité***Protection Judiciaire de la Jeunesse****DEBRAY Sandrine***Conseillère Technique, Direction Territoriale 35-22***PHILIPPOT Alain***Directeur Territorial 35-22***PROUVEUR Gabriel***Directeur Territorial 35-22***Pôle Emploi****BRICOUT Denys***Directeur Départemental***HUCHET Thierry***Directeur Rennes Centre***Police Nationale****EMIG Marc***Directeur départemental adjoint  
de la sécurité publique d'Ille-et-Vilaine***Préfecture****CALVE Erwan***Délégué du Préfet***CAMILLERI Frédérique***Directrice de cabinet***ERB Claude***Directeur de la coordination et de l'action départementale (DCIAD)***HERVE Isabelle***Bureau de la coordination interministérielle***LE SAVOUROUX Marion***Adjointe au chef de cabinet du Préfet***SALLES Jean-Matthieu***Délégué du Préfet***SIMON Cyril***Référent Emploi***TONNERRE Anne-Gaël***Chef du bureau de la coordination interministérielle***Rennes Métropole****ALLAIS Patrice***Directeur Général Proximité et Cohésion Sociale (DGPCS)***ANDRÉ Marie***Chef de projet Renouveau Urbain***ANSARI Sarah***Chef de projet Participation citoyenne et diversité culturelle***ARENOU Laurence***Chef de projet Politique de la Ville***AUVERGNE Valérie***Responsable Service Cohésion Sociale Politique de la Ville (CSPV)***BATHO Guillaume***Chargé de mission Commerce***BÊLÉ Richard***Chargé d'opérations d'aménagement***BODIN Philippe***Chargé d'opérations d'aménagement***DEMESLAY Nathalie***Responsable Habitat - Logement***FAGART Thomas***Responsable Service Mobilité Urbaine***FAUCHEUX Véronique***Responsable Service Emploi, Insertion, Formation (SEIF); Directrice MEIF***GÉHANT Laure***Chargée de mission développement social des territoires***GENEAU Marie***Chargée de mission Emploi Formation Insertion*

**GUIHENEUC Sylvie***Chargée de mission Stratégie, planification, veille***GUYOMARD Julie***Coordinatrice clauses sociales***HERVÉ Julien***Chargé de mission Plan de Déplacements Urbains***LEYE Rokhaya***Chargée de mission Accès aux droits***MORIN Antoine***Responsable Service Opérations d'Aménagement***RIBET Nathalie***Chargée de mission Culture***ROUAULT François***Directeur Économie, Recherche, Enseignement Supérieur***TOCQUER Eric***Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement***ZIWES Céline***Responsable de la Mission lutte contre les discriminations et accès aux droits***WRIGHT Nathalie***Chargée de mission Insertion par l'Activité Économique - Lutte contre les Discriminations et Publics spécifiques***Tribunal de Grande Instance****POCQUET-DU-HAUT JUSSE Thierry***Procureur de la République***Union Sociale pour l'Habitat (USH)****CHEMIER Anne***Conseillère à l'Action Professionnelle,  
Service des politiques urbaines et sociales***Ville de Rennes****ABLON Maud***Chargée de mission Politique de la ville Direction de quartier Ouest***AUFFRET Jean-Charles***Directeur de Quartier Nord-Ouest***BERTIN Louis***Coordonnateur animation sportive, Direction des Sports***DELAUNAY Marc***Responsable Direction des Sports***FEE Julien***Directeur de quartier Sud-Ouest***GAUDIN Bertrand***Directeur de quartier Nord-Est***GERARD Régine***Centre Communal d'Action Sociale - Direction Insertion et Aides à la Personnes - Chargée de mission Dispositifs d'insertion***GOHIER Bertrand***Coordonnateur de la Réussite Éducative à la Direction Éducation Enfance***GUEGUEN Laurence***Responsable Direction Petite Enfance***HERVET Laëtitia***Chargée de mission Politique de la ville Direction de Quartier Sud-Est***HOUZE Émilie***Technicienne de quartier - Direction de quartier Nord-Est***KOTRAS Grégoire***Responsable Mission Sécurité et prévention de la délinquance, médiation, accès aux droits***LE GUERNIGOU Gildas***Directeur Général Adjoint Action Territoriale - Tranquillité Publique***LEBLONG-MASCLET Emilie***Chargée de mission Politique de la ville - Direction de Quartier Sud-Ouest***LISSILLOUR Marie-Paule***Direction de Quartier Sud-Est***MALAURIE Élisabeth***Chargée de mission Égalité - Droits des femmes***MASSÉ Didier***Directeur Vie Associative - Jeunesse***MESURE François***Directeur Éducation Enfance***PARENT Chantal***Chargée de mission Politique de la ville - Direction de Quartier Nord-Est***PEINAUD Emmanuelle***Technicienne de quartier - Direction de quartier Sud-Ouest***PIHAN Viviane***Responsable Direction Personnes âgées***PINAULT Isabelle***Chargée de dossiers - Action Territoriale***POIRIER Florence***Mission Promotion de la Santé et Territoires - Coordinatrice et Référente Action Santé Quartiers***RENON Maud***Responsable Direction Santé Publique Handicap***RUBEAUX Jean-Pierre***Directeur de Quartier Ouest***WEBRE Fanny***Responsable Mission Jeunesse*

## 2. ACTEURS DE L'OBSERVATION SOCIALE DU TERRITOIRE

Le territoire de Rennes Métropole s'illustre par une tradition d'observation sociale territoriale partenariale partagée et complémentaire. Deux opérateurs sont principalement mobilisés :

### • **L'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise : AUDIAR**

Depuis près de 40 ans, elle accompagne le développement de la métropole rennaise et de son aire d'influence, « l'aire urbaine ».

Elle est un **outil d'aide à la décision, dans les domaines de l'aménagement et du développement urbain**, au service de ses membres, État et collectivités territoriales notamment, et de ses partenaires. Elle est également un **lieu de débat entre tous les acteurs de l'aménagement** de la métropole, du Pays de Rennes et de l'aire urbaine.. L'AUDIAR contribue à forger une « culture commune » et rend possible l'élaboration de projets de développement partagés.

**Outil de prospective, d'observation et d'expertise, mais aussi d'animation et de dialogue**, l'AUDIAR travaille à toutes les échelles (quartier, commune, pays, zone d'emploi, département, région...). L'agence réalise des diagnostics prospectifs dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques structurants tels que le SCoT, le PLH, le PDU (voir II. B.) ou le projet d'agglomération.

Chaque année, l'AUDIAR publie *Les chiffres clés de Rennes Métropole* qui regroupe les indicateurs clés des grandes thématiques de la métropole (habitat, économie, foncier, environnement, social...), en essayant dans la mesure du possible d'intégrer des éléments de comparaison avec d'autres territoires.

### • **L'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale : APRAS**

Créée en 1977, il s'agit d'une association dont l'objectif est « d'offrir un cadre de coopération et d'interventions communes ou concertées à des collectivités assurant la promotion, la gestion de biens ou de services d'intérêts social, socio-éducatif ou culturel sur le territoire de la ville de Rennes et sa périphérie ».

C'est une structure originale et sans doute unique en son genre, en ce qu'elle réunit de façon permanente des représentants d'institutions en charge des politiques sociales sur la ville de Rennes et la métropole rennaise : la ville de Rennes, Rennes Métropole, le Conseil Général, Archipel Habitat, Néotoa (Habitat 35), Espacil Habitat, Aiguillon Construction et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Rennes.

C'est un outil commun pour l'observation des populations et de l'action sociale sur la métropole rennaise, pour le partage de diagnostics et la connaissance mutuelle, pour la conduite d'actions communes ou concertées, l'expérimentation d'actions partenariales.

En 1990, les membres de l'APRAS ont créé le **Tableau de bord social des quartiers rennais**. Il présente et commente les données fournies chaque année par 70 organismes présents à Rennes (services des collectivités, services de l'État, bailleurs sociaux, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), associations...). Il aborde un ensemble complet de thématiques : démographie, logement, famille – enfance – accueil jeunes enfants, éducation, chômage, pauvreté – précarité, personnes âgées.

### • **L'Observatoire des Données Sociales**

Il a été créé il y a 10 ans dans une logique de vision métropolitaine : à travers les données chiffrées qu'il propose, il est un outil de connaissance du territoire de Rennes Métropole sur de nombreux domaines : démographie, logement, enfance – famille, ressources et activité... Il permet d'identifier les grandes tendances à l'œuvre sur le territoire métropolitain, en distinguant la ville de Rennes, et intègre un regard sur les territoires prioritaires. Sous le pilotage du service Cohésion Sociale et Politique de la ville de Rennes Métropole, il est animé par l'AUDIAR et l'APRAS qui constituent deux appuis majeurs à la réflexion locale.

## Fiche Territoire Prioritaire METHODOLOGIE

Janvier 2015

### Familles allocataires CAF

Le terme de « familles » est ici subordonné à la présence d'enfant(s) à charge au titre des prestations familiales. Il est différent de la définition employée par l'INSEE qui compte 23 500 familles (quel que soit l'âge des enfants) et 22 000 familles avec enfant de moins de 25 ans.

Des familles comptant un seul enfant peuvent ne pas être allocataires (si elles ne perçoivent aucune prestation jeune enfant, ni aide au logement... les allocations familiales sont versées à partir du 2ème enfant).

D'autre part, un enfant est considéré « à charge » au sens des prestations jusqu'à son 20<sup>ème</sup> anniversaire, 21 ans pour les aides au logement et le complément familial, et à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire. S'il travaille, il doit gagner moins de 55 % du SMIC brut et ne pas être lui-même allocataire.

### Allocataires à bas revenus

Le seuil des bas revenus est un niveau de revenus disponibles bruts mensuel (avant impôts) égal depuis 2007 à 60% de la médiane des revenus par unité de consommation (la médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes).

En 2013, le seuil des bas revenus était fixé à 1 021 € par mois, hors étudiants et 65 ans et plus. Il est calculé par unité de consommation, en s'appuyant sur l'échelle d'équivalence suivante : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour tout autre adulte ou enfant de plus de 14 ans, 0,3 pour tout enfant de moins de 14 ans et 0,2 supplémentaire pour une famille monoparentale.

(Pour mémoire le montant du RSA socle pour une personne était de 483€).

Il s'agit ainsi d'un seuil de pauvreté relative (le seuil de pauvreté absolue est calculé en fonction d'un panier annuel de consommation minimale pour assurer un niveau de vie tolérable).

### Enfants de moins de 3 ans

Il s'agit des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires.

Compte-tenu des prestations PAJE, la couverture de la CAF est encore plus forte pour les familles avec enfant(s) de moins de 3 ans.

Concernant l'observation de cette tranche d'âge et l'analyse en termes d'accueil de la petite enfance, la donnée CAF est préférée à celle de l'INSEE qui se base sur un sondage. Les chiffres de la CAF s'avèrent plus précis pour cette population.

### CMUC

La CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) permet à toute personne, résidant régulièrement en France et de façon ininterrompue depuis plus de trois mois, en situation régulière, dont le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas un montant maximum, de bénéficier d'une protection complémentaire gratuite et renouvelable. Le plafond était de 716€ mensuel pour une personne seule au 1er juillet 2013.

Ainsi cet indicateur vient enrichir la connaissance des ménages aux revenus limités et constitue un indicateur de pauvreté supplémentaire.

### Indice de chômage

Il rapporte le nombre d'individus se déclarant au « chômage » dans le recensement au nombre d'actifs.

Pour plusieurs raisons, cet indice n'est pas retenu dans les statistiques officielles : il se base sur le recensement de la population (échelonné sur 5 ans pour les villes de plus de 10 000 habitants), sur du déclaratif indépendamment de la situation administrative. Cette collecte ne prend pas en compte les définitions officielles impliquant une « recherche active » et le fait que les personnes n'aient pas travaillé la période passée.

Le taux de chômage officiel n'est disponible au plus fin qu'à l'échelle de la Zone d'emploi (la Zone d'emploi de Rennes couvre 267 communes, dont certaines situées sur les départements limitrophes).

### Demandeurs d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi est calculé par Pôle Emploi. Ne sont pris en compte que les chômeurs effectivement inscrits. Ceux qui, pour une raison ou une autre, ont renoncé à passer par Pôle emploi pour chercher un emploi n'apparaissent pas dans ces statistiques.

Catégories ABC : concernent des personnes inscrites à Pôle Emploi et tenues de faire des « actes positifs » de recherche d'emploi.

A : la personne n'a pas travaillé le mois précédent ;

B : elle a travaillé 78h ou moins ;

C : elle a travaillé plus de 78h.

### Jeunes accompagnés par la Mission Locale

Les critères pour définir qu'un jeune a été accompagné par la ML sont les suivants : entretiens individuels, entretien avec un partenaire, atelier, médiation et information collective, contacts par lettre, téléphone, mails et visites. Les chiffres font référence à l'ensemble des jeunes accompagnés sur une année.

### Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus des ménages déclarés aux impôts ; ils ne tiennent pas compte des prestations familiales.

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent.

Ils sont présentés ici en moyenne mensuelle.

Pour mesurer les inégalités, on découpe la population en tranches. On la coupe en deux pour obtenir la médiane ; la moitié gagne plus, la moitié gagne moins.

Quand on découpe notre population en tranches égales de 10 %, on obtient ce que l'on appelle des "déciles". Le 1<sup>er</sup> décile, correspond au niveau de revenu maximum déclaré par les 10% les moins riches ; le 9ème décile, le niveau de revenu au-dessus duquel se situent les 10% les plus riches. Estimation pour le niveau Territoire Prioritaire.

### Les ménages fortement dépendants des prestations sociales

Il s'agit des ménages allocataires de la CAF (hors étudiants et 65 ans et plus) pour lesquels les prestations sociales représentent au moins 50% des revenus.

### Revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation destinée à assurer à des personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition de leur foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 25 ans si elles sont parents isolés ou si elles justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Le montant du RSA Socle pour une personne seule est de 483€ (2013).



## L'ESSENTIEL...

### Rappel démographique

8 802 habitants en 2011 sur le territoire d'observation CUCS 2006-2014.

La baisse de population est moins accentuée à Maurepas que sur les autres TP (-3,8% entre 2006 et 2011, contre -6,1% dans les 5 TP). Elle concerne surtout l'Iris E. Mounier (-15,6%).

(Taux d'évolution moyens annuels : -0,8% pour le TP de Maurepas ; -1,3% pour les 5 TP et -0,2% pour Rennes).

Le taux de personnes seules est élevé (54%, contre 45% dans les 5 TP et 52% à Rennes) et il progresse (il était de 51% en 2006).

Au regard des données INSEE, il apparaît que les moins de 3 ans sont en baisse, tandis que les 3-5 ans progressent. Malgré leur baisse, les moins de 3 ans restent nombreux sur le territoire.

En dehors des 3-5 ans, les enfants et les adolescents diminuent sur le TP.

A la différence des autres territoires, les 18-24 ans sont en hausse.

Les tranches d'âge qui progressent le plus sont les 55-64 ans et les 80 ans et plus.

Les Etrangers et les immigrés ont fortement progressé sur le quartier (le nombre d'immigrés a augmenté de +28,7% entre 2006 et 2011, contre +23,5% sur les 5 TP et +19,9% à Rennes). Les immigrés représentent 19% de la population du territoire en 2011.

Le taux d'activité a diminué de 1,4 points sur le TP (-0,5 pt sur les 5 TP et +1,2 pts à Rennes).

Mais ce sont surtout les actifs en emploi qui sont en recul (leur part baisse de 5,2 pts entre 2006 et 2011), tandis que le chômage progresse (la part des chômeurs parmi les 15-64 ans augmente de 3,6 pts).

Concernant les professions et catégories socio-professionnelles, les parts des cadres et des

professions intermédiaires baissent sur le TP de Maurepas (respectivement -1,8 pts et -2 pts). A l'échelle de la ville, la part des cadres augmente (+3,1 pts) et celle des professions intermédiaires baisse (-1,1). La part des ouvriers est stable et celle des employés est en hausse, à la différence des autres territoires.

Les niveaux de formation du territoire ont légèrement progressé : la part des niveaux infra CAP-BEP a diminué (-1 pt), mais cette baisse est plus relative que ce que l'on observe dans les quartiers non prioritaires (-3,8 pts hors TP, -3,3 pts pour Rennes globalement, -1,3 pts pour les 5 TP).

A Maurepas, ce sont les parts des Bac et Bac +2 qui augmentent légèrement (+0,6 pt et +0,9 pt). Les niveaux les plus élevés sont plutôt en baisse (-0,5 pt pour les niveaux supérieurs à Bac +2), contrairement aux autres territoires (+4,2 pts hors TP, +3,6 pts Rennes globalement, +1,0 dans les 5 TP).

### Synthèse données sociales

#### Les constats ne diffèrent pas de ceux formulés en 2008

- Une concentration inédite de difficultés sur un territoire réduit.
- Le TP, en particulier les Iris Brno et Mounier, présente les niveaux de difficulté les plus élevés de la ville.
- Toutefois, l'Iris le Gast Est met également en évidence de fortes dégradations sur la période 2008-2013.

#### Une dégradation qui peut apparaître plus relative... mais qui touche toujours plus de foyers, de personnes et d'enfants

Si la dégradation peut paraître plus relative sur certains indicateurs, c'est que les variations

concernent des nombres initialement très élevés. On note ainsi sur certains indicateurs un effet de « plafonnement », et pour d'autres une aggravation incessante.

Au final, on atteint des chiffres inégalés ; les 2/3 des familles sont à bas revenus, près de 80% à Brno et Mounier ; les 2/3 des moins de 20 ans sont bénéficiaires de la CMUC sur ces 2 Iris.

#### Le décrochage avec le reste de la ville s'amplifie

Par exemple, les écarts sur les niveaux de formation, les niveaux de revenus se creusent (l'écart entre le revenu médian entre le TP de Maurepas et de Rennes se creuse).

#### Intensification des niveaux de pauvreté pour des ménages déjà dans les bas revenus

Des ménages, déjà en situation de bas revenus en 2008, voient leur niveau de ressources encore plus limité ; ils n'apparaissent pas

nécessairement plus nombreux mais l'intensité de leurs difficultés s'est accrue. Pour s'en rendre compte, on peut observer que la fréquentation de l'Espace Social Commun s'est amplifiée sur cette période. En particulier, un même ménage est amené à solliciter pour plusieurs difficultés concomitantes et peut présenter une situation sociale plus complexe.

#### La situation de l'emploi des jeunes marque une forte dégradation

Contrairement aux autres indicateurs sociaux, on observe des évolutions plus intenses sur Maurepas que sur les autres territoires.

Elles alertent (cf. la courbe des jeunes accueillis par la Mission Locale) et, en même temps, elles renseignent sur le niveau de sollicitation des jeunes vers les services publics et les dispositifs. Le territoire est également marqué par un niveau élevé d'implication des services et des professionnels.



## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE MAUREPAS

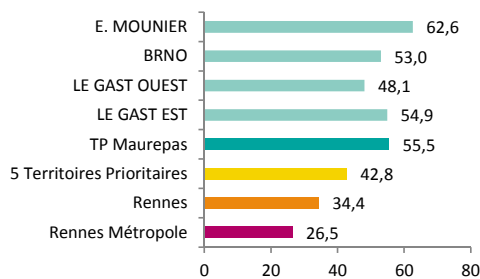
## 1 087 Familles allocataires dont 55% sont monoparentales et 66% à bas revenus

Le nombre de familles est globalement stable sur le TP de Maurepas entre 2008 et 2013.

Les Iris Brno et Mounier connaissent les plus forts taux de familles monoparentales et de familles à bas revenus.

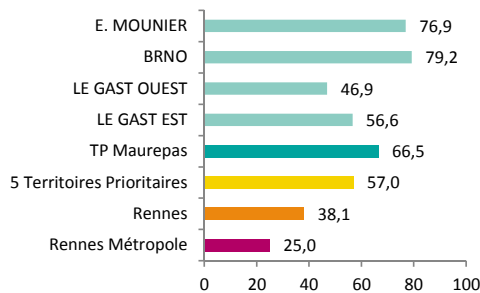
Malgré le niveau exceptionnellement élevé de ces indicateurs, ils poursuivent leur hausse (+6,5% familles monoparentales entre 2008 et 2013 ; +3,4% familles à bas revenus, tandis que le nombre global de familles est à peu près stable).

### % de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles allocataires - Iris - TP - Rennes - Rennes Métropole



Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

### % familles à bas revenus (parmi les familles allocataires) Iris - TP - Rennes - Rennes Métropole



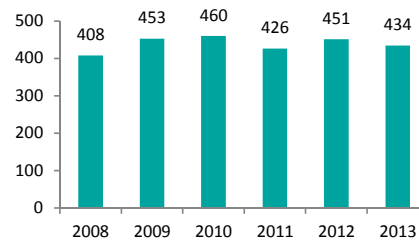
Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

## Les moins de 3 ans restent nombreux malgré la récente baisse

On observe une certaine irrégularité. Une baisse peut traduire le fait que les jeunes familles restent plus longtemps dans leur logement (les enfants grandissent).

### Evolution du nombre de moins de 3 ans

#### - TP de Maurepas



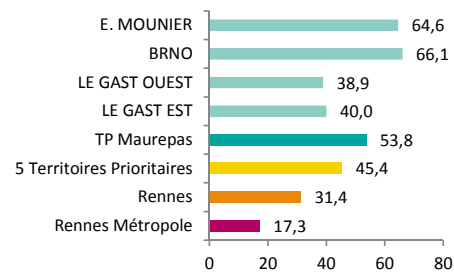
Sources : CAF, APRAS au 31.12

## 54% des moins de 20 ans bénéficient de la CMUC

Cet indicateur renvoie à la faiblesse des revenus des foyers. Il concerne les 2/3 des jeunes de Brno et de Mounier.

### % moins de 20 ans bénéficiaires de la CMUC

#### Iris - TP - Rennes - Rennes Métropole



Sources : CPAM, APRAS au 31.12.2013

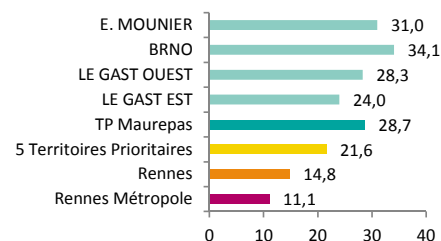
## L'indice de chômage est 14 points supérieur à celui de Rennes

Il dépasse 30% à Brno et à Mounier.

Sur les 4 Iris, il est au-dessus de la moyenne des 5 TP.

### Indice de chômage INSEE

#### Iris - TP - Rennes - Rennes Métropole



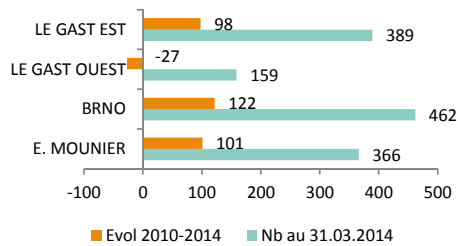
Sources : INSEE 2011, APRAS

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE MAUREPAS

## 1 376 chômeurs inscrits à Pôle Emploi

Entre mars 2010 et mars 2014, ce sont 294 demandeurs supplémentaires qui vivent sur le quartier, soit une hausse de 27,1% (+35,3% pour les 5 Territoires Prioritaires, +37,1% pour Rennes).

## Nombre de demandeurs d'emploi Cat ABC au 31.03.2014 - Iris

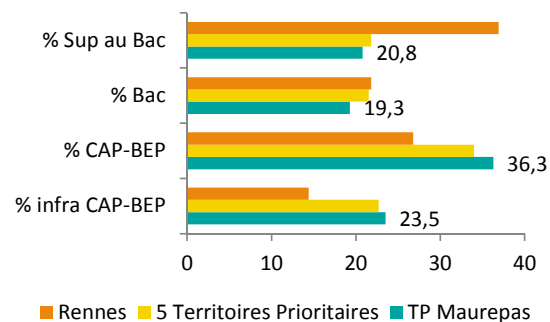


Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi, à l'instar de celui de la population, est plus bas que sur la ville en moyenne : 60% ont un niveau CAP-BEP ou inférieur.

324 chômeurs ont un niveau inférieur au CAP sur le TP (dont 126 à Brno et 89 à Mounier).

## Niveaux de formation des chômeurs Pôle Emploi – Cat. ABC



Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

## Des jeunes moins souvent scolarisés davantage actifs et au chômage

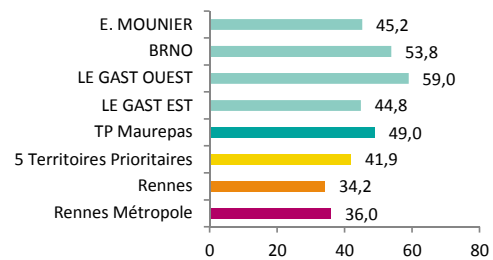
Le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 54,7% (contre 63,4% dans les 5 TP et 78,0% à Rennes). Il est au plus bas à Brno (38,3%).

49,0% des 15-24 ans de Maurepas sont actifs (c'est-à-dire en emploi ou au chômage).

Parmi ces actifs, 41,5% se déclarent (au recensement INSEE) au chômage. Le taux de jeunes au chômage approche 50% à Brno.

## Taux d'activité des 15-24 ans

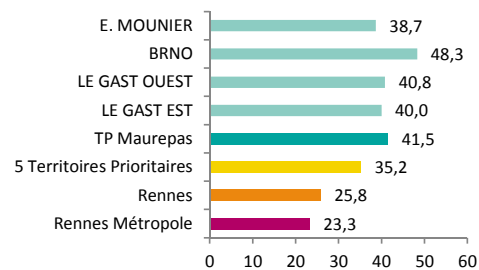
## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : INSEE 2011, APRAS

## % des 15-24 ans au chômage (INSEE)

## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole

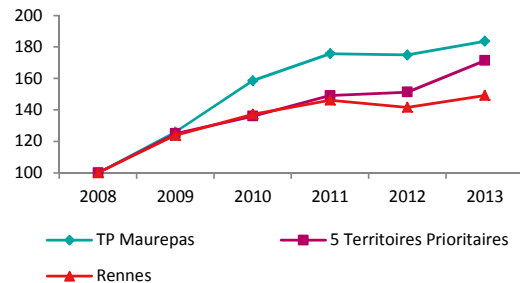


Sources : INSEE 2011, APRAS

## Progression des jeunes accueillis à la Mission Locale

La hausse des jeunes accueillis par la Mission Locale a été plus soutenue que sur les autres territoires, notamment sur la période 2008-2011. Entre 2008 et 2013, ce sont 210 jeunes de plus qui sont accueillis, soit une hausse de 83,7% (+71,3% sur les 5 TP, +49,2% à Rennes)

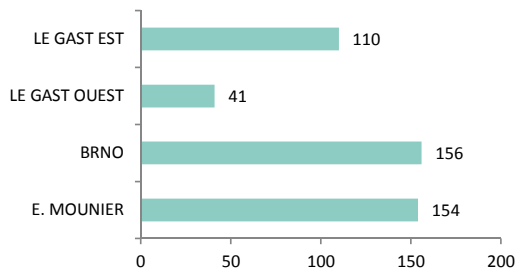
## Evolution du nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale (base 100) TP - Rennes



Sources : Mission Locale, APRAS 2013

FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE MAUREPAS

Nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale en 2013 - Iris

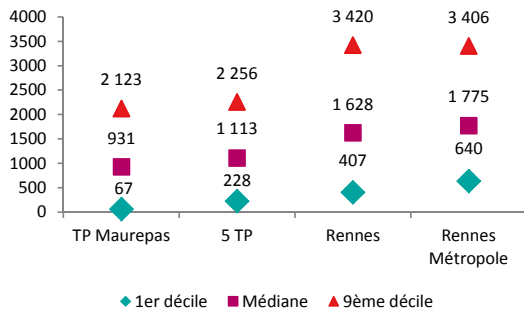


Sources : Mission Locale, APRAS 2013

Un revenu médian à 931€

Ce revenu médian par U.C. descend à 543€ à Brno et à 775€ à E.Mounier. Sur la période 2008-2011, il baisse de 40€ sur le TP, quand il parvient à augmenter légèrement sur la ville (+73€). L'écart continue ainsi à se creuser. Le 1<sup>er</sup> décile qui était de 151€ en 2008, tombe à 67€ en 2011.

Revenus fiscaux des ménages par UC – TP – Rennes - RM



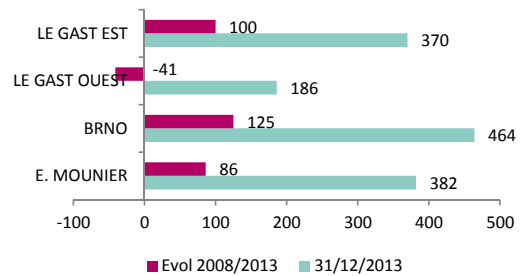
Sources : INSEE 2011, APRAS

1 400 allocataires fortement dépendants des prestations sociales

Fin 2013, 1 402 ménages du TP de Maurepas ont des ressources dont au moins 50% proviennent des prestations sociales. On observe qu'ils sont particulièrement nombreux à Brno et Mounier.

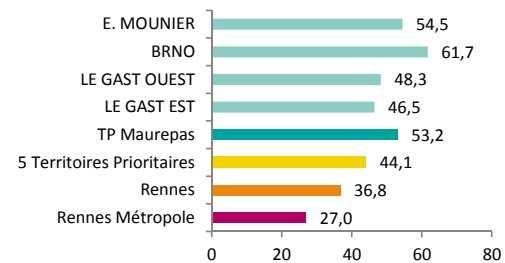
La progression apparaît plus limitée par rapport aux autres territoires (+23,9% par rapport à 2008, contre +40,3% dans les 5TP, +34,7% pour Rennes). Pour autant, étant donné le nombre de ménages initialement concernés par cette situation avant 2008, la hausse de 23,9% a concerné 270 foyers supplémentaires et les taux de ménages fortement dépendants des prestations restent les plus élevés de la ville.

Nombre d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales ; Evolution 2008-2013 – Iris



Sources : CAF, APRAS au 31.12.

Taux de ménages fortement dépendants des prestations Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole

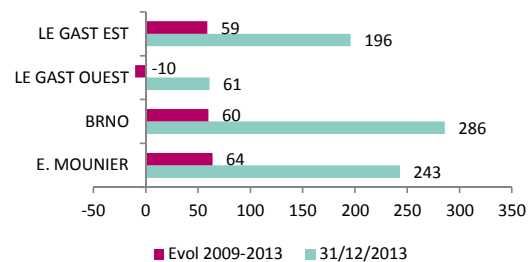


Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

1 003 foyers perçoivent le RSA au 31.12.2013 dont 786 au titre du socle

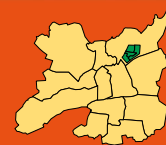
Entre 2009 et 2013, le TP de Maurepas compte 189 bénéficiaires du RSA de plus, en particulier 173 bénéficiaires du RSA Socle. Ce sont les hausses les plus fortes en nombre, mais elles apparaissent plus limitées de manière relative (+23,2% bénéficiaires du RSA, contre +27,3% sur les 5 TP).

Nombre de bénéficiaires du RSA Socle ; Evolution 2009-2013 – Iris



Sources : CAF, APRAS au 31.12.





### Population

	Population en 2011	Population en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
EMMANUEL MOUNIER	2 114	2 505	-391	-15.6%
BRNO	1 943	1 957	-14	-0.7%
LE GAST OUEST	1 705	1 744	-39	-2.2%
LE GAST EST	3 041	2 947	94	3.2%
TP MAUREPAS	8 802	9 153	-351	-3.8%
5 TP	51 112	54 452	-3 340	-6.1%
RENNES	208 033	209 613	-1 580	-0.8%

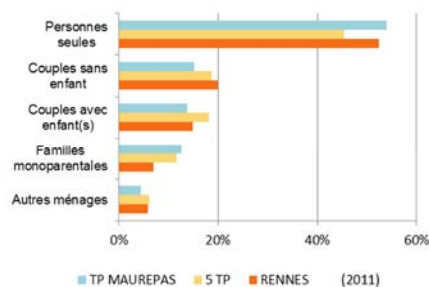
Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### Ménages

	Ménages en 2011	Ménages en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
TP MAUREPAS	4 773	4 867	-94	-1.9%
5 TP	24 375	24 807	-432	-1.7%
RENNES	108 209	106 183	2 026	1.9%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 est de 1,8 pour le TP Maurepas. Il est de 2,0 pour l'ensemble des TP et de 1,8 à Rennes.

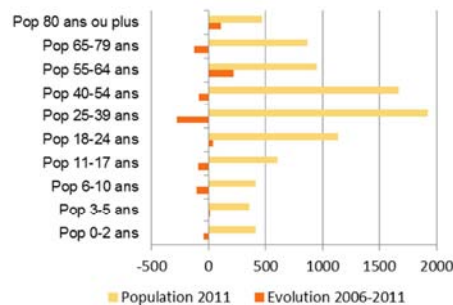


	TP MAUREPAS		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Personnes seules	51.3%	54.0%	40.8%	45.3%	50.0%	52.4%
Couples sans enfant	16.1%	15.2%	20.1%	18.7%	21.0%	19.9%
Couples avec enfant(s)	14.5%	13.7%	20.4%	18.2%	16.0%	14.8%
Familiales monoparentales	14.3%	12.6%	12.7%	11.6%	7.2%	7.0%
Autres ménages	3.9%	4.4%	6.0%	6.2%	5.7%	5.9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

La catégorie "autres ménages" rassemble différentes formes de colocation.

### Tranches d'âge



### Evolution 2006-2011 en %

	TP MAUREPAS	5 TP	RENNES
Pop 0-2 ans	-9.8%	-1.6%	2.0%
Pop 3-5 ans	3.8%	1.7%	3.6%
Pop 6-10 ans	-20.2%	-7.3%	0.2%
Pop 11-17 ans	-13.5%	-22.4%	-7.8%
Pop 18-24 ans	3.6%	-10.6%	-2.2%
Pop 25-39 ans	-12.5%	-8.3%	-2.6%
Pop 40-54 ans	-5.0%	-13.8%	-4.5%
Pop 55-64 ans	29.4%	13.8%	14.2%
Pop 65-79 ans	-12.4%	1.8%	-4.2%
Pop 80 ans ou plus	30.4%	29.6%	15.1%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### % des tranches d'âge

	TP MAUREPAS		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop 0-2 ans	5.0%	4.7%	4.2%	4.4%	3.1%	3.2%
Pop 3-5 ans	3.7%	4.0%	3.6%	3.9%	2.7%	2.8%
Pop 6-10 ans	5.7%	4.7%	5.6%	5.6%	4.2%	4.2%
Pop 11-17 ans	7.6%	6.9%	8.6%	7.1%	6.5%	6.1%
Pop 18-24 ans	12.0%	12.9%	16.0%	15.3%	22.3%	22.0%
Pop 25-39 ans	24.0%	21.9%	22.0%	21.5%	22.7%	22.2%
Pop 40-54 ans	19.2%	18.9%	18.6%	17.1%	16.8%	16.2%
Pop 55-64 ans	8.0%	10.8%	9.2%	11.1%	8.4%	9.6%
Pop 65-79 ans	10.8%	9.9%	9.0%	9.8%	9.1%	8.8%
Pop 80 ans ou plus	3.9%	5.3%	3.0%	4.1%	4.2%	4.9%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### Nationalité / Immigrés

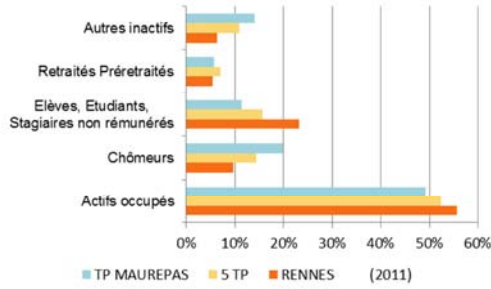
	TP MAUREPAS		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop Français	89.8%	85.7%	90.3%	87.1%	94.6%	93.4%
Pop Etrangers	10.2%	14.3%	9.7%	12.9%	5.4%	6.6%
Pop Immigrés	14.0%	18.8%	12.5%	16.4%	7.1%	8.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Un immigré est, selon la définition de l'INSEE, inspirée du Haut Conseil à l'Intégration, une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France.

FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE MAUREPAS

Activité (population 15-64 ans)



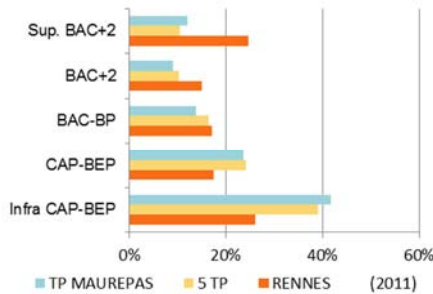
Le taux d'activité des 15-64 ans est de 69,1% (5TP : 66,7 %, Rennes : 65,2%).  
 Le taux d'activité féminin est de 64,6% (5TP : 62,0%, Rennes : 61,7%).  
 L'indice de chômage (nb de chômeurs/nb d'actifs) est de 28,7% (5TP : 21,6%, Rennes : 14,8%).

	TP MAUREPAS		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Actifs occupés	54.4%	49.2%	56.5%	52.3%	56.7%	55.6%
Chômeurs	16.2%	19.8%	10.7%	14.4%	7.3%	9.6%
Béves, Etudiants, Stagiaires non rémunérés	13.0%	11.4%	17.6%	15.5%	24.7%	23.2%
Retraités Prêtrétraités	4.0%	5.6%	6.0%	6.9%	5.0%	5.4%
Autres inactifs	12.5%	14.0%	9.2%	10.9%	6.3%	6.3%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Formation

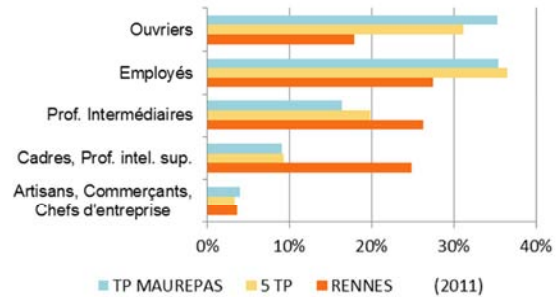
(Personnes de 15 ans ou plus non scolarisées)



	TP MAUREPAS		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Infra CAP - BEP	42.8%	41.7%	40.3%	39.0%	29.4%	26.1%
CAP - BEP	23.7%	23.6%	24.8%	24.2%	18.9%	17.4%
BAC - BP	13.1%	13.7%	15.4%	16.3%	16.6%	17.0%
BAC+2	8.0%	9.0%	10.3%	10.2%	14.1%	14.9%
Sup. BAC+2	12.5%	12.0%	9.3%	10.3%	21.0%	24.6%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

Professions et Catégories Socio-professionnelles (actifs 15-64 ans)

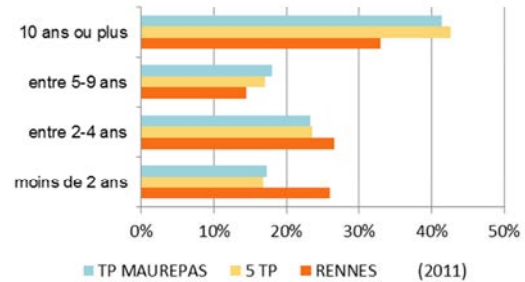


	TP MAUREPAS		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Agriculteurs exploitants	0.1%	0.1%	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	3.5%	4.0%	2.8%	3.3%	3.2%	3.6%
Cadres, Prof. intel. sup.	10.9%	9.0%	8.5%	9.3%	21.7%	24.8%
Prof. Intermédiaires	18.3%	16.3%	21.1%	19.8%	27.3%	26.2%
Employés	32.6%	35.4%	36.4%	36.5%	28.9%	27.4%
Ouvriers	34.7%	35.3%	31.1%	31.1%	18.8%	17.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

Ancienneté dans le logement

Ménages emménagés depuis :



	TP MAUREPAS		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Moins de 2 ans	15.9%	17.3%	15.6%	16.8%	24.4%	25.9%
Entre 2-4 ans	24.7%	23.3%	24.3%	23.6%	26.9%	26.6%
Entre 5-9 ans	19.6%	18.0%	20.2%	17.1%	16.8%	14.5%
Depuis 10 ans ou plus	39.7%	41.4%	39.9%	42.6%	31.9%	33.0%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Les étudiants ayant un logement sur Rennes sont comptabilisés ; leur présence explique la forte mobilité sur certains quartiers.

**Le recensement rénové :** Depuis 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

→ Le sondage entraîne une incertitude des résultats, notamment sur des territoires restreints comme les Iris. C'est pourquoi les données en valeur brute (à l'exception de la population totale) ne sont pas affichées ici.

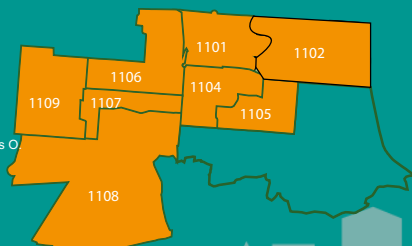


Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale • contact@apras.asso.fr



**LE BLOSNE**  
Territoires Prioritaires

- 1101 Le Landrel Ouest
- 1102 Le Landrel E.-Les Hautes O
- 1104 Torigné Ouest
- 1105 Torigné Est
- 1106 Saint-Benoit
- 1107 Suisse
- 1108 Portugal
- 1109 H. Fréville Sud Est



## Fiche Territoire Prioritaire

# LE BLOSNE

Janvier 2015

## L'ESSENTIEL...

### Rappel démographique

15 621 habitants en 2011 sur le territoire d'observation CUCS 2006-2014.

Sur la période 2006-2011, la baisse de population est moins accentuée que sur les autres TP (-2,3% entre 2006 et 2011, contre -6,1% dans les 5 TP). Elle concerne avant tout Saint Benoît (-6,7%) et Le Landrel Est - Les Hautes Ourmes (-4,5%).

(Taux d'évolution moyens annuels : -0,5% pour le TP du Blosne ; -1,3% pour les 5 TP et -0,2% pour Rennes).

Mais toutes les tranches d'âge ne sont pas en baisse : les plus jeunes (moins de 10 ans) et les plus âgés (55 ans et plus) sont en hausse. La tranche d'âge qui augmente le plus est celle des 65-79 ans.

Les tranches d'âge qui diminuent le plus sont les adolescents (11-17 ans) et les jeunes adultes (18-24 ans). Les adultes de 25 à 39 ans et de 40 à 54 ans sont également en baisse.

Les étrangers et les immigrés ont fortement progressé sur le quartier (le nombre d'immigrés a augmenté de +33,6% entre 2006 et 2011, contre +23,5% sur les 5TP et +19,9% à Rennes). Les immigrés représentent 21% de la population du territoire en 2011.

Le taux d'activité a diminué de 2,3 points sur le TP (-0,5 pt sur les 5 TP et +1,2 pts à Rennes).

Mais ce sont surtout les actifs en emploi qui sont en recul (leur part baisse de 5,9 pts entre 2006 et 2011), tandis que le chômage progresse (la part des chômeurs parmi les 15-64 ans augmente de 3,6 pts).

Concernant les professions et catégories socio-professionnelles, pas d'évolutions significatives en dehors de la baisse de la part des professions intermédiaires (-1,8 pts) et hausse de la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (+1 pt).

Contrairement à ce qu'on observe sur les autres territoires, la part des niveaux infra CAP-BEP ne diminue pas (+0,9 pt, -3,3 pts pour Rennes globalement, -1,3 pts pour les 5 TP).

La part des diplômés du supérieur est globalement stable, tandis qu'elle progresse dans les autres territoires (+0,9 pt dans les 5 TP, +4,4 pts à Rennes globalement).

Le Blosne présente les plus forts taux de faibles niveaux de formation : 43,4% (39,0% dans les 5 TP ; 26,1% à Rennes).

## Synthèse données sociales

### Un quartier qui reste très familial

Malgré leur baisse, les familles restent nombreuses sur le quartier. Le Blosne demeure un quartier d'accueil des familles avec de jeunes enfants.

61% des familles du TP sont des familles à bas revenus.

La pauvreté touche des enfants et des jeunes : près de la moitié des moins de 20 ans sont bénéficiaires de la CMUC.

**6 Iris sont particulièrement concernés par les difficultés** : Landrel Ouest, Landrel Est - Les Hautes Ourmes, Torigné Ouest, Torigné Est, Saint Benoît et Suisse.

**La concentration des difficultés s'est renforcée.**

Torigné Est est l'Iris présentant les difficultés les plus accentuées ; viennent ensuite Torigné Ouest, Saint Benoît et les Hautes Ourmes.

Le Landrel Ouest est également fortement touché par le chômage, et notamment celui des jeunes (59% des jeunes actifs sont au chômage).

### Baisse des revenus et en particulier des plus faibles

Le revenu médian du TP diminue quand il augmente sur le reste de la ville.

La baisse la plus marquée concerne les revenus les plus faibles (1<sup>er</sup> décile).

**Le chômage et notamment le chômage des jeunes s'est accentué en 2013-2014**

**Un quartier plus marqué par un moindre recours aux services publics.**

C'est le cas très nettement pour l'accueil des jeunes enfants, mais cette analyse peut être étendue à d'autres dimensions.

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE LE BLOSNE

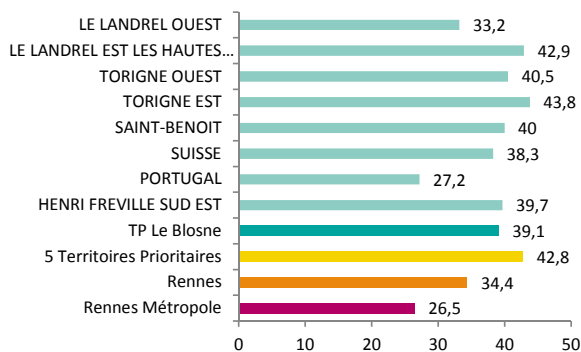
## Le TP le plus familial

C'est le TP qui compte de loin le plus de familles (2 009 familles allocataires au 31.12.2013). Le nombre de familles a un peu diminué (-2,9% entre 2008 et 2013).

Si les familles monoparentales sont nombreuses (elles sont au nombre de 785 sur le quartier, 39% des familles), les couples sont aussi bien présents.

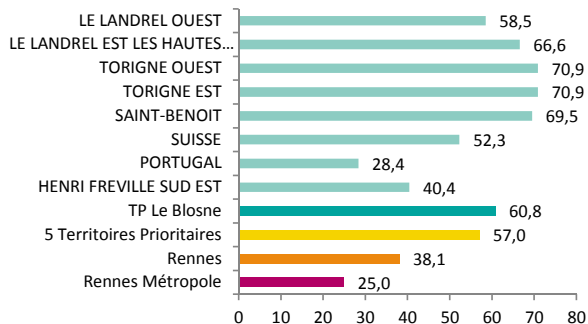
61% des familles avec enfant(s) sont des familles à « bas revenus ». Sur Saint-Benoît et sur les 2 iris de Torigné, il est supérieur à 69%.

#### % de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles allocataires - Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

#### % familles à bas revenus (parmi les familles allocataires) Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

## 830 enfants de moins de 3 ans

Ce nombre est à peu près stable depuis plusieurs années. Tandis que le quartier connaît une baisse du nombre d'habitants, la population des moins de 3 ans reste stable.

## Evolution du nombre de moins de 3 ans

## - TP du Blosne

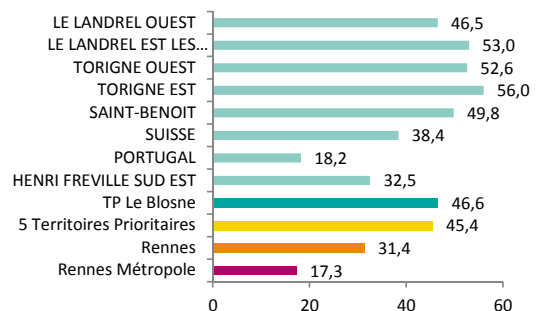


Sources : CAF, APRAS au 31.12

## 47% des moins de 20 ans bénéficient de la CMUC

Cet indicateur renvoie à la faiblesse des revenus des foyers. Il concerne plus de la moitié des jeunes du Landrel Est, de Torigné Est et Ouest.

#### % moins de 20 ans bénéficiaires de la CMUC Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole

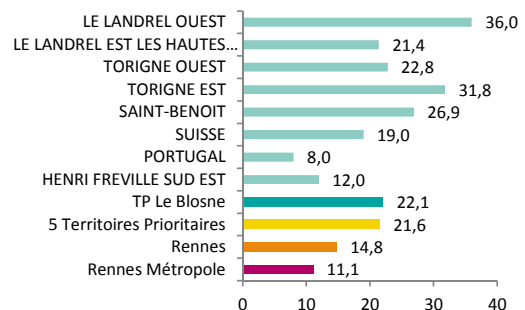


Sources : CPAM, APRAS au 31.12.2013

## 22% des actifs se déclarent chômeurs

Ce chiffre issu du recensement de la population en 2011 n'est pas le taux de chômage « officiel ».

## Indice de chômage 15-64 ans INSEE - Iris – TP – Rennes – RM



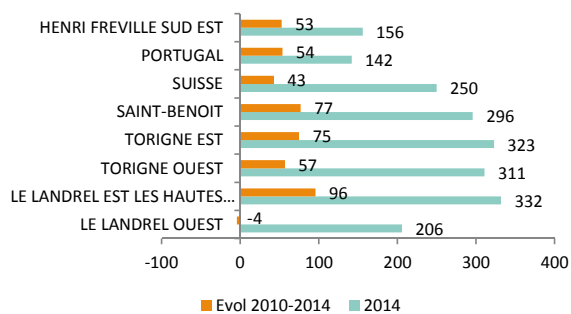
Sources : INSEE 2011, APRAS

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE LE BLOSNE

## 2 016 chômeurs inscrits à Pôle Emploi

Entre mars 2010 et mars 2014, ce sont 451 demandeurs supplémentaires, soit une hausse de 28,8% (+35,3% pour les 5 Territoires Prioritaires, +37,1% pour Rennes).

## Nombre de demandeurs d'emploi Cat ABC au 31.03.2014 - Iris

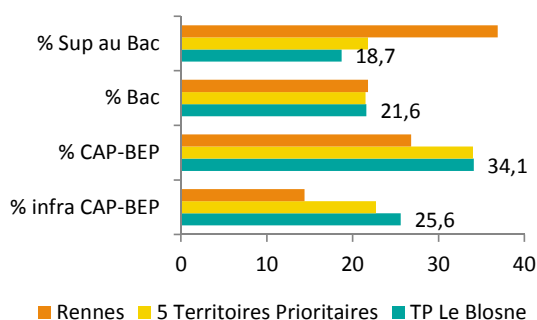


Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi, à l'instar de celui de la population, est plus bas que sur la ville en moyenne : 60% ont un niveau CAP-BEP ou inférieur.

517 chômeurs ont un niveau inférieur au CAP sur le TP.

## Niveaux de formation des chômeurs Pôle Emploi – Cat. ABC



Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

## Des jeunes moins souvent scolarisés davantage actifs et au chômage

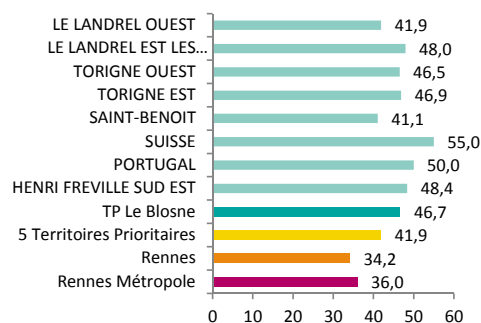
Le taux de scolarisation des 18-24 ans est, avec celui de Bréquigny, le plus bas des TP rennais (48,2% contre 63,4% dans les 5 TP et 78,0% à Rennes).

46,7% des 15-24 ans du Blosne sont actifs (c'est-à-dire en emploi ou au chômage).

Parmi ces actifs, 37,2% se déclarent (au recensement INSEE) au chômage. Le taux de jeunes actifs au chômage approche 60% au Landrel Ouest.

## Taux d'activité des 15-24 ans

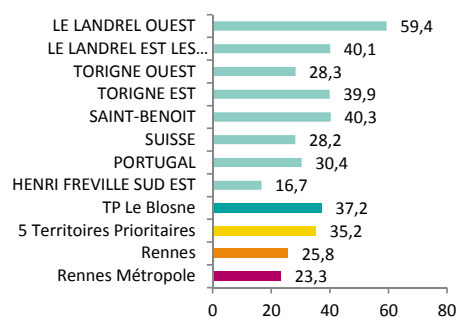
## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : INSEE 2011, APRAS

## % des actifs de 15-24 ans au chômage (INSEE)

## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : INSEE 2011, APRAS

## Progression des jeunes accueillis à la Mission Locale

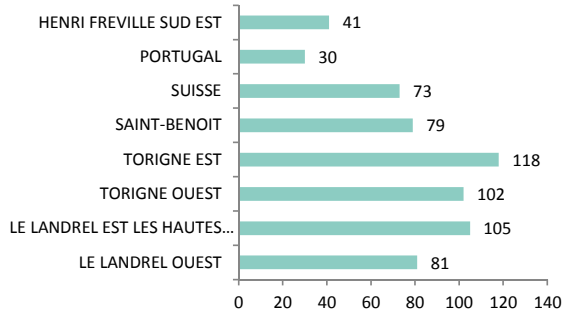
La hausse des jeunes accueillis par la Mission Locale sur la période 2008-2012 s'est faite dans les mêmes proportions que celles observées sur la ville ; elle n'en demeure pas moins significative. On remarque également une plus forte progression sur l'année 2013 (+86 jeunes en un an, soit +15,8%).

Entre 2008 et 2013, ce sont 237 jeunes de plus qui sont accueillis, soit une hausse de 60,5% (+71,3% sur les 5 TP, +49,2% à Rennes).



FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE LE BLOSNE

Nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale en 2013 - Iris

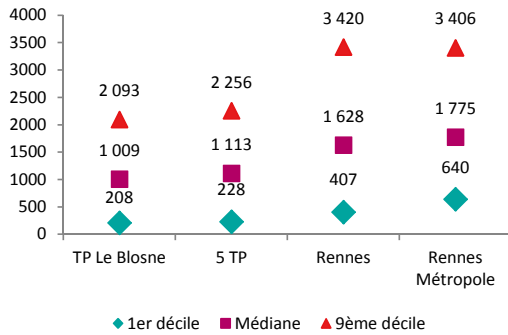


Sources : Mission Locale, APRAS 2013

Un revenu médian à 1 009€

Ce revenu médian par U.C. se situe à 686€ à Torigné Est, à 712€ à Torigné Ouest et à 765€ à Saint Benoît. Sur la période 2008-2011, il baisse de 25€ sur le TP, quand il augmente légèrement sur la ville (+73€). L'écart continue ainsi à se creuser. Le 1er décile qui était de 275€ en 2008, est de 208€ en 2011.

Revenus fiscaux des ménages par UC – TP – Rennes - RM



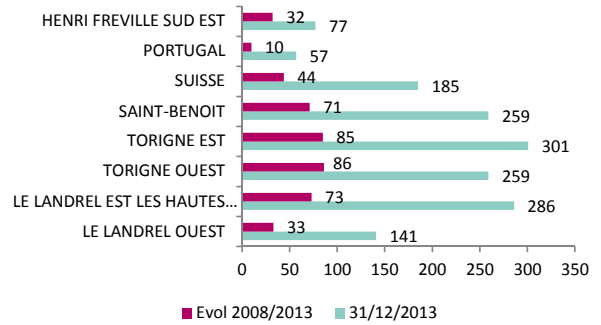
Sources : INSEE 2011, APRAS

1 525 ménages allocataires fortement dépendants des prestations sociales

Fin 2013, 1 525 ménages du TP du Blosne ont des ressources dont au moins 50% proviennent des prestations sociales. Ils sont les plus nombreux dans les Iris Torigné Est et Ouest, Saint Benoît et au Landrel Est. La progression est de +38,4% par rapport à 2008 (+434 ménages supplémentaires), contre +40,3% dans les 5TP (+34,7% pour Rennes).

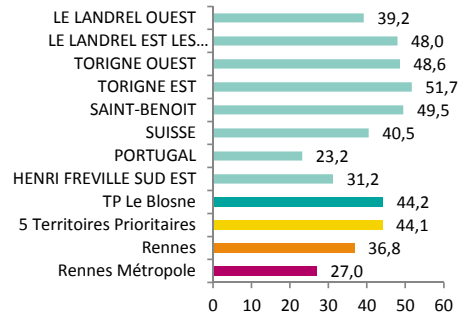
Le taux de ménages fortement dépendants des prestations avoisine les 50% à Torigné Est et Ouest, Saint Benoît et au Landrel Est.

Nombre d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales ; Evolution 2008-2013 – Iris



Sources : CAF, APRAS au 31.12.

Taux de ménages fortement dépendants des prestations Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole

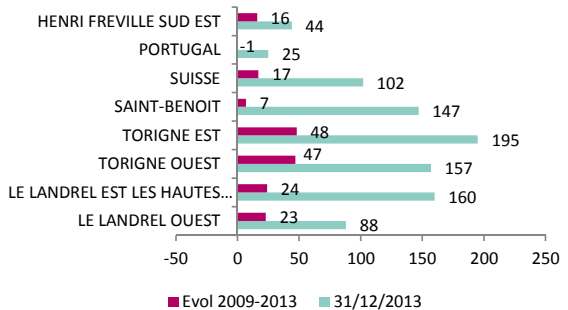


Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

1 210 foyers perçoivent le RSA au 31.12.2013 dont 918 au titre du socle

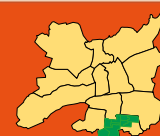
Entre 2009 et 2013, le TP du Blosne compte 181 bénéficiaires du RSA de plus, cette hausse ne concerne que les bénéficiaires du RSA Socle (soit +24,6%).

Nombre de bénéficiaires du RSA Socle ; Evolution 2009-2013 – Iris



Sources : CAF, APRAS au 31.12.





JANVIER 2015

## Population

	Population en 2011	Population en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
LE LANDRELE OUEST	2 160	2 075	85	4.1%
LE LANDRELE E. LES HTES OURIMES	2 349	2 459	-110	-4.5%
TORIGNE OUEST	1 780	1 835	-55	-3.0%
TORIGNE EST	1 942	2 024	-82	-4.1%
SAINT-BENOIT	2 073	2 223	-150	-6.7%
SUISSE	2 059	1 988	71	3.6%
PORTUGAL	1 689	1 762	-73	-4.1%
HENRI FREVILLE SUD EST	1 567	1 619	-52	-3.2%
<b>TP LE BLOSNE</b>	<b>15 621</b>	<b>15 986</b>	<b>-365</b>	<b>-2.3%</b>
5 TP	51 112	54 452	-3 340	-6.1%
RENNES	208 033	209 613	-1 580	-0.8%

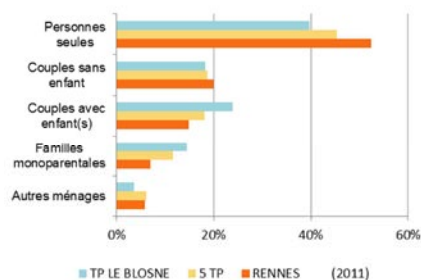
Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## Ménages

	Ménages en 2011	Ménages en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
TP LE BLOSNE	6 880	6 983	-103	-1.5%
5 TP	24 375	24 807	-432	-1.7%
RENNES	108 209	106 183	2 026	1.9%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 est de 2,3 pour le TP du Blosne. Il est de 2,0 pour l'ensemble des TP et de 1,8 à Rennes.

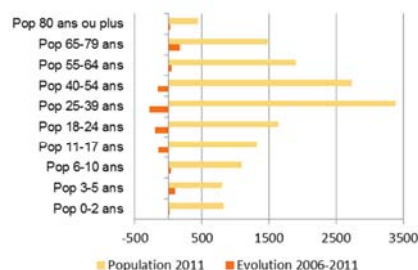


	TP LE BLOSNE		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Personnes seules	37.4%	39.8%	40.8%	45.3%	50.0%	52.4%
Couples sans enfant	21.1%	18.3%	20.1%	18.7%	21.0%	19.9%
Couples avec enfant(s)	24.2%	23.9%	20.4%	18.2%	16.0%	14.8%
Familles monoparentales	14.0%	14.5%	12.7%	11.6%	7.2%	7.0%
Autres ménages	3.3%	3.6%	6.0%	6.2%	5.7%	5.9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

La catégorie "autres ménages" rassemble différentes formes de colocation.

## Tranches d'âge



## Evolution 2006-2011 en %

	TP LE BLOSNE	5 TP	RENNES
Pop 0-2 ans	2.9%	-1.6%	2.0%
Pop 3-5 ans	14.9%	1.7%	3.6%
Pop 6-10 ans	3.7%	-7.3%	0.2%
Pop 11-17 ans	-10.1%	-22.4%	-7.8%
Pop 18-24 ans	-10.6%	-10.6%	-2.2%
Pop 25-39 ans	-7.7%	-8.3%	-2.6%
Pop 40-54 ans	-5.5%	-13.8%	-4.5%
Pop 55-64 ans	2.6%	13.8%	14.2%
Pop 65-79 ans	13.4%	1.8%	-4.2%
Pop 80 ans ou plus	6.8%	29.6%	15.1%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## % des tranches d'âge

	TP LE BLOSNE		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop 0-2 ans	5.0%	5.3%	4.2%	4.4%	3.1%	3.2%
Pop 3-5 ans	4.4%	5.1%	3.6%	3.9%	2.7%	2.8%
Pop 6-10 ans	6.6%	7.0%	5.6%	5.6%	4.2%	4.2%
Pop 11-17 ans	9.2%	8.4%	8.6%	7.1%	6.5%	6.1%
Pop 18-24 ans	11.5%	10.5%	16.0%	15.3%	22.3%	22.0%
Pop 25-39 ans	22.9%	21.7%	22.0%	21.5%	22.7%	22.2%
Pop 40-54 ans	18.1%	17.5%	18.6%	17.1%	16.8%	16.2%
Pop 55-64 ans	11.6%	12.2%	9.2%	11.1%	8.4%	9.6%
Pop 65-79 ans	8.2%	9.5%	9.0%	9.8%	9.1%	8.8%
Pop 80 ans ou plus	2.6%	2.8%	3.0%	4.1%	4.2%	4.9%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## Nationalité / Immigrés

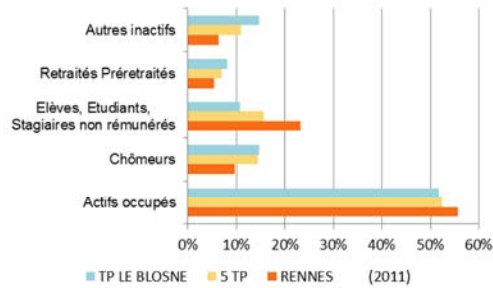
	TP LE BLOSNE		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop Français	87.1%	83.4%	90.3%	87.1%	94.6%	93.4%
Pop Etrangers	12.9%	16.6%	9.7%	12.9%	5.4%	6.6%
Pop Immigrés	15.6%	21.3%	12.5%	16.4%	7.1%	8.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Un immigré est, selon la définition de l'INSEE, inspirée du Haut Conseil à l'Intégration, une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France.

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE LE BLOSNE

## Activité (population 15-64 ans)



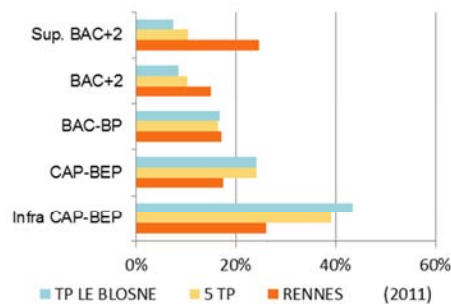
Le taux d'activité des 15-64 ans est de 66,5% (5TP : 66,7 %, Rennes : 65,2%).  
Le taux d'activité féminin est de 60,9% (5TP : 62,0%, Rennes : 61,7%).  
L'indice de chômage (nb de chômeurs/nb d'actifs) est de 22,1% (5TP : 21,6%, Rennes : 14,8%).

	TP LE BLOSNE		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Actifs occupés	57.7%	51.8%	56.5%	52.3%	56.7%	55.6%
Chômeurs	11.1%	14.7%	10.7%	14.4%	7.3%	9.6%
Elèves, Etudiants, Stagiaires non rémunérés	12.3%	10.7%	17.6%	15.5%	24.7%	23.2%
Retraités Préretraités	7.4%	8.1%	6.0%	6.9%	5.0%	5.4%
Autres inactifs	11.5%	14.7%	9.2%	10.9%	6.3%	6.3%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## Formation

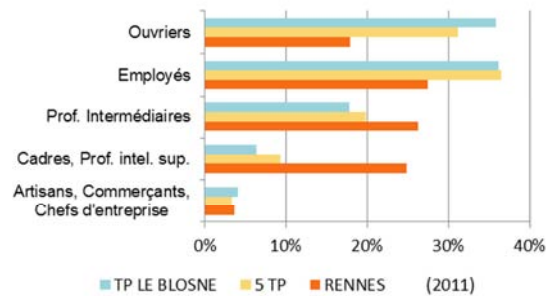
(Personnes de 15 ans ou plus non scolarisées)



	TP LE BLOSNE		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Infra CAP - BEP	42.5%	43.4%	40.3%	39.0%	29.4%	26.1%
CAP - BEP	26.3%	24.0%	24.8%	24.2%	18.9%	17.4%
BAC - BP	15.2%	16.7%	15.4%	16.3%	16.6%	17.0%
BAC+2	9.7%	8.5%	10.3%	10.2%	14.1%	14.9%
Sup. BAC+2	6.3%	7.5%	9.3%	10.3%	21.0%	24.6%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

## Professions et Catégories Socio-professionnelles (actifs 15-64 ans)

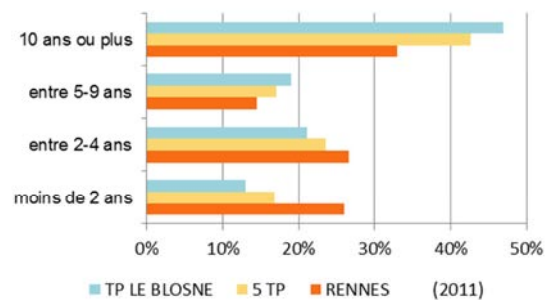


	TP LE BLOSNE		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Agriculteurs exploitants	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	3.1%	4.1%	2.8%	3.3%	3.2%	3.6%
Cadres, Prof. intel. sup.	5.8%	6.3%	8.5%	9.3%	21.7%	24.8%
Prof. Intermédiaires	19.5%	17.7%	21.1%	19.8%	27.3%	26.2%
Employés	36.7%	36.1%	36.4%	36.5%	28.9%	27.4%
Ouvriers	35.0%	35.8%	31.1%	31.1%	18.8%	17.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

## Ancienneté dans le logement

## Ménages emménagés depuis :



	TP LE BLOSNE		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Moins de 2 ans	12.7%	13.0%	15.6%	16.8%	24.4%	25.9%
Entre 2-4 ans	23.1%	21.1%	24.3%	23.6%	26.9%	26.6%
Entre 5-9 ans	21.4%	19.0%	20.2%	17.1%	16.8%	14.5%
Depuis 10 ans ou plus	42.8%	46.9%	39.9%	42.6%	31.9%	33.0%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Les étudiants ayant un logement sur Rennes sont comptabilisés ; leur présence explique la forte mobilité sur certains quartiers.

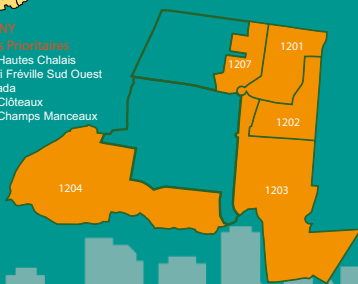
**Le recensement rénové :** Depuis 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

→ Le sondage entraîne une incertitude des résultats, notamment sur des territoires restreints comme les Iris. C'est pourquoi les données en valeur brute (à l'exception de la population totale) ne sont pas affichées ici.



## BREQUIGNY

Territoires Prioritaires  
1201 Les Hautes Chalais  
1202 Henri Fréville Sud Ouest  
1203 Canada  
1204 Les Clôteaux  
1207 Les Champs Manceaux



## Fiche Territoire Prioritaire BREQUIGNY

Janvier 2015

### L'ESSENTIEL...

#### Rappel démographique

8 672 habitants en 2011 sur le territoire d'observation CUCS 2006-2014.

Bréquigny est le TP qui marque la plus forte baisse de population (-11,7% entre 2006 et 2011, contre -6,1% dans les 5 TP). Elle concerne tous les Iris mais sont plus fortement concernés les Hautes Chalais (-24,5%), Canada (11,6%) et Les Clôteaux (-10,2%).

(Taux d'évolution moyens annuels : -2,5% pour le TP de Bréquigny ; -1,3% pour les 5 TP et -0,2% pour Rennes).

Ce sont les tranches de 11 à 54 ans qui marquent les plus fortes baisses.

Les moins de 3 ans apparaissent en baisse légèrement selon les données INSEE ; du point de vue des chiffres de la CAF, la période récente marque la tendance à la hausse des jeunes enfants.

Les 3-5 ans, les enfants sont en hausse.

Les adolescents (11-17 ans) et les jeunes adultes (18-24 ans) marquent de fortes baisses ; c'est le cas également des 40-54 ans.

Les 55 ans et plus progressent significativement.

Sur le plan de la composition familiale, Bréquigny présente un taux de couples sans enfant un peu plus élevé.

Les étrangers et les immigrés ont progressé sur le quartier (le nombre d'immigrés a augmenté de +6,2% entre 2006 et 2011, contre +23,4% sur les 5 TP et +19,9% à Rennes). Les immigrés représentent 12% de la population du territoire en 2011.

Le taux d'activité a diminué de 1,4 points sur le TP (-0,5 pt sur les 5 TP et +1,2 pts à Rennes).

Mais ce sont surtout les actifs en emploi qui sont en recul (leur part baisse de 4 pts entre 2006 et 2011), tandis que le chômage

progressive (la part des chômeurs parmi les 15-64 ans augmente de 2,6 pts).

Concernant les professions et catégories socio-professionnelles, la plus forte baisse concerne les ouvriers (-2,4 pts). Les parts des cadres et des artisans, commerçants, chefs d'entreprise progressent sur le TP de Bréquigny (respectivement +1,3 pts et +0,8 pts).

Les niveaux de formation du territoire ont progressé, de manière plus limitée qu'à Rennes, mais plus fortement que les 5 TP : la part des niveaux infra CAP-BEP a diminué (-2 pts ; -3,3 pts pour Rennes globalement, -1,3 pts pour les 5 TP).

La part des diplômés du supérieur a progressé (+2,4 pts, +4,4 pts pour Rennes, +0,9 pt pour les 5 TP).

#### Synthèse données sociales

Les données sur les familles indiquent un certain renouvellement démographique du territoire.

L'ensemble du territoire présente un niveau de difficulté moins accentué que sur les TP rennais en moyenne.

Toutefois, deux Iris se dégagent nettement des autres : **Canada et les Champs Manceaux**.

D'autre part le territoire marque ces dernières années de fortes dégradations ; les variations relatives sont d'autant plus fortes que les nombres initiaux étaient plus limités.

Ce territoire est également marqué par un niveau élevé de l'activité de sa population et notamment des jeunes.

Progression accentuée des jeunes accueillis par la Mission Locale.

**A côté de fortes dégradations, des signes encourageants sur la vitalité démographique et sur l'évolution de la mixité** (cf. professions, catégories socio-professionnelle et niveaux de formation).

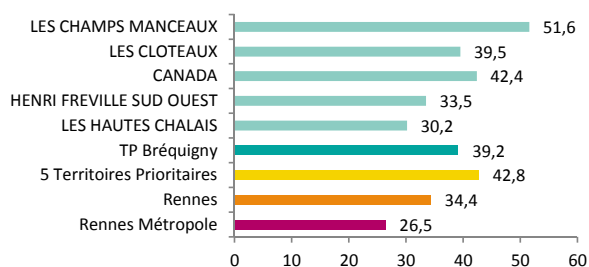
## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE BREQUIGNY

## Hausse du nombre de familles

Le nombre de familles augmente de 4,4% entre 2008 et 2013 (+51 familles). Alors que le territoire marque encore une baisse de sa population, les données de la CAF indiquent depuis plusieurs années les signes d'un certain renouveau démographique. La progression concerne davantage des familles en couple (+6,4%) que des familles monoparentales (+1,5%). Ainsi, le taux de familles monoparentales est en recul sur ce territoire, même s'il reste nettement supérieur à la moyenne rennaise.

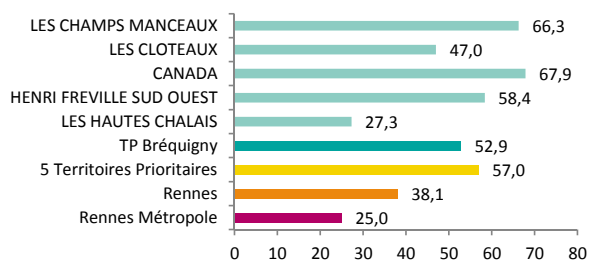
Les 2/3 des familles sont des ménages à bas revenus sur les Iris Champs manceaux et Canada.

## % de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles allocataires - Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

## % familles à bas revenus (parmi les familles allocataires) Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

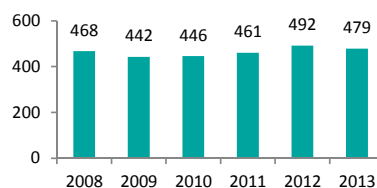
## Moins de 3 ans : tendance globale à la hausse

La progression sur la période 2009-2012 est manifeste ; 2013 marque un recul.

Les Iris qui ont porté cette hausse sont Les Champs Manceaux, Les Hautes Chalais et Canada.

## Evolution du nombre de moins de 3 ans

## - TP de Bréquigny

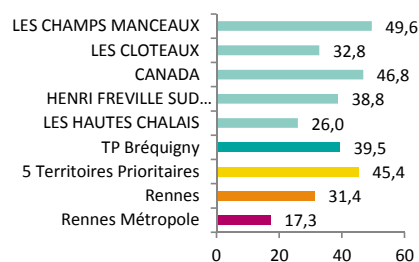


Sources : CAF, APRAS au 31.12

## 39% des moins de 20 ans bénéficient de la CMUC

Cet indicateur renvoie à la faiblesse des revenus des foyers. Près de la moitié des jeunes sont concernés aux Champs Manceaux et à Canada.

## % moins de 20 ans bénéficiaires de la CMUC Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : CPAM, APRAS au 31.12.2013

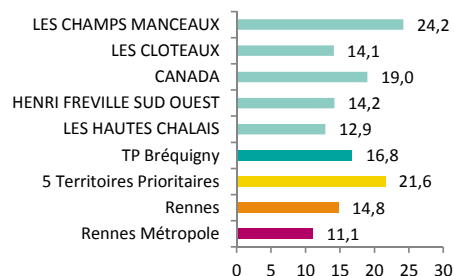
## L'indice de chômage est 2 points supérieur à celui de Rennes

A côté des autres TP Rennais, Bréquigny met en évidence un taux plus favorable d'actifs en emploi.

Des écarts importants sont à noter entre les Iris : Champs Manceaux se distingue par un niveau nettement plus élevé.

## Indice de chômage des 15-64 ans INSEE

## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



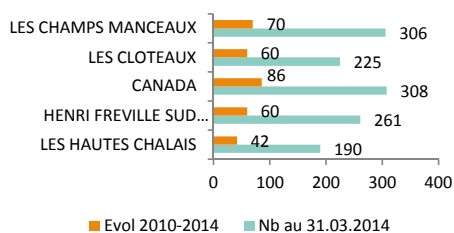
Sources : INSEE 2011, APRAS

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE BREQUIGNY

## 1 290 chômeurs inscrits à Pôle Emploi

Entre mars 2010 et mars 2014, ce sont 319 demandeurs supplémentaires qui vivent sur le quartier, soit une hausse de 32,9% (+35,3% pour les 5 Territoires Prioritaires, +37,1% pour Rennes).

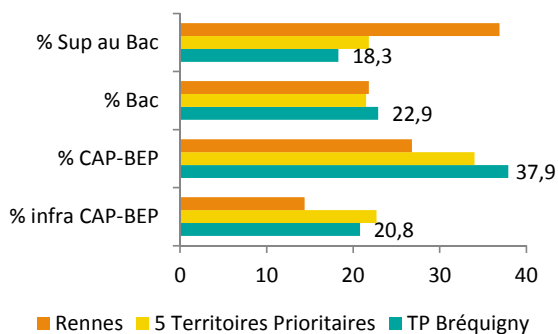
## Nombre de demandeurs d'emploi Cat ABC au 31.03.2014 - Iris



Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

Bréquigny est le TP où le niveau CAP-BEP est le plus représenté parmi les chômeurs. 268 chômeurs ont un niveau inférieur au CAP sur le TP (dont 76 à Canada, 67 à Henri Fréville Sud Ouest et 56 à Champs Manceaux).

## Niveaux de formation des chômeurs Pôle Emploi – Cat. ABC



Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

## Des jeunes moins souvent scolarisés davantage actifs

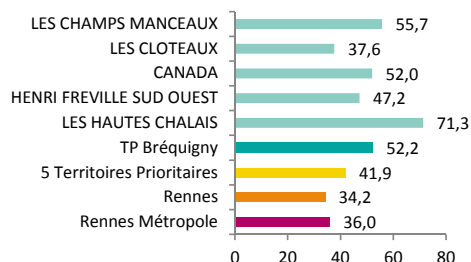
Le taux de scolarisation des 18-24 ans est le plus faible de tous les TP : 47,4%, contre 63,4% dans les 5 TP et 78,0% à Rennes. Il est au plus bas aux Hautes Chalais (36,0%).

52,2% des 15-24 ans sont actifs (c'est-à-dire en emploi ou au chômage).

Parmi ces actifs, 32,1% se déclarent (au recensement INSEE) au chômage. Le taux de jeunes au chômage approche 43% aux Clôteaux.

## Taux d'activité des 15-24 ans

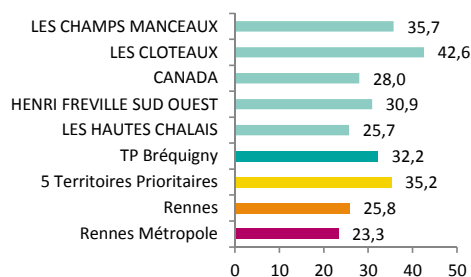
## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : INSEE 2011, APRAS

## % des 15-24 ans au chômage (INSEE)

## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole

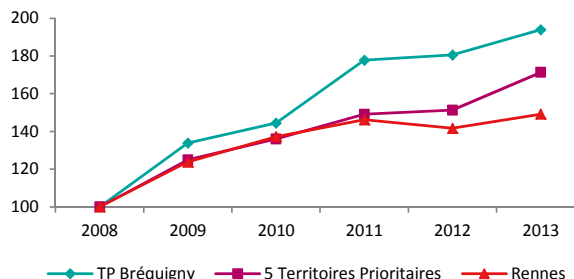


Sources : INSEE 2011, APRAS

## Progression des jeunes accueillis à la Mission Locale

La hausse des jeunes accueillis par la Mission Locale a été plus soutenue que sur les autres territoires, notamment sur la période 2008-2011. Entre 2008 et 2013, ce sont 203 jeunes de plus qui sont accueillis, soit une hausse de 94,0% (+71,3% sur les 5 TP, +49,2% à Rennes)

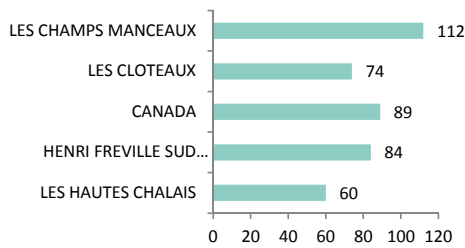
## Evolution du nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale (base 100) TP - Rennes



Sources : Mission Locale, APRAS 2013

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE BREQUIGNY

## Nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale en 2013 - Iris



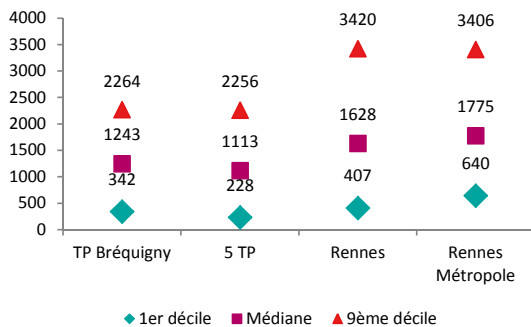
Sources : Mission Locale, APRAS 2013

## Un revenu médian à 1 243€

Ce revenu médian par U.C. se situe à 891€ à Canada et à 900€ à Champs Manceaux. Ce revenu médian de 2011 est identique à celui de 2008 (il augmente de 73€ sur la ville et baisse de 7€ sur les TP rennais).

Le 1<sup>er</sup> décile qui était de 395€ en 2008, est de 342€ en 2011.

## Revenus fiscaux des ménages par UC – TP – Rennes - RM



Sources : INSEE 2011, APRAS

## 840 allocataires fortement dépendants des prestations sociales

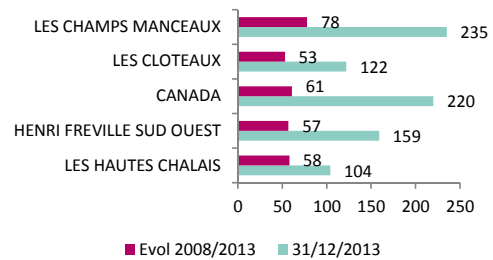
Fin 2013, 840 ménages du TP de Bréquigny ont des ressources dont au moins 50% proviennent des prestations sociales. Ils sont les plus nombreux aux Champs Manceaux (235 ménages) et à Canada (220).

Bréquigny marque de fortes hausses relatives en matière d'évolution 2008-2013 : +57,6% (contre +40,3% dans les 5TP, +34,7% pour Rennes) ; ce sont 307 foyers de plus concernés sur le TP de Bréquigny.

Tous les Iris sont concernés par cette hausse significative.

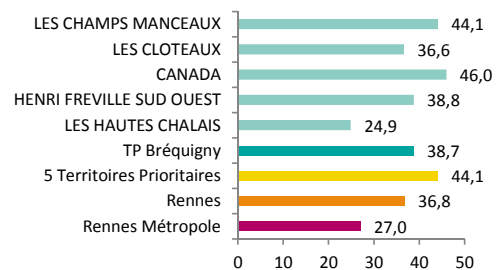
En termes de taux au regard des allocataires (hors étudiants et 65 ans et plus), ce sont Canada et Champs Manceaux qui marquent les plus fortes concentrations.

## Nombre d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales ; Evolution 2008-2013 – Iris



Sources : CAF, APRAS au 31.12.

## Taux de ménages fortement dépendants des prestations Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole

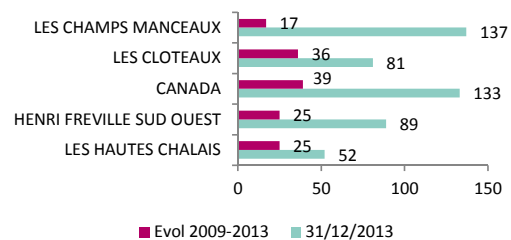


Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

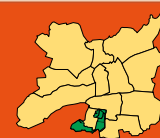
## 675 foyers perçoivent le RSA au 31.12.2013 dont 492 au titre du socle

Entre 2009 et 2013, le TP de Maurepas compte 165 bénéficiaires du RSA de plus, en particulier 142 bénéficiaires du RSA Socle. La progression est importante : +32,4% bénéficiaires du RSA, contre +27,3% sur les 5 TP.

## Nombre de bénéficiaires du RSA Socle ; Evolution 2009-2013 – Iris



Sources : CAF, APRAS au 31.12.



## Population

	Population en 2011	Population en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
LES HAUTES CHALAIS	1 440	1 908	-468	-24.5%
HENRI FREVILLE-SUD OUEST	1 952	2 109	-157	-7.4%
CANADA	1 383	1 564	-181	-11.6%
LES CLOTEAUX	2 115	2 356	-241	-10.2%
LES CHAMPS MANCEAUX	1 782	1 884	-102	-5.4%
TP BRÉQUIGNY	8 672	9 821	-1 149	-11.7%
5 TP	51 112	54 452	-3 340	-6.1%
RENNES	208 033	209 613	-1 580	-0.8%

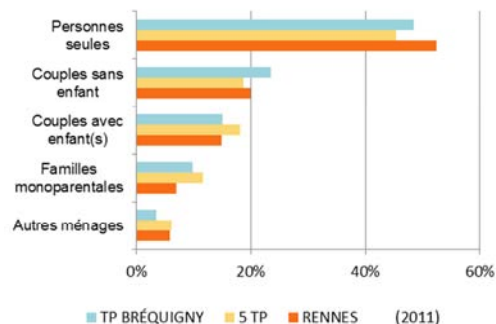
Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## Ménages

	Ménages en 2011	Ménages en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
TP BRÉQUIGNY	4 637	4 831	-194	-4.0%
5 TP	24 375	24 807	-432	-1.7%
RENNES	108 209	106 183	2 026	1.9%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 est de 1,8 pour le TP Bréquigny. Il est de 2,0 pour l'ensemble des TP et de 1,8 à Rennes.

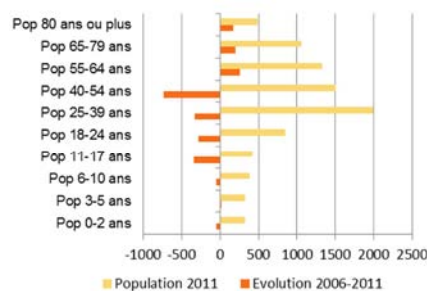


	TP BRÉQUIGNY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Personnes seules	42.2%	48.4%	40.8%	45.3%	50.0%	52.4%
Couples sans enfant	22.6%	23.5%	20.1%	18.7%	21.0%	19.9%
Couples avec enfant(s)	19.6%	15.0%	20.4%	18.2%	16.0%	14.8%
Familles monoparentales	12.0%	9.7%	12.7%	11.6%	7.2%	7.0%
Autres ménages	3.6%	3.4%	6.0%	6.2%	5.7%	5.9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

La catégorie "autres ménages" rassemble différentes formes de colocation.

## Tranches d'âge



## Evolution 2006-2011 en %

	TP BRÉQUIGNY	5 TP	RENNES
Pop 0-2 ans	-13.1%	-1.6%	2.0%
Pop 3-5 ans	3.8%	1.7%	3.6%
Pop 6-10 ans	-11.4%	-7.3%	0.2%
Pop 11-17 ans	-44.8%	-22.4%	-7.8%
Pop 18-24 ans	-25.4%	-10.6%	-2.2%
Pop 25-39 ans	-14.1%	-8.3%	-2.6%
Pop 40-54 ans	-33.0%	-13.8%	-4.5%
Pop 55-64 ans	24.6%	13.8%	14.2%
Pop 65-79 ans	23.4%	1.8%	-4.2%
Pop 80 ans ou plus	55.1%	29.6%	15.1%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## % des tranches d'âge

	TP BRÉQUIGNY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop 0-2 ans	3.8%	3.8%	4.2%	4.4%	3.1%	3.2%
Pop 3-5 ans	3.2%	3.8%	3.6%	3.9%	2.7%	2.8%
Pop 6-10 ans	4.4%	4.4%	5.6%	5.6%	4.2%	4.2%
Pop 11-17 ans	7.8%	4.9%	8.6%	7.1%	6.5%	6.1%
Pop 18-24 ans	11.5%	9.7%	16.0%	15.3%	22.3%	22.0%
Pop 25-39 ans	23.6%	23.0%	22.0%	21.5%	22.7%	22.2%
Pop 40-54 ans	22.8%	17.3%	18.6%	17.1%	16.8%	16.2%
Pop 55-64 ans	10.9%	15.3%	9.2%	11.1%	8.4%	9.6%
Pop 65-79 ans	8.7%	12.2%	9.0%	9.8%	9.1%	8.8%
Pop 80 ans ou plus	3.2%	5.6%	3.0%	4.1%	4.2%	4.9%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## Nationalité / Immigrés

	TP BRÉQUIGNY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop Français	92.7%	90.3%	90.3%	87.1%	94.6%	93.4%
Pop Etrangers	7.3%	9.7%	9.7%	12.9%	5.4%	6.6%
Pop Immigrés	10.1%	12.1%	12.5%	16.4%	7.1%	8.0%

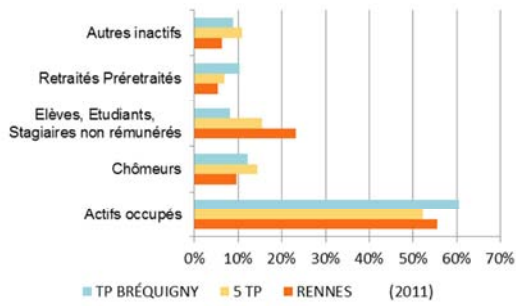
Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Un immigré est, selon la définition de l'INSEE, inspirée du Haut Conseil à l'Intégration, une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se fondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France.



FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE BRÉQUIGNY

Activité (population 15-64 ans)

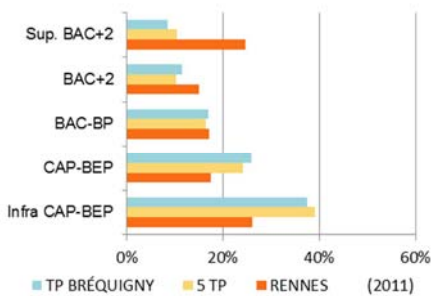


Le taux d'activité des 15-64 ans est de 72,7% (5TP : 66,7 %, Rennes : 65,2%).  
 Le taux d'activité féminin est de 68,5% (5TP : 62,0%, Rennes : 61,7%).  
 L'indice de chômage (nb de chômeurs/nb d'actifs) est de 16,8% (5TP : 21,6%, Rennes : 14,8%).

	TP BRÉQUIGNY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Actifs occupés	64.5%	60.5%	56.5%	52.3%	56.7%	55.6%
Chômeurs	9.6%	12.2%	10.7%	14.4%	7.3%	9.6%
Élèves, Étudiants, Stagiaires non rémunérés	10.4%	8.1%	17.6%	15.5%	24.7%	23.2%
Retraités Préretraités	7.7%	10.4%	6.0%	6.9%	5.0%	5.4%
Autres inactifs	7.7%	8.8%	9.2%	10.9%	6.3%	6.3%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

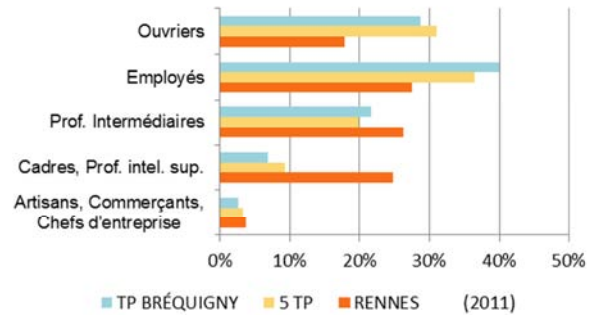
Formation (Personnes de 15 ans ou plus non scolarisées)



	TP BRÉQUIGNY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Infra CAP - BEP	39.5%	37.5%	40.3%	39.0%	29.4%	26.1%
CAP - BEP	25.2%	25.8%	24.8%	24.2%	18.9%	17.4%
BAC - BP	17.9%	16.9%	15.4%	16.3%	16.6%	17.0%
BAC+2	10.9%	11.4%	10.3%	10.2%	14.1%	14.9%
Sup. BAC+2	6.6%	8.5%	9.3%	10.3%	21.0%	24.6%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

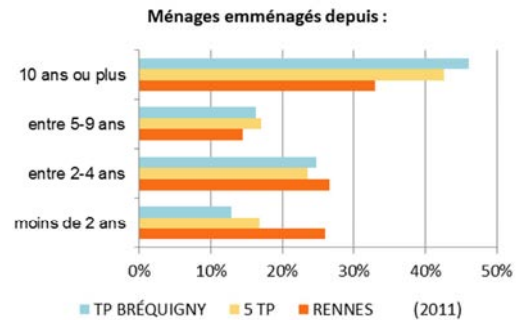
Professions et Catégories Socio-professionnelles (actifs 15-64 ans)



	TP BRÉQUIGNY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Agriculteurs exploitants	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	1.9%	2.7%	2.8%	3.3%	3.2%	3.6%
Cadres, Prof. intel. sup.	5.5%	6.8%	8.5%	9.3%	21.7%	24.8%
Prof. Intermédiaires	21.8%	21.7%	21.1%	19.8%	27.3%	26.2%
Employés	39.6%	40.1%	36.4%	36.5%	28.9%	27.4%
Ouvriers	31.2%	28.7%	31.1%	31.1%	18.8%	17.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

Ancienneté dans le logement



	TP BRÉQUIGNY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Moins de 2 ans	13.1%	12.9%	15.6%	16.8%	24.4%	25.9%
Entre 2-4 ans	23.9%	24.8%	24.3%	23.6%	26.9%	26.6%
Entre 5-9 ans	20.4%	16.3%	20.2%	17.1%	16.8%	14.5%
Depuis 10 ans ou plus	42.5%	46.1%	39.9%	42.6%	31.9%	33.0%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Les étudiants ayant un logement sur Rennes sont comptabilisés ; leur présence explique la forte mobilité sur certains quartiers.

**Le recensement rénové :** Depuis 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

→ Le sondage entraîne une incertitude des résultats, notamment sur des territoires restreints comme les Iris. C'est pourquoi les données en valeur brute (à l'exception de la population totale) ne sont pas affichées ici.



Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale • contact@apras.asso.fr

Fiche Territoire Prioritaire  
**VILLEJEAN**

Janvier 2015

**VILLEJEAN**  
Territoires Prioritaires  
1002 Villejean Sud Est  
1003 Villejean Sud Ouest  
1004 Villejean Nord Ouest  
1005 Villejean Nord Est  
1006 Dalle Kennedy

**L'ESSENTIEL...****Rappel démographique**

11 969 habitants en 2011 sur le territoire d'observation CUCS 2006-2014.

Le TP de Villejean connaît une baisse de sa population de 7,4% entre 2006 et 2011 (-6,1% dans les 5 TP). Tous les Iris sont concernés à l'exception de Villejean Sud Est.

(Taux d'évolution moyens annuels : -1,5% pour le TP de Villejean ; -1,3% pour les 5 TP et -0,2% pour Rennes).

Ce territoire présente une spécificité au regard de l'accueil des étudiants liée à l'implantation du campus : les 18-24 ans représentent 28,5% de la population (15,3% en moyenne dans les 5 TP).

Toutes les tranches d'âge sont en baisse à l'exception des moins de 3 ans, des 55-64 ans et des 80 ans et plus (+19,2% pour les moins de 3 ans, +15,7% pour les 55-64 ans et +49,8% pour les 80 ans et plus).

Les personnes seules représentent 38% des ménages (contre 45% dans les 5 TP et 52% à Rennes) et elles progressent significativement (leur part augmente de 5,3 pts).

Les familles avec enfant(s) rassemblent 28% des ménages (30% dans les 5 TP et 22% à Rennes).

Les étrangers et les immigrés ont fortement progressé sur le quartier (le nombre d'immigrés a augmenté de +22,0% entre 2006 et 2011, contre +23,5% sur les 5 TP et +19,9% à Rennes). Les immigrés représentent 17% de la population du territoire en 2011.

Le taux d'activité a augmenté de 0,8 point sur le TP (-0,5 pt sur les 5 TP et +1,2 pts à Rennes).

Les actifs en emploi sont en recul (leur part baisse de 2,9 pts entre 2006 et 2011), tandis que le chômage progresse (la part des

chômeurs parmi les 15-64 ans augmente de 3,7 pts).

Concernant les professions et catégories socio-professionnelles, la part des professions intermédiaires baisse sur le TP (-1,7 pts). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise voient leur part augmenter de 0,3 point et les cadres et professions intellectuelles supérieures (+0,6). La part des ouvriers augmente légèrement (+0,8).

Les niveaux de formation des 15 ans et plus ont progressé : la part des niveaux infra CAP-BEP a diminué (-3,2 pts), au profit des niveaux Bac (+2,7 pts). Les diplômés du supérieur n'ont globalement pas augmenté (contrairement à ce que l'on observe au niveau de la ville).

En 2011, 63% des 15 ans et plus (hors élèves et étudiants) disposent au maximum d'un niveau BEP (ce taux était de 65% en 2006). 17% ont un niveau Bac et 20% sont diplômés du supérieur.

**Synthèse données sociales**

Les familles connaissent une augmentation récente, toutefois ce sont les familles monoparentales et les familles à bas revenus qui augmentent le plus fortement.

Les moins de 3 ans pour leur part marquent une hausse significative depuis 2011.

La Dalle Kennedy se distingue par un niveau supérieur de difficultés (72% de familles à bas revenus, 60% des moins de 20 ans bénéficiaires

de la CMUC, 43% des jeunes actifs au chômage...).

Le TP connaît globalement une forte aggravation du chômage.

Son revenu médian diminue quand il augmente sur le reste de la ville. La baisse des revenus concerne plus fortement les plus défavorisés (baisse du 1<sup>er</sup> décile).

Le nombre de bénéficiaires du RSA, en particulier du RSA Socle, marque une forte augmentation.

La progression des niveaux de formation qui ne s'observe pas sur tous les TP, est un signe encourageant. De plus le TP continue à accueillir des cadres, professions intellectuelles supérieures et des chefs d'entreprises.

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE VILLEJEAN

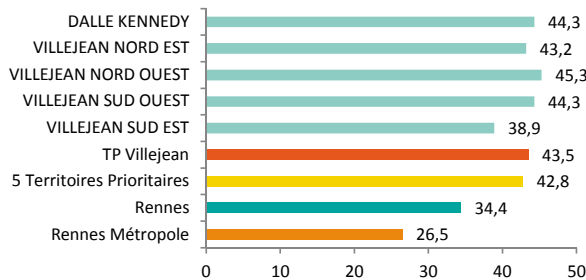
## 1 160 Familles allocataires dont 44% sont monoparentales et 60% à bas revenus

Après avoir connu une baisse sur la période 2008-2011, le nombre de familles est reparti à la hausse et dépasse légèrement le nombre de 2008.

L'Iris Dalle Kennedy connaît un taux exceptionnellement élevé de familles à bas revenus.

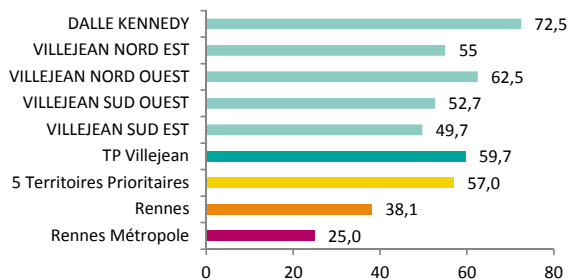
Les familles monoparentales et les familles à bas revenus augmentent plus vite que l'ensemble des familles (+11,0% familles monoparentales entre 2008 et 2013 ; +17,9% familles à bas revenus, tandis que le nombre global de familles est à peu près stable).

### % de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles allocataires - Iris - TP - Rennes - Rennes Métropole



Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

### % familles à bas revenus (parmi les familles allocataires) Iris - TP - Rennes - Rennes Métropole

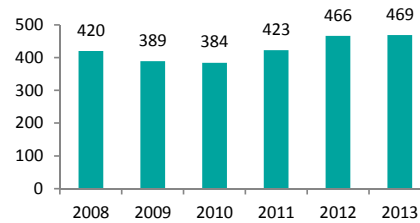


Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

## Des moins de 3 ans en progression ces dernières années

L'année 2012 marque une hausse sensible dans la population enfantine.

### Evolution du nombre de moins de 3 ans - TP de Villejean

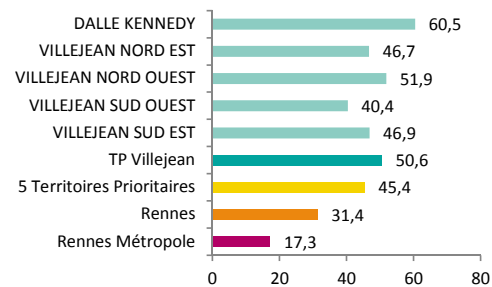


Sources : CAF, APRAS au 31.12

## 51% des moins de 20 ans bénéficient de la CMUC

Cet indicateur renvoie à la faiblesse des revenus des foyers. Il concerne 61% des jeunes de la Dalle Kennedy.

### % moins de 20 ans bénéficiaires de la CMUC Iris - TP - Rennes - Rennes Métropole

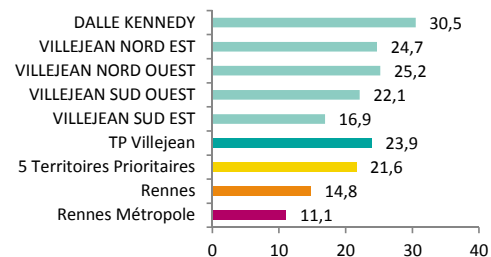


Sources : CPAM, APRAS au 31.12.2013

## L'indice de chômage est 9 points supérieur à celui de Rennes

Il dépasse 30% sur la Dalle Kennedy. Seul Villejean Sud Est présente un niveau proche de Rennes.

### Indice de chômage des 15-64 ans INSEE Iris - TP - Rennes - Rennes Métropole



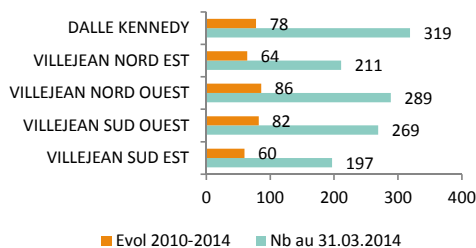
Sources : INSEE 2011, APRAS

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE VILLEJEAN

## 1 285 chômeurs inscrits à Pôle Emploi

Entre mars 2010 et mars 2014, ce sont 370 demandeurs supplémentaires qui vivent sur le quartier, soit une hausse de 40,4% (+35,3% pour les 5 Territoires Prioritaires, +37,1% pour Rennes).

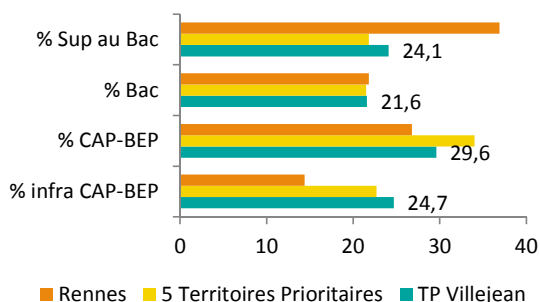
## Nombre de demandeurs d'emploi Cat ABC au 31.03.2014 - Iris



Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

54% ont un niveau CAP-BEP ou inférieur.  
318 chômeurs ont un niveau inférieur au CAP sur le TP (dont 100 sur la Dalle Kennedy et 73 à Villejean Nord Ouest).

## Niveaux de formation des chômeurs Pôle Emploi – Cat. ABC



Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

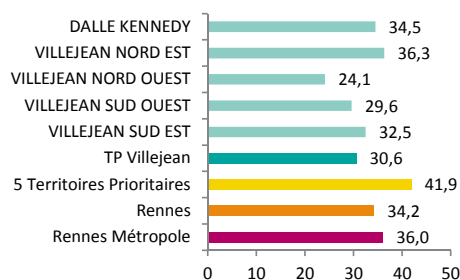
Des jeunes plus souvent scolarisés  
Des chômeurs parmi les jeunes actifs

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est le plus élevé de tous les TP (79,9% contre 63,4% dans les 5 TP et 78,0% à Rennes). Il s'explique bien évidemment par l'implantation du campus universitaire sur ce territoire.

Parmi les actifs, 38,3% se déclarent (au recensement INSEE) au chômage.

## Taux d'activité des 15-24 ans

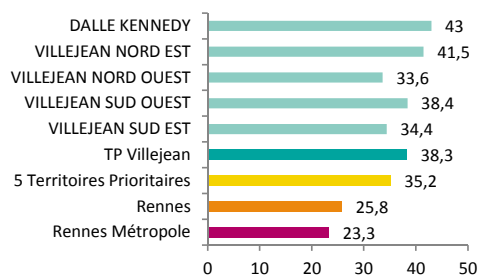
## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : INSEE 2011, APRAS

## % des actifs de 15-24 ans au chômage (INSEE)

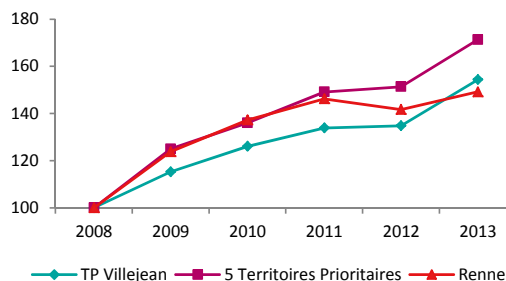
## Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole



Sources : INSEE 2011, APRAS

## Progression des jeunes accueillis à la Mission Locale

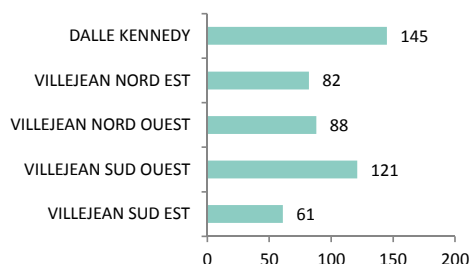
La hausse des jeunes accueillis par la Mission Locale, si elle n'a pas été aussi soutenue que sur les autres territoires, n'en demeure pas moins très élevée. Entre 2008 et 2013, ce sont 175 jeunes de plus qui sont accueillis, soit une hausse de 54,3% (+71,3% sur les 5 TP, +49,2% à Rennes)

Evolution du nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale  
(base 100) TP - Rennes

Sources : Mission Locale, APRAS 2013

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE VILLEJEAN

## Nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale en 2013 - Iris

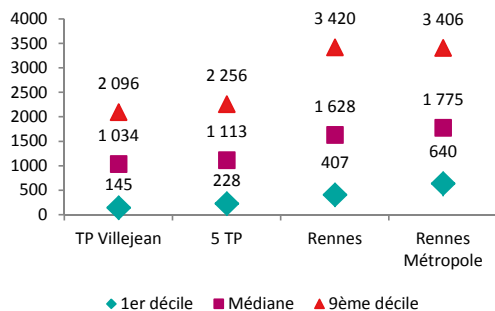


Sources : Mission Locale, APRAS 2013

## Un revenu médian à 1 034€

Le revenu médian par U.C. se situe à 670€ sur la Dalle Kennedy et à 935€ sur Villejean Nord Ouest. Sur la période 2008-2011, il baisse de 18€ sur le TP, quand il parvient à augmenter légèrement sur la ville (+73€). L'écart continue ainsi à se creuser. Le 1<sup>er</sup> décile qui était de 241€ en 2008, tombe à 145€ en 2011.

## Revenus fiscaux des ménages par UC – TP – Rennes - RM



Sources : INSEE 2011, APRAS

## 1 020 allocataires fortement dépendants des prestations sociales

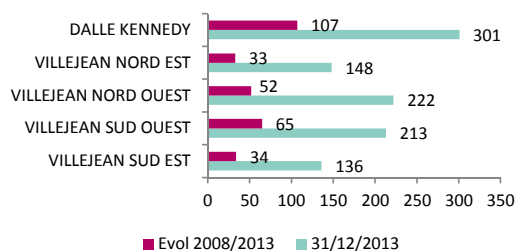
Fin 2013, 1 020 ménages du TP ont des ressources dont au moins 50% proviennent des prestations sociales.

Ils sont plus de 300 sur la Dalle Kennedy.

Sur la période 2008-2013, la progression aura concerné 291 foyers (+39,9%, contre +40,3% dans les 5TP, +34,7% pour Rennes).

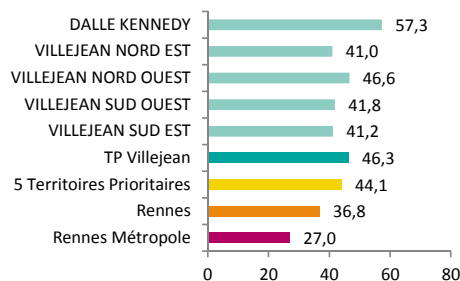
En termes de taux au regard de l'ensemble des allocataires (hors étudiants et plus de 65 ans), l'Iris Kennedy se distingue des autres également.

## Nombre d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales ; Evolution 2008-2013 – Iris



Sources : CAF, APRAS au 31.12.

## Taux de ménages fortement dépendants des prestations Iris – TP – Rennes – Rennes Métropole

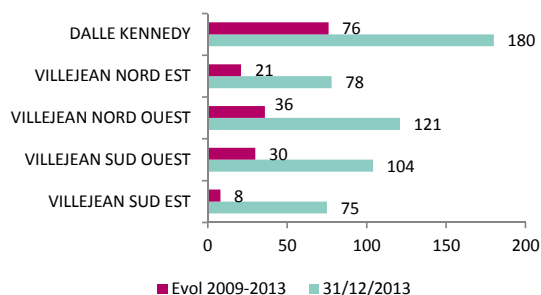


Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

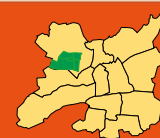
## 727 foyers perçoivent le RSA au 31.12.2013 dont 558 au titre du socle

Entre 2009 et 2013, le TP de Villejean compte 184 bénéficiaires du RSA de plus (+33,9% bénéficiaires du RSA, contre +27,3% sur les 5 TP), en particulier 171 bénéficiaires du RSA Socle (+44,2%, contre +33,7% dans les 5 TP).

## Nombre de bénéficiaires du RSA Socle ; Evolution 2009-2013 – Iris



Sources : CAF, APRAS au 31.12.



### Population

	Population en 2011	Population en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
VILLEJEAN SUD EST	2 251	2 238	13	0.6%
VILLEJEAN SUD OUEST	2 750	2 962	-212	-7.2%
VILLEJEAN NORD OUEST	2 605	2 808	-203	-7.2%
VILLEJEAN NORD EST	1 958	2 235	-277	-12.4%
DALLE KENNEDY	2 405	2 684	-279	-10.4%
TP VILLEJEAN	11 969	12 927	-958	-7.4%
5 TP	51 112	54 452	-3 340	-6.1%
RENNES	208 033	209 613	-1 580	-0.8%

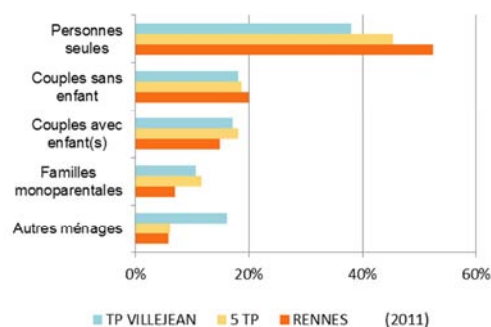
Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### Ménages

	Ménages en 2011	Ménages en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
TP VILLEJEAN	4 979	5 113	-134	-2.6%
5 TP	24 375	24 807	-432	-1.7%
RENNES	108 209	106 183	2 026	1.9%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 est de 2,2 pour le TP Villejean. Il est de 2,0 pour l'ensemble des TP et de 1,8 à Rennes.

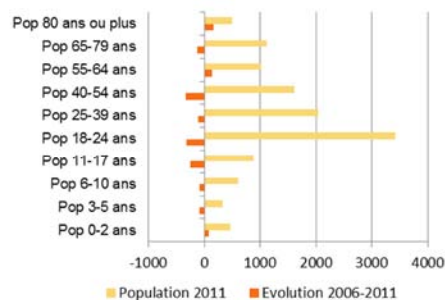


	TP VILLEJEAN		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Personnes seules	32.7%	38.0%	40.8%	45.3%	50.0%	52.4%
Couples sans enfant	19.4%	18.1%	20.1%	18.7%	21.0%	19.9%
Couples avec enfant(s)	19.4%	17.2%	20.4%	18.2%	16.0%	14.8%
Familles monoparentales	12.7%	10.6%	12.7%	11.6%	7.2%	7.0%
Autres ménages	15.7%	16.2%	6.0%	6.2%	5.7%	5.9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

La catégorie "autres ménages" rassemble différentes formes de colocation.

### Tranches d'âge



### Evolution 2006-2011 en %

	TP VILLEJEAN	5 TP	RENNES
Pop 0-2 ans	19.2%	-1.6%	2.0%
Pop 3-5 ans	-20.3%	1.7%	3.6%
Pop 6-10 ans	-12.1%	-7.3%	0.2%
Pop 11-17 ans	-22.6%	-22.4%	-7.8%
Pop 18-24 ans	-8.7%	-10.6%	-2.2%
Pop 25-39 ans	-5.5%	-8.3%	-2.6%
Pop 40-54 ans	-17.4%	-13.6%	-4.5%
Pop 55-64 ans	15.7%	13.8%	14.2%
Pop 65-79 ans	-10.0%	1.8%	-4.2%
Pop 80 ans ou plus	49.8%	29.6%	15.1%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### % des tranches d'âge

	TP VILLEJEAN		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop 0-2 ans	3.1%	3.9%	4.2%	4.4%	3.1%	3.2%
Pop 3-5 ans	3.2%	2.8%	3.6%	3.9%	2.7%	2.8%
Pop 6-10 ans	5.3%	5.0%	5.6%	5.6%	4.2%	4.2%
Pop 11-17 ans	8.8%	7.3%	8.6%	7.1%	6.5%	6.1%
Pop 18-24 ans	28.9%	28.5%	16.0%	15.3%	22.3%	22.0%
Pop 25-39 ans	16.7%	17.1%	22.0%	21.5%	22.7%	22.2%
Pop 40-54 ans	15.1%	13.4%	18.6%	17.1%	16.8%	16.2%
Pop 55-64 ans	6.8%	8.4%	9.2%	11.1%	8.4%	9.6%
Pop 65-79 ans	9.6%	9.3%	9.0%	9.8%	9.1%	8.8%
Pop 80 ans ou plus	2.5%	4.1%	3.0%	4.1%	4.2%	4.9%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### Nationalité / Immigrés

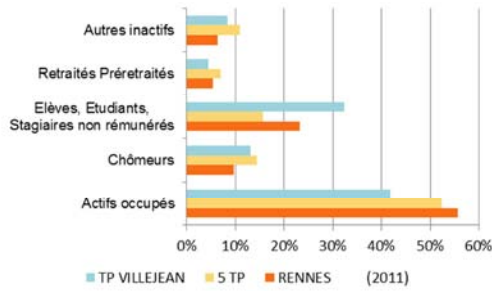
	TP VILLEJEAN		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop Français	90.2%	86.3%	90.3%	87.1%	94.6%	93.4%
Pop Etrangers	9.8%	13.7%	9.7%	12.9%	5.4%	6.6%
Pop Immigrés	12.9%	16.9%	12.5%	16.4%	7.1%	8.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Un immigré est, selon la définition de l'INSEE, inspirée du Haut Conseil à l'Intégration, une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France.

FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE VILLEJEAN

Activité (population 15-64 ans)



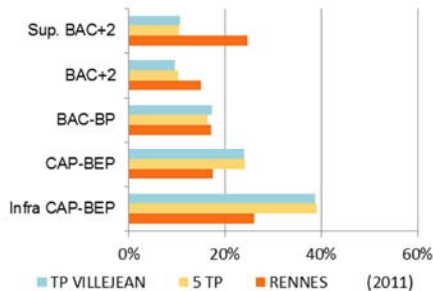
Le taux d'activité des 15-64 ans est de 54,9% (5TP : 66,7 %, Rennes : 65,2%).  
 Le taux d'activité féminin est de 50,7% (5TP : 62,0%, Rennes : 61,7%).  
 L'indice de chômage (nb de chômeurs/nb d'actifs) est de 23,9% (5TP : 21,6%, Rennes : 14,8%).

	TP VILLEJEAN		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Actifs occupés	44.7%	41.8%	56.5%	52.3%	56.7%	55.6%
Chômeurs	9.4%	13.1%	10.7%	14.4%	7.3%	9.6%
Béves, Etudiants, Stagiaires non rémunérés	34.0%	32.4%	17.6%	15.5%	24.7%	23.2%
Retraités Préretraités	4.8%	4.4%	6.0%	6.9%	5.0%	5.4%
Autres inactifs	7.0%	8.4%	9.2%	10.9%	6.3%	6.3%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Formation

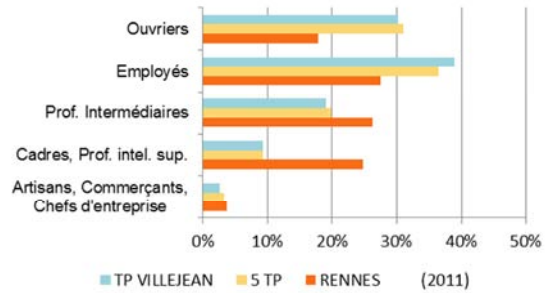
(Personnes de 15 ans ou plus non scolarisées)



	TP VILLEJEAN		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Infra CAP - BEP	41.9%	38.7%	40.3%	39.0%	29.4%	26.1%
CAP - BEP	23.4%	23.9%	24.8%	24.2%	18.9%	17.4%
BAC - BP	14.6%	17.3%	15.4%	16.3%	16.6%	17.0%
BAC+2	9.9%	9.5%	10.3%	10.2%	14.1%	14.9%
Sup. BAC+2	10.1%	10.5%	9.3%	10.3%	21.0%	24.6%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

Professions et Catégories Socio-professionnelles (actifs 15-64 ans)

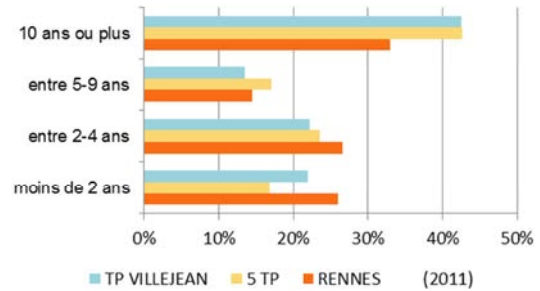


	TP VILLEJEAN		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Agriculteurs exploitants	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	2.3%	2.6%	2.8%	3.3%	3.2%	3.6%
Cadres, Prof. intel. sup.	8.7%	9.3%	8.5%	9.3%	21.7%	24.8%
Prof. Intermédiaires	20.7%	19.0%	21.1%	19.8%	27.3%	26.2%
Employés	39.0%	38.9%	36.4%	36.5%	28.9%	27.4%
Ouvriers	29.4%	30.2%	31.1%	31.1%	18.8%	17.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

Ancienneté dans le logement

Ménages emménagés depuis :



	TP VILLEJEAN		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Moins de 2 ans	18.8%	21.9%	15.6%	16.8%	24.4%	25.9%
Entre 2-4 ans	24.6%	22.2%	24.3%	23.6%	26.9%	26.6%
Entre 5-9 ans	18.6%	13.5%	20.2%	17.1%	16.8%	14.5%
Depuis 10 ans ou plus	38.0%	42.5%	39.9%	42.6%	31.9%	33.0%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Les étudiants ayant un logement sur Rennes sont comptabilisés ; leur présence explique la forte mobilité sur certains quartiers.

**Le recensement rénové :** Depuis 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

→ Le sondage entraîne une incertitude des résultats, notamment sur des territoires restreints comme les Iris. C'est pourquoi les données en valeur brute (à l'exception de la population totale) ne sont pas affichées ici.



Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale • contact@apras.asso.fr



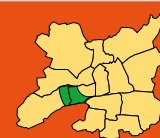


Fiche Territoire Prioritaire  
**CLEUNAY**

Janvier 2015

La fiche du TP Cleunay sur un découpage CUCS 2006-2014 ne peut être actualisée.

Les évolutions des 2 Iris Cleunay Est et Cleunay Ouest rendent davantage compte de la mutation actuelle du quartier Courrouze et ne permettent pas d'identifier celles du territoire prioritaire.



## Population

	Population en 2011	Population en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
CLEUNAY EST	3 475	3 611	-136	-3.8%
CLEUNAY OUEST	2 573	2 955	-382	-12.9%
TP CLEUNAY	6 048	6 565	-517	-7.9%
5 TP	51 112	54 452	-3 340	-6.1%
RENNES	208 033	209 613	-1 580	-0.8%

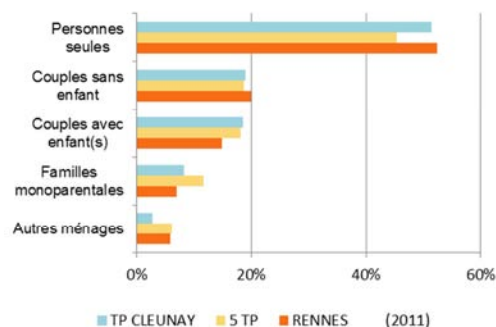
Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## Ménages

	Ménages en 2011	Ménages en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
TP CLEUNAY	3 106	3 013	93	3.1%
5 TP	24 375	24 807	-432	-1.7%
RENNES	108 209	106 183	2 026	1.9%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 est de 1,9 pour le TP Cleunay. Il est de 2,0 pour l'ensemble des TP et de 1,8 à Rennes.

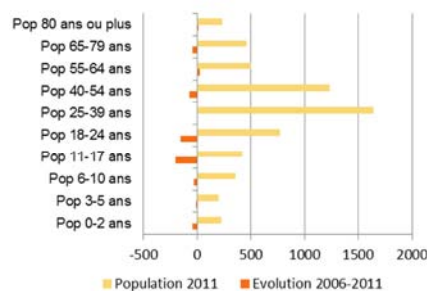


	TP CLEUNAY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Personnes seules	43.0%	51.5%	40.8%	45.3%	50.0%	52.4%
Couples sans enfant	21.2%	18.9%	20.1%	18.7%	21.0%	19.9%
Couples avec enfant(s)	23.8%	18.6%	20.4%	18.2%	16.0%	14.8%
Familles monoparentales	8.6%	8.3%	12.7%	11.6%	7.2%	7.0%
Autres ménages	3.5%	2.7%	6.0%	6.2%	5.7%	5.9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

La catégorie "autres ménages" rassemble différentes formes de colocation.

## Tranches d'âge



## Evolution 2006-2011 en %

	TP CLEUNAY	5 TP	RENNES
Pop 0-2 ans	-15.7%	-1.6%	2.0%
Pop 3-5 ans	-5.7%	1.7%	3.6%
Pop 6-10 ans	-7.3%	-7.3%	0.2%
Pop 11-17 ans	-32.9%	-22.4%	-7.8%
Pop 18-24 ans	-16.8%	-10.6%	-2.2%
Pop 25-39 ans	0.1%	-8.3%	-2.6%
Pop 40-54 ans	-5.6%	-13.8%	-4.5%
Pop 55-64 ans	5.0%	13.8%	14.2%
Pop 65-79 ans	-8.0%	1.8%	-4.2%
Pop 80 ans ou plus	4.4%	29.6%	15.1%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## % des tranches d'âge

	TP CLEUNAY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop 0-2 ans	4.1%	3.7%	4.2%	4.4%	3.1%	3.2%
Pop 3-5 ans	3.2%	3.3%	3.6%	3.9%	2.7%	2.8%
Pop 6-10 ans	5.9%	5.9%	5.6%	5.6%	4.2%	4.2%
Pop 11-17 ans	9.5%	6.9%	6.6%	7.1%	6.5%	6.1%
Pop 18-24 ans	14.1%	12.7%	16.0%	15.3%	22.3%	22.0%
Pop 25-39 ans	25.0%	27.2%	22.0%	21.5%	22.7%	22.2%
Pop 40-54 ans	19.9%	20.4%	18.6%	17.1%	16.8%	16.2%
Pop 55-64 ans	7.3%	8.4%	9.2%	11.1%	8.4%	9.6%
Pop 65-79 ans	7.6%	7.6%	9.0%	9.8%	9.1%	8.8%
Pop 80 ans ou plus	3.4%	3.9%	3.0%	4.1%	4.2%	4.9%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## Nationalité / Immigrés

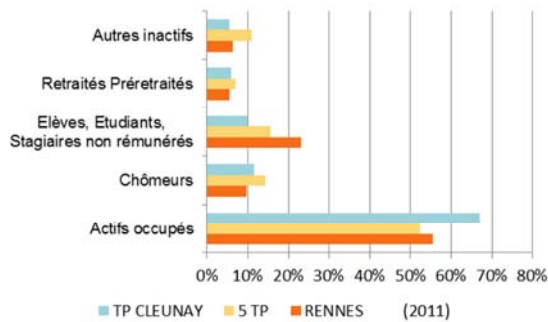
	TP CLEUNAY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop Français	95.4%	95.5%	90.3%	87.1%	94.6%	93.4%
Pop Etrangers	4.6%	4.5%	9.7%	12.9%	5.4%	6.6%
Pop Immigrés	5.8%	5.6%	12.5%	16.4%	7.1%	8.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Un immigré est, selon la définition de l'INSEE, inspirée du Haut Conseil à l'Intégration, une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France.

## FICHE TERRITOIRE PRIORITAIRE CLEUNAY

## Activité (population 15-64 ans)



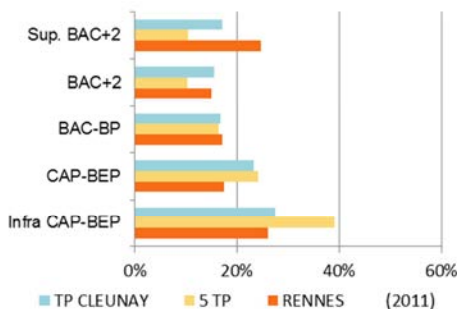
Le taux d'activité des 15-64 ans est de 78,8% (5TP : 66,7 %, Rennes : 65,2%).  
Le taux d'activité féminin est de 75,6% (5TP : 62,0%, Rennes : 61,7%).  
L'indice de chômage (nb de chômeurs/nb d'actifs) est de 14,7% (5TP : 21,6%, Rennes : 14,8%).

	TP CLEUNAY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Actifs occupés	67.3%	67.1%	56.5%	52.3%	56.7%	55.6%
Chômeurs	7.2%	11.6%	10.7%	14.4%	7.3%	9.6%
Béves, Etudiants, Stagiaires non rémunérés	14.2%	9.9%	17.6%	15.5%	24.7%	23.2%
Retraités Préretraités	5.1%	5.8%	6.0%	6.9%	5.0%	5.4%
Autres inactifs	6.1%	5.5%	9.2%	10.9%	6.3%	6.3%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

## Formation

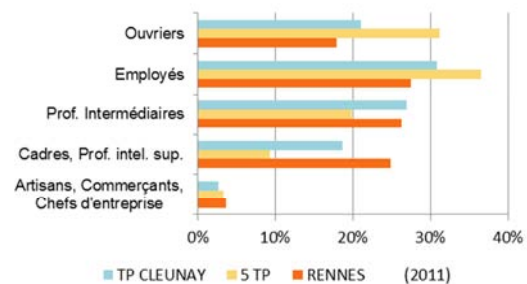
(Personnes de 15 ans ou plus non scolarisées)



	TP CLEUNAY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Infra CAP - BEP	30.4%	27.5%	40.3%	39.0%	29.4%	26.1%
CAP - BEP	24.0%	23.1%	24.8%	24.2%	18.9%	17.4%
BAC - BP	16.1%	16.8%	15.4%	16.3%	16.6%	17.0%
BAC+2	14.7%	15.5%	10.3%	10.2%	14.1%	14.9%
Sup. BAC+2	14.9%	17.1%	9.3%	10.3%	21.0%	24.6%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

## Professions et Catégories Socio-professionnelles (actifs 15-64 ans)

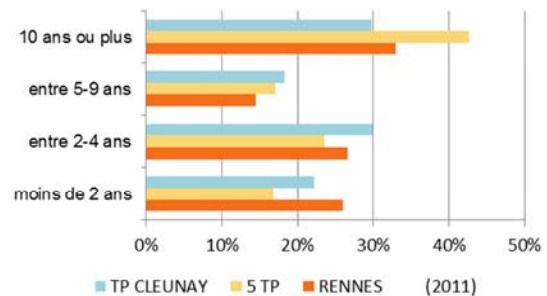


	TP CLEUNAY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Agriculteurs exploitants	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	3.2%	2.7%	2.8%	3.3%	3.2%	3.6%
Cadres, Prof. intel. sup.	15.8%	18.7%	8.5%	9.3%	21.7%	24.8%
Prof. Intermédiaires	27.9%	26.8%	21.1%	19.8%	27.3%	26.2%
Employés	32.3%	30.8%	36.4%	36.5%	28.9%	27.4%
Ouvriers	20.9%	21.0%	31.1%	31.1%	18.8%	17.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

## Ancienneté dans le logement

## Ménages emménagés depuis :



	TP CLEUNAY		5 TP		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Moins de 2 ans	20.4%	22.2%	15.6%	16.8%	24.4%	25.9%
Entre 2-4 ans	26.2%	29.9%	24.3%	23.6%	26.9%	26.6%
Entre 5-9 ans	20.6%	18.3%	20.2%	17.1%	16.8%	14.5%
Depuis 10 ans ou plus	32.8%	29.7%	39.9%	42.6%	31.9%	33.0%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Les étudiants ayant un logement sur Rennes sont comptabilisés ; leur présence explique la forte mobilité sur certains quartiers.

**Le recensement rénové** : Depuis 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

→ Le sondage entraîne une incertitude des résultats, notamment sur des territoires restreints comme les Iris. C'est pourquoi les données en valeur brute (à l'exception de la population totale) ne sont pas affichées ici.

## Fiche Territoire de veille

# ST-JACQUES DE-LA-LANDE

Janvier 2015

## L'ESSENTIEL...

### Rappel démographique

10 712 habitants en 2011 (11 271 en 2012).

La commune de Saint-Jacques-de-la-Lande est en croissance (+11,1% entre 2006 et 2011, contre -6,1% dans les 5 TP rennais). Cette hausse concerne surtout l'Iris Centre Ville (+24,4%).

(Taux d'évolution moyens annuels : +2,1% pour Saint-Jacques ; -1,3% pour les 5 TP rennais et -0,2% pour Rennes).

Saint-Jacques est un territoire familial : 33,3% des ménages sont des familles (29,8% en moyenne dans les 5TP). Les personnes seules représentent néanmoins 39,9% des ménages (les couples sans enfant 23,6%).

Hormis les 65-79 ans, toutes les tranches d'âge sont en hausse entre 2006 et 2011.

Les plus fortes progressions concernent les enfants de 3 à 6 ans qui augmentent de 22,8% et les 55-64 ans (+28,8%).

Les immigrés représentent 6,2% de la population du territoire en 2011 (contre 4,5% en 2006) et les personnes de nationalité étrangère 3,9% (contre 2,7% en 2006).

Le taux d'activité a augmenté de 0,5 point (-0,5 pt sur les 5 TP et +1,2 pts à Rennes). Mais les actifs en emploi sont en recul (leur part baisse de 1,0 pt entre 2006 et 2011), tandis que le chômage progresse (la part des chômeurs parmi les 15-64 ans augmente de 1,5 pts).

Concernant les professions et catégories socio-professionnelles, la part des ouvriers et employés baisse sur la commune (respectivement -0,7 pt et -1,5 pts) quand celle des professions intermédiaires augmente (+2,3 pts).

Les niveaux de formation des 15 ans et plus progressent : la part des niveaux infra CAP-BEP a significativement diminué (-5,6 pts, -3,3 pts pour Rennes globalement, -1,3 pts pour les 5 TP).

Ce sont les parts des Bac et des niveaux supérieurs au Bac +2 qui augmentent le plus (respectivement +3,3 pts et + 2,3 pts).

### Synthèse données sociales

Les données sociales sur Saint-Jacques-de-la-Lande, tant du point de vue des nombres que des pourcentages, montrent que les difficultés sociales apparaissent plus atténuées que sur les TP rennais. Mais ce sont les évolutions qui sont accentuées.

C'est le cas par exemple, sur l'évolution des familles. Pour ces dernières, on observe que les familles monoparentales et celles qui ont des revenus modestes ont augmenté plus vite que l'ensemble des familles.

On observe **une progression exceptionnelle des jeunes accueillis par la Mission Locale**. Elle s'explique en partie par une plus grande présence de la Mission Locale.

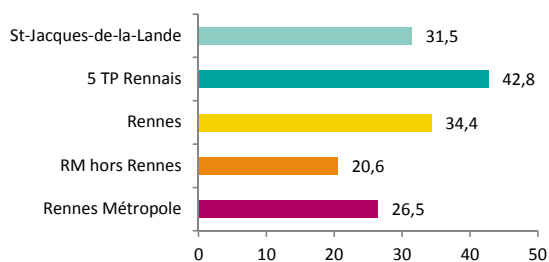
Saint-Jacques fait partie des territoires où le niveau de revenus des plus défavorisées (1<sup>er</sup> décile) a diminué sur la période 2008-2011 quand le revenu médian marque une légère hausse.

## FICHE COMMUNE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

## 1 412 Familles allocataires dont 32% sont monoparentales et 31% à bas revenus

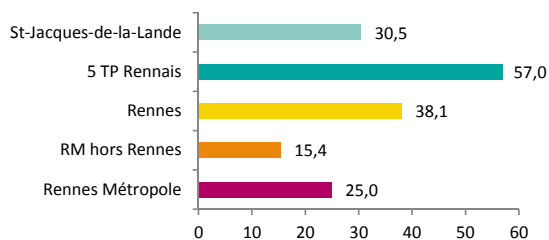
Tandis que l'ensemble des familles augmentent de 29,3% entre 2008 et 2011 (+320 familles), les familles monoparentales augmentent de 48,3% (soit +145) et les familles à bas revenus de 77,4% (soit +188).

### % de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles allocataires – St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM



Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

### % familles à bas revenus (parmi les familles allocataires) – St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM



Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

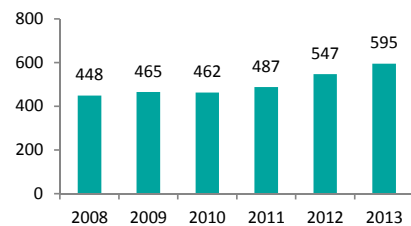
## Les moins de 3 ans en progression continue

La hausse des familles concerne pour partie des familles avec de jeunes enfants.

Ils augmentent de 32,8% entre 2008 et 2013 (soit +147 enfants).

### Evolution du nombre de moins de 3 ans

#### - St-Jacques-de-la-Lande

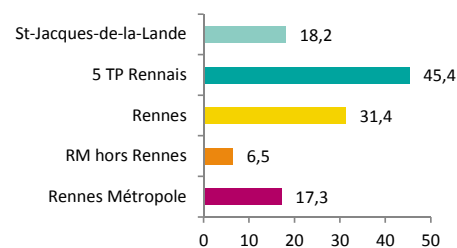


Sources : CAF, APRAS au 31.12

## 18% des moins de 20 ans bénéficient de la CMUC

Cet indicateur renvoie à la faiblesse des revenus des foyers.

### % moins de 20 ans bénéficiaires de la CMUC – St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM

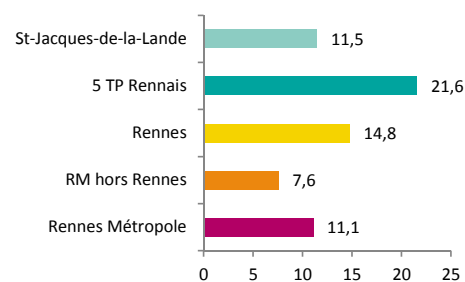


Sources : CPAM, APRAS au 31.12.2013

## L'indice de chômage est 11,5%

### Indice de chômage des 15-64 ans INSEE

#### St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM

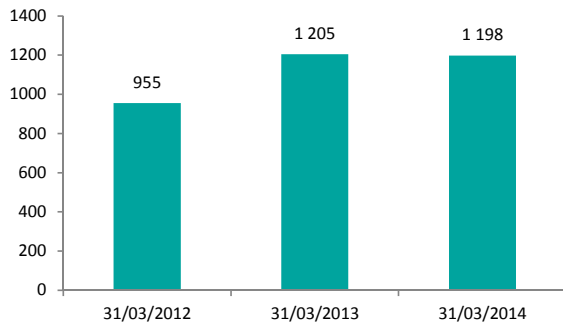


Sources : INSEE 2011, APRAS

## FICHE COMMUNE SAINT-JACQUES-DE-LANDE

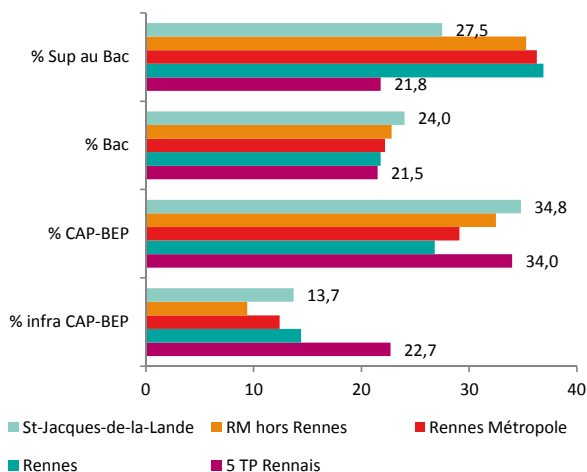
## 1 198 chômeurs inscrits à Pôle Emploi

Entre mars 2012 et mars 2014, ce sont 243 demandeurs supplémentaires qui vivent sur la commune, soit une hausse de 25,4% (+17,3% pour les 5 Territoires Prioritaires, +16,2% pour Rennes).

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi Cat ABC (base 100)  
St-Jacques-de-la-Lande

Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.

Comme dans les TP rennais, le niveau de formation des chômeurs le plus représenté est le CAP-BEP. Toutefois les chômeurs aux niveaux de formation les plus faibles y sont moins représentés. 164 chômeurs ont un niveau inférieur au CAP sur la commune.

Niveaux de formation des chômeurs Pôle Emploi – Cat. ABC  
St-Jacques – Rennes- RM hors Rennes – RM – 5 TP rennais

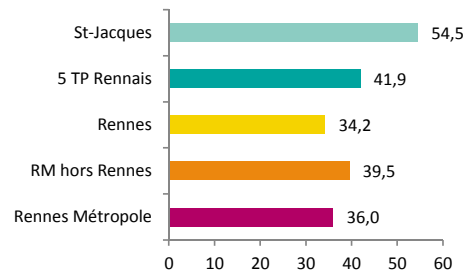
Sources : Pôle Emploi, APRAS au 31.03.2014

Des jeunes moins souvent scolarisés  
davantage actifs

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 48,5% (contre 63,4% dans les 5 TP et 78,0% à Rennes).

## Taux d'activité des 15-24 ans

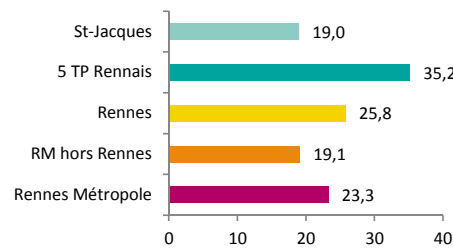
## St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM



Sources : INSEE 2011, APRAS

## % des 15-24 ans au chômage (INSEE)

## St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM



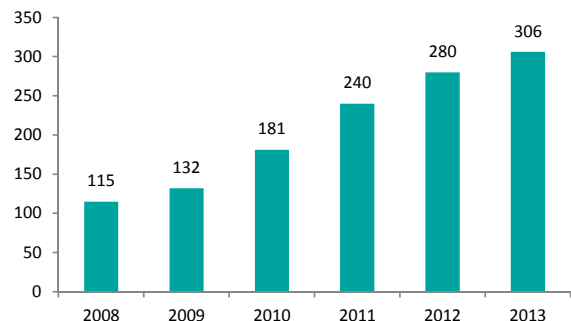
Sources : INSEE 2011, APRAS

Progression exceptionnelle des jeunes  
accueillis à la Mission Locale

La progression du nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale est exceptionnelle : entre 2008 et 2013, ce sont 191 jeunes de plus qui sont accueillis, soit une hausse de 166,1% (+71,3% sur les 5 TP, +49,2% à Rennes).

Outre les progressions connues sur tous les territoires, elle s'explique aussi sur Saint-Jacques en partie par une plus grande présence de la Mission Locale sur le territoire à partir de 2011.

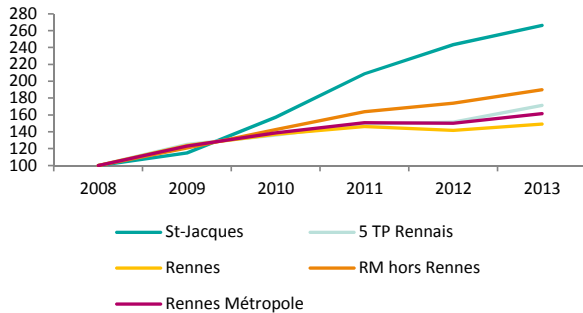
## Nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale



Sources : Mission Locale, APRAS 2013

FICHE COMMUNE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Evolution du nombre de jeunes accueillis à la Mission Locale (base 100) St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM



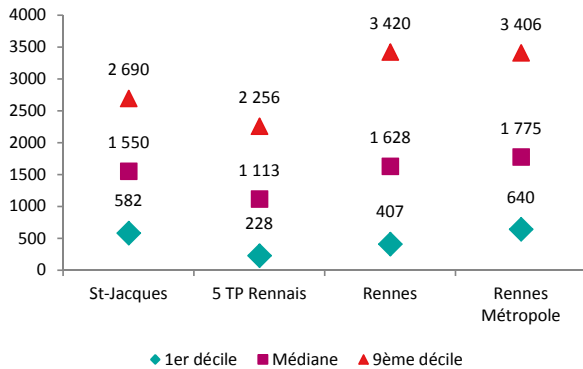
Sources : Mission Locale, APRAS 2013

Un revenu médian à 1 550€

Sur la période 2008-2011, il augmente de 29€ sur la commune (+73€ à Rennes).

Le 1<sup>er</sup> décile qui était de 640€ en 2008, tombe à 582€ en 2011.

Revenus fiscaux des ménages par UC St-Jacques – 5 TP – Rennes - RM



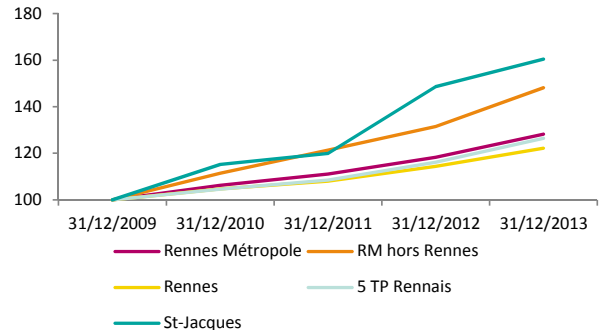
Sources : INSEE 2011, APRAS

571 allocataires fortement dépendants des prestations sociales

Fin 2013, 571 ménages de Saint-Jacques ont des ressources dont au moins 50% proviennent des prestations sociales.

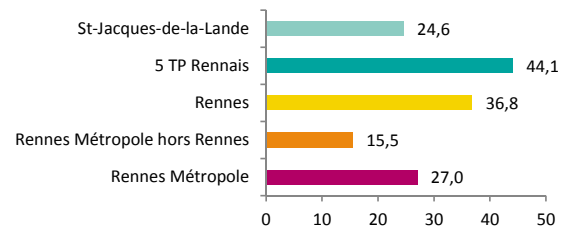
La progression est particulièrement forte +89,7% entre 2008 et 2013, contre +40,3% dans les 5TP, +34,7% pour Rennes). Cette hausse a concerné 270 foyers supplémentaires.

Evolution du nombre d'allocataires fortement dépendants des prestations sociales - St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM



Sources : CAF, APRAS au 31.12.

Taux de ménages fortement dépendants des prestations St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM

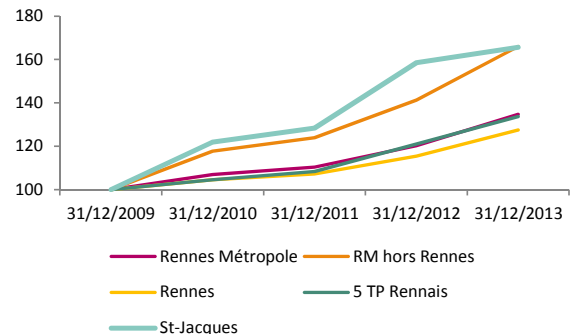


Sources : CAF, APRAS au 31.12.2013

448 foyers perçoivent le RSA au 31.12.2013 dont 280 au titre du socle

Entre 2009 et 2013, Saint-Jacques-de-la-Lande compte 203 bénéficiaires du RSA de plus (+82,9% bénéficiaires du RSA, contre +27,3% sur les 5 TP rennais), en particulier 111 bénéficiaires du RSA Socle (+65,7%, contre +33,7% dans les 5 TP rennais).

Nombre de bénéficiaires du RSA Socle ; Evolution 2009-2013 St-Jacques – 5 TP – Rennes – RM hors Rennes - RM



Sources : CAF, APRAS au 31.12.



### Population

	Population en 2011	Population en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
LE PIGEON BLANC	3 535	3 619	-84	-2.3%
CENTRE VILLE	5 246	4 218	1 028	24.4%
AEROPORT-ECARTS	1 931	1 805	126	7.0%
SAINT-JACQUES	10 712	9 642	1 070	11.1%
5 TP Rennais	51 112	54 452	-3 340	-6.1%
RENNES	208 033	209 613	-1 580	-0.8%

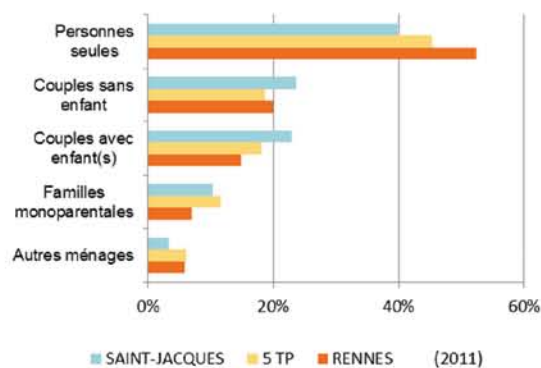
Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### Ménages

	Ménages en 2011	Ménages en 2006	Evolution 2006-2011 (en nb)	Evolution 2006-2011 (%)
SAINT-JACQUES	4 942	4 406	536	12.2%
5 TP Rennais	24 375	24 807	-432	-1.7%
RENNES	108 209	106 183	2 026	1.9%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 est de 2,1 pour Saint-Jacques-de-la-Lande. Il est de 2,0 pour l'ensemble des 5 TP Rennais et de 1,8 à Rennes.

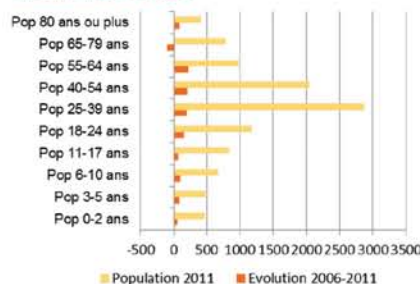


	SAINT-JACQUES		5 TP Rennais		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Personnes seules	37.6%	39.9%	40.8%	45.3%	50.0%	52.4%
Couples sans enfant	25.9%	23.6%	20.1%	18.7%	21.0%	19.9%
Couples avec enfant(s)	24.3%	22.9%	20.4%	18.2%	16.0%	14.8%
Familles monoparentales	8.8%	10.4%	12.7%	11.6%	7.2%	7.0%
Autres ménages	3.5%	3.2%	6.0%	6.2%	5.7%	5.9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

La catégorie "autres ménages" rassemble différentes formes de colocation.

### Tranches d'âge



### Evolution 2006-2011 en %

	SAINT-JACQUES	5 TP Rennais	RENNES
Pop 0-2 ans	12.6%	-1.6%	2.0%
Pop 3-5 ans	22.8%	1.7%	3.6%
Pop 6-10 ans	16.0%	-7.3%	0.2%
Pop 11-17 ans	8.8%	-22.4%	-7.8%
Pop 18-24 ans	14.9%	-10.6%	-2.2%
Pop 25-39 ans	7.2%	-8.3%	-2.6%
Pop 40-54 ans	11.4%	-13.8%	-4.5%
Pop 55-64 ans	28.8%	13.8%	14.2%
Pop 65-79 ans	-10.8%	1.8%	-4.2%
Pop 80 ans ou plus	28.0%	29.6%	15.1%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### % des tranches d'âge

	SAINT-JACQUES		5 TP Rennais		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Ptp 0-2 ans	4.3%	4.3%	4.2%	4.4%	3.1%	3.2%
Pop 3-5 ans	4.0%	4.4%	3.6%	3.9%	2.7%	2.8%
Pop 6-10 ans	6.0%	6.3%	5.6%	5.6%	4.2%	4.2%
Pop 11-17 ans	8.0%	7.8%	8.6%	7.1%	6.5%	6.1%
Pop 18-24 ans	10.6%	11.0%	16.0%	15.3%	22.3%	22.0%
Pop 25-39 ans	27.8%	26.8%	22.0%	21.5%	22.7%	22.2%
Pop 40-54 ans	19.0%	19.1%	18.6%	17.1%	16.8%	16.2%
Pop 55-64 ans	7.9%	9.2%	9.2%	11.1%	8.4%	9.6%
Pop 65-79 ans	9.1%	7.3%	9.0%	9.8%	9.1%	8.8%
Pop 80 ans ou plus	3.3%	3.8%	3.0%	4.1%	4.2%	4.9%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

### Nationalité / Immigrés

	SAINT-JACQUES		5 TP Rennais		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Pop Français	97.3%	96.1%	90.3%	87.1%	94.6%	93.4%
Pop Etrangers	2.7%	3.9%	9.7%	12.9%	5.4%	6.6%
Pop Immigrés	4.5%	6.2%	12.5%	16.4%	7.1%	8.0%

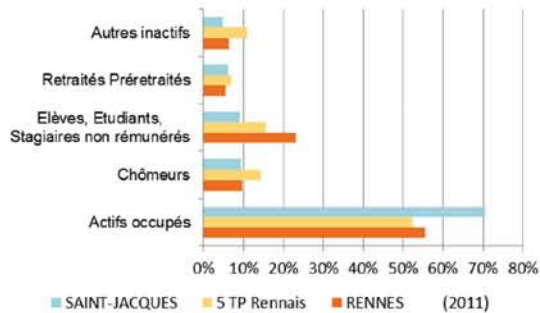
Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Un immigré est, selon la définition de l'INSEE, inspirée du Haut Conseil à l'Intégration, une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France.



## FICHE TERRITOIRE DE VEILLE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

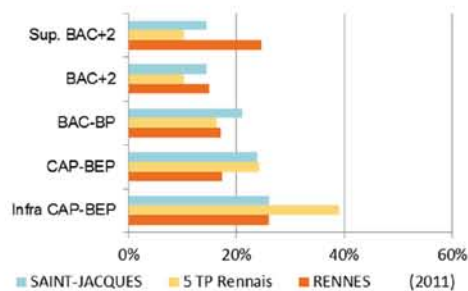
## Activité (population 15-64 ans)



Le taux d'activité des 15-64 ans est de 79,9% (5TP : 66,7 %, Rennes : 65,2%).  
Le taux d'activité féminin est de 76,5% (5TP : 62,0%, Rennes : 61,7%).  
L'indice de chômage (nb de chômeurs/nb d'actifs) est de 11,5% (5TP : 21,6%, Rennes : 14,8%).

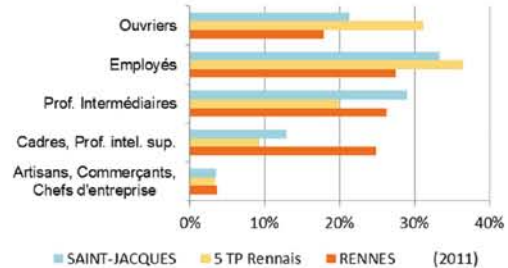
	SAINT-JACQUES		5 TP Rennais		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Actifs occupés	71.7%	70.7%	56.5%	52.3%	56.7%	55.6%
Chômeurs	7.7%	9.2%	10.7%	14.4%	7.3%	9.6%
Bèves, Etudiants, Stagiaires non rémunérés	9.6%	9.1%	17.6%	15.5%	24.7%	23.2%
Retraités Préretraités	5.3%	6.1%	6.0%	6.9%	5.0%	5.4%
Autres inactifs	5.6%	4.9%	9.2%	10.9%	6.3%	6.3%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Formation  
(Personnes de 15 ans ou plus non scolarisées)

	SAINT-JACQUES		5 TP Rennais		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Infra CAP - BEP	31.6%	26.0%	40.3%	39.0%	29.4%	26.1%
CAP - BEP	24.6%	24.0%	24.8%	24.2%	18.9%	17.4%
BAC - BP	17.8%	21.1%	15.4%	16.3%	16.6%	17.0%
BAC+2	13.9%	14.5%	10.3%	10.2%	14.1%	14.9%
Sup. BAC+2	12.1%	14.4%	9.3%	10.3%	21.0%	24.6%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

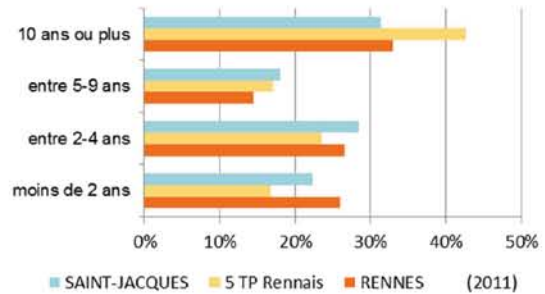
Professions et Catégories  
Socio-professionnelles (actifs 15-64 ans)

	SAINT-JACQUES		5 TP Rennais		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Agriculteurs exploitants	0.2%	0.1%	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	3.8%	3.5%	2.8%	3.3%	3.2%	3.6%
Cadres, Prof. intel. sup.	12.7%	12.9%	8.5%	9.3%	21.7%	24.8%
Prof. Intermédiaires	26.7%	29.0%	21.1%	19.8%	27.3%	26.2%
Employés	34.8%	33.3%	36.4%	36.5%	28.9%	27.4%
Ouvriers	21.9%	21.2%	31.1%	31.1%	18.8%	17.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations complémentaires, APRAS

## Ancienneté dans le logement

## Ménages emménagés depuis :



	SAINT-JACQUES		5 TP Rennais		RENNES	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Moins de 2 ans	20.3%	22.3%	15.6%	16.8%	24.4%	25.9%
Entre 2-4 ans	29.7%	28.4%	24.3%	23.6%	26.9%	26.6%
Entre 5-9 ans	18.1%	18.0%	20.2%	17.1%	16.8%	14.5%
Depuis 10 ans ou plus	31.9%	31.3%	39.9%	42.6%	31.9%	33.0%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Sources : INSEE RP2006 et RP2011 Exploitations principales, APRAS

Les étudiants ayant un logement sur Rennes sont comptabilisés ; leur présence explique la forte mobilité sur certains quartiers.

**Le recensement rénové** : Depuis 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

→ Le sondage entraîne une incertitude des résultats, notamment sur des territoires restreints comme les Iris. C'est pourquoi les données en valeur brute (à l'exception de la population totale) ne sont pas affichées ici.

## 5. MÉTHODOLOGIE

### a. Axes transversaux

Dans le cadre de la réflexion préalable à l'élaboration du présent contrat de ville, des binômes regroupant des représentants de l'État local et des collectivités territoriales ont été constitués afin de travailler à l'identification des principaux enjeux pour chacun des axes transversaux.

JEUNESSE	
ÉTAT	<p><b>Laurence LUCAS</b>  <i>Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations</i>            Chargée de mission politique de la ville</p>
COLLECTIVITÉ	<p><b>Fanny WEBRE</b>  <i>Ville de Rennes</i>            Responsable Mission Jeunesse</p>
PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	
ÉTAT	<p><b>Sonia MAGALHAES</b>  <i>Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations</i>            Chargée de mission aux Droits des femmes et à l'égalité</p>
COLLECTIVITÉ	<p><b>Élisabeth MALAURIE</b>  <i>Ville de Rennes, Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville</i>            Chargée de mission égalité - Droits des femmes</p>
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
ÉTAT	<p><b>Jean-Philippe CROISSANT</b>  <i>Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale</i>            Chargé de mission Politique de la ville et Prévention et Lutte contre les discriminations</p>
COLLECTIVITÉ	<p><b>Céline ZIWÈS</b>  <i>Rennes Métropole – ville de Rennes, Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville</i>            Responsable Mission Lutte Contre les Discriminations et Accès aux Droits</p>

## b. Pilier Cohésion sociale

Dans le cadre de la réflexion préalable à l'élaboration du contrat de ville, 3 groupes de réflexion thématiques ont été créés concernant la prévention et l'accès aux soins, le bien-être et la lutte contre l'isolement, l'accès à la culture, au sport et au loisir et l'éducation, parentalité.

Ces groupes de travail, composés de représentants des institutions signataires du contrat de ville ont identifié collectivement les principaux constats et décliné les enjeux et objectifs stratégiques sur la base de l'expertise et de l'expérience de chacune des institutions représentées par les membres du groupe. Les partenaires locaux ont ensuite été associés à la réflexion au travers de différents temps de partage et de travail collectif organisés dans les quartiers.

La thématique Prévention de la délinquance et accès aux droits a été travaillée dans le cadre de la révision de la Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) dont le calendrier coïncidait avec celui du contrat de ville.

PRÉVENTION ET ACCÈS AUX SOINS, BIEN-ÊTRE ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT		
ÉTAT	<b>Erwan CALVE</b> <i>Délégué du Préfet</i>	<b>Françoise POUPAULT-CHAMBET</b> <i>ARS</i> <i>Délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine</i>
COLLECTIVITÉ	<b>Laurence ARENOU</b> <i>Rennes Métropole, Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville (CSPV)</i> <i>Chef de projet Politique de la Ville</i>	<b>Florence POIRIER</b> <i>Ville de Rennes, Coordinatrice et Référente Action Santé Quartiers</i> ou <b>Maud RENON</b> <i>Ville de Rennes, Responsable Direction Santé Publique Handicap</i>
	<b>Laure GÉHANT</b> <i>Rennes Métropole, CSPV</i> <i>Chargée de mission développement social des territoires</i>	<b>Philippe LE SAUX</b> <i>APRAS, Directeur</i>  <b>Chantal PARENT</b> et/ou <b>Maud ABLON</b> <i>Ville de Rennes, Chargées de mission Politique de la Ville</i>
CE QUI A ÉTÉ FAIT		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avril à septembre 2014 : 5 réunions de travail de l'équipe d'animation (23/04, 21/05, 12/06, 10/07, 05/09) (élargissement de l'équipe à la CPAM).</li> <li>• Choix de s'appuyer sur les membres du réseau « Santé – Bien-être » de Maurepas et les acteurs agissant sur ce quartier intéressés par la thématique : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rencontre du 30 septembre (ateliers participatifs)</li> <li>– Travaux de recueil et d'analyse par quartier des 5 chargées de mission politique de la ville (ville de Rennes)</li> <li>– Compilation de l'ensemble des éléments collectés et synthèse par le service CSPV de Rennes Métropole.</li> </ul> </li> </ul>		

## ACCÈS À LA CULTURE, AU SPORT ET AU LOISIR

ÉTAT	<p><b>Jean Mathieu SALLES</b> <i>Délégué du Préfet</i></p>	<p><b>Claire GASPARUTTO</b> <i>DRAC, Conseillère</i> <i>Action territoriale et politique interministérielle</i></p>
	<p><b>Raphaël TREPOS-POUPLARD</b> <i>DDCSPP</i></p>	<p><b>Monique GENTIL-PERRET</b> <i>CAF</i> <i>Responsable de pôle</i></p>
COLLECTIVITÉ	<p><b>Laurence ARENOU</b> <i>Rennes Métropole, Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville (CSPV)</i> <i>Chef de projet Politique de la Ville</i></p>	<p><b>Nathalie RIBET</b> <i>ville de Rennes, Chargée de mission</i> <i>Culture, Direction Générale Culture</i></p>
	<p><b>Laure GÉHANT</b> <i>Rennes Métropole, CSPV</i> <i>Chargée de mission développement social des territoires</i></p>	<p><b>Louis BERTIN</b> <i>Ville de Rennes, Coordonnateur</i> <i>Animation sportive, Direction des Sports</i></p> <p><b>Fanny WEBRE</b> et/ou <b>Laetitia HERVET</b> <i>Ville de Rennes, Chargées de mission Politique de la Ville</i></p>

## CE QUI A ÉTÉ FAIT

- Avril à septembre 2014 : 5 réunions de travail de l'équipe d'animation (16/04, 20 et 27/05, 25/06, 02/09) (élargissement de l'équipe à la CAF et à la Direction Vie associative de la ville de Rennes).
- Choix de s'appuyer sur les acteurs qui interviennent sur le quartier de Bréquigny sur la culture, le sport et le loisir :
  - Rencontre du 16 octobre (ateliers participatifs)
  - Travaux de recueil et d'analyse par quartier des 5 chargées de mission politique de la ville (ville de Rennes)
  - Compilation de l'ensemble des éléments collectés et synthèse par le service CSPV de Rennes Métropole.
  - Réflexion en lien avec le travail de l'AUDIAR sur le droit commun : expérimentation d'un outil d'état des lieux et de valorisation du droit commun sur les territoires prioritaires

## ÉDUCATION, PARENTALITÉ

ÉTAT	<p><b>Xavier GABILLAUD</b> <i>DDCSPP, Directeur adjoint</i></p>	<p><b>Anne BASTIEN</b> <i>CAF, Directrice adjointe</i></p>
	<p><b>Laurence LUCAS</b> <i>DDCSPP, Chargée de mission</i> <i>Politique de la Ville</i></p>	<p><b>Philippe ROBERT</b> <i>Éducation Nationale, Chargé de mission</i> <i>Politiques scolaires, éducatives et partenariales</i></p>
COLLECTIVITÉ	<p><b>Laurence ARENOU</b> <i>Rennes Métropole, Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville (CSPV)</i> <i>Chef de projet Politique de la Ville</i></p>	<p><b>Bertrand GOHIER</b> <i>Ville de Rennes, Coordonnateur de la</i> <i>Réussite Éducative à la Direction Éducation Enfance</i></p>
		<p><b>Laetitia HERVET</b> et/ou <b>Emilie LEBLONG-MASCLET</b> <i>Ville de Rennes, Chargées de mission Politique de la Ville</i></p>

## CE QUI A ÉTÉ FAIT

- Décembre 2013 : pré-réflexion sur la thématique par quartier en interne ville de Rennes dans le cadre de la préfiguration
- Janvier/février 2014 : 3 réunions de travail de l'équipe d'animation (16/01, 06/02, 20/02)
- Choix de s'appuyer sur la dynamique enclenchée au Blosne et de réunir les membres des 4 groupes de travail existants (GT Petite enfance, Enfance, Accompagnement à la scolarité et Parentalité) : rencontre du 15 avril (ateliers participatifs)
- Travaux de recueil et d'analyse par quartier des 5 chargées de mission politique de la ville (ville de Rennes)
- Compilation de l'ensemble des éléments collectés et synthèse par le service CSPV de Rennes Métropole

## TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET ACCÈS AU DROIT

Thématique travaillée en lien étroit avec la démarche de révision de la STSPD engagée par la ville de Rennes :

- 1 Deux phases de temps de travail bilatéraux entre le SPDM entre les membres du CLSPD restreint :
  - Entre novembre 2013 et janvier 2014 : Préfecture (Cabinet du Préfet), Parquet, représenté par M. le Procureur de la République, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation d'Ille-et-Vilaine (SPIP 35), la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP 35), les services départementaux de l'Éducation Nationale, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et le Centre Hospitalier Guillaume Régnier
  - Entre juillet et septembre 2014: Préfecture, Parquet, DDSP 35, DTPJJ, Éducation Nationale, Conseil Général ; ces rencontres ont été menées conjointement avec le service Cohésion sociale et politique de la ville, dans le cadre de la préparation du contrat de ville 2015-2020 de Rennes Métropole. La Préfecture, l'Éducation Nationale et la DDSP 35 ont fourni des productions écrites dont les éléments ont été intégrés à la STSPD.
- 2 Points d'étape et validation de la démarche lors des CLSPD restreints du 16 octobre 2013 et du 29 janvier 2014
- 3 Temps de travail spécifiques avec l'APRAS, Kéolis, et les quatre bailleurs sociaux (Archipel Habitat, Aiguillon Construction, Espacil Habitat, Néotoa)
- 4 Échanges collectifs lors des cellules de veille de l'année 2013-2014
- 5 Diffusion d'un questionnaire sur les constats et attentes portant sur les cellules de veille aux participants des 6 cellules de veille ; questionnaire rempli par 61 participants
- 6 Temps de travail bilatéraux et collectifs avec les services et élus municipaux impliqués dans la politique de sécurité, tranquillité publique et prévention de la délinquance (politique de la ville, jeunesse, santé, égalité, lutte contre les discriminations, solidarité, éducation), dont un séminaire organisé le 26 septembre 2014 qui a réuni une vingtaine de services et délégations
- 7 Synthèse qualitative et quantitative des situations rencontrées par les partenaires du CLSPD depuis 2010

### c. Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Pour ce pilier, des groupes de réflexion comprenant différents services de Rennes Métropole et de l'État ont été constitués.

ÉTAT	<p><b>Sabine GIRAULT</b> <i>Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine</i> Chef du SECTAM</p>	AMÉNAGEMENT	<p><b>Éric TOCQUER</b> <i>Rennes Métropole, Directeur Urbanisme et Aménagement</i></p>	
		COLLECTIVITÉ	<p><b>Service Cohésion sociale et politique de la ville Rennes Métropole</b></p> <p><b>Valérie AUVERGNE</b> <i>Responsable</i></p> <p><b>Laurence ARENOU</b> <i>Chef de projet politique de la ville</i></p> <p><b>Marie ANDRÉ</b> <i>Chef de projet renouvellement urbain</i></p> <p><b>Laure GÉHANT</b> <i>Chargée de mission développement social des territoires</i></p>	HABITAT ET PEUPLEMENT
			CADRE DE VIE	<p><b>Gildas LE GUERNIGOU</b> <i>Ville de Rennes, Directeur Général Adjoint</i> Action Territoriale - Tranquillité Publique</p> <p><b>Isabelle PINAULT</b> <i>Ville de Rennes, Chargée de dossiers Action Territoriale</i></p>
			TRANSPORT ET MOBILITÉS	<p><b>Thomas FAGART</b> <i>Rennes Métropole, Responsable Mobilité Urbaine</i></p> <p><b>Julien HERVÉ</b> <i>Rennes Métropole,</i> <i>Chargé de mission Plan de Déplacements Urbains</i></p>

## d. Pilier Emploi et développement économique

Dans le cadre de la réflexion préalable à l'élaboration du contrat de ville, un groupe de travail réunissant à la fois les acteurs de la formation, l'insertion, l'emploi mais aussi ceux du développement économique ainsi que des entreprises.

### ACCÈS À L'EMPLOI, FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE

<p><b>ÉTAT</b></p>	<p><b>Erwan CALVE</b> <i>Délégué du Préfet</i></p>	<p><b>Thierry STANDQUIC</b> <i>DIRECCTE</i></p> <p><b>Véronique FAUCHEUX</b> <i>Rennes Métropole, SEIF-MEIF</i></p>
<p><b>COLLECTIVITÉ</b></p>	<p><b>Laurence ARENOU</b> <i>Rennes Métropole, Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville (CSPV)</i> <i>Chef de projet Politique de la Ville</i></p>	<p><b>Sylvie GUIHENEUC</b> <i>Rennes Métropole, DERES</i></p> <p><b>Chantal PARENT</b> et/ou <b>Émilie LEBLONG-MASCLET</b> <i>Ville de Rennes, Chargées de mission Politique de la Ville</i></p>
<p><b>ADO Habitat</b> <b>Jules RAULT</b> <i>Directeur Espacil Habitat</i></p>	<p><b>Conseil Général</b> <b>Yves LAURENT</b> <i>Agence Pays de Rennes, Mission solidarité</i></p>	<p><b>La Poste</b> <b>Béatrice COLLET</b> <i>Délégation régionale</i></p>
<p><b>CCAS Ville de Rennes</b> <b>Régine GÉRARD</b> <i>Direction Insertion et Aides à la Personnes - Chargée de mission Dispositifs d'insertion</i></p>	<p><b>Bertrand LAURENCEAU</b> <i>Responsable économique</i></p> <p><b>Gaël GUÉGAN</b> <i>Directeur de l'économie</i></p>	<p><b>Orange</b> <b>Eric AUDURIER</b> <i>Responsable Diversité</i></p>
<p><b>Caisse des Dépôts</b> <b>Matthieu ROBIN</b> <i>Chargé de Développement Territorial</i></p>	<p><b>Christian DU BOISLOUVEAU</b> <i>Chef de projet développement urbain</i></p>	<p><b>Pôle Emploi</b> <b>Thierry HUCHET</b> <i>Directeur du pôle emploi Rennes Centre</i></p>
<p><b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b> <b>Corine SAURA</b> <i>Responsable animation des territoires</i></p>	<p><b>Tangi DE ROCHEFORT</b> Remplacé par <b>Julien CLERMONT</b> <i>Délégué territorial</i></p>	<p><b>Préfecture</b> <b>Erwan CALVÉ</b> <i>Délégué du Préfet</i></p>
<p><b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat</b> <b>Philippe CLOSIER</b></p>	<p><b>Éducation Nationale</b> <b>Alain TRICHEREAU</b> <i>Directeur du CIO</i></p> <p><b>Mission Locale</b> <b>Philippe JOURDAN</b> <i>Directeur</i></p>	<p><b>Cyril SIMON</b> <i>Référent emploi</i></p> <p><b>Réso-Solidaire</b> <b>Emmanuelle ROUSSET</b> <i>Coordinatrice</i></p>
<p><b>DIRECCTE</b> <b>Cécile GAILLARD</b> <i>Délégué au développement territorial et à l'emploi du bassin d'emploi de Rennes</i></p>	<p><b>Guillaume GESSEN</b> <i>Conseiller Emploi</i></p>	

## CE QUI A ÉTÉ FAIT

- 2013 : Travaux des GSE de préparation du contrat de ville
- Décembre 2013 : réunion de travail de l'équipe d'animation (10/12)
- Choix de réunir l'ensemble des acteurs pour réflexion commune entre l'insertion et l'économie
- 6 Janvier 2014 : première rencontre des acteurs (25 présents) : Échange et interconnaissance
- Février/mars 2014 : réflexions des GSE sur le développement économique
- 8 avril 2014 : deuxième rencontre des acteurs
- Échange sur une proposition d'enjeux et d'objectifs
- De mai à août 2014 : Échanges bilatéraux avec différents participants du groupe et réunion d'un sous-groupe sur l'enjeu 1 (3/10/2014)
- Compilation de l'ensemble des éléments collectés et synthèse par le service CSPV de Rennes Métropole



## 6. DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE PLANIFICATION ET POLITIQUES PUBLIQUES

L'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville doit s'intégrer de manière cohérente avec les différents documents stratégiques de planification et politiques publiques existants.

### A. AXES TRANSVERSAUX

#### Jeunesse

##### La garantie européenne pour la jeunesse

Le Conseil de l'Union Européenne, dans une recommandation du 22 avril 2013, a instauré l'établissement d'une garantie pour la jeunesse qui vise à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de qualité pour un emploi, une formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi.

##### La nouvelle politique nationale « Priorité jeunesse »

###### Priorité Jeunesse

Adoptée lors du **Conseil Interministériel de la Jeunesse (CIJ)** du 21 février 2013, elle s'articule autour de 13 chantiers prioritaires, eux-mêmes déclinés en 47 mesures concrètes. Ces mesures visent à améliorer la situation des jeunes en matière de formation, de lutte contre le décrochage scolaire, d'emploi, d'autonomie, de logement, de santé et de valorisation de l'engagement des jeunes. L'enjeu de ce nouveau plan est de passer d'une approche sectorielle des dispositifs en faveur de la jeunesse à une politique globale et partenariale.

##### La convention triennale d'objectifs signée entre le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et le ministère de la Ville

Le volet jeunesse du contrat de ville doit s'inscrire dans le cadre des priorités nationales, notamment celles fixées dans le cadre de cette convention signée le 4 avril 2013.

##### Les autres conventions interministérielles

Compte tenu de la transversalité des politiques publiques en faveur de la jeunesse recherchée par le contrat de ville, d'autres conventions pourront également être mobilisées, notamment :

- **Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville - 19 avril 2013**
- **Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville - 25 avril 2013**
- **Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministre délégué à la Ville - 7 octobre 2013**
- **Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Défense (Anciens combattants) - 15 juillet 2013**

##### La déclinaison des engagements interministériels au niveau local

Au niveau départemental, les 16-25 ans sont un public prioritaire inscrits dans le projet de service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Pour ce faire, des travaux ont été mis en œuvre dans le cadre du plan « Priorité jeunesse » depuis 2014. La DDCSPP a ainsi réalisé un état des lieux de ses actions, à partir des chantiers et des mesures du plan national. Ce document évolutif a pour objectif d'améliorer la lisibilité des actions de la DDCSPP en faveur de la jeunesse et d'identifier le droit commun mobilisable.

L'État (la DDCSPP), la Caisse d'Allocations Familiales et le Département d'Ille-et-Vilaine ont engagé en janvier 2014 un projet de **protocole de coopération sur les politiques de jeunesse**. L'enjeu est de renforcer la concertation sur les territoires et envers les publics, et d'améliorer la complémentarité des actions engagées et à engager au bénéfice des jeunes.

Partageant la volonté commune de mettre en place une démarche de coopération structurée et coordonnée au bénéfice des jeunes, les trois structures ont pour objectif de formaliser, chaque année, des mesures de travail communes. Ce protocole a été signé en janvier 2015. La DDCSPP a également engagé un travail de déclinaison des conventions interministérielles entrant dans son champ d'action

(sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, affaires sociales et santé, droits des femmes, réussite éducative, culture). Des propositions seront formulées, au cours de l'année 2015, afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, de territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et de renforcer l'engagement des jeunes.

**La charte d'engagement en faveur des jeunes de la Région Bretagne**  
Adoptée en 2011, la charte d'engagement en faveur des jeunes propose 45 mesures concrètes mettant les jeunes au cœur de l'action régionale. Un bilan a été présenté en 2013 et a fait état de 33 engagements déjà mis en œuvre ou en cours de déploiement.

#### « Générations breilliennes », programme du Département d'Ille-et-Vilaine

Adopté en décembre 2013, ce projet inaugure une nouvelle approche transversale de la politique jeunesse du Département. Cette politique s'adresse en priorité aux jeunes d'âges collège ainsi qu'aux jeunes en difficulté de prise d'autonomie, tout en veillant à la continuité entre les âges. Avec son programme d'actions, le Département souhaite renforcer la cohésion des différents dispositifs en prenant en compte le travail des autres collectivités et des acteurs de la jeunesse afin de mener une politique active pour accompagner les jeunes vers l'autonomie. Le Département soutient également les projets de coopérative jeunesse de services (quartier de Maurepas...).

#### L'axe Jeunesse du projet de territoire de Rennes Métropole

Le projet de territoire de Rennes Métropole, adopté en juillet 2013 comporte une orientation spécifique en faveur des jeunes : « partager et mettre en œuvre un projet global, avec et pour la jeunesse ».

#### Le Pacte Jeunesse de la ville de Rennes

La ville de Rennes a entrepris en 2013 la formalisation de ses actions et engagements en faveur de la jeunesse au travers la signature d'un « Pacte Jeunesse » afin de leur donner de la lisibilité et de la cohérence au travers de quatre enjeux majeurs : favoriser l'expression de tous les jeunes, encourager les initiatives et les projets, accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté et promouvoir l'accès aux droits et aux ressources.

## Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

### La loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Elle réaffirme que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un principe consubstantiel de la République, réaffirmé par la loi Vallaud-Belkacem du 4 Août 2014 qui reconnaît les capacités des femmes à agir au même titre que les hommes et s'adresse à toutes les femmes, y compris les femmes des territoires prioritaires. La loi vise à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes dans les sphères privée, professionnelle et publique.

### Le Haut-Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh)

Au travers de son rapport EGALiTER<sup>66</sup>, intitulé « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les territoires de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés » suite à la saisine du Ministère des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, le HCEfh formule 44 recommandations au travers de trois priorités :

- Emploi des femmes
- Espace public - citoyenneté - violences
- Accès aux droits et services

et d'une démarche globale dite EGALiTER (égalité femmes-hommes et égalité territoriale) composée de 6 piliers méthodologiques.

### La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires

L'approche intégrée de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un engagement majeur de cette convention signée entre le ministère des Droits des femmes et le ministère de la Ville le 21 mai 2013.

### Les engagements des associations d'élus locaux avec le ministère des Droits des femmes

Pour la mobilisation des différentes collectivités territoriales signataires du présent contrat de ville, la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes peut également s'appuyer sur les engagements pris dans le cadre du **protocole d'accord signé le 2 juillet 2013 entre les associations d'élus locaux et le ministère des Droits des femmes.**

### La politique de la Région Bretagne

Depuis 2004, la Région mène une politique transversale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour fédérer les énergies des acteurs qui œuvrent en faveur de l'égalité, la Région a créé en mars 2005 le **Conseil pour l'Égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne**. Par ailleurs, elle siège également au HCEfh. La Région a signé avec l'État le 7 décembre 2012 une **convention-cadre « Territoires d'excellence »** pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment dans les TPE et les PME. Elle encourage par ailleurs l'égalité entre les femmes et les hommes à travers un certain nombre de dispositifs : emplois associatifs d'intérêt régional, dispositif Karta, Compteurs clé.

### La démarche du Département d'Ille-et-Vilaine en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Signataire de la **Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**, en février 2014, l'Assemblée Départementale a retenu 3 grandes orientations pour l'élaboration du plan d'actions dans les 2 ans suivant la signature de cette charte :

- Promouvoir l'égalité en interne et dans les politiques départementales : les actions retenues concerneront aussi bien le fonctionnement de l'Assemblée, des services que les missions exercées par le Département
- Élaborer ce plan d'actions de manière participative : un groupe de travail en interne a été mis en place en janvier 2014 et des contributeurs externes sont associés à ce travail.
- Privilégier les actions à destination des publics prioritaires : les agents de catégorie C de la collectivité en interne, les usagers des services d'action sociale et d'insertion en externe.

La démarche en cours est un recensement de toutes les actions déjà engagées par les services du Département qui concourent à l'égalité entre les femmes et les hommes, enrichie par la présentation d'expériences d'autres collectivités locales. Il s'agit également d'identifier de nouvelles actions sur lesquelles le Département pourrait s'engager.

Concrètement, cet axe est déjà présent dans les politiques départementales, notamment dans les politiques d'égalité des chances et de solidarité, et en particulier au travers la volonté de diversifier l'offre d'insertion sociale et professionnelle pour, d'une part, favoriser un égal accès aux femmes et aux hommes, et d'autre part de contribuer, avec les services de l'État et les collectivités locales, à la prévention des violences faites aux femmes. De même, le Département a signé en 2014 la **« Convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bretagne »**.

Pour développer sa démarche en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et la déployer largement dans la collectivité et le service public départemental, le Département a mis en place dès 2014 un groupe de travail interne. Il a également sollicité les comités consultatifs du Département pour qu'ils contribuent à la réflexion. Il s'est aussi associé à la biennale pour l'égalité organisée par la Région Bretagne en mai à Lorient et à l'initiative des services de l'État en région « Métiers en tous genres » qui s'est tenue en décembre. En 2015, il est prévu de constituer un groupe de travail associant des partenaires externes – institutions, associations, comités consultatifs, habitants – pour échanger et alimenter au final le plan d'actions.

### Le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Rennes

Signataire de la **charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**, la ville de Rennes a adopté, en juillet 2013, **un plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes**, structuré autour de 16 engagements.

Ce document cadre reconnaît la collectivité comme niveau pertinent pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un droit fondamental, prendre en compte les discriminations multiples et les obstacles afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, éliminer les stéréotypes sexués, intégrer la dimension de genre dans toutes les activités de la collectivité, assurer une participation équilibrée à la prise de décision...

La ville de Rennes s'est dotée depuis 2009 d'un comité consultatif Droits des femmes récemment renouvelé sous le nom de Comité consultatif égalité femmes- hommes. Espace d'information, de veille, d'échanges et d'initiatives, ce comité est ouvert à tous et permet de traiter les questions relatives à la mise en œuvre du droit des femmes, à l'égalité entre les femmes et les hommes. La première réunion de lancement a mis en évidence les trois thèmes suivants comme pistes de travail prioritaires :

- Les femmes dans l'espace public
- La violence faite aux femmes dans toutes les sphères (privée, professionnelle, espace public...)
- L'éducation et de la formation à la culture de l'égalité femmes - hommes pour l'ensemble des acteurs/actrices et notamment des jeunes.

## Lutte contre les discriminations

### Le Plan de Lutte Contre les Discriminations, pilier de la future contractualisation<sup>67</sup>

Le territoire de la métropole rennaise est, depuis plusieurs années, engagé sur les questions de discriminations liées à l'origine. La ville de Rennes s'est en effet dotée en 2008 d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD), avec l'appui méthodologique et financier de l'Acse ex-Fasild, acteur historique de ce champ de l'action publique. Il est à noter que ce Plan s'inscrivait déjà à l'origine dans la thématique "Intégration des populations d'origine étrangère, lutte contre les discriminations et accès aux droits" du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cinq axes de travail, déclinés en plan d'actions avaient ainsi été validés :

- Mobiliser la collectivité
- Mobiliser l'environnement de la collectivité
- Mobiliser les partenaires de l'emploi
- Soutenir les actions visant à l'égalité de traitement
- Soutenir et accompagner les victimes de discriminations

### Un accompagnement par l'ACSE

Dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances accompagne les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre de projets visant à lutter contre les discriminations. Elle s'est ainsi engagée à accompagner Rennes Métropole dans la redynamisation du plan territorial de lutte contre les discriminations et à l'inscription du dispositif dans ce contrat de ville.

Le Cabinet Concept RSE a ainsi été retenu pour mener une mission d'accompagnement entre janvier et août 2015. Une attention particulière sera portée à l'appropriation de la lutte contre les discriminations par les signataires et acteurs du contrat de ville ainsi qu'à la priorisation d'actions dans le cadre des programmes d'actions territoriaux.

## B. PILIER COHÉSION SOCIALE

### Prévention et accès aux soins, bien-être, lutte contre l'isolement

#### Le Contrat Local de Santé

Consciente que les enjeux de santé dans son acceptation large constituent des axes structurants du développement local et de la lutte contre les inégalités sociales, la ville de Rennes et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne se sont engagés dans un Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2013-2015. Il est signé par les partenaires du territoire autour de la santé (Préfecture et services déconcentrés de l'État, Éducation Nationale, Centre Hospitalier Universitaire (CHU), Établissement public de santé mentale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), professionnels de santé, École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), Conseil Général, Conseil Régional, représentants des usagers).

Cet outil permet d'associer les acteurs autour des enjeux du territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. C'est un outil au service d'une stratégie locale en santé qui s'inscrit dans la durée et vise à apporter, en proximité, une meilleure réponse aux besoins de la population. Il constitue également une opportunité pour permettre une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par les partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

Le CLS rennais se décline autour de 7 thématiques :

- savoir pour agir : développer l'information sur la santé des Rennais
- promouvoir un accès aux droits, aux soins et à la prévention pour les plus vulnérables
- agir pour la santé des enfants et des jeunes
- promouvoir la santé mentale
- agir pour la santé des personnes âgées
- assurer un environnement physique favorable à la santé
- agir en faveur des personnes en situation de handicap

Il mobilise les politiques et dispositifs de santé de droit commun et il favorise initiatives et projets à l'échelle d'un territoire qui inclue les quartiers relevant du contrat de ville.

(67) Le cadre de référence du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) identifie le Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations comme un pilier de la future contractualisation. En matière de discriminations, le CGET rappelle la priorité donnée aux discriminations liées à l'origine et au territoire de vie. Il précise que ce sont les programmes interministériels et les partenariats locaux qui ont vocation à développer des actions de sensibilisation, de formation et de communication. Ces actions doivent se donner comme objectif d'inciter les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques afin de prévenir et de lutter contre les discriminations, qu'elles soient directes, indirectes ou systémiques. Ainsi articulés aux contrats de ville et aux questions transversales d'égalité femmes-hommes et de jeunesse, la lutte contre les discriminations doit devenir un enjeu de territoire.

## Convention et circulaire interministérielles

• **Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires Sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville - 19 avril 2013**

• **Circulaire relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville**

Le nouveau cadre de travail initié par la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 entre le ministère des Affaires Sociales et de la Santé, le ministère délégué aux Personnes Âgées et à l'Autonomie, le ministère délégué à la Famille, la ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, et le ministre délégué à la Ville pourra utilement s'appuyer sur la dynamique partenariale engagée par le CLS qui constitue un socle de la réflexion relative au volet santé du contrat de ville.

Cet enjeu est également réaffirmé dans la **circulaire commune du ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes et du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville** : «le contrat local de santé pourra constituer le volet santé du contrat de ville lorsque les territoires d'action coïncident. À défaut, les priorités d'action définies par le CLS alimenteront le volet santé». Ainsi, les orientations du CLS constituent le cadre de travail du contrat de ville avec des déclinaisons spécifiques sur des sujets identifiés comme prioritaires.

## Le Projet Régional de Santé de l'ARS et le projet territorial de santé du territoire 5

L'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est une priorité d'action transversale du **Projet Régional de Santé** de l'ARS Bretagne. Il s'appuie sur 9 principes d'actions :

- prendre en charge le patient au plus proche de son domicile
- structurer une réponse aux urgences adaptée et de proximité
- garantir une prise en charge adaptée du patient par une offre graduée d'équipements techniques et d'activité de soins
- mieux structurer l'offre sanitaire et médico-sociale pour accompagner le vieillissement de la population
- accompagner les personnes en situation de handicap aux différents âges de la vie
- mieux prendre en compte la santé mentale et la prise en charge des personnes atteintes de troubles ou de handicap psychique
- organiser la prévention et la prise en charge des personnes présentant des conduites addictives
- améliorer la gestion des risques sanitaires
- poursuivre l'action de protection de la population face aux impacts de l'environnement sur la santé.

Le **programme territorial de santé du territoire n°5** (Rennes-Fougères-Vitré-Redon) vient décliner le **Projet Régional de Santé** à partir des priorités de santé identifiées sur ce territoire notamment en matière de :

- prévention et prise en charge des conduites addictives
- prise en charge des personnes âgées
- promotion de la santé mentale et prévention du suicide
- handicap et parcours de vie
- prévention et promotion de la santé.

## Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

Le CG35 a pris depuis plusieurs années une part active dans la promotion de la santé pour tous. L'action départementale de Protection Maternelle et Infantile (PMI) s'appuie sur la législation mais aussi, de façon plus volontariste, sur le **Projet Stratégique Départemental 2011-2014** visant notamment à lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge.

Cette orientation est au cœur de l'élaboration du futur **Schéma Départemental de la PMI** qui mobilise actuellement de nombreux professionnels en interne et des services partenaires en externe. La PMI contribue à la prévention et à la promotion de la santé des enfants, des jeunes et des familles au travers de ses missions larges et diversifiées : suivi des femmes enceintes par les sages-femmes, suivi des enfants de moins de 6 ans et des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), consultations médicales dans les centres de planification des Champs-Manceaux et de Maurepas, conseil conjugal auprès des couples, bilans en écoles maternelles, suivi et contrôle des modes de garde des jeunes enfants. Le nouveau schéma départemental de PMI permettra une meilleure prise en compte des publics en situation de vulnérabilité.

En partenariat avec l'ARS, le Département contribue à la mise en place de réponses adaptées en direction de jeunes en situation de rupture et souffrant de problématiques de santé.

La **politique départementale d'insertion** pilotée par le Département s'appuie, dans son volet **accès aux droits et aux soins**, sur les engagements partenariaux avec l'ARS et la CPAM dans le cadre du pacte territorial d'insertion. Concrètement, cela se traduit par une volonté commune de lutter contre le non recours aux droits et aux services de santé dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, et de promouvoir une meilleure articulation entre les acteurs de l'insertion et de la santé. À cela s'ajoute le développement de nombreuses actions collectives partenariales dans le champ de la **prévention santé** (atelier santé - bien-être, atelier cuisine, accès au sport...) et de la **prévention de**

**l'isolement social** (groupe de convivialité, accès à la culture, sorties nature...) en direction des publics bénéficiaires de minimas sociaux, impulsés par les agences départementales à l'échelle des territoires des 7 pays dans le Département d'Ille-et-Vilaine. Par ailleurs, le Département contribue à la mise en place de réponses adaptées pour les personnes bénéficiaires de minimas sociaux et souffrants de troubles psychiques en partenariat avec les acteurs de la santé mentale.

Les infirmières territoriales en soins généraux présentes dans les CDAS rennais contribuent également à la promotion de la santé en concertation avec les professionnels médico-sociaux et les partenaires locaux. Elles accompagnent les personnes en risque d'exclusion dans leurs démarches de santé (accompagnement individuel et collectif, vaccination).

Dans le cadre **des politiques en faveur des personnes âgées et personnes handicapées**, un nouveau **schéma départemental** a été approuvé par l'Assemblée, qui encourage les initiatives pour prévenir l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels. Le Département soutient également le fonctionnement de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH) qui conseille, oriente et aide les personnes en situation de handicap.

#### **Le Plan Local de Santé de la ville de Rennes**

Le Plan Local de Santé (PLS) développé par la ville de Rennes est le fruit d'un travail interne qui réaffirme la stratégie municipale sur les questions de santé. Il vise à valoriser les actions menées par les services municipaux en lien avec leurs partenaires, au service d'une politique de prévention et de promotion de la santé tout au long de la vie. Les principes d'actions de la Ville :

- S'appuyer sur l'ensemble des compétences de la Ville afin de disposer de leviers d'action pour développer un environnement favorable à la santé
- Informer, sensibiliser et engager les habitants à être acteurs de leur propre santé
- Favoriser l'interconnaissance et la logique de réseau entre les différents acteurs intervenant sur le territoire rennais
- Soutenir les associations et l'engagement des usagers

La Ville de Rennes appuie son action en santé sur des missions réglementairement ou conventionnellement identifiées à travers son service communal d'hygiène et de santé et sa délégation de certaines missions de protection maternelle et infantile. Ces missions dédiées sont propices au développement d'actions volontaristes en faveur de la promotion de la santé sur le territoire (travail autour de la nutrition, parentalité, expérimentation

des études d'impact santé...). Cependant la ville de Rennes avec le soutien de ses partenaires institutionnels a souhaité, dès 2004, aller plus loin avec la mission Promotion Santé Territoires qui exerce, dans le cadre des **Ateliers Santé Ville** (ASV) (dispositifs de la politique de la ville) mais aussi de **l'Animation Territoriale de Santé** (soutien ARS et Conseil Régional), des missions de promotion des priorités de santé publique de la ville dans les territoires prioritaires et en direction des habitants rennais.

#### **La convention de partenariat portant sur l'accès aux droits et aux soins des Rennais**

Signée le 3 octobre 2014 dans le cadre du CLS par la ville de Rennes, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), cette convention définit les modalités d'un échange de moyens et de compétences entre les signataires, notamment pour un meilleur accueil et une meilleure orientation des publics par la bonne information et la formation des professionnels des institutions signataires. Elle est intégrée au CLS.

#### **La convention entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de la Ville**

La question de l'accès aux droits est centrale pour les CAF. L'accès aux droits se traduit par l'attention portée à la lutte contre le non-recours, tout spécialement en direction des personnes en situation de vulnérabilité. L'offre de travail social de la CAF renforce cette démarche.

#### **Accès à la culture, au sport et au loisir**

#### **La convention avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative**

Les deux ministères se fixent notamment pour objectif de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs. L'un des outils préconisés dans les engagements de la convention est le développement des diagnostics partagés de l'offre sportive (activités et équipements) afin notamment de mieux cibler les interventions des différents acteurs dans les quartiers de la politique de la ville.

#### **La convention avec le ministère de la Culture et de la Communication**

Avec la signature de cette convention en mars 2014, les deux ministères s'engagent à inscrire durablement les politiques de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, de création

et de diffusion parmi leurs objectifs dans les territoires prioritaires. La convention précise que « les besoins et aspirations des habitants devront être pris en compte dans les contrats de ville pour notamment favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles pour favoriser l'appropriation du cadre de vie par les habitants, pour valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel, pour valoriser l'acquisition de compétences transposables au monde du travail ou aux relations sociales en général ».

**Priorité à la jeunesse :** « Plus souvent frappés par l'échec scolaire, les difficultés d'accès à l'emploi et la précarité, les jeunes des quartiers populaires se distinguent également par de nombreux talents et potentiels. Convaincus que dans ces quartiers se joue une grande partie de l'avenir de la jeunesse de France, les deux ministères font des jeunes des quartiers la cible prioritaire de leur politique partenariale ».

### La Direction Régionale des Affaires Culturelles

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, service déconcentré du ministère de la Culture, conduit la politique culturelle de l'État dans la région Bretagne et dans les départements qui la composent. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département.

La stratégie de la DRAC consiste, au titre de la politique de la ville, à faire prendre en compte par les structures ou projets qu'elle soutient sur des enjeux artistiques ou scientifiques, la dimension dite de « démocratisation culturelle ».

En termes opérationnels, le premier levier d'intervention est donc constitué par les acteurs culturels subventionnés, qui intègrent à leur projet artistique et culturel un volet d'actions, notamment d'éducation artistique et culturelle, à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Cette implication des équipements culturels se conjugue avec le financement de projets fédérateurs (résidences artistiques et culturelles) et les dispositifs spécifiques initiés par le ministère de la Culture et de la Communication (Passeurs d'images, Les Portes du Temps...)

### La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

La DDCSPP a, parmi ses objectifs, la volonté de favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs. Elle soutient le développement des pratiques pour tous et en tous lieux, en concentrant ses moyens là où les besoins sont les plus forts, en menant une action de correction des inégalités d'accès. Elle vise en

particulier les populations les plus éloignées des pratiques (publics féminins, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes...).

Dans le cadre de la politique de la ville, la DDCSPP pilote au niveau départemental le dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV). Ce programme national a pour vocation de prévenir l'exclusion et de favoriser un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des enfants et des jeunes dans activité et/ou en difficulté. Une priorité est accordée pour les activités organisées en dehors des quartiers qui permettent une plus grande ouverture des jeunes au monde extérieur (sorties et séjours hors du quartier, activités permettant le brassage des publics et la découverte d'autres environnements, chantiers éducatifs, etc.) \* Une grande attention est donc accordée aux séjours durant les vacances scolaires et plus particulièrement durant le mois d'août.

La DDCSPP est également partenaire de la ville de Rennes et de la CAF d'Ille-et-Vilaine pour le dispositif « Loisirs Vacances Jeunes » (LVJ). L'objectif est de « proposer aux jeunes de 11 à 18 ans qui ne partent pas ou peu en vacances l'été, des activités culturelles, sportives, éducatives, de proximité, et, autant que possible, de façon continue sur les deux mois d'été ».

### La Région Bretagne

Au titre de sa politique culturelle, la Région poursuit une forte implication pour une prise en compte des besoins des acteurs culturels et de la population en particulier en créant les conditions d'une présence artistique dans les territoires prioritaires, en encourageant les initiatives en faveur de la diversité culturelle (cultures urbaines) et l'engagement des jeunes dans des projets artistiques et culturels. Ses interventions sont très variées : spectacle vivant (danse, théâtre, musique), arts plastiques, patrimoine culturel immatériel, pratiques culturelles. Elle soutient notamment à ce titre le dispositif Sortir! et le festival/spectacle vivant « Quartiers en scène », ainsi que les représentations dans les quartiers données par le TNB, l'Opéra ou l'Orchestre Symphonique de Bretagne.

Elle a également développé un Chèque sport qui vise à favoriser la pratique sportive en club des jeunes bretons et dont les principaux bénéficiaires sont les jeunes des quartiers prioritaires.

Enfin, si le numérique est un vecteur pour faire participer les populations les plus fragiles, ces dernières n'ont pas toujours la capacité d'utiliser ces technologies. C'est pourquoi, en parallèle de sa politique de déploiement du très haut débit en Bretagne, la Région œuvre également pour le développement des usages et l'inclusion numérique des populations. C'est ainsi l'objectif poursuivi avec le Visa Internet Bretagne.

## La politique culturelle et sportive du Département

### [ LA CULTURE ]

La politique culturelle du Département d'Ille-et-Vilaine s'inscrit comme un des leviers de sa politique d'égalité des chances pour plus de cohésion sociale et de solidarité territoriale avec une priorité donnée aux projets développés en direction des populations et des territoires les plus éloignés de la culture. Elle vise, à ce titre :

- à favoriser la diversité et le pluralisme des propositions artistiques et culturelles sur le territoire départemental
- à encourager les conditions d'accès et de participation des populations à l'art et à la culture
- à accompagner l'aménagement et la structuration culturelle du territoire départemental en sensibilisant les territoires, en favorisant le travail des compagnies, équipements culturels, événements, associations culturelles, patrimoniales
- à développer les pratiques artistiques et culturelles des populations au travers notamment de l'éducation artistique et culturelle, de l'enseignement spécialisé, des pratiques amateurs
- à soutenir l'émergence de nouvelles formes de création, d'expression, de diffusion artistique et culturelle avec notamment l'essor du digital et le développement de la médiation numérique.

Pour ce faire, dans le domaine du **spectacle vivant et des arts visuels, de l'audiovisuel, des cultures traditionnelles, du patrimoine**, le département a fait le choix de soutenir un réseau d'acteurs identifiés comme des acteurs ressources du département : équipements culturels, manifestations, compagnies, associations culturelles, patrimoniales au travers de différents modes d'intervention : le conventionnement d'objectifs, le dispositif des résidences missions, le fonds d'accompagnement artistique et territorial. Dans le domaine des **arts plastiques**, pour soutenir la création contemporaine, encourager la circulation des œuvres pour une première sensibilisation des populations à l'art contemporain, il a pris l'initiative de constituer un fonds départemental d'art contemporain en partenariat étroit avec le FRAC Bretagne qui en assure la conservation et la médiation et le réseau des centres d'art du département.

Avec un objectif réaffirmé de démocratisation de **l'enseignement musical**, il accompagne le développement de la pratique musicale grâce au financement tant des écoles de musique de son territoire que de postes de musiciens intervenants.

Concernant la lecture publique, le **schéma départemental de la lecture publique** adopté en 2007 a pour objectifs d'améliorer l'offre, la qualité et la diversité des services proposés par les bibliothèques,

médiathèques comme premier lieu culturel de proximité et porte locale dans l'accès au savoir et à la connaissance, favoriser leur accès aux populations, mettre à niveau l'offre sur l'ensemble du département.

Pour le **patrimoine**, outre ses compétences obligatoires autour du patrimoine écrit avec les archives, il valorise ses fonds au travers d'une programmation culturelle au croisement des arts et de culture. Il participe, en outre, à la protection, la conservation, la valorisation des églises et du patrimoine mobilier avec le fonds de solidarité territoriale.

### [ LE SPORT ]

La politique sportive départementale vise à améliorer **l'accès de tous à la pratique sportive** et à favoriser l'épanouissement personnel par le sport. L'animation sportive départementale a vu ses missions évoluer avec sur le pays de Rennes une orientation des actions à 50 % vers les publics vulnérables (actions collectives d'insertion par le sport).

En matière d'**équipements**, le Département porte le projet de stade d'athlétisme situé sur le quartier de Villejean, qui ouvrira ses portes au printemps 2015. Son usage, qui sera orienté principalement vers le sport de haut niveau, sera aussi ouvert aux scolaires et aux publics vulnérables accompagnés, pour démocratiser la pratique sportive (tarifs préférentiels).

### Le projet culturel de Rennes Métropole

Le projet communautaire s'appuie sur un socle de valeurs partagées par l'ensemble des communes de la métropole : la solidarité, la diversité artistique et culturelle, l'accessibilité, l'innovation.

### La politique culturelle de la ville de Rennes

De la même façon, la ville de Rennes, dans ses orientations de politique culturelle s'attache à promouvoir une éthique de l'action publique fondée sur des objectifs qui participent pleinement à la cohésion sociale : dans un monde où l'art et la culture sont largement confrontés aux forces du marché, l'intervention publique est considérée de part et d'autre, comme un impératif d'égalité républicaine et de transformation sociale :

- Égalité républicaine, afin que tous les habitants de la ville et de la métropole puissent accéder dans les meilleures conditions aux arts, à la culture et à la pensée, sur l'ensemble du territoire communautaire
- Transformation sociale, afin que la culture soit pour toute l'agglomération rennaise, un ressort de compréhension du monde, mais aussi de vivre ensemble, d'émancipation, de recherche de nouveaux imaginaires et de nouvelles références.



### La politique sportive de la ville de Rennes

La ville, acteur historique de la vie sportive municipale, rend concrète sa politique sportive en tant qu'institution via le service municipal des sports. Démocratiser les pratiques sportives en luttant contre les inégalités est une priorité pour la Ville afin de permettre à chacun, quelle que soit ses conditions de ressources, son origine, sa capacité physique et son âge, de pratiquer l'activité sportive qui lui plaît, au rythme qui lui convient.

**Un diagnostic en cours sur les pratiques sportives dans les quartiers rennais** : l'Office des Sports<sup>68</sup> réalise depuis 2012 une étude sur les pratiques sportives dans les quartiers rennais. Des éléments actuellement en cours d'analyse permettront prochainement de comparer les cinq territoires prioritaires du point de vue de leur offre en matière d'équipements sportifs... Ils permettront le questionnement et la définition de perspectives de travail.

En complément de cette initiative, le Pôle Ressources National « Sport, Éducation, Mixités, Citoyenneté » a sollicité la ville de Rennes pour collaborer à la réalisation d'un guide « Penser et gérer des équipements sportifs dans les quartiers en politique de la ville ». Si Rennes est retenue parmi une sélection de douze communes, le territoire retenu pour y travailler serait Le Blosne.

Le **dispositif Sortir!** dispositif partenarial de Rennes Métropole, la ville de Rennes, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'État, il permet aux personnes bénéficiant de ressources limitées d'accéder à l'offre sportive, culturelle et de loisirs.

### Éducation, parentalité

#### L'instruction ministérielle du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville<sup>68</sup>

Elle insiste sur l'articulation nécessaire de l'ensemble des stratégies et actions des différents partenaires, ainsi qu'entre les différentes étapes de la scolarité (tout au long du parcours scolaire) et en lien avec la refondation de l'éducation prioritaire. Elle précise que les objectifs du contrat de ville relatifs à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes devront assurer la mixité sociale, réduire les écarts de réussite scolaire, réduire le nombre de décrocheurs, améliorer le bien-être des enfants et des jeunes et assurer la participation des parents.

Elle rappelle également la mise en cohérence qui doit être faite entre la géographie prioritaire de la politique de la ville et celle

des réseaux d'éducation prioritaire, ainsi que l'existence d'une **convention d'objectifs signée le 7 octobre 2013 entre le ministère de la Ville et le ministère de l'Éducation Nationale**.

#### La convention d'objectifs signée le 19 avril 2013 entre la ministre des Affaires Sociales et de la Santé, la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée à la Famille, le ministre délégué aux Personnes Handicapées et à la Lutte contre l'exclusion et le ministre de la Ville

Dans le cadre des moyens définis par la convention d'objectifs et de gestion, la CAF soutient des initiatives prenant en compte les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment :

##### En termes d'accueil de la petite enfance :

- Par le développement des modes d'accueil collectif pour les 0-3 ans, la définition des territoires prioritaires de la Caf se faisant en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville.
- Par le soutien aux actions innovantes d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers de la politique de la ville, adaptées aux besoins des familles des quartiers.

##### En termes de soutien à la parentalité :

- Par l'accompagnement des familles vulnérables dans les quartiers prioritaires : l'éveil et la socialisation des enfants feront l'objet d'un soutien accru grâce au développement des Lieux d'Accueils Enfants-Parents (LAEP) et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- Par la politique de facilitation de l'intégration des familles et des jeunes de 12 à 18 ans dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers du financement des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

#### La politique du Département en faveur de l'enfance

Accueil des jeunes enfants, protection maternelle et infantile, promotion de la santé, adoption, protection de l'enfance... L'Ille-et-Vilaine place la solidarité et l'égalité des chances au cœur de sa politique en faveur de la famille et de l'enfance :

- Une politique volontariste d'accueil des tout-petits qui l'accueil des enfants porteurs de handicap ou issus de familles en difficulté. Le Département a également développé un programme appelé « Parler bambin » dans les crèches (Bréquigny) pour aider les

(68) La Ville reconnaît à l'Office des Sports des missions d'intérêt général: partenaire premier et privilégié de la Ville au sujet de la vie sportive amateur locale, représentant des utilisateurs prioritaires des équipements sportifs municipaux que sont les associations adhérentes, interlocuteur privilégié des associations membres dans leurs relations avec la Ville. L'Office est aussi lieu d'observation des pratiques sportives, à un rôle de conseil auprès des associations, notamment dans les domaines de la gestion administrative, juridique et financière.

enfants à développer leurs aptitudes langagières. Ce programme sera étendu aux crèches localisées en territoire prioritaire (ex : Blosne).

- PMI : protéger la mère et l'enfant, en particulier les plus fragiles
- Protection de l'enfance : apporter un soutien éducatif par des mesures préventives d'aides à domicile, par l'accueil des enfants confiés à l'ASE et par l'accueil des mineurs étrangers isolés (schéma de protection de l'enfance)
- Soutenir la parentalité au travers de l'action des équipes de CDAS
- Soutenir des expérimentations dans le cadre de la recherche action relative aux alternatives aux placements (Champs Manceaux, Maurepas)

### La politique éducative du Département

En plus de ses compétences en matière de collèges, le Département favorise l'épanouissement, la réussite et l'égalité des chances des collégiens, en mettant en œuvre de nombreuses actions éducatives, culturelles et sportives : Orientibus, le Prix Ados, les coupons sport, les voyages éducatifs, Vivre son collège autrement, les équipements sportifs, les sorties pédagogiques dans les espaces naturels, la culture scientifique, les actions du service éducatif des Archives départementales. Dans les collèges, le Département d'Ille-et-Vilaine soutient les initiatives des équipes pédagogiques : projets culturels, sportifs ou environnementaux, aide aux voyages éducatifs à l'étranger.

### Le Projet Éducatif Local de Rennes (PEL)

Depuis plusieurs décennies, la ville de Rennes s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale, un levier essentiel de lutte contre les inégalités.

La ville de Rennes a structuré ses interventions dans le cadre des contrats éducatifs locaux puis d'un premier PEL 2003-2006 intitulé « De l'école de l'ouverture » à « Rennes, Ville Éducatrice ». Le PEL, aujourd'hui en phase de réécriture, est garant de la cohérence des orientations en matière d'éducation à l'échelle de la ville.

### Les ambitions du PEL

- La réaffirmation de l'ambition démocratique et citoyenne de l'éducation
- Le défi de l'égalité par l'équité et la justice
- Assurer la cohérence de la pluralité des temps et des espaces éducatifs

### Les orientations du PEL

- Expérimenter une gouvernance différente en :
  - Développant des processus partagés d'observation, de diagnostic, de pilotage et d'évaluation
  - Ayant le souci permanent de l'innovation
  - Favorisant les actions de proximité pour une coéducation renforcée.
- Renforcer la lisibilité, l'accessibilité et l'appropriation des ressources en :
  - Valorisant et en qualifiant les actions existantes
  - Développant d'autres manières de faire, des modes d'intervention innovants (« aller vers »).
- Faciliter les passerelles, l'échange d'information et les connexions avec les autres politiques et projets locaux
- Développer de nouvelles formes d'intervention pour :
  - Aller vers de nouveaux publics
  - Renforcer nos actions auprès et avec les personnes les plus fragilisées.

La territorialisation de cette politique éducative se traduit par la mise en place d'une **commission éducation-enfance sur chaque quartier prioritaire** et la mise en œuvre d'un **Projet Éducatif De Territoire (PEDT)**.

### Le Programme de Réussite Éducative de Rennes (PRE)

Initié par la loi de Cohésion sociale de 2005, le PRE de la ville de Rennes est un dispositif de la politique de la ville et constitue ainsi l'un des outils financiers du contrat de ville. Il s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes âgés de 2 à 16 ans en fragilité éducative, sociale et culturelle et à leur famille habitant dans les territoires prioritaires. Il permet de combattre les inégalités dès le plus jeune âge et de favoriser la réussite de tous, tant dans les domaines de la scolarité que ceux du social, de la santé et de la culture.

Deux axes sont prioritaires dans le cadre du PRE : la mise en œuvre de parcours personnalisés et le soutien à la parentalité.

Chaque année, le PRE rennais accompagne de façon individualisée plus de 500 enfants et parents. Le soutien à l'exercice des compétences parentales, autre axe principal du PRE rennais, se construit autour de nombreuses actions développées dans la proximité de l'école et donc des lieux de vie des familles et des enfants.

## La politique en faveur de la Petite Enfance de la ville de Rennes

Elle se décline en quatre enjeux principaux :

- Faciliter la transition vers l'école
- Garantir l'accueil des enfants de moins de 3 ans dont les parents ont une activité professionnelle, une formation, sont en études ou en recherche active d'emploi
- Intégrer les publics les plus fragiles dans les établissements municipaux et associatifs
- Soutenir l'exercice de la parentalité

### Prévention de la délinquance et accès au droit

L'État a défini sa **Stratégie nationale de prévention de la délinquance** en juillet 2013, priorisant ainsi les interventions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) autour de 3 programmes d'actions :

- Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Actions pour prévenir les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes
- Actions pour améliorer la tranquillité publique

Ces 3 orientations ont été reprises dans le **Plan Départemental de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux Victimes d'Ille-et-Vilaine en 2014**.

La Stratégie nationale prévoit également l'engagement de chantiers nationaux parmi lesquels :

- Le développement d'un partenariat avec les bailleurs sociaux
- Le renforcement des relations entre les services de Justice et les communes
- Une meilleure définition de l'implication des services de prévention spécialisée

### Les conventions interministérielles

Les orientations affirmées dans les conventions interministérielles (lien police-population, accès au droit, prévention de la récidive, lutte contre la délinquance...) ont fait partie des éléments de base de ces échanges. Et elles feront encore référence lors de la mise en œuvre du contrat de ville de la métropole rennaise et de la STSPD de Rennes sur la période 2015-2020.

- **Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013**
- **Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Justice - 11 juillet 2013**

## Définitions complémentaires

### [ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ]

Anticiper et agir sur les facteurs pouvant conduire des personnes à être auteures ou victimes d'actes délinquants (d'infractions pouvant aller de la contravention au crime). Ce domaine recouvre nécessairement un grand nombre d'acteurs et d'actions. On peut par ailleurs distinguer plusieurs approches de prévention de la délinquance :

- **Prévention situationnelle** : actions visant à rendre plus risquée ou difficile la commission d'une infraction. Cette approche ne traite pas des causes sociales de la délinquance et est directement reliée à des enjeux de tranquillité publique. Exemples : présence humaine d'agents de médiation ou de police, vidéo-protection, renforcement de l'éclairage public, élagage...
- **Prévention sociale** : actions jouant sur le développement individuel et l'émancipation des personnes, favorisant leur apprentissage de la vie en collectivité et des valeurs partagées par la société. On peut ici distinguer 3 « familles » de prévention sociale :
  - **Prévention primaire** : limiter la délinquance par le développement d'activités socio-économiques. Exemples : mobilité urbaine par le réseau de transports en commun, loisirs et animation pour les jeunes, accompagnement vers l'emploi, programmes d'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons...
  - **Prévention secondaire** : actions menées en direction de groupes que l'on estime susceptibles d'être plus facilement auteurs ou victimes d'infractions. Exemples : sensibilisation aux risques liés à l'alcool en direction des lycéens et étudiants en début d'année, formation à la médiation par les pairs dans des écoles où se produisent des faits de violence, sensibilisation sur les violences sexistes en direction de groupes de femmes...
  - **Prévention tertiaire (prévention de la récidive)** : faire en sorte que des personnes condamnées ne commettent pas à nouveau d'infractions. Exemples : accompagnement dans le logement à la sortie de prison, travaux d'intérêt général (TIG), stages pour les auteurs de violences conjugales...

### [ MÉDIATION ]

Régler un conflit de la vie quotidienne entre des personnes (ou entre des personnes et des institutions), par l'intervention d'un tiers neutre, en cherchant à créer ou réparer un lien social entre elles. Il existe de nombreuses déclinaisons de la médiation : médiation de voisinage, médiation dans les transports, médiation familiale, médiation de l'espace public... qui s'inscrivent dans la STSPD à deux niveaux :

- **Tranquillité publique** : les correspondants de nuit, les médiateurs de voisinage, les Amistars (transports), par leur capacité à régler des conflits du quotidien, participent à la gestion de la tranquillité publique à un niveau « infra-pénal » ou « infra-réglementaire »
- **Accès au droit** : certains litiges sont qualifiés juridiquement (divorce, conflit avec l'administration, conflit avec un voisin...), mais la médiation, avec son approche basée sur le dialogue, est également un droit pour les habitants, en parallèle ou à la place de procédures civiles ou pénales.

### [ AIDE AUX VICTIMES ]

Accueillir et informer les victimes d'infractions pénales ainsi que leurs proches sur leurs droits, les accompagner dans leurs démarches et leur apporter un soutien psychologique à tout stade de la procédure. À Rennes, le Tribunal de Grande Instance (TGI) accueille un Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) tenue par l'association SOS Victimes 35.

### [ RÉCIDIVE ]

Commettre une infraction proche ou équivalente à une autre infraction précédemment condamnée. Exemple : être condamné plusieurs fois pour vol de véhicule.

### [ RÉITÉRATION ]

Suite à une première condamnation, commettre une infraction différente de celle qui avait conduit à cette première condamnation. Exemple : être condamné pour vol, puis condamné en une autre occasion pour conduite en état d'ébriété.

*La notion de prévention de la récidive englobe les deux définitions (« récidive » et « réitération »).*

## C. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

**Aménagement**

**Habitat et peuplement**

**Cadre de vie**

**Transport et mobilités**

cf. II. 2. B. Des politiques publiques articulées au service du projet communautaire

## D. PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Accès à l'emploi, formation, insertion professionnelle, développement économique, commerce**

### La convention entre le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et le ministère de la Ville

Elle engage les ministères signataires à la mobilisation de la politique de l'emploi dans les territoires prioritaires sur trois axes :

- faciliter les créations d'emplois et d'activités pour dynamiser les territoires et ouvrir des opportunités à leurs résidents
- renforcer la mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population constituant des facteurs de risques de chômage
- lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel.

### La convention entre le ministère délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère de la Ville

### La convention entre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère de la Ville

### La convention entre le ministère des Droits des femmes et le ministère de la Ville

### La convention entre la Caisse des Dépôts et l'État

La Caisse des Dépôts, acteur historique du renouvellement urbain et des politiques publiques en faveur des territoires prioritaires, a signé en juin 2014 une convention précisant ses engagements en lien avec l'État et les collectivités locales et dont la plupart ont vocation à être déclinés dans le cadre des contrats de ville. Ainsi, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser son expertise et des moyens financiers sur fonds propres, en particulier sur l'enjeu 3 de ce pilier.

### La convention entre Pôle Emploi et le ministère de la Ville

Sa signature s'inscrit dans le prolongement de la convention interministérielle signée par les ministres chargés de la ville et de l'emploi (cf. ci-dessus). Elle poursuit quatre objectifs opérationnels principaux :

- assurer la présence des services de Pôle Emploi dans les quartiers populaires
- renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville
- mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit
- mobiliser Pôle Emploi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville avec les acteurs des territoires.

**La convention entre Pôle Emploi et la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)** signée en juillet 2014 en présence du ministre du Travail, de l'Emploi, et du Dialogue social.

Cette coopération marque l'engagement des parties pour lutter contre les exclusions et le chômage de longue durée, faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et des personnes présentant des difficultés sociales.

#### La Charte Entreprises et quartiers

Par cette charte signée en juin 2013 par 40 entreprises, les entreprises s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion...

#### La Région Bretagne

En 2008, la Région a adopté la **charte bretonne de partenariat pour l'emploi de qualité**. Cette charte impose aux entreprises aidées par la Région le respect des droits de tous les salariés et des conditions de travail égalitaires. Cet engagement entre la Région, les entreprises et les partenaires sociaux vise à articuler les droits des salarié-e-s, la responsabilité sociale de l'employeur et la qualité de l'emploi. Toute entreprise qui sollicite une aide économique de la Région est encouragée à progresser dans une des cinq directions jugées prioritaires par la Région dont la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de sa **politique formation**, la Région impose aux organismes de formation de dispenser un module de sensibilisation à l'égalité à chaque stagiaire bénéficiant d'une action collective de formation. Elle peut également proposer une rémunération dans le cadre d'un parcours de formation aux demandeurs d'emploi non ou peu indemnisés.

#### Le réseau des Maisons de la Formation Professionnelle

Le réseau MFP (Maison de la Formation Professionnelle), par ses 38 points d'accueil sur le Pays de Rennes (Pôle Emploi, CRIJ, Point Information Jeunesse (PIJ), Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO), Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Mission Locale, Fongecif, Cap'emploi, Point Région...) propose l'accès pour tous à une première information.

**Le Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP)** aide, par la plateforme d'orientation professionnelle (possibilité de prétendre à une bourse), à retrouver confiance et à avancer vers une formation qualifiante : [www.seformerembretagne.fr](http://www.seformerembretagne.fr)

#### Le Département d'Ille-et-Vilaine

La politique d'insertion : la loi de 2008 réaffirme le rôle de chef de file du Département en matière d'insertion. Il a élaboré et adopté le **Plan Départemental d'Insertion (PDI)** pour les années 2012-2014, prorogé en 2015. Sa finalité s'exprime à travers 3 grandes orientations :

- mettre l'emploi au cœur de la politique départementale d'insertion
- permettre à chaque personne en situation d'exclusion de retrouver son autonomie et sa dignité
- renforcer et mieux articuler la coordination entre les acteurs de l'insertion.

Pour mettre en œuvre le PDI, le Département a conclu avec ses partenaires un **Pacte Territorial d'Insertion (PTI)** ayant comme vocation de définir les modalités de coordination des actions entreprises par chacun.

Sur le territoire rennais, cette compétence a été déléguée à la ville qui a élaboré son Pacte Rennais d'Insertion. Signé par l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion, il définit les objectifs de la politique d'insertion ainsi que les réflexions à mener jusqu'en 2014. Il permet d'ajuster au mieux l'offre d'insertion disponible avec les besoins des bénéficiaires.

#### Le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Le Département soutient également la création d'entreprises et agit pour développer l'activité de l'ESS : mise en circulation d'une monnaie alternative, le Galléco, intégration de clauses sociales dans ses marchés publics, soutien aux projets innovants (garage solidaire, ferme éolienne citoyenne, groupement d'achat biologique et équitable), mise en place de pôles de développement de l'économie sociale et solidaire sur les sept pays d'Ille-et-Vilaine.

## Rennes Métropole

### La Stratégie de Développement Économique de Rennes Métropole (juin 2013)

Cette stratégie, actualisée en 2013, s'inscrit dans une double perspective : identifier les leviers de croissance créateurs de valeur et d'emplois pour le territoire à court, moyen et long termes définir des orientations opérationnelles et leur traduction en un plan d'action concret, en associant les partenaires socioéconomiques dès l'amont du processus de réflexion et d'élaboration de la stratégie. Cette démarche interroge tout autant l'économie productive (industries, services aux entreprises) que l'économie résidentielle (commerce, tourisme et services aux personnes) et les politiques de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Quatre axes stratégiques prioritaires ont ainsi été identifiés :

- Soutenir l'entrepreneuriat et le développement de la performance des entreprises
- Favoriser l'innovation productive sur le territoire
- Investir la scène internationale
- Renforcer l'intelligence territoriale.

### Le Schéma Métropolitain de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire

La stratégie métropolitaine de développement économique affirme la nécessité de soutenir les nouvelles formes d'entrepreneuriat, notamment dans le champ de l'ESS. Ainsi, le Schéma métropolitain de développement de l'ESS est une déclinaison de cette stratégie et s'articule selon les quatre axes de cette dernière. Il définit les orientations de moyen terme en faveur de l'ESS. À noter que l'accent mis, dans le schéma métropolitain en faveur de l'ESS sur l'entrepreneuriat coopératif est une opportunité à saisir pour concrétiser un certain nombre de projets dans les territoires prioritaires et leur donner une réalité économique, notamment pour faciliter la transmission et la reprise d'entreprises existantes.

Le volet relatif au commerce du SCoT récemment révisé.

### Le Schéma de Développement Universitaire métropolitain (juin 2014)

Défini par l'ensemble des acteurs rennais de l'enseignement supérieur et de la recherche, il décline l'ambition de faire de Rennes l'une des dix premières métropoles européennes à profil universitaire au travers de trois axes :

- Constituer un lieu de création d'une offre de formations innovantes et diversifiées
- Affirmer les compétences et la notoriété de la recherche rennaise (...)
- Renforcer le continuum entre recherche, création d'activités et entreprises.

### La Stratégie Enseignement Supérieur et Recherche de Rennes Métropole (mars 2013)

Rennes Métropole entend soutenir les établissements dans leurs stratégies et leur développement, pour autant que ceux-ci contribuent au développement de l'agglomération, sur la base des axes stratégiques suivants :

- Renforcer l'excellence académique
- Améliorer la qualité et l'attractivité du site universitaire métropolitain
- Inciter les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche à participer à l'écosystème de l'innovation
- La promotion du site universitaire, un objectif transversal.

### Le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE) de Rennes Métropole

L'objectif majeur du PLIE vise à lutter contre les exclusions et permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver leur place sur le marché du travail via une remise en activité, une formation qualifiante, un accompagnement individualisé vers un emploi durable en lien avec le développement économique du territoire. La stratégie d'intervention du PLIE de Rennes Métropole s'inscrit dans la stratégie d'intervention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2014- 2020. Le public du PLIE est constitué de personnes en situation ou menacés de pauvreté cumulant des freins professionnels et des freins d'accès à l'emploi. Un accueil physique des participants PLIE est organisé au sein de chaque quartier.

### La Charte commune d'activation des clauses sociales sur le bassin d'emploi de Rennes

Les collectivités locales du bassin d'emploi de Rennes expérimentent des clauses sociales dans leurs marchés publics depuis plus de 10 ans. D'abord imposée dans le cadre des PRU, la démarche s'est peu à peu généralisée et structurée. Le guichet unique «Atout clauses», structuré en 2012 au sein de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle (MEIF), et formalisé dans le cadre d'une Charte d'activation des clauses sociales fédère 17 donneurs d'ordre, dont Rennes Métropole, la ville de Rennes, le Conseil Général, le Conseil Régional, les bailleurs sociaux Archipel Habitat, Néotoa, Aiguillon Construction, Espacil, ainsi que les sociétés d'aménagement Territoires, Territoires Publics et la SEMTCAR... Un travail est en cours pour cibler plus spécifiquement l'impact positif des clauses sociales sur les habitants des territoires prioritaires, qui aujourd'hui ne représentent que 20 % des bénéficiaires des clauses.

### La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

Le bassin d'emploi de Rennes est doté d'une MEIF depuis 2005. La MEIF est un projet de collaboration entre tous les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle et de la création d'entreprise du territoire. Elle se fixe deux axes d'intervention prioritaires :

- Participer au développement de l'anticipation des mutations économiques
- Contribuer au développement de l'emploi local.

La MEIF décline son plan d'action sur les quartiers rennais.

## 7. CONVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA VILLE

### a. avec les partenaires et les opérateurs

Au-delà des ministères, la nouvelle étape de la politique de la ville mobilise l'ensemble de ses partenaires et de ses opérateurs : entreprises, Caisse des Dépôts, grandes associations nationales représentatives des collectivités territoriales.

Un engagement qui passe par la signature de conventions-cadre et par la définition d'un nouveau cadre contractuel associant étroitement les collectivités et les acteurs locaux au projet de territoire :

- Convention-cadre avec l'Association des maires de France (AMF) - 14 janvier 2014
- Convention-cadre avec l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) – 29 octobre 2013
- Convention-cadre avec l'Assemblée des départements de France (ADF) - 11 octobre 2013
- Convention-cadre avec la Fédération des villes moyennes (FVM) - 25 septembre 2013
- Convention-cadre avec l'Association des maires Ville et Banlieue de France - 19 septembre 2013

### b. Interministérielles

- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche - 7 juin 2013
- Convention triennale d'objectifs 2014-2016 avec le ministère de la Culture et de la Communication - 5 mars 2014
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère délégué à la Ville - Janvier 2014
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère délégué à la Ville - 7 octobre 2013
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Défense (Anciens combattants) - 15 juillet 2013
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Justice - 11 juillet 2013
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche - 7 juin 2013
- Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 entre le ministère du Droit des femmes et le ministère délégué à la Ville - mai 2013
- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville - 25 avril 2013
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville - 19 avril 2013
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative – 4 avril 2013



## 8. EXPLICATION DE LA RÉPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC) DE RENNES MÉTROPOLE

Explication de la répartition de la DSC dans la  
Communauté d'agglomération Rennes  
Métropole

---

### Principes généraux

Au 1<sup>er</sup> janvier 1993 a été instaurée la taxe professionnelle unique (TPU) par le District, devenu Communauté d'Agglomération.

La DSC comprend schématiquement cinq fractions qui s'organisent en deux groupes :

- Fractions dont l'objectif est le soutien aux politiques communautaires :
  - "Gens du voyage"
  - "Logements sociaux"
  - "Favoriser le dynamisme"
- Fractions dont l'objectif est la péréquation financière locale :
  - "Population pondérée inversement à la richesse"
  - "Maximiser la solidarité"

DSC 2005 et suivantes

	Montant (en €)	Part (en %)
"Gens du voyage"	702 902	2,35%
"Logements sociaux"	5 405 600	18,07%
"Favoriser le dynamisme"	2 148 737	7,18%
"Population pondérée inversement à la richesse"	11 941 644	39,92%
"Maximiser la solidarité"	9 615 102	32,14%
"Demie garantie de non baisse"	103 083	0,34%
Total	29 917 068	100,00%

### Les fractions "Gens du Voyage" et "Logements sociaux"

"Gens du Voyage" : cette part a pour objectif d'encourager les communes à aller dans le sens de la politique communautaire d'accueil des gens du voyage. Elle est réservée aux communes ayant aménagé un terrain d'accueil et est proportionnelle à la fréquentation plafonnée de celui-ci ;

"Logements sociaux" : cette part est destinée à inciter les communes à aller dans le sens de la politique communautaire de l'habitat (25 % de logements sociaux). Elle est versée aux communes qui font le plus d'effort en matière de logement social. Celui-ci est mesuré en terme de stock pour les 2/3 et de flux (nombre de logements construits les cinq dernières années) pour 1/3. Les logements très sociaux sont majorés de 50 %.

A compter de 2002, les sommes affectées aux fractions "Gens du Voyage" et "Logements sociaux" évoluent deux fois plus rapidement que l'augmentation moyenne de la DSC, ceci pour renforcer l'appui aux politiques communautaires en matières d'accueil des Gens du Voyage et de réalisation de logements sociaux. A titre d'exemple, avec une augmentation de 7% de la DSC entre deux années, ces fractions augmenteraient de 14% et les 3 autres de 3,4%.

### **Les fractions "Population pondérée inversement à la richesse", "Maximiser la solidarité", "Favoriser le dynamisme communal"**

"Population pondérée inversement à la richesse" : cette part est distribuée proportionnellement à la population DGF de la commune pondérée par un coefficient inversement proportionnel à la "richesse" de la commune.

"Maximiser la solidarité" : cette part n'est versée qu'aux communes dont les ressources financières par habitant sont parmi les plus faibles. Cette dotation est versée à la commune la plus "pauvre" jusqu'à ce qu'elle atteigne le niveau de celle qui la précède, puis à ces deux communes jusqu'à ce qu'elles rattrapent la précédente et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la dotation.

"Favoriser le dynamisme communal" : cette part est destinée à inciter les communes à avoir une attitude dynamique en matière d'accueil d'entreprises sur leur territoire et la compensation de charges ou nuisances induites par celles-ci. Elle est répartie proportionnellement à la part de chaque commune dans l'augmentation des bases de TP communautaire, par rapport à l'année de base (1992 ou année précédent l'adhésion à l'EPCI).

### **La demi-garantie de non baisse**

A compter de 2002 est introduit un dispositif de limitation partielle des baisses. Le moyen consiste à verser aux communes qui voient leur DSC baisser d'une année à l'autre une dotation égale à la moitié de leur baisse. Cette dotation est appelée "demi garantie de non baisse".

Cette demi-garantie est prise sur l'enveloppe globale de la DSC et vient diminuer le montant des autres fractions.

Si les communes concernées voient leur DSC augmenter à nouveau l'année suivante, la demi-garantie de non baisse accordée l'année précédente est déduite de la DSC actuelle.

Ainsi, cette demi-garantie joue un rôle d'amortisseur des variations erratiques de la DSC provoquées essentiellement par des modes de comptabilisation de la population (recensements complémentaires réalisés peu de temps avant le RGP).

AGENCE  
D'URBANISME ET DE  
DÉVELOPPEMENT  
INTERCOMMUNAL DE  
L'AGGLOMÉRATION  
RENNAISE  
39 rue Capitaine Maignan  
CS 46911  
35069 RENNES cedex  
Tél. 02 99 01 86 40  
Fax 02 99 01 86 69  
www.audiar.org  
Contact :  
02 99 01 85 12  
h.rasneur@audiar.org

AUDIAR / explication DSC

2

## 9. SIGLES

<b>AAH</b> : Allocation aux Adultes Handicapés	<b>FISAC</b> : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce
<b>APRAS</b> : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale	<b>FSE</b> : Fonds Social Européen
<b>ASV</b> : Ateliers Santé Ville	<b>GSE</b> : Groupes Solidarité Emploi
<b>AU</b> : Aire Urbaine	<b>GUP</b> : Gestion Urbaine de Proximité
<b>AUDIAR</b> : Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise	<b>HCEfh</b> : Haut-Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
<b>BAV</b> : Bureau d'Aide aux Victimes	<b>IAE</b> : Insertion par l'Activité Économique
<b>CCAS</b> : Centre Communal d'Action Sociale	<b>INED</b> : Institut National d'Études Démographiques
<b>CCAS</b> : Centre Communal d'Action Sociale	<b>INJEP</b> : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
<b>CDAD</b> : Centre Départemental d'Accès aux Droit	<b>LCD</b> : Lutte Contre les Discriminations
<b>CDAS</b> : Centre Départemental d'Action Sociale	<b>MEIF</b> : Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation
<b>CGET</b> : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires	<b>MFP</b> : Maison de la Formation Professionnelle
<b>CIJ</b> : Conseil Interministériel de la Jeunesse	<b>NACRE</b> : Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise
<b>CHU</b> : Centre Hospitalier Universitaire	<b>NPNRU</b> : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
<b>CLS</b> : Contrat Local de Santé	<b>PAT</b> : Plan d'Actions Territorial
<b>CLSPD</b> : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	<b>PDU</b> : Plan de Déplacements Urbains
<b>CMUC</b> : Couverture Maladie Universelle Complémentaire	<b>PLCD</b> : Plan de Lutte Contre les Discriminations
<b>CODESPAR</b> : Conseil de Développement Économique et Social du Pays et de l'Agglomération de Rennes	<b>PLH</b> : Plan Local de l'Habitat
<b>CPAM</b> : Caisse Primaire d'Assurance Maladie	<b>PLIE</b> : Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi
<b>CRVA</b> : Centre de Ressources de la Vie Associative	<b>PLU</b> : Plan Local d'Urbanisme
<b>CUCS</b> : Contrat Urbain de Cohésion Sociale	<b>PLS</b> : Plan Local de Santé
<b>DDCSPP</b> : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	<b>PMI</b> : Protection Maternelle et Infantile
<b>DDSP</b> : Direction Départementale de la Sécurité Publique	<b>PMR</b> : Personne à Mobilité Réduite
<b>DDTM</b> : Direction Départementale des Territoires et de la Mer	<b>POP FLE</b> : Prestation d'Orientation Professionnelle Français Langue Étrangère
<b>DIRECCTE</b> : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	<b>PRE</b> : Programme de Réussite Éducative
<b>DRAC</b> : Direction Régionale des Affaires Culturelles	<b>PRI</b> : Pacte Rennais d'Insertion
<b>DRDFE</b> : Délégation Régionale aux Droits des Femmes	<b>PRU</b> : Programme de Rénovation Urbaine
<b>DRIP</b> : Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle	<b>PSL</b> : Plan Stratégique Local
<b>DRJSCS</b> : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	<b>RSA</b> : Revenu de Solidarité Active
<b>DTPJJ</b> : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	<b>RSE</b> : Responsabilité Sociale des Entreprises
<b>EHESP</b> : École des Hautes Études en Santé Publique	<b>SCoT</b> : Schéma de Cohérence Territoriale
<b>ERE</b> : Espaces Ressources Emploi	<b>SIAE</b> : Structures d'Insertion par l'Activité Économique
<b>ESC</b> : Espace Social Commun	<b>TGI</b> : Tribunal de Grande Instance
<b>ESS</b> : Économie Sociale et Solidaire	<b>TIC</b> : Technologies de l'Information et des Communications
<b>FIPD</b> : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	<b>TP</b> : Territoire Prioritaire
	<b>ZAC</b> : Zone d'Aménagement Concerté
	<b>ZUP</b> : Zone à Urbaniser en Priorité
	<b>ZUS</b> : Zone Urbaine Sensible



## LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

---

Le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Le Directeur général de l'ANRU, par délégation, le Préfet

Le Président du Conseil Régional

Le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

Le Président de Rennes Métropole

La Maire de Rennes

Le Maire de Saint Jacques de la Lande

Le Procureur de la République

Le Recteur d'Académie

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

L'Inspecteur d'Académie d'Ille-et-Vilaine - DASEN

(Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale)

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine

Le Directeur Territorial Pôle Emploi Ille-et-Vilaine

Le Directeur de la Caisse des Dépôts

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes

Le Président de la Chambre de Métier et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine

Le Directeur de l'Association Départementale des Organismes d'habitat d'Ille-et-Vilaine

La Directrice Générale d'Archipel Habitat

Le Directeur Général d'Espace habitat

Le Directeur Général de Néotoa

Le Directeur Général délégué d'Aiguillon Construction

---



## Rennes Métropole

Service Cohésion Sociale et Politique de la Ville

CS 20723

35207 Rennes cedex 2

Tel : 02 23 62 22 04

cspv@rennesmetropole.fr